

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Vendredi 19 juillet 2024 – à 09h00

Salle des Etats de Provence

Transcription in extenso

Présidence : Madame Sophie JOISSAINS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Conseiller Municipal

Quorum : 28

01. GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

01.01	COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2024	Madame Dominique AUGEY
01.02	COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION "PLACE D'ALBERTAS"	Madame Dominique AUGEY
01.03	COMPTABILITE COMMUNALE - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE FINANCIER	Madame Dominique AUGEY
01.04	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030 "CYBERSÉCURITÉ" - DEMANDE DE CO- FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT	Madame Dominique AUGEY
01.05	ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS D'AIX-EN-PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN COMMERCE"	Monsieur Michael ZAZOUN
01.06	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SOIREES FOODTRUCK ORGANISEES PAR LA VILLE DANS LES PARCS	Monsieur Michael ZAZOUN
01.07	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET CEZANNE 2025, AMÉNAGEMENT DU PARC DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN "LES CHEVALETS DE CEZANNE"	Madame Karima ZERKANI- RAYNAL
01.08	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET "COUP DE POUCE" DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025	Madame Karima ZERKANI- RAYNAL
01.09	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CMA- CGM POUR LE "GRAND SALON" DE LA BASTIDE DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN	Madame Karima ZERKANI- RAYNAL
01.10	MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX	Madame Odile BONTHOUX
01.11	CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF	Madame Françoise COURANJOU

	MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	
01.12	OPTIONS DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE	Madame Françoise COURANJOU
02. VIE INSTITUTIONNELLE		
02.01	INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Madame Sophie JOISSAINS
02.02	INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (SEANCES DU 02 JUILLET 2024 ET DU 09 JUILLET 2024 - EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES TITULAIRES DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC).	Madame Sophie JOISSAINS
02.03	CONTROLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - SUIVI DES RECOMMANDATIONS- ARTICLE L243-9 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES	Madame Solène TRIVIDIC
02.04	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - CASINO MUNICIPAL - ANNÉE 2023	Madame Solène TRIVIDIC
03.PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE		
03.01	INFORMATION DU CONSEIL - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE DU CHAUFFAGE URBAIN - CARE 2023 -	Monsieur Eric CHEVALIER
04.AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN		
04.01	ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGRÉMENT D'ACQUÉREUR DU LOT N° 3 - SOCIETE SCI 2BL	Monsieur Jacques BOUDON

04.02	ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 4 - SOCIETE PROVENCE HABITAT	Monsieur Jacques BOUDON
04.03	CRÉATION DE LA BRETELLE AUTOROUTIÈRE SUD OUEST A8/A51 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES.	Madame Odile BONTHOUX
04.04	BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MONSIEUR LAMBERT COLI	Madame Odile BONTHOUX
04.05	BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MADAME CHRISTINE GINDRIER	Madame Odile BONTHOUX
04.06	BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p AUX CONSORTS SADOWSKY ET ESPANNET	Madame Odile BONTHOUX
04.07	BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MONSIEUR SÉBASTIEN VANTEENKISTE ET MADAME SOPHIA MZOUGHJI	Madame Odile BONTHOUX
04.08	LES MILLES - CESSION DE TERRAINS A LA SACOGIVA	Madame Odile BONTHOUX
04.09	CHEMIN DU PETIT CASTEL - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES EI n° 506 p et EI n° 507 p	Madame Odile BONTHOUX
04.10	AVENUE DES INFIRMERIES - ÉCHANGE DE TERRAINS SCI AIX 2014 - COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	Madame Odile BONTHOUX
04.11	RUE DU DOCTEUR FERNAND AURIENTIS - ABANDON D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DONT LA COMMUNE N'A PLUS L'UTILITÉ	Madame Odile BONTHOUX
04.12	MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PHOTOGRAPHIQUES MOBILES CONTRE LES DÉPÔTS DE DÉCHETS SAUVAGES	Monsieur Sellam HADAoui
04.13	DÉNOMINATION VOIE QUARTIER DE LA DURANNE - "RUE MARGUERITE BROQUEDIS"	Monsieur Rémi CAPEAU

07.DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

07.01	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DIRECTION DE LA SCIC IRIS (DÉLÉGATAIRE DU 6MIC)	Madame Sophie JOISSAINS
07.02	BIENNALE D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION TYPE EXCEPTIONNEL EN FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SECONDE NATURE POUR LA BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMERIQUES	Madame Sophie JOISSAINS
07.03	BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS	Madame Sophie JOISSAINS
07.04	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - SIGNATURE D'AVENANTS - EXERCICE 2024	Madame Sophie JOISSAINS
07.05	CEZANNE 2025 - APPROBATION DE LA GRILLE DE TARIFICATIONS POUR LES BILLETTERIES EXPOSITIONS MUSÉE GRANET ET MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, POUR LES DROITS D'ENTRÉES AUX SITES CEZANNIENS	Madame Sophie JOISSAINS
07.06	REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME	Madame Sophie JOISSAINS
07.07	ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES	Madame Sophie JOISSAINS
07.08	INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023	Madame Dominique AUGÉY
07.09	INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - 6MIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023	Madame Dominique AUGÉY

07.10	FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'APPORT AUX FONDS PROPRES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES ET SIGNATURE D'UN AVENANT	Madame Dominique AUGÉY
07.11	ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE MADAME GHISLAINE PORTALIS, MADAME ÉDITH LAPLANE, MONSIEUR MICHAEL SERFATY POUR LES COLLECTIONS DU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME	Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.12	ARCHIVES MUNICIPALES - ACCEPTATION D'UN DON MANUEL	Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.13	RÉGIE DES MUSÉES - MODIFICATION DU STOCK DES CATALOGUES DE DAPHNÉ CORREGHAN ET GILLES SUFFREN	Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.14	ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROVENCE CULTURE ET COTISATION 2024	Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.15	ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2024 SIGNATURE D'UN AVENANT	Madame Arlette OLLIVIER
08.VALORISATION DU PATRIMOINE		
08.01	ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE IMPÉRIALE	Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
09.DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL		
09.01	INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES : DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT	Madame Karima ZERKANI- RAYNAL

09.02	RELATIONS INTERNATIONALES : SIGNATURE D'UN ACCORD DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MASIS (ARMÉNIE)	Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
09.03	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA CHAIRE "ATTRACTIVITÉ ET NOUVEAU MARKETING TERRITORIAL"(AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ).	Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
11. RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE		
11.01	POLITIQUE DE LA VILLE - VALIDATION DU NOUVEAU CADRE PARTENARIAL - CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNATURE	Madame Solène TRIVIDIC
11.02	MÉDIATION SOCIALE - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 - ACTION DE MÉDIATION SOCIALE URBAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'AIX-EN-PROVENCE- AUTORISATION DE SIGNATURE	Madame Solène TRIVIDIC
11.03	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE	Madame Solène TRIVIDIC
12.DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS		
12.01	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2023	Madame Fabienne VINCENTI
12.02	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT "LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE" A LA MAIRIE DE LUYNES	Monsieur Laurent DILLINGER
13.SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS		
13.01	DÉNOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DURANNE : "COMPLEXE SPORTIF HENRI MICHEL"	Monsieur Francis TAULAN
13.02	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.	Monsieur Francis TAULAN
14.ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS		

14.01	PARTICIPATION DE LA VILLE A L'EXPÉRIMENTATION DES TENUES VESTIMENTAIRES COMMUNES (DEUX ORMEAUX MATERNELLE, GRASSI MATERNELLE, PIERRE GILLES DE GENNES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)-	Madame Sophie JOISSAINS
14.02	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024 POUR LES A.L.S.H. ET ASSOCIATIONS A CARACTÈRE ÉDUCATIF - SIGNATURE D'AVENANTS ET CONVENTIONS	Madame Fabienne VINCENTI
14.03	SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Madame Fabienne VINCENTI
16. DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE		
16.01	ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC JEVEUXAIDER.GOUV	Madame Dominique AUGEY
16.02	SOUTIEN DE LA VILLE A LA VIE ASSOCIATIVE	Madame Dominique AUGEY
16.03	INFORMATION DU CONSEIL - BILAN DES TEMPS FORTS DE LA VIE ASSOCIATIVE DU 1ER SEMESTRE 2024.	Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé

Mme le Maire : Si vous voulez bien terminer de vous installer. Nous avons le quorum. Frédéric, pouvez-vous le certifier ? Très bien, merci.

Je vais demander à Aliénor COUTIAUX-LACLADÈRE de faire l'appel.

Madame COUTIAUX procède à l'appel.

Mme le Maire : Merci, Aliénor. On peut passer à l'adoption du procès-verbal.

Mme COUTIAUX : 01.01 : information conseil.

01.02 : unanimité ;

01.03 : majorité, 38 pour, 6 contre, 9 abstentions, 1 ne participe pas.

01.04 : unanimité ;

01.05 : unanimité ;

01.06 : unanimité ;

01.07 : unanimité ;

01.08 : unanimité, 1 ne participe pas ;

01.09 : unanimité, 1 ne participe pas ;

01.10 : unanimité, 1 ne participe pas ;

01.11 : unanimité ;
01.12 : unanimité ;
01.13 : unanimité ;
01.14 : unanimité ;
01.15 : unanimité ;
01.16 : unanimité ;
01.17 : unanimité ; 6 ne participent pas ;
01.18 : unanimité ;
01.19 : unanimité ;
01.20 : unanimité ;
01.21 : unanimité ;
01.22 : unanimité ;
01.23 : unanimité ;
02.01 : information conseil ;
02.02 : information conseil ;
02.03 : unanimité, 15 ne participent pas ;
02.04 : unanimité ;
02.05 : unanimité ;
02.06 : unanimité ;
03.01 : unanimité ;
04.01 : unanimité ;
04.02 : unanimité ;
04.03 : unanimité ;
04.04 : unanimité ;
04.05 : unanimité ;
04.06 : unanimité ;
04.07 : unanimité ;
04.08 : unanimité ;
04.09 : unanimité ;
04.10 : unanimité ;
04.11 : unanimité ;
04.12 : unanimité ;
04.13 : unanimité ;
04.14 : unanimité ;
04.15 : unanimité ;
04.16 : unanimité ;
04.17 : unanimité ;
04.18 : unanimité ;
06.01 : unanimité ;
07.01 : reporté ;
07.02 : unanimité ;
07.03 : unanimité, 3 ne participent pas ;
07.04 : unanimité ;
07.05 : unanimité ;
07.06 : unanimité ;
07.07 : unanimité ;
07.08 : unanimité ;
08.01 : unanimité ;
08.02 : unanimité ;
08.03 : unanimité ;
08.04 : unanimité ;
08.05 : unanimité ;
09.01 : unanimité ;
09.02 : unanimité ;
09.03 : unanimité ;
10.01 : unanimité ;

10.02 : unanimité ;
11.01 : unanimité ;
11.02 : unanimité ;
11.03 : reporté ;
12.01 : unanimité ;
12.02 : unanimité ;
12.03 : unanimité ;
12.04 : unanimité ;
12.05 : unanimité ;
13.01 : unanimité ;
14.01 : unanimité ;
14.02 : unanimité ;
14.03 : unanimité ;
14.04 : unanimité, 6 ne participent pas ;
14.05 : unanimité.

Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Aliénor. Nous avons eu deux modifications de l'assemblée : l'entrée de Monsieur Emmanuel HENRY suite à la démission de Madame Gaëlle LENFANT. Je vous appelle pour recevoir votre écharpe.

Une deuxième modification : modification des groupes politiques constitués. Madame BENDELE et Monsieur PARRA m'ont informée quitter le groupe Aix au cœur. Ils siègeront donc sans étiquette. Voulez-vous prendre la parole ? Madame BENDELE.

Mme BENDELE : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, élue conseiller municipal dans le groupe Aix au Cœur, j'ai décidé aujourd'hui de le quitter. En 2020, sur une liste En marche, nous incarnions le « en même temps » auquel j'ai adhéré depuis 2017. Au sein du conseil, ce groupe a, pendant trois années, défendu les valeurs de ce courant et mis en avant ses avancées législatives lorsqu'elles avaient un impact sur le local. Cependant, à partir de 2023, les prises de position de Madame PETEL se sont progressivement droitisées, son positionnement a évolué et je n'y retrouvais plus mes valeurs qui sont sociales-démocrates au sein du parti Territoire de progrès. Un fossé s'est progressivement creusé, me mettant souvent mal à l'aise au sein de ce conseil. Vous avez dû sans doute vous en rendre compte.

Enfin, son choix de se maintenir au second tour des récentes législatives, contrairement à Mohamed LAQHILA qui, sur la 11^e circonscription, s'est avec honneur retiré, est pour moi incompréhensible. Nous avons aujourd'hui, en raison de cette attitude, un député Rassemblement National dans notre ville et un de plus à l'Assemblée Nationale.

Pour ces raisons, je ne peux plus siéger aux côtés de Madame PETEL. Je quitte donc Aix au Cœur avec regret, sans oublier tout le travail effectué ensemble et la confiance qu'il m'a accordée, notamment dans le domaine budgétaire.

J'appelle ceux qui le souhaitent, à nous rejoindre, Alain PARRA et moi-même, afin de former un groupe. Le règlement du Conseil Municipal nécessite trois élus pour former un groupe, qui respectera notre engagement de départ, celui qui nous a fait élire par les Aixois.

Nous continuons, Alain et moi, à défendre les intérêts des Aixois en siégeant pour le moment en indépendants, certes, sans les moyens alloués à un groupe, mais n'en doutez pas, avec toute notre énergie, notre engagement et notre dévouement. Merci de m'avoir écoutée.

Mme le Maire : Merci, Madame BENDELE.

M. PARRA.

M. PARRA : Oui. Madame le Maire, mes chers collègues, je vais un peu redire ce qu'a dit Béatrice, mais il est important aussi de le dire. J'ai décidé, donc, de quitter le groupe Aix au Cœur. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle n'a pas été prise à la légère contrairement à ce que certaines personnes pourraient penser. Cela faisait déjà plusieurs mois que nous envisagions cette possibilité en raison des prises de position et des orientations droitières de la présidente du groupe Anne-Laurence PETEL. La décision d'Anne-Laurence PETEL de se maintenir au deuxième tour des législatives, contrairement à Mohamed LAQHILA qui s'est désisté dans la 11^e circonscription pour faire barrage au RN, le fait que ce maintien ait conduit à la victoire d'un candidat RN ont rendu mon choix inévitable. En tant que membre de Territoires de progrès, parti social-démocrate et représentant le centre-gauche de la majorité, cette dérive allait à l'encontre de mes convictions personnelles, de mes engagements et de mes valeurs. Cependant, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour le travail accompli et à souligner mon respect pour chacun des membres du groupe.

Je continuerai à siéger avec Béatrice au Conseil Municipal en tant qu'indépendant puisque le règlement intérieur ne nous autorise pas à créer un groupe. Je tiens à dire que nous resterons déterminés à promouvoir des initiatives qui bénéficient à tous les Aixois et à défendre l'intérêt général avec la même passion et la même conviction. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Monsieur PARRA. Je vous propose de rendre hommage à Monsieur Jean-Jacques CLOUCHOUX.

Mme PETEL : Je pense que comme vous avez eu deux membres de votre groupe qui sont partis, vous avez pris la parole à la suite. Donc, je vous demande de le faire également.

Plusieurs choses. D'abord, vous dire que la vie d'un groupe, c'est effectivement des départs, cela existe. Vous en avez eu dans votre groupe. Il y en a aujourd'hui puisque nous avons une nouvelle arrivée, et félicitations pour votre arrivée dans le groupe Aix en Partage. Je souhaite que ces débats soient internes, qui ne soient ni étalés dans la presse ni étalés au Conseil Municipal parce que ce sont des débats internes à un groupe et je souhaite que si nous les voulons dignes, ce sont des discussions qui doivent se faire entre membres d'un groupe politique. Quand j'ai conçu avec les militants d'En Marche, ce groupe Aix au Cœur, il était et il est toujours, il reste un groupe extrêmement ouvert à toutes les sensibilités politiques, mais aussi aux talents citoyens. Parmi les militants, il y a beaucoup de gens qui ne partagent pas forcément mes prises de position et qui pour autant trouvent leur place dans ce groupe. Et dans le groupe dans son ensemble parce que je considère qu'il n'est pas seulement constitué des gens qui sont ici à mes côtés, Philippe KLEIN, Josy PIGNATEL, Laurence ÉLISABETH, mais aussi Pierre-Paul CALENDINI et Sophie, mais il va bien au-delà des personnalités qui siègent ici. C'est avec cette même dynamique que nous avons aussi des conseillers départementaux aujourd'hui.

Ce que je voudrais dire, c'est que mes prises de position n'engagent pas puisqu'elles étaient nationales et elles seront toujours au titre d'ancienne députée, des prises de position nationales. Elles n'engagent pas les membres du groupe. Elles m'engagent moi, et j'estime que quand je prends la décision par exemple, de me maintenir, je prends la décision de faire face à deux populismes. Les derniers 15 jours nous montrent que le Front populaire est incapable de trouver un Premier Ministre et de s'accorder. Depuis deux ans, je sais que la situation dans l'hémicycle à l'Assemblée Nationale, la bordélisation de cet hémicycle...

Mme COURANJOU : Madame le Maire, on a un ordre du jour, on est sur de la politique nationale.

Mme le Maire : Madame PETEL va être brève.

Mme COURANJOU : Je suis un peu gênée par cet étalage de politique nationale. On a un ordre du jour. Personnellement, j'ai été convoquée pour l'ordre du jour. Je suis un peu gênée.

Mme le Maire : On la laisse terminer. Soyez brève, Madame PETEL.

Mme PETEL : Ce sont mes prises de position nationales qui sont mises en cause. Donc, mes prises de position nationales. Je vais vous citer simplement Christelle MORANÇAIS, Présidente de la Région Centre-Val de Loire. Je ne vois aucune différence entre un candidat LFI...

Mme le Maire : Non. Là, Madame COURANJOU a raison. Il faut arrêter.

Mme PETEL : Mais non. Je réponds à une prise de position nationale, Madame JOISSAINS.

Mme le Maire : On a un député, un sénateur dans cette assemblée. Cela n'a pas changé, même si les groupes ont été modifiés et donc, on ne va pas se mettre à transformer le Conseil Municipal en querelle entre les uns et les autres. Terminez, mais rapidement.

Mme PETEL : Non, ce n'est pas une histoire de querelle. Je vous fais une citation. Je ne vois aucune différence entre un candidat LFI et un candidat PS ou écologiste qui a pactisé avec Jean-Luc MÉLÉNCHON et ses idées antirépublicaines, enfin, peut-être une, l'un assume, y compris le pire et l'autre se compromet dans le déshonneur. C'est ma position et cela reste ma position.

Mme le Maire : Madame PETEL, je vous remercie. Je vous propose de rendre un hommage à Monsieur Jean-Jacques CLOUCHOUX pour lequel c'est le dernier Conseil Municipal. Il s'agit du DGST qui a fait de 40 ans de carrière à la Ville d'Aix-en-Provence. Il est rentré en 1983. Il a débuté comme aide-ouvrier professionnel et devenu ingénieur général à l'issue de sa carrière. Je vous propose de l'applaudir.

Applaudissements.

Mme le Maire : Je lui laisse la parole quelques minutes.

M. CLOUCHOUX : Quelques mots, effectivement. Oui, une longue carrière municipale, rendez-vous compte. C'est presque sept mandats, quasiment sept mandats municipaux, donc, cela fait pas mal de temps, dont 12 ans de direction générale. Je dois avouer que j'espère que mon passage sur Aix à ma juste mesure aura permis de transformer un peu cette ville, de lui donner l'essor qu'elle a aujourd'hui. Bien évidemment, tout cela se fait, c'est simple, ce qui est une banalité de le dire, mais en équipe. Donc, merci aux équipes, aux élus, aux équipes de fonctionnaires qui permettent d'aller au bout des projets. Et je veux dire que je n'habite pas Aix-en-Provence, mais je suis Pays d'Aixoï, puisque j'habite Saint-Cannat et je continuerai, bien sûr, à arpenter les rues de la ville et j'espère pouvoir vous rencontrer lors de ces visites dans cette ville merveilleuse. Merci encore.

Applaudissements.

Mme le Maire : Merci à toi, Jean-Jacques.

Nous allons passer aux questions orales d'Aix au Cœur.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire. En cette période estivale, je crois qu'il est heureux d'aborder la situation du cours Mirabeau et donc, est la question préalable que je souhaitais que notre Conseil puisse aujourd'hui aborder. Nous avons ce cours Mirabeau qui est cette artère extraordinaire de notre ville que nous aimons tous, que nous chérissons tous et qui, malheureusement, est parfois dénaturée par un certain nombre de choses.

Je ne peux pas parler de la circulation, qui est difficile dans un certain sens par des petits abus qui deviennent parfois des obstacles et auxquels il faudrait faire face. Mais principalement, d'une part sur l'utilisation de l'espace public parce que le cours Mirabeau, le Cours à carrosse est quand même celui où on a envie de se promener et on a envie de s'y promener en toute quiétude. Et il est vrai que parfois, le bruit ou l'utilisation de l'espace public peuvent venir amoindrir ce plaisir que l'on peut avoir à déambuler parce que c'était quand même l'une de ses fonctions premières.

La deuxième chose, c'est que nous avons, et nous constatons tous depuis des années, qu'il est dénaturé sur le haut de son cours par l'absence d'avancement des travaux des Deux Garçons qui pose une réelle difficulté esthétique, aussi d'aspect, de ne pas pouvoir utiliser ce qui était auparavant les Deux Garçons qui sont mondialement connus. Je pense qu'il y a des difficultés. Alors, bien sûr, c'est un bien privé. Je ne sais pas

dans quelle mesure la commune est susceptible d'intervenir, mais elle doit manifester. C'est cela que je vous demande aujourd'hui, son inquiétude, son insatisfaction. Dire peut-être qu'elle est à la disposition de ceux qui en ont besoin pour tenter de résoudre les problèmes et en tout cas, faire en sorte – et j'aurais aimé que ce soit pour l'été 2024, mais ce ne sera malheureusement pas le cas – que chacun puisse profiter à nouveau de cette brasserie et à nouveau de l'esthétisme global de ce cours Mirabeau. Donc, question : qu'a fait la municipalité ou peut faire pour remédier à cette difficulté qui commence à être extrêmement longue.

Mme le Maire : Merci, Philippe KLEIN. Le cours Mirabeau est l'artère principale de la Ville d'Aix-en-Provence. C'est une artère à laquelle nous tenons beaucoup, qui a vu tout un flux de public à une époque qui était reporté plutôt vers les rues adjacentes à l'Hôtel de Ville, notamment les jeunes gens, les étudiants. Beaucoup de restaurateurs ont fait des travaux qui ont permis de ramener ce flux. Il n'empêche que vous avez raison, les travaux des Deux Garçons défigurent évidemment le haut du cours Mirabeau d'autant plus qu'il s'agit quand même de l'établissement emblématique de ce cours.

Il faut savoir que depuis le sinistre qu'il a vécu, il y a eu des problèmes d'assurance. Évidemment qu'on s'est tenus au plus près de ce qui se faisait ou pas. L'assurance a commencé à rembourser le propriétaire, mais il y a quelques semaines simplement et les travaux reprennent. Les travaux reprennent, mais on ne peut pas espérer avant au moins un an et demi - deux ans que tout soit rétabli. Néanmoins, la reconstruction se fera à l'identique, ce qui, je pense, fera plaisir à l'ensemble des élus municipaux ici présents et à la population et dans le même temps, il y a de nouveau, un point de départ à ces travaux, là maintenant.

Oui, Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Me permettez-vous ? Juste pour rebondir, non, mais une seconde. J'entends bien ce que vous avez dit sur les assurances, cela se comprend, hélas, mais n'y aurait-il pas moyen de mettre une bâche décorative comme cela se fait sur beaucoup de bâtiments dans d'autres villes pour au moins que l'esthétique générale soit conservée, parce que c'est vraiment affreux.

Mme le Maire : C'est du privé et toute bâche venant à cet endroit-là doit être faite par du privé. Néanmoins, vous avez vu que la Ville avait quand même encadré par des palissades, que dans le même temps, le propriétaire a déjà mis une bâche et qu'il devrait y en avoir effectivement une autre qui arrive pour le deuxième cours des travaux qui vont se dérouler à partir de maintenant, qui ont déjà commencé déjà, je crois, depuis une semaine. Je vous remercie.

Il y avait une deuxième question. Maintenant, on va passer au groupe Aix en Partage. Je reviendrai sur Aix au Cœur.

Mme HUBERT : On avait deux questions : une question sur les charges locatives de Pays d'Aix Habitat et une autre sur le point sur la protection animale. Je vais poser la première question au préalable et je ne vais pas m'étendre sur l'intervention de Madame PETEL. On voudrait féliciter Monsieur PARRA et Madame BENDELE pour leur courage.

Mme le Maire : Non. Madame HUBERT, on ne va pas...

Mme HUBERT : Je dis juste cette phrase et je vais passer à la question.

Mme le Maire : On ne va pas faire de politique de raison dans cette assemblée. Merci, Claudie, on a un ordre du jour.

Mme HUBERT : Madame le Maire, je voudrais leur féliciter pour leur courage et j'en viens à la question.

Mme le Maire : Non. Ni Monsieur DI MEO ni Madame PIGNATEL.

Claudie HUBERT, poursuivez votre question, s'il vous plaît.

M. DI MEO : Je voudrais féliciter notre nouveau député de notre groupe.

Mme le Maire : Quand il sera là, je le féliciterai.

Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Je tiens à les féliciter et on le fera. Cela ne suffit pas.

M. le Maire : Non, vous arrêtez. Quand Monsieur PENA sera là, je le féliciterai, bien évidemment. Madame HUBERT, poursuivez votre question, s'il vous plaît.

Mme HUBERT : Je veux féliciter Monsieur PARRA et Madame BENDELE.

Donc, la question sur les charges locatives qui concerne quand même la Ville d'Aix-en-Provence parce que comme vous le savez, on est déjà intervenus en Conseil Municipal. On a une explosion des charges de Pays d'Aix Habitat et naturellement, la Ville est concernée par cette explosion des charges étant rappelé qu'il y a sept élus dans le conseil d'administration d'Aix Habitat, que Monsieur VINCENT est le Président de Pays d'Aix Habitat et que Pays d'Aix Habitat concerne 600 logements sociaux sur Aix-en-Provence. On vous avait alertés lors d'un précédent Conseil Municipal parce que cette problématique était portée par le collectif Calendal Méjanès qui avait vu exploser des charges ; il y a eu des interventions, notamment de députés pour interroger Pays d'Aix Habitat. Suite à cette explosion des charges, je vous rappelle qu'on a des charges qui ont augmenté de 28 % par rapport à 2023, taxe sur les ordures ménagères de près de 65 % et il y a des locataires qui m'ont même donné des quittances où on a un loyer de 445,44 € et 500 € de charges. Je vous rappelle naturellement que ce sont des logements sociaux et quand on reprend les autres délibérations où on voit les revenus des habitants dans ces quartiers, quand on voit que Corsy, on a 30 % sous le seuil de pauvreté, un revenu moyen de 1 154 € ; Encagnane : 1 258 €, le Jas : 1 424 €, Besson : 1 166 € donc, vous imaginez l'impact sur le pouvoir d'achat de ces personnes qui n'ont plus rien pour vivre quand on voit que le loyer est déjà une grosse partie des charges qui leur incombent.

Nous avons alerté à propos du collectif Calendal Méjanès, j'ai vu sur la presse qu'au nom de la CLCV, Madame LECONTE a également fait une action avec des locataires pour dénoncer cette augmentation des charges. Et on a des réponses qui ne sont pas satisfaisantes de la part de Pays d'Aix habitat puisque l'autre fois, on nous avait que cette augmentation des charges était due à l'augmentation du coût de l'énergie, etc., mais on n'a pas de détail. Et quand on voit le détail de ces charges, on s'aperçoit que ces réponses sont insatisfaisantes. Nous avons des charges de chauffage très importantes alors que les chauffages sont souvent défectueux, ce qui oblige les locataires à trouver d'autres solutions. On a des taux pour l'eau froide exorbitants, un prix au mètre cube de 16 € qui pose plein de questions, des gaspillages d'énergie, des lampadaires qui fonctionnent en pleine journée. Donc, on a une totale opacité dans ces calculs des charges, vous rappelant qu'il y a quelques années, Pays d'Aix Habitat avait été condamné à rembourser des sommes importantes au titre des charges qui avaient été imputées aux locataires de Pays d'Aix Habitat.

Ce problème concerne directement la Mairie puisqu'elle est au conseil d'administration et qu'elle peut demander des explications sur ces charges. En l'état, les réponses de Pays d'Aix Habitat, ce sont des minorations très légères. C'est éventuellement un report des charges au mois de septembre ou au mois d'août, mais ce qui n'est pas satisfaisant puisque ces charges incomberont aux locataires. Donc, aujourd'hui, notre demande, c'est qu'en tant que membre du conseil d'administration et vu le rôle de la mairie dans Pays d'Aix Habitat, est la suspension immédiate des charges contestées, le remboursement des charges exorbitantes qui ont été sollicitées depuis le début de l'année et également un audit sur le montant des charges locatives imputées aux locataires qui sont vraiment dans des situations de précarité. Je vous rappelle que dans les quartiers concernés, 30 % des personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Donc, nous demandons une intervention rapide, efficace et significative de la Ville. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Madame HUBERT. Effectivement, il y a eu un problème d'anticipation concernant le bailleur Pays d'Aix Habitat et aujourd'hui, un repartage par rapport aux consommations propres des habitants. Mais ce que je vais demander, je vais passer la parole tout de suite à Brigitte BILLOT, c'est qu'on n'exige rien pour le moment et qu'il y ait des moratoires. Brigitte.

Mme BILLOT : J'ai entendu ce problème et immédiatement, le service logement Ville, j'ai réagi. Par rapport à cette réaction, je vais vous répondre avec une réponse technique. Effectivement, dans le cadre de l'électricité, vous savez très bien que l'EDF a énormément augmenté. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 41 %, l'eau également.

Par contre, Pays d'Aix Habitat a mis en place dans tous les logements maintenant, des répartiteurs par rapport à l'électricité. Et il a découvert qu'autrefois, l'EDF était payée au mètre carré d'habitation. Maintenant, c'est la réelle consommation d'électricité par ménage. Et là, il a découvert que dans un tout petit logement, il y en a qui consommaient même cinq fois plus d'électricité que ceux qui avaient un grand logement. Donc, apparemment, suite aux répartiteurs installés dans chaque logement, la consommation d'électricité est désormais réelle par foyer. Donc, certains foyers ont vu l'électricité et les charges augmenter énormément puisqu'en plus de l'eau et de l'enlèvement des ordures ménagères, ils ont vu leur électricité s'envoler, mais c'était de l'électricité consommée.

Par contre, pour ne pas que cette charge n'incombe aux locataires immédiatement, d'abord, les gens peuvent bénéficier de leur chèque énergie et payer avec leur chèque énergie. Celui-ci peut aller jusqu'à 227 €. Il y a des chèques énergie qui vont même plus loin puisque vous parlez de personnes en grande difficulté. Pour une personne, le chèque énergie peut aller jusqu'à 194 €. Pour deux personnes, jusqu'à 240 € et ainsi de suite. Donc, déjà, cela coupe la facture énergétique. En plus, Pays d'Aix Habitat a accepté de fracturer ce paiement. Il a séparé le paiement des charges avec celui des loyers. Le paiement des loyers est automatiquement retiré. Par contre, les charges locatives incombant à cette énergie peuvent être fracturées, et ce, jusqu'à décembre, ce qui va déjà moins incomber aux locataires sur les mois à venir, mais les charges sont en effet, à payer.

Par contre, suite aux répartiteurs, beaucoup ont moins de charges à payer. Ceux qui dépensaient peu d'électricité ou l'électricité courante ont beaucoup moins de charges à payer que ce qu'ils payaient, mais ces personnes-là ne le crient pas.

Mme HUBERT : Excusez-moi. Si je comprends bien, il y a une erreur imputable à Pays d'Aix Habitat sur le calcul des notes d'électricité et vous proposez que les gens les payent quand même avec un moratoire, c'est aberrant. Nous demandons que...

Mme BILLOT : Pas du tout. Ce n'est pas une erreur. Autrefois, les charges étaient sur du collectif, étaient calculées sur du collectif. Maintenant, les charges sont imputables avec les répartiteurs dans chaque logement, à chaque locataire comme les propriétaires. C'est l'équité. Celui qui dépasse paye.

Mme HUBERT : On ne peut pas faire payer à des locataires des charges qui ne leur incombent pas. Cela incombe à Pays d'Aix Habitat qui n'a qu'à prendre ses dispositions.

Mme BILLOT : Si, c'est de l'électricité qu'ils ont consommée.

Mme le Maire : Non, cela incombe bien aux locataires.

Mme BILLOT : Cela n'incombe pas aux locataires puisqu'on nous dit...

Mme le Maire : Eu égard aux problèmes financiers qu'ils connaissent, j'ai demandé, et encore une fois, Pays d'Aix Habitat, ce n'est pas la Ville, c'est la Métropole, mais j'a demandé.

Mme HUBERT : Justement, vous siégez quand même à Pays d'Aix Habitat.

Mme le Maire : Quoi qu'il en soit, on ne va pas rentrer dans un débat stérile. Ce que j'ai demandé, c'est qu'effectivement, cela soit listé parce que les gens ne peuvent absolument pas payer tout de suite. Ce n'est pas possible.

Mme HUBERT : Il serait équitable que ce soit annulé. Surtout pour l'électricité.

Mme le Maire : On est face aux tarifs d'EDF qui ont lourdement augmenté. Il est vrai que la méthode qui

paraissait équitable au mètre carré à l'époque, aujourd'hui, est devenue individualisée.

Je vous propose de passer à la question d'Aix au Cœur sur les conditions d'accueil de la communauté des gens du voyage.

Madame PETEL.

Mme PETEL : Je voulais juste rebondir, parce qu'il y a quelques mois...

Mme le Maire : Non, on ne va pas rentrer dans les détails interminables. La réponse a été donnée. Je vous demande de poser votre question. Merci.

Mme PETEL : Les fontaines de Sextius ont le même problème d'augmentation des charges. Je vous l'avais signalé et on a des personnes âgées qui sont en grande souffrance et qui n'arrivent pas à payer leurs charges.

Mme le Maire : Madame HUBERT a posé une question. La réponse lui a été donnée. Maintenant, je vous demande de poser votre question sur les conditions d'accueil de la communauté des gens du voyage, s'il vous plaît, Madame.

Mme PETEL : Ce sont des personnes âgées. Si vous pouviez vous en occuper parce qu'elles n'arrivent pas à payer leurs charges.

Mme le Maire : Madame, s'il vous plaît. On continue.

Mme PETEL : Ma question porte sur l'accueil des gens du voyage effectivement, et de tous les gens du voyage, c'est-à-dire, que ce soit des Roms, des évangélistes ou d'autres communautés, on a diverses difficultés sur la commune. Cet été, à Célony, ce sont 200 caravanes qui ont envahi un terrain privé avec une bergère qui faisait cultiver du sainfoin pour ses brebis et qui n'aura pas sa production pour le pâturage et pour faire paître ses brebis à la fin du mois d'août. Il y a quelques années, c'est la Mérindol où un espace boisé classé a été intégralement décimé par une communauté qui avait acheté le terrain, Saint-Hilaire également. Mais la situation la plus grave se trouve à côté de la gare TGV où nous avons, je vais appeler ça un bidonville qui, aujourd'hui, est un des plus importants de France, à Aix-en-Provence.

Donc, j'avais trois questions. Pour la Mérindol, votre Mère, avant de vous céder son fauteuil, avait exprimé la volonté de racheter le terrain et je voudrais savoir si la Ville l'a finalement fait. Il appartenait aux évangélistes. Il a été intégralement décimé, enfin, les arbres ont été décimés et afin que les travaux ne continuent pas, il était question de racheter ce terrain à la communauté évangéliste.

La deuxième chose, c'est avez-vous et pourrions-nous connaître cette personne, une personne qui soit référente au sein de la Ville comme interlocuteur de ces communautés parce qu'il semblerait – j'avais eu l'occasion de les avoir en ligne – qu'il n'y ait pas de contact direct avec la Ville et donc, l'impossibilité quand elles viennent à Aix-en-Provence. Certes, il y a une aire d'accueil des gens du voyage, mais qui se trouve assez éloignée, à côté de la déchetterie et du centre de recyclage, mais j'aimerais connaître le nom de l'interlocuteur privilégié de ces communautés afin d'éviter l'installation sauvage sur les terrains privés. Et enfin, qu'est-il fait aujourd'hui pour traiter cette problématique de ce bidonville où il doit y avoir au moins 3 ou 400 personnes qui vivent dans un état d'insalubrité incroyable près de la gare TGV et je m'inquiète de voir grossir de mois en mois ce bidonville.

Mme le Maire : Merci, Madame PETEL. Les aires d'accueil des gens du voyage sont du domaine métropolitain. À l'époque, la commune avait laissé un terrain à disposition au niveau de l'aire d'accueil actuelle. Donc, une aire d'accueil a été construite. C'est une aire d'accueil qui met la Ville totalement en règle. Néanmoins, au niveau départemental, il reste deux aires d'accueil à construire pour être dans le schéma départemental. Comme nous sommes dans les règles, nous pouvons demander l'octroi de la force publique, mais cela reste toujours à la discrétion des autorités de l'État. Cela a justement été fait sur Célony. Ce n'est pas la Ville qui l'a actionné. La Ville s'est associée à la procédure parce qu'il s'agissait d'un terrain privé. Donc, voilà la manière dont nous agissons aujourd'hui, c'est-à-dire que nous nous associons aux propriétaires

qui font des recours de manière à pouvoir essayer d'accélérer justement la procédure et le recours à la force publique.

Concernant le camp de Roms qui se situe sur l'Arbois, nous avons eu une décision en 2023 qui nous permet d'activer la force publique. Nous avons demandé à la Métropole de mettre en place une deuxième aire d'accueil qui soit gérée par un gestionnaire comme celle existante. Il se trouve que la réglementation européenne ou plutôt la jurisprudence – si je ne m'abuse – européenne fait une distinction entre les gens du voyage et les communautés roms. De fait, la Métropole s'est déclarée incompétente. Nous avons toujours laissé ce terrain, le cas échéant au PLUi donc, possiblement aménageable. Dans le même temps, nous avons pris langue avec les associations en sous-préfecture de manière à pouvoir préserver notamment la scolarité des enfants. Aujourd'hui, nous avons eu cette décision donc, il y a trois ou quatre mois, de la Métropole nous disant qu'elle était incompétente et qu'elle ne pouvait pas le gérer, donc nous avons demandé la force publique à l'État et nous espérons l'obtenir avec évidemment le concours des associations et de la sous-préfecture.

Mme PETEL : Et donc, y a-t-il un interlocuteur en mairie de ces communautés ?

Mme le Maire : C'est moi. C'est ce que j'allais dire si vous me laissiez gentiment terminer les choses. Effectivement, oui, lorsqu'il y a un problème, c'est moi en direct.

Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci. Au-delà de la force publique, il y a un problème sur cette population qui est un problème de santé publique. C'est une population qui n'arrive pas à avoir accès aux soins sur son lieu de vie. Donc, je suis interpellée et je voudrais entendre ce que vous avez à dire, ou Monsieur DILLINGER peut-être, sur la position des services de santé de la Ville pour permettre l'accès aux soins parce que c'est un vrai problème. Ce sont souvent des patients fragilisés avec des pathologies et qui, une fois qu'ils sortent des urgences, se retrouvent dans l'incapacité d'avoir des soins sur leur lieu de vie. Merci.

Mme le Maire : Laurent.

M. DILLINGER : Madame le Maire, chers collègues, oui, je partage bien sûr les inquiétudes de Madame ANGELETTI par rapport à cette population. Je suis entièrement d'accord. Après, vous savez comme moi que ce n'est pas si simple par rapport à ce type de population, de venir dans les cabinets médicaux, entre guillemets, de médecins libéraux ou d'infirmières libérales. Donc, leur conception de la médecine est souvent une conception de médecine one shot comme on dit de nos jours, où on va aux urgences ou dans un centre de soins non programmés, mais après, il n'y a pas de suivi. Quelle est la position de la Ville et la mienne ? La mienne est d'avoir sur notre ville des médecins libéraux disponibles à leur écoute. De nos jours, nous avons également des maisons de santé pluridisciplinaires qui peuvent recevoir tous types de personnes et malheureusement, force est de reconnaître que la population à l'Arbois ne consulte pas les cabinets. Alors, que faire ? À l'époque de Monsieur DUPONCHEL qui était le directeur de la santé et du handicap, nous avons mené une action de communication. Cela n'a pas fonctionné. Avec Monsieur BARNA, nous avons maintenant établi des liens également. Le Docteur Alexandre BARNA, c'est le directeur de la santé au niveau de notre Ville. Nous avons également établi des liens avec le Département pour inciter ce type de population, à avoir un suivi médical et pas d'avoir que des actions de soins dans le cadre de l'urgence. Après, je n'ai pas d'autres réponses à vous proposer si ce n'est la même inquiétude que la vôtre.

Mme le Maire : Et je rappelle que c'est tout de même la compétence de l'État en premier lieu. Après, nous pouvons faire en sorte que les conditions soient les meilleures par rapport aux enfants scolarisés, par exemple, ou dans le même temps, à l'hôpital, mais nous sommes un peu impuissants, je dois le dire.

M. DILLINGER : Il y a le problème de la santé, Madame le Maire, mais il y a également le problème de la pédagogie et de l'éducation et on est dans la même sphère de difficultés, mais je pense que nous sommes à l'écoute et nous avons des outils ici à Aix-en-Provence pour le soin comme pour l'éducation, mais malheureusement, force est de reconnaître que cela ne fonctionne pas trop.

Mme le Maire : Faut-il aussi que les personnes le souhaitent, ce qui est parfois très compliqué. Je vous propose de passer à la deuxième question. Oui, tout à l'heure. Je pense qu'il faut qu'on soit rapide aujourd'hui. Je vous propose de passer à la deuxième question concernant Aix en Partage.

M. DI MEO : Madame la Maire, mes chers collègues. Le niveau de civilisation d'une société se mesure souvent à sa façon dont on traite les animaux et il nous en reste beaucoup, de progrès à faire. Tous les jours, nous découvrons des capacités cognitives, des situations où les animaux sont capables de souffrance et il apparaît plus qu'évident que lutter contre ce problème est un enjeu moral. C'est aussi une question écologique au moment où l'industrialisation de l'exploitation animale et la croissance économique sont aussi destructrices. Alors, vous allez me dire : « Mais pourquoi cette question dans un Conseil Municipal ? » On a suivi par presse interposée la polémique sur les cirques et les hippopotames. On a découvert que les vœux que votre Mère avait fait voter dans cette assemblée pour qu'il n'y ait pas d'animaux sauvages dans les cirques ne s'appliquaient pas sur les terrains privés. J'espère que vous avez quand même sanctionné ou fait en sorte que toutes les publicités faites sur le domaine public pour ces activités ne soient pas prolongées. Vous nous en direz quelque chose. Mais on pourrait penser que peu de choses sont à faire ou rien n'est à faire. Et ne vous y méprenez pas, le but de ma question n'est pas de remettre en cause ou de discuter les valeurs ou le comportement de Madame DUMICHEL dont les qualités sont connues en la matière, mais de discuter de ce que pourrait être une politique municipale ou de ce que pourraient être des propositions de ce que pourrait faire une ville.

Que faire, comme dirait l'autre ? D'abord, travailler avec des institutions qui n'ont pas comme valeur fondamentale ou principale le respect des animaux ; par exemple, les sociétés de chasse, et apaiser certains territoires. Il est dommage qu'il n'y ait pas Monsieur DONATINI aujourd'hui, la discussion aurait pu être féconde, mais de nombreux promeneurs, de nombreux riverains sont gênés par des définitions de zones de chasse qui ne permettent pas un usage partagé et convivial de certains quartiers et espaces naturels, et je pense que la Mairie gagnerait à réviser, modifier ces activités en la matière.

Sur les animaux sauvages, diverses actions peuvent être menées : créer des pigeonniers contraceptifs plutôt que de violenter les animaux pour les chasser, par exemple. Certains dispositifs peuvent être mis en place, par exemple, des outils publicitaires de la Ville peuvent être utilisés pour appeler à lutter contre la maltraitance animale ou pour l'adoption d'animaux dans les refuges que la Ville gère et c'est peut-être un des bouts sur lesquels la Ville fait un certain nombre de choses avec la fourrière et les refuges.

De la même manière, un grand nombre de villes pratique des politiques d'éducation et de sensibilisation, par exemple, des personnels qui gèrent les espaces verts de manière que les animaux sauvages ne soient pas détruits ou que la faune sauvage et que les animaux sauvages ne soient effarouchés dans le traitement des espaces verts ou des espaces naturels. De la même manière, certaines communes forment les policiers municipaux. Aujourd'hui, toutes les enquêtes montrent que la violence sur les animaux est très proche de la violence faite sur les conjoints ou sur les êtres humains, qu'il y a un continuum de violences et donc, sensibiliser à la prévention ou à la lutte contre ces violences et des choses que peuvent faire des agents municipaux en la matière. Certaines communes, je vous en donnerai les noms pour finir, mais de la même manière, certaines communes favorisent le travail dans les EHPAD avec des animaux domestiques, de manière à ce qu'une forme de sociabilité ou une forme de communauté se crée entre des personnes âgées et des animaux. Donc, ces choses-là sont tout à fait faisables. Je ne vais pas être trop long dans mon catalogue à la Prévert, mais de la même manière, un certain nombre de communes et pas des moindres, instaurent des repas végétariens quotidiens dans les cantines de manière à questionner et la laïcité et la protection animale et aujourd'hui, ces choses-là sont faites même dans de très grandes villes. On pourrait parler de Lyon ou de Grenoble.

Pour finir, certaines villes modifient les cahiers des charges de commande publique pour acheter 100 % de produits ménagers non testés sur les animaux ou 100 % de produits alimentaires ne provenant pas de l'élevage industriel.

Est-ce que dans ce catalogue de propositions, je vous ai parlé d'utopie ? Non. Je vous ai parlé de ce qui se passe à Montpellier, à Toulon, à Grenoble ou à Lyon. Donc, au-delà des qualités personnelles de l'adjointe en charge de ce dossier, peut-être que la Ville pourrait mener une politique plus ambitieuse et plus globale sur ce

sujet extrêmement sensible et qui montrerait une grande part de notre humanité. Merci à vous.

Mme le Maire : Merci, Monsieur DI MEO. Maryse JOISSAINS a fait en sorte qu'un des axes politiques majeurs de cette Ville soit la défense de la cause animale. Nous sommes une des seules de France, si ce n'est pas la seule, en tout cas, nous avons été la première à gérer un refuge pour les animaux. Nous nous préoccupons de leur sort et je vais passer la parole à Frédérique DUMICHEL qui va détailler les dispositifs en œuvre. Sachez qu'au mois d'avril 2022, 30 Millions d'amis avait attribué à la Ville d'Aix-en-Provence la 7^{ème} place du classement des villes de plus de 100 000 habitants où il fait bon vivre avec un animal, que nous avons aussi obtenu le label régional de Ville amie des animaux. Et juste une chose sur le cirque, lorsque les cirques s'installent sur des terrains privés et qu'ils respectent la réglementation de l'État qui permet tout de même la détention d'animaux sauvages jusqu'en 2028 si je ne m'abuse, nous n'avons pas la main. En revanche, nous avons fait enlever les publicités.

Frédérique.

Mme DUMICHEL : Oui, merci, Madame le Maire. Bonjour, mes chers collègues. Je vais vous répondre, Monsieur DI MEO sur plusieurs questions. Pour l'hippopotame du cirque, il ne faut pas oublier quand même qu'il y a un arrêté du Conseil d'État qui leur a laissé l'hippopotame. Donc, à ce niveau-là, nous ne pouvons rien faire pour l'instant jusqu'en 2028.

Pour la formation des jeunes policiers municipaux, effectivement, les jeunes policiers qui rentrent à la police municipale sont formés. Nous avons donc un équipage dédié à cela, à la cause animale, que nous envoyons donc, sur tout ce qui est maltraitance. Il ne faut pas confondre maltraitance et négligence parce que souvent, on pense que c'est maltraitance, mais c'est de la négligence parce que des gens prennent des animaux et ne savent pas forcément quels sont les besoins de l'animal qu'ils ont pris chez eux. Donc, on arrive en médiation avec tout cela.

Pour les EHPAD, c'est en cours. Cela fait déjà un petit moment qu'on essaye de faire de la médiation animale dans les EHPAD. Nous avons un EHPAD qui a répondu favorablement et là, c'est en discussion, voir comment on peut s'organiser avec le directeur et l'équipe médico-sociale.

Je tiens aussi à vous dire qu'à l'heure actuelle, en septembre, nous allons ouvrir sur Aix le premier parc canin qui sera dans l'espace Gauffredy dédié aux chiens pour qu'ils puissent se socialiser, être en liberté dans le centre-ville pour satisfaire les gens qui ne peuvent pas amener leur chien à l'extérieur dans la mesure où, suite à la politique de la Métropole, on ne peut pas emmener les chiens dans les transports publics, sauf les chiens guides d'aveugle, bien sûr. Pour cela, il y aura le parc canin qui va être inauguré le 27 septembre, si mes souvenirs sont bons. Parc canin mis en place avec la collaboration donc, de Marc FERAUD et avec les espaces verts.

Quelles étaient les autres questions ? Les EHPAD. La politique de lutte contre la souffrance animale, nous l'avons. Nous le faisons tout le temps. Nous avons une politique de stérilisation des chats. Nous en faisons à peu près 800 par an. Il faut savoir qu'il y a une différence entre le chat errant et le chat libre. Le chat errant n'est ni pucé ni stérilisé, que l'on capture, que l'on puce et que l'on stérilise. Il devient donc, propriété de la municipalité. Donc, ce qui nous oblige – ce qui est normal – à le nourrir et à le soigner. Par contre, nous avons quand même à peu près 210 sites de nourrissage sur la Ville d'Aix, enfin sur la commune d'Aix parce que les chats libres sont relâchés sur le site sur lequel ils ont été capturés parce que je crois que vous n'êtes pas sans savoir que le chat est très territorial. Quand on peut les donner à l'adoption, on le fait, mais ce qui n'empêche pas qu'on récupère toujours des chatons parce qu'il y a des gens qui adoptent un chaton, qui parce qu'ils vivent en appartement ne le stérilisent pas, ne le pucent pas. Qu'ils s'échappent et, évidemment, après, la chatte met bas trois ou six mois après, et on se retrouve avec des chatons. On en a beaucoup au refuge. Donc, il est effectif que la municipalité s'occupe de la fourrière avec des communes aux alentours, dont nous avons des conventions et nous avons aussi le refuge qui à l'heure actuelle est plus que plein parce qu'il y a la politique d'abandon aussi. On essaye de lutter contre la politique de l'abandon, mais ce n'est pas toujours facile.

De toute façon, tous les animaux que l'on retrouve dans la voie publique, à partir du moment où ils sont

identifiés, les propriétaires sont poursuivis, dans la mesure où ils sont identifiés bien sûr, pour pouvoir leur faire comprendre qu'un animal, on ne l'abandonne pas comme cela. Ils sont poursuivis et après, on s'attaque à leur porte-monnaie directement par le Trésor public. Ai-je répondu à toutes vos questions ou pas ?

M. DI MEO : Non. Il y avait la question de la chasse. Ne serait-il pas envisageable de travailler un partenariat avec la fédération de chasse ? Vous avez la chance d'avoir un élu dans votre équipe donc, la rencontre sera plus facile. On est quand même interpellés très régulièrement par ces promeneurs, des cyclistes et des riverains qui trouvent que cela ne fonctionne pas. Donc, serait-il possible de remettre à plat la question des zones de chasse sur la Ville parce que c'est quand même très problématique. De la même manière sur la faune sauvage, aujourd'hui, il n'y a pas d'arrêté de protection de la faune sauvage qui permet de capturer sans tuer les animaux de la faune sauvage que l'on retrouve, ni de dispositif pour soigner. Ce sont des puzzles mais qui ne sont pas légaux pour soigner des animaux sauvages que vous récupérez.

Mme DUMICHEL : J'entends, Monsieur DI MEO, les animaux sauvages, c'est la compétence de l'OFB, donc de l'État. Quand on nous signale des animaux sauvages blessés, on les prévient tout de suite et on essaye de les sauver, bien entendu.

Par rapport à la chasse, dans les emprises de chasse, on a quand même eu un arrêté qui empêchait des chasseurs de se rapprocher trop près du complexe animalier parce qu'ils s'approchaient à moins de 200 m. On fait comme on peut à ce niveau-là et il est vrai que les négociations sont aussi en cours. On travaille avec les lobbies et les chasseurs, les fédérations de chasse qui sont nombreuses sur la commune. Cela n'est pas toujours évident, je le reconnais.

Mme PETEL : Juste, Madame le Maire, pour répondre à Monsieur DI MEO sur des problématiques de faune sauvage et pour vous poser deux questions sur ce sujet-là aussi. La faune sauvage et les chats, chiens, etc., qui font partie des animaux domestiques, ce n'est pas la même chose. Ce ne sont pas les mêmes structures qui s'en occupent. Quand vous trouvez un animal sauvage blessé, c'est la LPO, les centres de protection de la faune sauvage. Il y en a un à Buoux, et vous pouvez leur amener les animaux. Je donne juste quelques conseils. On est dans une période où il fait extrêmement chaud. Il faut abreuver les animaux sauvages, mettre de l'eau dans vos jardins. C'est important pour les animaux sauvages notamment.

Autre petit détail, mais on a 3 millions qui ont été votés pour les collectivités de l'année dernière, pour qu'elles puissent procéder à des campagnes massives de stérilisation. Je sais que le service de stérilisation de la Ville, il marche très bien. Moi, j'ai eu affaire à lui. Il fonctionne extrêmement bien. Ils sont extrêmement efficaces. Ils viennent quand on leur signale. Ils font des captures sur sites, ils remettent les animaux sur sites une fois stérilisés, pucés. Néanmoins, il est nécessaire aussi d'aller chercher ces fonds qui ont été mis à disposition des collectivités pour faire des stérilisations massives. On va arriver à une période en plus où on va avoir des abandons en nombre. On est quand même le premier pays en matière d'abandon d'animaux. Ce n'est pas un record dont on est extrêmement fiers.

J'avais deux questions : un, y a-t-il une fourrière équine dans la Métropole ? Je ne crois pas et pense qu'à un moment donné, il serait utile aussi d'en avoir une. De mémoire, c'est à Avignon, les policiers municipaux sont formés à la lecture de puces et à la recherche sur fichiers IFAP, des propriétaires des animaux, ce qui permet d'éviter le stress des animaux qui, quand ils sont observés ou en tout cas, attrapés sur la voie publique, ne sont pas amenés jusqu'au refuge, mais on peut retrouver leur propriétaire et le lui remettre par le biais des policiers municipaux. Je trouve cela intéressant pour éviter le stress des animaux et je ne sais pas, peut-être Monsieur DIJON pourrait nous dire si les policiers municipaux sont formés à cela.

Et dernière chose, il y a un certificat d'engagement et de connaissance maintenant quand on adopte un animal. Je pense que ce n'est pas assez. Je pense que les législateurs demain puisque nous avons voté une loi sur la maltraitance animale en 2021 qui a permis de très nombreuses évolutions qui ont été saluées par les associations, mais demain...

Mme le Maire : Soyez brève, Madame PETEL.

Mme PETEL :... je ne sais pas si cela concerne les animaux, si la configuration de l'assemblée sera

favorable à cela, mais je pense qu'un permis de détention pourrait être la solution.

Mme le Maire : Je rappelle que depuis 2021, le refuge a passé une convention avec le groupement de réflexion et d'action pour l'animal qui organise sur le plan national la retraite des animaux qui ont été cobayés dans les laboratoires. Donc, nous retrouvons chaque année, un certain nombre de chiens, principalement des beagles.

Frédérique.

Mme DUMICHEL : Excusez-moi, c'est ce que j'allais préciser. Déjà, de toute façon, on est en convention avec de nombreuses associations, dont l'association Graal qui récupère des animaux de laboratoire en fin de procédure et qui viennent nous les confier. Récemment là, au mois de juin, nous avons eu six chiens qu'on a récupérés et qui ont été très rapidement adoptés d'ailleurs, parce que nous avons fait un reportage sur Aix ma Ville qui est passé sur tous les réseaux et les chiens ont été très vite adoptés.

Par contre, ce que je voudrais aussi signaler, c'est que ces animaux, c'est très bien qu'ils aient été très vite adoptés, mais aussi, il y a les autres et souvent, ce sont des malinois et des bergers allemands, des chiens qui ont des besoins dont les gens n'ont pas forcément conscience et qui sont abandonnés parce que justement les propriétaires prennent un petit chien, un petit malinois, un petit berger allemand, c'est mignon et tout et quand le chien grandit, il a des besoins de se dépenser et le propriétaire n'est plus apte, pour des tas de raisons, sans jugement de ma part, à s'en occuper et donc, abandonne donc l'animal. Il faut savoir que nous avons été quand même demandés ici par le bureau du bien-être animal du Ministère de l'Agriculture en tant que spécialiste de ce genre de choses et donc en principe, en septembre, nous allons participer à une table ronde à Paris à ce sujet justement pour voir comment on peut faire évoluer des choses.

Qu'ai-je à vous dire d'autre ? Les formations pour les policiers municipaux, c'est fait. Nous avons un équipage dédié pour cela, qui se permet, qui connaît et à l'appareil que l'on a, on peut lire l'ICAD effectivement, du chien ou du chat. Ce qui est quand même différent. Pour les animaux, les autres animaux, on a réussi à faire agréer, ce n'est pas un parc, c'est un endroit transitoire pour pouvoir mettre les animaux tels que les ovins, les caprins ou les équins, en attendant de les trouver un autre endroit beaucoup plus sûr pour eux, à divagation sur les voies de la commune.

Mme le Maire : Françoise voulait ajouter un mot pour renseigner sur la formation ?

Mme COURANJOU : Merci, Madame le Maire. Oui, pour terminer, sur la politique de la Ville concernant la formation des agents territoriaux, ce sont les agents de la direction de la santé publique qui sont régulièrement formés en matière d'approche et de gestion des pigeons, gahiers, nuisibles et rats. Ils sont régulièrement formés dans ce domaine parce qu'une approche est à la fois nécessaire pour gérer ces animaux sans atteindre à leur vie. Il y a une politique de formation régulière. Et par ailleurs, comme le confirmait Frédérique, les agents de sa direction sont régulièrement formés de façon à être agréés à des formations qualifiantes pour la gestion des chiens, des chats, etc. Donc, la politique de la Ville est très impliquée dans la formation régulière pour ce genre de suivis des nuisibles, des chiens et des chats.

Mme le Maire : Monsieur DIJON.

M. DIJON : Merci. Une remarque très rapide en complément des propos de Madame PETEL et de Frédérique DUMICHEL. À ma connaissance au sein du poste de police municipale, il y a une possibilité de lecture des puces, mais cela se fait un petit peu en mode dégradé. Ce sont des agents recrutés ces derniers mois, qui viennent d'ailleurs des communes du Vaucluse, qui ont des agréments et des possibilités de se connecter à la plateforme nationale pour identifier les propriétaires des chiens pucés. Donc, cela se fait, cela se pratique un peu en mode dégradé puisque ce sont des agents qui viennent de l'extérieur qui ont amené cela. Donc, je pense que cela pourrait très facilement s'institutionnaliser. Et pour l'avoir observé à l'époque, c'est très facile à mettre en place et cela rend service, puisque cela permet d'identifier et de contacter tout de suite le propriétaire du chien. Donc, je pense que cela peut s'institutionnaliser au sein du poste de manière très simple et rapide.

Mme DUMICHEL : Permettez-moi de répondre à cela. Oui, il est effectif que l'on pourrait en semaine, rendre directement à son propriétaire un chien errant sur la ville, si on arrive à le retrouver, ce qui n'est pas toujours évident parce que très souvent, ils sont dans les communes ailleurs et quand ce sont les week-ends, les jours fériés ou le soir, les propriétaires ne répondent pas parce qu'ils ne sont pas là. Donc, où laisse-t-on le chien ? Dans la rue ? Il vaut mieux qu'on le récupère, qu'on le mette à la fourrière, il est en sécurité. Il ne risque pas de causer un dommage quelconque sur la voie publique, ni de blesser, ni d'être blessé puis on voit avec le propriétaire ce qu'il en est quand on le retrouve. Parce que très souvent, il faut savoir que dans de nombreux cas, le propriétaire ne vient pas, ne se manifeste pas. Et donc, c'est après que nous les poursuivons pour abandon et après, il faut s'occuper des chiens.

Mme PETEL : Cela marche dans d'autres communes, Madame DUMICHEL. Je pense qu'effectivement, cela pourrait marcher.

Mme le Maire : Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : C'est très bien que le refuge récupère des animaux qui ont été l'objet d'expérimentations. Il y a des choses plus simples que de traiter la conséquence, c'est de lutter contre la cause. C'est Montpellier et Lyon qui ont inclus dans le cahier des charges, par exemple, de commander des produits ménagers qui ne sont pas testés sur les animaux et il suffit d'une volonté politique et vous aurez des produits qui n'utiliseront pas l'expérimentation animale. Tout ce que vous faites est secondaire un peu. C'est bien, mais c'est secondaire. On peut traiter la cause.

Par exemple, les cahiers des charges de Lyon ou de Montpellier vont limiter l'achat de produits alimentaires qui viennent d'élevages industriels. Ce sont des choses tout à fait faisables pour réduire structurellement les situations.

De la même manière, quand je vous parle d'un repas végétarien quotidien, ce sont des situations, aujourd'hui, la viande est très peu mangée dans les collectivités parce qu'elle est de très mauvaise qualité. Elle est souvent assez mal cuisinée et aujourd'hui, une mairie comme celle de Lyon peut gérer un repas végétarien quotidien dans ses écoles. Donc, ces choses-là sont des choses structurelles pour lutter contre la souffrance animale au-delà du traitement conjoncturel de la protection des animaux domestiques.

Mme le Maire : Je vais passer la parole à Fabienne VINCENTI sur les menus de la cantine.

Mme VINCENTI : Oui, vous avez un repas végétarien par semaine, ce qui est, je pense, suffisant. Les parents ne seraient pas d'accord, Monsieur DI MEO pour avoir un repas végétarien tous les jours. Les enfants ont aussi besoin de chair animale. Nous avons un cahier des charges extrêmement précis avec une note judiciaire et une nourriture d'extrêmement bonne qualité.

Mme le Maire : Je crois qu'on va clore le débat. Je suis désolée, mais là sincèrement, j'ai laissé filer parce que c'est une cause à laquelle je suis profondément attachée, mais là, je crois que cela suffit. On passe aux rapports.

On peut parler encore des goélands et de plein de sujets sur lesquels du guide animal qu'on a fait paraître en 2024, je veux dire, la Ville est vraiment à la pointe à ce niveau-là. Après, on peut toujours s'améliorer. Tous les conseils sont bons à prendre. Néanmoins, maintenant, on passe aux rapports.

Mme HUBERT : Madame le Maire, vous ne m'avez pas laissé intervenir sur les Roms

Mme le Maire : On passe aux rapports. Cela suffit.

Mme HUBERT : Je pense qu'il y a une hiérarchie entre les animaux et les Roms. Vous ne m'avez pas laissé intervenir.

Mme le Maire : Non, il n'y a pas de hiérarchie entre les animaux et les Roms. C'est que je sais très bien que le débat sur la cause animale ne va pas être aussi politisé et ne va pas laisser prise effectivement à des débats

qui n'ont rien à faire dans cet hémicycle-là.

Mme HUBERT : C'est un scandale.

01.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2024 –

Mes Chers Collègues,

Au cours de sa séance du 14 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé le *Compte Financier Unique* de l'exercice 2023 et a procédé à l'affectation des résultats constatés.

C'est ainsi que le résultat de clôture de la section de fonctionnement a été affecté comme suit :

- 17 386 943,03 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 4 001 349,96 € en excédent de fonctionnement reporté.

A ces affectations s'ajoutent des inscriptions nouvelles pour 3,056 M€.

En investissement, les ajustements nécessaires ont pu être réalisés par redéploiement des crédits budgétaires existants (paragraphe « virements de crédits »).

En fonctionnement, le *Budget Supplémentaire* comporte comme chaque année les subventions de fonctionnement complémentaires accordées aux secteurs de la culture et du sport, ainsi que le financement des illuminations de fin d'année.

Il permet également un réajustement des prévisions budgétaires initiales inscrites au *Budget Primitif*. A cet égard, dans les postes abondés, on peut souligner les fluides, le coût des 2 tours d'élections non prévus, une importante annulation de titres liée à un contentieux, et le reversement des parts départementale et régionale de *Taxe de Séjour*.

Enfin, la plupart des autres actions financées ont été ou seront présentées en Conseil Municipal. Elles concernent les secteurs de l'éducation (SRAV, partenariat *Camp des Milles*, tenues dans les écoles), du social (handicap, subventions), des espaces verts, de la sécurité (vidéosurveillance) et de la culture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont décomposées comme suit :

Section de Fonctionnement

Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)
Inscriptions nouvelles en opérations réelles			
930 - Services généraux		2 416 493	285 283
	Subventions humanitaire international	24 300	
	Participations aux élections		30 000
	Feu d'artifice 14 juillet	110 000	
	Remboursements divers sinistres		210 770
	Masse salariale (2 tours d'élections législatives)	250 000	
	Illuminations de fin d'année	537 583	
	Carburants	102 000	
	Matériaux panneaux d'affichage élections	40 000	
	Fluides (bâtiments)	1 325 000	
	Fluides (bâtiments) - Avoirs		44 513
	Prestations informatiques	50 000	
	Divers	1 910	

931 - Sécurité		25 000	
	Vidéosurveillance policière	25 000	
932 - Enseignement, formation prof. et apprentissage		245 000	76 500
	Fourniture de repas aux ALSH par la Cuisine Centrale	20 000	
	Tenues écoliers & Participation	120 000	60 000
	Copieurs écoles	20 000	
	Frais Sacem Musique à l'école	10 000	
	SRAV (Savoir Rouler À Vélo) & Participation	33 000	16 500
	Produits d'entretien pour les écoles	10 000	
	Prestations de nettoyage spécifiques pour les écoles	6 000	
	Subvention École d'Art (complément)	16 000	
	Partenariat avec le Camp des Milles	10 000	
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		1 422 318	796 692
	Subventions associations culturelles	766 318	
	Subventions associations sportives	290 000	
	Entretien des équipements sportifs	10 000	
	Subvention Zik-Zak	20 000	
	Subvention Aix-Qui	15 000	
	Subvention Institut de l'image	10 000	
	Festival de l'éloquence	30 000	
	Subvention Seconde nature	15 000	
	Fondation Vasarely (complément)	40 000	
	AMO (<i>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</i>) DSP 6Mic	20 000	
	AMO Piscines	46 000	
	Théâtre du Bois de l'Aune	10 000	
	Sécurisation Biennale	80 000	
	Marchés multi-tech (complément)	50 000	
	Ville européenne du sport	10 000	
	Subvention exceptionnelle PAN	10 000	
	Remboursement des repas par les ALSH		20 000
	Mécénat Cézanne 2025		500 000
	Mécénat Biennale 2024		150 000
	Donation		126 692
934 - Santé et action sociale		45 000	91 794
	Subventions secteur social (complément)	7 000	
	FIPHFP (<i>Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique</i>)	8 000	
	Subventions crèches privées (complément pour augmentations de salaire des EJE)	20 000	
	Animations soirées d'été	10 000	
	Participation CAF au CTG (<i>Convention Territoriale Globale</i>)		91 794
935 - Aménagement des territoires et habitat		1 424 661,96	
	Marché architecte conseil	9 264	
	Frais d'acquisitions foncières	80 398	
	Electricité éclairage public (complément)	1 250 000	
	Espaces verts - externalisation	50 000	

	Espaces verts - locations de véhicules	34 999,96	
936 - Action économique		618 655	
	Manifestations 60 ans d'Encagnane	20 000	
	Reversement de Taxes de Séjour	598 655	
937 - Environnement		100 000	142 402
	Gestion des déchets	100 000	
	Redevance DSP Réseau de chaleur		142 402
938 - Infrastructures		574 000	
	Annulation titres 2017 de locations de fourreaux télécom	554 000	
	Vidéosurveillance routière	20 000	
941 - Autres impôts et taxes			1 000 000
	Complément <i>Produits des jeux</i>		1 000 000
942 - Dotations et participations			131 388
	Complément DGF (<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>)		131 388
943 - Opérations financières		58 900	532 265
	Procédure de soldes des rattachements		532 265
	Dette récupérable (intérêts)	58 900	
Total des inscriptions nouvelles		6 994 327,96	3 056 324,00
Écritures d'ordre			
946 - Transferts entre sections			693 549
	Reprise sur provision		693 549
953 - Virement à la section d'investissement		756 895	
	Virement à la section d'investissement	756 895	
Total des écritures d'ordre		756 895	693 549
Écritures liées au résultat de l'exercice 2023			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			
	Part du résultat 2023 affecté à la section de fonctionnement		4 001 349,96
Total des Écritures liées au résultat de l'exercice 2023			4 001 349,96
Virements de crédits		0	
930 - Services généraux		56 974	
931 - Sécurité		87 768	
934 - Santé et action sociale		- 72 344	
935 - Aménagement des territoires & habitat		39 602	
936 - Action économique		201 345	
941 - Autres impôts & taxes		- 213 345	
943 - Opérations financières		- 100 000	
Total de la section de fonctionnement		7 751 222,96	7 751 222,96
Section d'Investissement			
Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)

Inscriptions nouvelles en opérations réelles		
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63 346	
Œuvres d'art - Musée Granet	63 346	
Total des inscriptions nouvelles	63 346	
Écritures d'ordre		
926 - Transferts entre sections	693 549	
Reprise sur provision	693 549	
951 - Virement à la section d'investissement		756 895
Virement à la section d'investissement		756 895
Total des écritures d'ordre	693 549	756 895
Écritures liées au résultat de l'exercice 2023		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 122,40	
Déficit 2023 de la section d'investissement	19 122,40	
Restes à réaliser 2023 (divers chapitres)	17 667 820,63	300 000,00
922 - Excédents de fonctionnement capitalisés		17 386 943,03
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (exécution 2023 et solde des restes à réaliser) - Compte 1068		17 386 943,03
Total des écritures liées au résultat de l'exercice 2023	17 686 943,03	17 686 943,03
Virements de crédits (investissement)	0	
900 - Services généraux	22 597	
901 - Sécurité	41 000	
902 - Enseignement, formation prof. et apprentissage	118 500	
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 986 582	
904 - Santé et action sociale	- 500 000	
905 - Aménagement des territoires et habitat	- 1 108 800	
907 - Environnement	- 100 000	
908 - Infrastructures	- 1 709 269	
921 - Taxes non affectées	13 113	
923 - Dettes et autres opérations financières	236 277	
Total de la section d'investissement	18 443 838,03	18 443 838,03
TOTAL BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	26 195 060,99	26 195 060,99

En conséquence, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

	<i>En Euros</i>	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
* Reprise des excédents nets antérieurs			4 001 349,96

* Propositions nouvelles en opérations d'ordre	756 895,00	693 549,00
* Propositions nouvelles en écritures réelles	6 994 327,96	3 056 324,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 751 222,96	7 751 222,96
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
* Solde d'exécution antérieur reporté après correction liée au solde du compte 1069	19 122,40	
* Excédent de fonctionnement capitalisé		17 386 943,03
* Propositions nouvelles en opérations d'ordre	693 549,00	756 895,00
* Propositions nouvelles en écritures réelles	63 346,00	
* Restes à réaliser	17 667 820,63	300 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18 443 838,03	18 443 838,03
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	26 195 060,99	26 195 060,99

- **APPROUVER** par chapitre les propositions de dépenses et de recettes nouvelles contenues dans ce *Budget Supplémentaire* telles qu'elles figurent à la balance générale par section (fonctionnement et investissement).

Présents et représentés : 53

Présents : 42

Abstentions : 10

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 43

Pour : 39

Contre : 4

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Emmanuel HENRY Claudie HUBERT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Sylvain DIJON, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION "PLACE D'ALBERTAS"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION "PLACE D'ALBERTAS"

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, les procédures d'AP / CP (*autorisations de programme / crédits de paiement*) sont une dérogation au principe d'annualité budgétaire permettant à la fois une approche pluriannuelle des opérations d'investissement, une amélioration de la visibilité des engagements financiers de la collectivité, et une limitation du recours aux inscriptions en *restes à réaliser*.

L'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, sous la forme d'engagements pluriannuels d'AP, pour le financement d'un programme d'investissement. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée chaque année.

Les *crédits de paiement* désignent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice comptable, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre d'une *autorisation de programme*. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque *autorisation de programme* comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des *crédits de paiement*, dont la somme doit être égale au montant de l'*autorisation de programme*.

Toute modification dans la structure des AP/CP doit être soumise à l'approbation du Conseil municipal. A ce jour, et par délibération n° 2024-4 du 9 février 2024, l'AP s'établit de la manière suivante :

AP	Réalisation antérieure	CP 2024	CP 2025
----	------------------------	---------	---------

1 133 547,58 €	628 542,58 €	336 670,00 €	168 335,00 €
----------------	--------------	--------------	--------------

Révision des CP de l'opération Place d'Albertas pour les exercices 2024 et 2025

L'avancée des travaux nous conduit à réviser les crédits. Ainsi, il convient de diminuer ces derniers au titre de 2025 pour augmenter du même montant les crédits de paiement de 2024.

Il est à noter que le montant total de l'AP est inchangé au terme de cette modification. Il convient en conséquence de modifier l'échéancier comme suit :

Réalisation antérieure	CP 2024	CP 2025	AP
628 542,58 €	420 005,00 €	85 000,00 €	1 133 547,58 €

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de :

- **ADOPTER** la révision de l'autorisation de programme N° P10-2021-, selon les montants de *crédits de paiement*, exprimés pour leurs montants TTC suivants :

AP	Réalisation antérieure	CP 2024	CP 2025
1 133 547,58 €	628 542,58 €	420 005,00 €	85 000,00 €

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à liquider et mandater les dépenses correspondant à ces crédits de paiement.

Présents et représentés : 53
 Présents : 42
 Abstentions : 0
 Non participation : 1
 Suffrages Exprimés : 52
 Pour : 52
 Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Philippe KLEIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE FINANCIER

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE FINANCIER –

Mes Chers Collègues,

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence fixé par le plan comptable général.

Pour mémoire, la Commune a opté, par délibération 2006-0301, pour le régime dérogatoire des provisions budgétaires. Cette option a été reconduite lors du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57. La procédure se traduit, en conséquence, par l'inscription au budget d'une dépense d'ordre de fonctionnement et d'une recette d'ordre d'investissement de même montant lors de la constitution de la provision, et l'inscription d'une recette d'ordre de fonctionnement et d'une dépense d'ordre d'investissement lors de la reprise de la provision.

L'article L.2321-2 du CGCT (*Code Général des Collectivités Territoriales*) détaille les cas pour lesquels la collectivité a obligation de provisionnement, mais stipule également que le champ d'application n'est pas limité et que la collectivité peut constituer une provision dès l'apparition d'un risque financier.

Ainsi, en 2018, au regard des procédures qui étaient en cours, la Ville a estimé qu'il existait un risque financier lié aux redevances perçues pour l'occupation des parkings bâtis dont la collectivité était

propriétaire. Il a alors été provisionné un montant de 693 549 € (six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quarante-neuf euros) au crédit du compte 15182 (autres provisions pour risques).

Aujourd'hui, ce risque est définitivement écarté, et il convient de procéder à la reprise sur provision. En conséquence, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la reprise sur provision budgétaire de 693 549 € (six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quarante-neuf euros) par le débit du compte 15182 (autres provisions pour risques), et le crédit du compte 7815 (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant).

Présents et représentés :

Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030 "CYBERSÉCURITÉ" - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.04

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DUBOST Jean-François, Monsieur CASANOVA Pierre-Emmanuel, Monsieur KHOUIEL Salah-Eddine

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030 "CYBERSÉCURITÉ" - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan France 2030, le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), et en son sein l'ANSSI, est attributaire de crédits avec pour objectif d'accélérer la sécurisation des systèmes numériques de l'Etat et des territoires face aux risques numériques.

Outre l'ambition d'élever substantiellement le niveau de sécurité numérique de l'Etat et des services publics, le volet cybersécurité de France 2030 vise à donner l'impulsion nécessaire à l'investissement durable des bénéficiaires dans la sécurisation de leurs systèmes d'information, de permettre au tissu industriel français de cybersécurité de se structurer et de se développer de manière significative.

Dans ce cadre, les actions de renforcement concernent en priorité certains secteurs et entités parmi les plus critiques, pour lequel la cybersécurité nécessite un renforcement urgent et soutenu. Ces actions doivent permettre d'atteindre un objectif de cybersécurité de façon progressive, mesurable et adaptée à chaque bénéficiaire qui en émet le souhait.

Pour ce faire, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite présenter sa candidature à cet appel à projet avec pour objectif de pouvoir financer dans les prochains mois, grâce aux sommes escomptées, une amélioration substantielle de son infrastructure réseau, garantissant ainsi la

sécurité numérique de ses systèmes d'information.

L'obtention de cette subvention permettra au département numérique de :

- Mettre à niveau notre système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ;
- Financer l'achat d'une solution NDR (Network Detection and Response) qui permettra de compléter notre SIEM et d'automatiser les réponses aux incidents ;
- Acquérir une solution de contrôle d'accès au réseau ainsi qu'un service de SOC (Security Operation Center).

En outre, cette subvention pourra également nous servir à financer des prestations de configuration et d'intégration de ses produits.

Le montant de la subvention attribuée par le SGDSN ne peut excéder 70% des coûts prévisionnels totaux du projet. Ainsi, le coût total du projet est estimé à **233 000 € HT**.

Coût HT du projet	Etat (SGDSN)	Ville d'Aix-en-Provence
233 000 €	163 100 €	69 900 €
<i>Taux de participation</i>	<i>70 %</i>	<i>30 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat un financement à hauteur de 70 % du coût total du projet, soit **163 100 €**, défini dans le cadre de l'appel à projet France 2030 sur la cybersécurité ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés : 53
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS D'AIX-EN-PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN

COMMERCE"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.05

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SCANDOLERA Laure

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA BRADERIE DES COMMERÇANTS D'AIX-EN-PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN-COMMERCE"-

Mes Chers Collègues,

L'association « Aix en Commerce » créée en novembre 2014, dont l'objectif est de promouvoir le commerce Aixois, représentée par sa Présidente Madame Nawal EL YAHMIDI SCALA, souhaite organiser, comme chaque année, une braderie en centre-ville à destination des commerçants

Ces rendez-vous commerciaux sont importants car ils permettent à la fois de fédérer un grand nombre de commerçants qui y voient l'opportunité de dynamiser leur activité et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les usagers.

Cette manifestation intitulée « la Grande Braderie d'Aix-en-Provence » aura lieu du jeudi 5 au dimanche 8 septembre 2024 inclus dans les rues du centre-ville.

Lors de cette opération, les commerçants et artisans Aixois peuvent sortir, sur un espace délimité et restreint aux limites de leur commerce, les marchandises habituellement vendues à l'intérieur de leur établissement.

Par délibération n° DL.2023-420 du 13 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs et droits divers pour l'année 2024, il a été décidé d'appliquer, pour l'occupation du Domaine Public, le tarif de 8,00 € par jour, par mètre linéaire et par stand. Ainsi, l'association « Aix en

Commerce » devrait s'acquitter de la somme de 7 680 € décomposée comme suit : 80 commerçants

participeront à cet événement sur 4 jours pour un stand moyen de 3 mètres linéaires (soit 3ml x 8 € x 80 x 4j).

L'association ne pouvant prendre à sa charge ce montant et compte tenu de l'objet de la manifestation, je vous propose, à l'instar des éditions précédentes, d'appliquer une redevance forfaitaire de 400 € pour les 4 jours d'occupation par les commerçants aixois.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** une redevance forfaitaire de 400 € pour la braderie des commerçants susvisée.

Présents et représentés : 53

Présents : 42

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SOIREES FOODTRUCK ORGANISEES PAR LA VILLE DANS LES PARCS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec**

pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.06

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SOIREEES FOODTRUCK ORGANISEES PAR LA VILLE DANS LES PARCS-

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite dynamiser ses espaces publics en organisant des soirées « Food Truck » attractives pour les habitants et les visiteurs. Pour faire la sélection des opérateurs économiques participant à ces soirées, la Ville va mettre en œuvre une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (publication d'un appel à manifestation d'intérêt)

En vertu de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation privative du Domaine Public est assujettie au paiement d'une redevance lorsque l'activité exercée présente un caractère lucratif. Son montant, fixé par l'assemblée délibérante, doit être déterminé par les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Cependant, il a été constaté que le tarif actuel fixé à 115,50 € par jour et par Food Truck pour l'occupation de l'espace public, ne suffit pas à couvrir les frais engagés pour l'organisation de ce type d'événement.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de créer un tarif spécial applicable pour les soirées « Food Truck » organisées par la Ville dans les parcs municipaux.

Ce tarif inclurait :

- 1. L'occupation de l'espace de vente sur l'espace public** (ouvert uniquement à des food trucks, stands de nourriture et des producteurs récoltants de vin et de bière).
- 2. La Ville prendra en charge:**
 - la sécurisation des lieux pour assurer la sécurité des participants,
 - la mise en place d'une ambiance musicale pour agrémenter les soirées,
 - la fourniture de matériel (tables et bancs) pour faciliter la consommation sur place,
 - la fourniture des fluides pour le bon fonctionnement des espaces de vente,
 - la communication de l'événement.

Le montant de la redevance serait ainsi de 220 € par soirée et par food truck ou stand de producteurs récoltants au titre de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une redevance d'occupation du domaine public, pour les soirées « Food Truck » organisées par la Ville, de 220 € par soirée et par food truck ou stand de producteurs récoltants au titre de l'année 2024.

Présents et représentés : 53

Présents : 42

Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET CEZANNE 2025, AMÉNAGEMENT DU PARC DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN "LES CHEVALETS DE CEZANNE"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESSA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.07

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET CEZANNE 2025, AMÉNAGEMENT DU PARC DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN "LES CHEVALETS DE CEZANNE"-

Mes Chers Collègues,

Le Fonds de dotation « Aix-en-Provence Mécénat », qui a pour objet de soutenir et de contribuer aux projets locaux d'intérêt général portés en priorité par la commune et dans les domaines environnement et qualité de vie ; patrimoine et culture ; solidarité sur le territoire d'Aix-en-Provence, a trouvé un mécène pour un projet porté par la Ville, Cézanne 2025 avec l'aménagement d'un parcours dans le parc du Domaine du Jas de Bouffan, « Les chevalets de Cézanne ». Il s'agit de la réalisation d'un cheminement révélant les endroits où Cézanne a posé son chevalet pour peindre.

En effet, en 2025, la Ville d'Aix-en-Provence consacre l'année à Paul Cézanne, autour d'une saison culturelle et artistique ambitieuse intitulée « Cézanne Chez lui ».

De la Bastide du Jas de Bouffan, demeure familiale, où une nouvelle œuvre du Maître aixois a été révélée en Août 2023, à la Montagne Sainte Victoire, icône devenue internationale, Cézanne est bien « chez lui ».

Tout le territoire aixois est marqué par la vie et l'œuvre de l'artiste avec une résonance nationale et internationale réaffirmant la vocation culturelle de la Ville d'Aix-en-Provence

Cézanne 2025 est un projet global structurant pour l'avenir, catalyseur d'énergies et de talents, dans lequel les acteurs économiques locaux, nationaux ou internationaux sont mobilisés au titre du mécénat.

Dans ce contexte, l'entreprise TECHNICATOME apporte un soutien de 19 000 € (dix-neuf mille euros) à l'aménagement du parc du Domaine du Jas de Bouffan autour du parcours « Les chevalets de Cézanne ».

La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au mécénat à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette du montant du mécénat.

Présents et représentés	:	53
Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	5
Suffrages Exprimés	:	48
Pour	:	48
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET "COUP DE POUCE" DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.08

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET "COUP DE POUCE" DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025-

Mes Chers Collègues,

Le Fonds de dotation « Aix-en-Provence Mécénat », qui a pour objet de soutenir et de contribuer aux projets locaux d'intérêt général portés en priorité par la commune et dans les domaines

environnement et qualité de vie ; patrimoine et culture ; solidarité sur le territoire d'Aix-en-Provence, a trouvé un mécène dans le cadre du projet « COUP DE POUCE » pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Il s'agit de maintenir ce dispositif pour l'année scolaire 2024-2025 et ainsi reconduire les 10 ateliers créés en 2023-2024, bénéficiant à 50 enfants en partenariat avec la Direction de l'Éducation et l'association COUP DE POUCE et de prendre en charge des dizaines d'enfants supplémentaires dans les clubs déjà existants. En effet, la Ville d'Aix-en-Provence lutte contre le décrochage scolaire, grâce à la mise en place d'ateliers d'accompagnements et de soutien aux enfants entre 5 et 7 ans.

A l'année et durant des stages d'été, la Direction de l'Éducation prend en charge des enfants en difficulté en proposant des temps de soutien par petits groupes, encadrés par des professeurs des écoles.

L'Éducation Nationale constate de vraies améliorations avec ce dispositif national.

36 clubs sont ainsi mis en œuvre dans les écoles publiques de la Ville, bénéficiant à 180 enfants. Les actions de soutien scolaire se déroulent le mardi et jeudi après-midi après l'école, et le mercredi matin. Les cours ont lieu au sein de l'école de l'enfant.

Dans ce contexte, l'entreprise TECHNICATOME apporte un soutien de 28 000 € (vingt-huit mille euros) au projet « COUP DE POUCE » pour la rentrée scolaire 2024-2025 afin de maintenir les ateliers et les clubs à destination des enfants en difficulté scolaire.

La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au mécénat à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette du montant du mécénat.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CMA-CGM POUR LE "GRAND SALON" DE LA BASTIDE DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.09

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CMA-CGM POUR LE "GRAND SALON" DE LA BASTIDE DU DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN-

Mes Chers Collègues,

En 2025, la Ville d'Aix-en-Provence consacre l'année à Paul Cézanne, autour d'une saison culturelle et artistique ambitieuse intitulée « Cézanne Chez lui ».

De la Bastide du Jas de Bouffan, demeure familiale, où une nouvelle œuvre du Maître aixois a été révélée en Août 2023, à la Montagne Sainte Victoire, icône devenue internationale, Cézanne est bien « chez lui ».

Tout le territoire aixois est marqué par la vie et l'œuvre de l'artiste avec une résonance nationale et internationale réaffirmant la vocation culturelle de la Ville d'Aix-en-Provence Cézanne 2025 est un projet global structurant pour l'avenir, catalyseur d'énergies et de talents, dans lequel les acteurs économiques locaux, nationaux et internationaux sont mobilisés au titre du mécénat.

A la faveur de la restauration de la bastide du Domaine du Jas de Bouffan en vue de l'année « Cézanne 2025 » de nouveaux sondages effectués dans les murs du « Grand Salon », les certitudes que les spécialistes de l'œuvre de Cézanne pouvaient avoir acquises volent en éclat

: une nouvelle œuvre a été découverte en août 2023. Il s'agit non seulement des traces de peinture

d'un premier panneau, mais aussi d'un ensemble de 5 à 6 m² correspondant à un tout premier panneau que Cézanne peignit au Jas de Bouffan.

Ces fragments ont été authentifiés formellement par la Société Paul Cézanne, réunion des plus éminents spécialistes de l'œuvre du peintre et habilitée à authentifier son œuvre.

Suite à la première découverte du Grand Salon, au rez-de-chaussée de la Bastide, il apparaît désormais dans les études des restaurateurs que l'ensemble du Grand Salon est de la main de Cézanne.

Au titre du mécénat, la société CMA CGM s'engage aux côtés de la Ville pour soutenir financièrement la restauration du « Grand Salon » de la Bastide du Domaine du Jas de Bouffan, découverte majeure dans le cadre du projet Cézanne 2025 et mise en œuvre suivant 3 volets :

Premier volet :

les dégagements, les consolidations et les travaux de conservation et de présentation du décor peint figuré et non figuré de Cézanne.

Deuxième volet :

présentation au public du Grand Salon dans le cadre du projet muséographique.

Troisième volet :

programme scientifique, de compréhension et d'analyse de ce décor in situ.

La société CMA CGM, en tant que mécène, s'engage à verser la somme de cinq-cent-mille euros (500 000 €), étant entendu que ce montant est non soumis à TVA et devra être exclusivement affecté aux dépenses liées à la réalisation du Projet, la restauration du « Grand Salon » de la Bastide du Domaine du Jas de Bouffan.

La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier. Je

vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au mécénat à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette du montant du mécénat.

Présents et représentés	:	53
Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	5
Suffrages Exprimés	:	48
Pour	:	48
Contre	:	0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

01.10

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame COURANJOU Françoise

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX -
Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence a adopté une charte d'utilisation des véhicules par délibération du 20 avril 2015 mise à jour en Conseil Municipal du 20 juillet 2017.

L'article 2.3 de cette charte relatif aux véhicules de service avec remisage à domicile prévoit que «les nécessités du service public justifient l'usage d'un véhicule à l'occasion de déplacement en urgence ou en dehors des heures de service. Dans ce cadre, des véhicules peuvent être attribués en faveur de certains Directeurs, Chefs de Service ou agents susceptibles d'avoir des réunions tôt le matin ou tard le soir et qui à ce titre, sont autorisés à remiser un véhicule à leur domicile».

Suite à la présentation en Comité Social Territorial du 06 juillet 2023 et du 27 mars 2024, il a été proposé de revoir cette charte d'utilisation des véhicules afin notamment de rappeler et de préciser les règles et la procédure d'autorisation de remisage de véhicules municipaux à domicile.

Ces modifications concernent uniquement l'utilisation des véhicules de service avec ou sans remisage à domicile considérant que les règles d'attribution des véhicules de fonction attribués pour nécessité de service aux titulaires d'emplois fonctionnels (membres de la Direction Générale et

Directeur de Cabinet) ne sont pas modifiées. Concernant la procédure d'attribution, il est proposé d'apporter quelques précisions notamment concernant l'article 2.7 qui décrit les étapes et les acteurs qui interviennent pour chacune de ces étapes et ce tant pour les demandes permanentes que temporaires.

S'agissant des demandes d'autorisation de remisage permanente, il est précisé que le Directeur de l'agent concerné, formule la demande détaillée et motivée en précisant les éléments suivants et fait signer ce dernier :

- les missions de l'agent
- les contraintes horaires de l'agent
- les fonctions exercées par l'agent.

Le DGAS valide la demande. Cette demande est analysée par la commission véhicule qui se réunit au moins trimestriellement telle que mentionnée à l'article 2.6, puis, en cas d'avis favorable, transmise au Maire ou son Maire Adjoint délégué pour signature.

Chaque demande sera analysée par la commission selon les critères suivants :

- Les fonctions de l'agent nécessitent des interventions régulières, hors de son lieu de travail principal, en dehors des horaires établis ou en début et/ou fin de journée
- Les fonctions de l'agent sont soumises à des contraintes horaires de nuit et les week-ends (hors astreinte)
- L'agent bénéficie d'un avantage en nature lié à un avantage négocié lors de son recrutement au regard de sa fonction ou permettant d'accroître l'attractivité du poste pour les métiers en tension

Dès signature, la demande sera transmise au Département des Ressources Humaines chargé d'établir l'arrêté individuel de remisage à domicile afin de pouvoir répercuter cet avantage en nature sur le traitement de l'intéressé. Une copie de l'acte sera adressée au service du Garage pour suivi technique. L'agent, sous couvert de son Directeur, concerné se devra d'informer le Service Garage par formulaire en cas de changement d'adresse ou de véhicule. Le Directeur de l'agent est responsable de la mise à jour de la situation de l'agent notamment quand il s'agit de mettre fin à l'autorisation de remisage à domicile qu'il adressera au Service Garage.

Le Service Garage informe le Service Rémunérations de chaque modification connue.

Cette procédure concerne tous les types de véhicules pour lesquels il pourrait être demandé un remisage à domicile.

S'agissant des demandes d'autorisation de remisage temporaire, dans certains cas des agents peuvent être autorisés de façon exceptionnelle par leur hiérarchie à remiser le véhicule à leur domicile. Pour cela, une lettre du Directeur ou du Chef de Service est nécessaire, un modèle est disponible sur le site Intranet. Celle-ci devra être signée par le supérieur hiérarchique puis transmis dans les plus brefs délais au Service Rémunérations.

Il est précisé par ailleurs les règles de suspension du remisage à domicile en cas d'absence prolongée. Si un agent bénéficiaire d'un véhicule n'est pas en mesure d'utiliser le véhicule qui lui est attribué pendant une période dont la durée est supérieure à une semaine (congés, arrêt maladie,...), ce dernier s'engage à remettre le véhicule à disposition sur son lieu de travail et à remettre les clés et la carte grise à son responsable hiérarchique.

Le règlement d'utilisation des véhicules, est publié sur l'Intranet de la Ville et donné à chaque agent lors d'une nouvelle affectation de véhicule.

Chaque agent bénéficiant de cette autorisation devra impérativement accuser réception de ce nouveau règlement en le renvoyant signée au service du garage.

Par ailleurs, en ce qui concerne les véhicules de service non concernés par un remisage à domicile, chaque directeur devra fournir le processus de contrôle de l'usage de ces véhicules, mis en place en dehors des horaires de service.

La liste des véhicules et fonctions des agents susceptibles de bénéficier du remisage à domicile doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Enfin, la liste des fonctions susceptibles de bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Aussi, vous trouverez en annexe :

- Le règlement d'utilisation des véhicules municipaux

- La liste des fonctions susceptibles de bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

Compte tenu de ce qui vous est exposé, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement d'utilisation des véhicules municipaux de la ville d'Aix-en-Provence
- **AUTORISER** le principe de remisage à domicile permanent des véhicules municipaux à usage professionnel pour certains agents municipaux au regard de leur fonction, de leurs missions, de leurs contraintes d'intervention sur le terrain, ou de leurs contraintes horaires

ADOPTER la liste des fonctions susceptibles de bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

Présents et représentés	53:	
Présents	:	42
Abstentions	:	11
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	42
Pour	:	42
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Emmanuel HENRY, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI

à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.11

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2024.

1. Créations d'emplois aux tableaux des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités.

Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux

métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires.

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé de créer et de définir les postes suivants. Ils pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L332-8 et L332-10 du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chargé de mission prévention et sécurisation des ERP [Etablissements Recevant du Public] à la Direction des Sports.

Description du poste : Assure la mise en conformité des équipements sportifs communaux et accompagne les clubs sportifs ainsi que les organisations sportives qui les utilisent quotidiennement ou à titre exceptionnel lors d'événements recevant du public.

Cadre d'emploi : Conseiller territorial des activités physiques et sportives.

- Un chargé de mission prévention et sécurisation des ERP [Etablissements Recevant du Public] à la Direction Logistique et Risques.

Description du poste : Participe à la gestion et à l'expertise administrative du service en général afin de vérifier la conformité d'un ERP avec les règles de sécurité et de protection des personnes contre

l'incendie.

Cadre d'emploi : Attaché ou Ingénieur.

Un chargé de mission administratif et financier à la DGAS Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité.

Description du poste : Assure le suivi budgétaire de la DGA, coordonne les outils de dialogue de gestion et accompagne la politique d'évaluation des politiques publiques en étant sous l'autorité hiérarchique directe de la DGAS.

Cadre d'emploi : Attaché.

Un référent de secteur scolaire à la Direction Education Enfance et Petite Enfance. Description du poste : Participe au déploiement et au suivi de la politique éducative sur un secteur composé de 4 à 6 écoles en coordonnant les activités des équipements scolaires en veillant au respect des normes (techniques, sécurité, budgétaires...).

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien ou animateur

Un chargé de dossiers techniques à la Direction Logistique et Risques.

Description du poste : Réalise le suivi complet de dossiers techniques en veillant au respect des dispositions légales et de la réglementation.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien.

Un agent de maintenance gardien logé à la Direction des Sports.

Description du poste : Exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Cadre d'emploi : Adjoint technique ou Agent de maîtrise.

Un assistant administratif à la Direction Logistique et Risques.

Description du poste : Assiste les responsables et participe à la gestion administrative du service/de l'entité. Assure si besoin des activités d'accueil.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif.

Un chargé de projet jeunesse à la Direction Jeunesse.

Description du poste : Met en œuvre et assure le suivi de projets dans son domaine de compétences, en lien avec les différents partenaires externes et internes, dans le respect du cadre juridique et financier.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien ou animateur.

Afin de tenir compte de ces besoins, la création des emplois budgétaires qui découlent de ces recrutements interviendront au tableau des effectifs.

2. Ajustements des emplois aux tableaux des emplois et des effectifs budgétaires

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services il convient de procéder à des ajustements aux tableaux des emplois et des effectifs.

2.1 Ajustements liés aux postes à pourvoir

Ces postes ouverts au plan de recrutement pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé par les articles L332-14, L332-8 et L332-10 du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chargé de dossiers administratifs à la Direction de la Propreté.

Description du poste : Garantit la bonne organisation et la sécurisation des données de la direction conformément aux domaines traités par la direction et à la stratégie décidée. Conçoit et assure la mise en place de la configuration et de la gestion au quotidien de ce système de recueil de données ainsi que de la production de notes de synthèse, permettant d'améliorer les performances du service et d'orienter la stratégie de la direction.

Cadre d'emploi : Attaché.

- Un chef de service technique à la Direction de la Santé Publique et Handicap. Description du

poste : Assure la gestion et l'encadrement du Service Santé Environnementale en charge de la protection de la santé publique sur le territoire de la commune par un contrôle administratif, technique et juridique des règles d'hygiène dans les domaines des eaux de consommation et de loisirs, l'hygiène alimentaire, l'habitat et les nuisances sonores.

Cadre d'emploi : Ingénieur.

- Un gestionnaire de dispositifs à la Direction Jeunesse.

Description du poste : Développe le partenariat avec le réseau Information Jeunesse au niveau national ainsi que les partenariats locaux, publics et privés. Accueille et oriente le public et effectue des tâches courantes de secrétariat.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur ou Adjoint d'animation ou Animateur.

- Deux chargés de dispositifs à la Direction Education Enfance et Petite Enfance.

Description du poste : Met en œuvre les dispositifs dans le domaine concerné, répondant aux besoins des administrés, dans le respect du cadre juridique/technique/financier.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur.

- Un manutentionnaire à la Direction Logistique et Risques.

Description du poste : Assure les opérations de manipulation, déménagement et chargement de marchandises, de matériels ou d'objets.

Cadre d'emploi : Adjoint technique.

- Un instructeur de dossiers réglementaires à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire.

Description du poste : Assure le contrôle de la conformité des constructions et la formulation de l'ensemble des avis de conformités des Autorisations Droit des Sols.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien.

- Un instructeur de dossiers réglementaires des Etablissements Recevant du Public [ERP] à la Direction Logistique et Risques.

Description du poste : Recueille et traite les informations nécessaires à la décision de l'autorité territoriale et gère les dossiers administratifs.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur ou Adjoint technique ou Agent de maîtrise ou Technicien.

- Un assistant administratif à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire.

Description du poste : Accueille, oriente, renseigne et représente l'image de la collectivité auprès des agents municipaux et usagers.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif.

- Un agent d'accueil et de surveillance au Musée Granet.

Description du poste : Accueille, oriente et renseigne les usagers tout en veillant à la sécurité des locaux, des biens et des personnes sur un site donné.

Cadre d'emploi : Adjoint technique ou Adjoint du patrimoine.

- Un gestionnaire administratif à la DGAS Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité.

Description du poste : Applique et gère à partir de dispositifs (internes et externes) l'ensemble des processus administratifs, jusqu'à la production d'actes administratifs.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur.

- Un chargé d'accueil billetterie à la Direction du Musée Granet.

Description du poste : Accueille et renseigne les visiteurs du Musée. Effectue la délivrance des billets, les locations d'audioguides/audiophones, la gestion des vestiaires, et la gestion des questionnaires.

Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine ou Adjoint administratif.

- Un chargé des relations publiques à la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune. Description du poste : Contribue à la fidélisation des publics et à la recherche de nouveaux publics et promeut la programmation des événements artistiques et culturels d'un établissement culturel.
Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché.

- Un chargé de communication à la Direction Information et Communication. Description du poste : Réalise le suivi complet des actions et outils de communication pour promouvoir et valoriser les services et équipements municipaux. Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché.

- Un gestionnaire recrutement à la Direction Recrutement et Développement des Compétences.
Description du poste : Met en œuvre le processus de recrutement, contribue à l'accueil et à l'intégration des agents recrutés et alimente les tableaux de bord.
Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur.

- Un chef de service administratif à la Direction Qualité de Vie au Travail.
Description du poste : Conçoit, dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à des politiques publiques multiples et complexes et en supervise la mise en œuvre. Recherche et propose des solutions innovantes visant à optimiser les moyens (financiers, humains, techniques).
Cadre d'emploi : Attaché.

- Un chargé de dossiers financiers à la Direction Ressources et Exécution Budgétaire. Description du poste : Sécurise la chaîne comptable en contrôlant la conformité des factures et subventions. Réalise le traitement de mandatement pour paiement des fournisseurs. Assure la gestion et le suivi des marchés publics. Renseigne et conseille les agents et les prestataires extérieurs.
Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur.

- Un responsable de pôle culturel à la Direction Lecture Publique et Patrimoine Ecrit. Description du poste : Met en œuvre la politique culturelle en utilisant les outils adaptés (juridiques, techniques, financiers...) et apporte son expertise dans la spécialité.
Cadre d'emploi : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou Attaché de conservation du patrimoine ou Bibliothécaire.

Afin de permettre l'ensemble des remplacements, à ce jour prévus dans le plan de recrutement 2024, et de garantir la disponibilité du grade des agents encore présents dans nos effectifs, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

12 créations :

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe
- 2 grades de gardien brigadier
- 3 grades d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe
- 3 grades de rédacteur
- 3 grades de technicien principal de 2^{ème} classe 12

suppressions :

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique
- 2 grades de brigadier-chef principal
- 2 grades d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
- 1 grade d'agent social de 2^{ème} classe
- 3 grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 grades d'agent de maîtrise

2.2 Ajustements liés aux évolutions de carrière

Afin de tenir compte des évolutions de carrières des agents liées à des changements de statut, de filière, des réussites à concours, des réintégrations ou intégrations de personnel, et dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il convient d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur les articles L332-14, L332-8 et L332-10 du code

général de la fonction publique, sur les postes suivants. La rémunération de chacun des emplois est plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Quatre assistants des titres sécurisés à la Direction Services aux Publics.

Description du poste : Assure l'accueil physique et téléphonique des usagers ainsi que l'instruction d'opérations liées à certaines formalités.

Cadre d'emploi: Adjoint administratif

- Un jardinier à la Direction Espaces Verts Paysages Biodiversité.

Description du poste : Réalise et effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites de la collectivité.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Un mécanicien à la Direction Moyens Généraux et Garage.

Description du poste : Réalise l'entretien et effectue les réparations mécaniques sur les véhicules municipaux.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Deux opérateurs de vidéo protection à la Direction Prévention et Sécurisation. Description du poste : Décèle et informe la Police Municipale de tous incidents survenant sur la voie publique et de toutes les infractions dans les lieux équipés d'une vidéosurveillance Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Deux chauffeurs livreurs allotisseurs à la Direction Education, Enfance et Petite Enfance. Description du poste : Prépare et livre toutes les commandes utiles à la restauration municipale. Garantit la chaîne du froid pour les livraisons alimentaires.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Deux agents de production polyvalents à la Direction Education, Enfance et Petite Enfance.

Description du poste : Apporte une aide dans la confection, le conditionnement et l'allotissement des plats réalisés par la Cuisine centrale.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

Afin de permettre ces évolutions, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

5 créations :

- 2 grades d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe dont un à 0.40 et un à 0.75
- 3 grades de rédacteur 5 suppressions :
- 2 grades d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe dont un à 0.25 et un à 0.50
- 1 grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 grades d'adjoint administratif

3. Mises à disposition sortantes

A compter du 1^{er} Septembre 2024, la Ville d'Aix-en-Provence renouvelle la mise à disposition auprès de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal, d'un agent municipal de catégorie C, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Cet agent assure des fonctions d'employé administratif.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 Août 2027.

A compter du 1^{er} Septembre 2024, la Ville d'Aix-en-Provence renouvelle la mise à disposition auprès de l'Ecole Supérieure d'Art, d'un agent municipal de catégorie C, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Cet agent assure des fonctions de factotum vagemestre.

Cette convention est établie pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 Août 2025.

4. Recours à du personnel contractuel en accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article L 332-23 alinéa 1 du code général de la fonction publique, les Collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels pour exercer les fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer des tâches occasionnelles de courte durée telles que missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes, les emplois afférents devant être créés par l'organe délibérant.

La durée de ces contrats est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement de contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Un objectif de maîtrise des emplois étant recherché, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services. Cette enveloppe sera définie annuellement.

Ainsi, en complément des besoins exprimés lors de la délibération du 05 Avril 2024, des besoins supplémentaires seraient nécessaires :

Direction Générale des Services :

Accroissement temporaire d'activité lié à l'actualité événementielle de la Ville (la Flamme Olympique, la Biennale, l'exposition Cézanne, l'aménagement du Faubourg, etc.)

Direction	Emploi	Niveau de rémunération
Direction Protocole et Evènementiel	2 emplois de gestionnaire événementiel à temps complet	Cadre d'emploi d'Adjoint technique ou Agent de maîtrise ou Technicien ou Adjoint administratif ou Rédacteur, catégorie C ou B

Renfort sur le chantier de fouilles préventives au 11 Rue des Chartreux et sur la

DGAS Bâtiments et Grands Equipements:

réalisation d'analyses isotopiques sur des ossements humains. Renfort afin de restituer les rapports de fouilles.

Direction	Emploi	Niveau de rémunération
Direction Archéologie et Museum	7 emplois de technicien de fouilles à temps complet	Cadre d'emploi de Technicien, catégorie B
	1 emploi d'infographiste à temps complet	Cadre d'emploi de Technicien, catégorie B

Renfort du service en prévision de la saison de chauffe.

Direction	Emploi	Niveau de rémunération
Direction Maintenance et Energie	1 emploi de chauffagiste	Cadre d'emploi d'Adjoint technique ou Agent de maîtrise, catégorie C

DGAS Culture Patrimoine Musées et Attractivités:

Renfort sur les expositions temporaires estivales en amont de l'exposition Cézanne 2025.

Direction	Emploi	Niveau de rémunération
Direction Musée Granet	1 emploi de chargé d'accueil et de billetterie	Cadre d'emploi d'Adjoint administratif, catégorie C

Au vu des besoins susvisés, Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

5. Recours à du personnel contractuel en vacation

Dans le cadre de la politique de culture régionale de La Ville d'Aix en Provence, un enseignement du Provençal est proposé à l'Oustau de Prouvènço, Parc Jourdan, ouvert à tous publics, depuis 1986.

Cet enseignement s'adapte aux vacances scolaires et représente 32 cours de 2 heures réparties, chaque année, entre le mois de Septembre et le mois de Juin, les mercredis de périodes scolaires de

14 heures 30 à 16 heures 30.

Pour assurer cet enseignement, il sera procédé lors de chaque début d'année scolaire, au recrutement d'un professeur vacataire.

Il est proposé de rémunérer ces interventions à la vacation à un montant fixé de 27 € brut de l'heure qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité. La dépense prévisionnelle annuelle résultant de ce fonctionnement pour les vacations s'élèverait au maximum à 2380.80 € (deux mille trois cent quatre-vingt euros et quatre-vingt centimes) toutes charges comprises.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

-APPROUVER les créations prévues au tableau des emplois et des effectifs budgétaires ;

-APPROUVER les ajustements du tableau des emplois et des effectifs liés aux mouvements de personnels ;

-APPROUVER la mise à disposition de deux agents municipaux de catégorie C, un agent auprès de la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal et un agent auprès de l'Ecole Supérieure d'Art ;

-APPROUVER le recours à du personnel contractuel en accroissement temporaire d'activité au regard des besoins exprimés pour l'année 2024 ;

-APPROUVER le recours à du personnel vacataire dans le cadre de l'enseignement du Provençal à l'Oustau de Prouvènço ;

-DIRE que l'incidence financière sera imputable au budget 2024 sur le chapitre 012 "Charge du Personnel et frais assimilés" qui présente les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

OBJET : OPTIONS DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame

Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.12

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : OPTIONS DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE-

Mes Chers Collègues,

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au plus tard le 1^{er} janvier 2025 au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les **risques prévoyance** (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès).

La participation des collectivités se met en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025 selon les modalités suivantes :

- **A minima** : le montant minimal de participation s'élève à 7 € brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581) et les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité pour 90 % du traitement indiciaire (TI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI), et 40 % du régime indemnitaire net, et l'invalidité pour 90% du traitement net indiciaire (articles 3 et 4 du décret n°2022-581),

- **Au plus** : le montant de participation minimal serait porté à 50 % de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur. Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90 % du salaire net (TI+NBI+RI). La possibilité est aujourd'hui laissée aux collectivités de participer à travers deux formes :

- le contrat labélisé : l'agent est libre de souscrire à un contrat de prévoyance labélisé par l'Etat de son choix ;

- la convention de participation : la collectivité souscrit à un contrat collectif (soit directement soit au contrat collectif proposé par le CDG) qu'il propose aux agents ; la participation de la collectivité porte sur la souscription de ce contrat.

Les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la transposition normative nécessaire, ne permettront plus la participation aux contrats labélisés.

Des travaux sont engagés avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'agenda social pour déterminer les conditions de mise en œuvre de la participation de la Ville.

En parallèle, le CDG 13 a lancé une procédure de consultation pour la mise en place d'une convention de participation à laquelle les collectivités du département auront la possibilité de souscrire. Il est demandé à la Ville d'Aix-en-Provence d'adopter une délibération l'autorisant à souscrire à la convention de participation retenue dans le cadre de cette procédure, si elle le souhaite et que la convention de participation répond aux conditions qu'elle aura déterminées.

La Ville garde la possibilité de ne pas y souscrire et d'opter pour la labélisation ou une convention de participation de son choix.

En conséquence je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : Je vous propose de passer au premier rapport. J'ai « comptabilité communale ».

Mme AUGÉY : Oui, c'est ça. C'est cela, Madame le Maire. Comptabilité communale.

Mme le Maire : 01.01, Comptabilité communale, budget supplémentaire pour l'exercice 2024, Dominique AUGÉY.

Mme AUGÉY : Oui, merci beaucoup, Madame le Maire. Quatre délibérations de la 01.01 à la 01.04.

La première des délibérations porte sur le budget supplémentaire. Je vous rappelle comment le budget de la Ville fonctionne et comment elle se décline tout au long de l'année. En début d'année, nous avons voté un budget premier, un budget primitif dans lequel nous avons enregistré tout ce que nous connaissions à l'époque lors de la présentation de ce budget devant cette assemblée. Puis lors du dernier Conseil Municipal, nous avons clôturé les comptes de l'année précédente sous la forme d'un CFU. C'était d'ailleurs, c'était la première fois qu'on le présentait devant cette assemblée, un compte financier unique qui permet de savoir comment l'année antérieure s'est clôturée. Ensuite, généralement au mois de juillet, au milieu de l'année, nous proposons un budget supplémentaire qui enregistre des recettes nouvelles et des dépenses nouvelles. C'est ce dont on parle aujourd'hui.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire est de 7 millions d'euros. Il est constitué de recettes dont vous connaissez une partie. La première partie est l'excédent budgétaire du CFU que nous avons voté lors du précédent Conseil Municipal et qui se monte à 4 millions d'euros. Nous avons voté le report de cet excédent et nous avons heureusement – bonne nouvelle – 3 millions de recettes nouvelles. Celles-ci sont constituées de montants tout à fait importants et significatifs. Le plus important de la liste est d'abord 1 million de recettes supplémentaires provenant du produit brut des jeux du casino d'Aix-en-Provence. Ce casino – qui sera présenté tout à l'heure par Solène – a eu une activité en 2023 tout à fait exceptionnelle, ce qui veut dire que nous avons des recettes encore plus élevées que celles que nous avions prévues et pourtant, nous avons déjà prévu au BP des recettes de 7 millions d'euros, ce qui est tout à fait important. Là, c'est 8 millions d'euros. Nous avons donc un delta de 1 million d'euros qu'on peut verser à ce BS.

La Ville a aussi et développe de plus en plus une stratégie de recherche de mécènes et de financements basés sur toutes les actions de la Ville. Cette politique, cet engagement, cette stratégie donnent des fruits puisque cette année, peut-être y en aura-t-il encore d'ici la fin de l'année, mais à ce jour, on peut enregistrer 800 000 € de mécénat et de dons qui viennent donc, dans le budget de la Ville.

D'autres recettes moins importantes, mais quand même significatives, nous avons gagné un certain nombre d'actions, ce qui permet d'avoir des remboursements juridiques ou d'assurance d'ailleurs, pour 200 000 €. Nous avons aussi un delta des redevances du réseau de chaleur. Vous savez que ces redevances sont calculées via des formules assez complexes qui sont des formules d'ajustement annuel et puisqu'on parle de réseau de chaleur et donc d'énergie, vous imaginez bien que dans ces formules, il y a le prix du gaz et le prix de l'électricité. Cela veut donc dire que ces formules se réajustent elles-mêmes à la hausse, ce qui fait que nous pouvons enregistrer 142 000 € de recettes supplémentaires qu'on n'avait pas enregistrées au BP.

Je ne décline pas l'ensemble des recettes, mais vous en voyez l'idée et la philosophie avec, je répète comme point fort, d'une part, le produit brut des jeux, d'autre part, une politique mécénale active de la Ville qui donne pratiquement 1 million d'euros aussi puisqu'on est à 800 000 €.

Avec tout cela, nous avons fait deux choses : des dépenses non choisies et choisies. Les dépenses non choisies, comme pour tout le monde, la hausse du prix de l'énergie. Vous savez qu'en début d'année, le prix de l'énergie s'était un peu apaisé, en particulier le prix du gaz et puis il y a eu une augmentation assez forte. Ces derniers temps, le prix du gaz est très fluctuant. Il semblerait qu'il reste quand même assez élevé dans les mois à venir puisque l'Europe vient de publier son dernier rapport concernant l'énergie montrant que les pays européens en règle générale, la France – comme les autres – est fortement encore dépendante du gaz russe donc avec des prix qui fluctuent énormément. Pour nous, cela veut dire une facture. Si j'additionne l'eau, l'électricité, les consommations de gaz et ainsi de suite, de 2,8 millions d'euros supplémentaires. On n'est pas

contents évidemment, comme tous les Français, on aurait bien aimé se passer de cela. Cela veut dire que la dépense globale de cette année, on verra bien en fin d'année, mais sera probablement aux alentours de 15 millions d'euros. L'an dernier, on était à 16 millions d'euros. Je vous rappelle qu'avant les événements de l'Ukraine et ainsi de suite, il y avait une dépense de 9 millions de moins. Donc, c'est un choc financier qui reste toujours très important pour la Ville comme pour tous les Français, nous sommes malheureusement dans la même aventure.

Des dépenses aussi à la fois que l'on souhaite et que l'on regrette. On les a souhaitées parce que la démocratie est toujours quelque chose de très précieux et qu'il faut y être grandement attaché, mais la démocratie consiste aussi à ouvrir des bureaux de vote, à en assurer la maintenance et cela veut dire que la dissolution que nous n'avions pas prévue, comme j'imagine, la plupart d'entre vous, a engendré des dépenses pour les deux tours, de 250 000 €. Une dépense de 40 000 € aussi liée à la démocratie parce que lors des européennes, il y a eu un nombre très important de listes et qu'il a donc fallu fabriquer des panneaux en nombre bien plus important que pour d'autres élections et qu'accrocher les panneaux, fabriquer les supports, etc., a coûté 40 000 €. Toujours dans les dépenses dont on se serait bien passé, nous avons un contentieux avec Orange. Ce contentieux concerne la propriété des fourreaux qu'utilise Orange pour installer le réseau de télécommunications et le réseau de fibre. La Ville dit que les fourreaux lui appartiennent. Là, Orange versait un loyer. Orange a contesté cette propriété. Nous en sommes actuellement dans des instances qui ont donné raison à Orange, ce qui nous amène à rembourser 554 000 € de location encaissée pour l'usage de ces fourreaux, mais nous continuons notre action en justice en ayant retrouvé dans les archives de la Ville l'ensemble de l'historique de l'installation des fourreaux qui ont eu lieu bien avant qu'Orange n'arrive ici. Donc, nous espérons grandement pouvoir gagner ce contentieux et nous espérons grandement pouvoir de nouveau récupérer les 554 000 €, mais en attendant, nous sommes obligés de rembourser ce loyer dont on se passerait bien.

Autre dépense nouvelle compliquée à chiffrer, c'est la dépense concernant les déchets de la Ville. Vous savez que l'organisation du ramassage des déchets a changé. La Métropole propose soit de s'en charger soit, pour un certain type de déchets, de passer par une société privée. On a demandé évidemment un chiffrage à la Métropole de ce que ce changement de fonctionnement va impliquer pour la Ville. Il semble que cela soit quelque chose d'assez compliqué du côté de la Métropole. Je cite un courrier adressé à Madame le Maire le 4 juillet. Il a été adressé par les services de la Métropole et qui indique : « J'ai demandé au directeur général du service de la Métropole de reporter la mise en œuvre de la facturation. » Donc, ils ont une certaine difficulté, donc nous aussi avons une certaine difficulté à estimer quel va être le montant global. Il y avait eu une première estimation qui a été faite par les services. Le temps passant, on a de plus en plus d'informations sur ce que probablement sera la facture finale. Ainsi, on inscrit au budget supplémentaire ce qui sera probablement le delta final, en tout cas, je l'espère. Nous avons enregistré 100 000 € au BS, une forme de provision, disons d'anticipation d'une facture dont on ne connaît pas encore très bien le montant. Voilà à peu près les principales dépenses pour lesquelles il a fallu faire face.

Grâce aux recettes supplémentaires, cela permet aussi de choisir un certain nombre de dépenses que l'on peut faire. Cela a permis pour les citer, un peu en vrac : les espaces verts, 85 000 € de plus ; très important, la sécurité, en particulier le budget vidéosurveillance : 45 000 € de plus ; le programme « savoir rouler à vélo » qui a un succès très important dans les écoles : 33 000 € de plus ; Encagnane, les 60 ans : 20 000 € de plus ; dans le sport, Aix ville européenne : 10 000 € ; l'entretien des équipements sportifs, etc., vous avez la liste détaillée. Donc, vous imaginez bien que ces dépenses choisies par rapport aux dépenses contraintes non choisies, sont moins importantes. Vous avez bien compris que déjà, si on enlève 2,8 millions d'euros d'entrée de jeu, évidemment les soustractions sont vite faites.

Ce BS représente 3,4 % du BP. Lorsqu'on regarde quels étaient les montants habituels du BS depuis 2015, le pourcentage moyen est de 3 %. Nous sommes un peu au-dessus de ce que nous avons l'habitude de faire. J'exclus évidemment les années 2021 et 2022 où le BS avait été plus important puisque là, il a fallu encaisser le choc de l'augmentation des fluides.

Nous revenons à un mode de gestion normal, 3,4 % malgré encore 2,8 millions de fluides. Je voudrais remercier l'ensemble des services et des DGA qui, malgré les contraintes liées aux fluides, ont beaucoup travaillé pour arriver à, dégager des marges de manœuvre pour pouvoir abonder un certain nombre de dépenses nouvelles. Voilà pour la délibération 01.01.

Délibération 01.02, celle-ci porte sur la place d'Albertas. La Place d'Albertas, nous en parlons souvent ici. Nous passons souvent une délibération sur la place d'Albertas et tant mieux. Cela veut dire que les choses avancent. Je pense que vous l'avez vu. C'est une place magnifiquement refaite. Son budget global, 1,1 million d'euros n'a pas bougé. Ce qui a bougé, c'est la répartition entre 2024 et 2025. Presque tout a été fait en 2024 donc on augmente cette ligne 2024 et on vide, on siphonne un peu la ligne 2025 parce qu'il restera peu de choses à faire et les choses qui vont rester à faire en 2025, c'est la mise en lumière des façades et quelques ferronneries sur la margelle de la fontaine. Dans une délibération antérieure qui datait du 9 février 2024, on vous avait proposé un montant pour 2025 de 170 000 € globalement. Ce montant passe à 85 000 € puisque la plupart des choses ont été faites, et rapidement.

Délibération 01.03, c'est une reprise de provisions pour risque financier. Là encore, une aventure juridique qui porte sur les parkings. Vous savez que la Ville souhaite conserver et récupérer les parkings qu'elle a construits il y a bien longtemps pour la plupart d'entre eux. Pour arriver à cela, il y a eu deux temps. Il y a eu une première stratégie consistant à essayer de vendre les parkings à un opérateur et évidemment, le Préfet a mené un certain nombre d'actions qui ont fait que cette solution n'a pas pu être adoptée. Ce que l'on fait aujourd'hui, puisque cette première étape est close, on vous propose de récupérer les provisions qu'on avait passées pour pouvoir gérer cette première étape. Mais comme vous le savez, nous en sommes à la deuxième étape qui est de contester le caractère métropolitain des parkings. Nous sommes en plein dedans. Nous croisons les doigts. Nous espérons avoir gain de cause. Voilà pour ce rapport 01.03.

Pour le rapport 01.04, il est particulièrement important aujourd'hui puisque je voyais sur les informations qui circulent sur nos téléphones que Microsoft est en panne, et qu'il y a un certain nombre d'aéroports qui ne fonctionnent pas, etc. Je n'en connais pas la cause et je ne l'ai pas vue sur mon téléphone. C'est peut-être une attaque cyber, je ne sais pas. En tout cas, la Ville est évidemment très vigilante sur son niveau de sécurité informatique. Une ville, c'est très tentant. Évidemment, c'est un bel objet de cyberattaque, j'allais dire comme une université puisqu'on a à peu près les mêmes types de problèmes. La cybersécurité consiste à s'équiper d'un certain nombre d'outils qui permettent de réagir avant que l'attaque ne se passe.

Pour tout cela, la direction de l'informatique vous propose d'améliorer son système d'information et de gestion des événements, ce qu'on appelle un SIM. Aujourd'hui, les SIM s'améliorent grâce à l'introduction de l'intelligence artificielle qui permet justement de détecter des événements avant qu'ils se soient produits. Toujours, la direction de l'informatique vous propose d'acheter une solution NDR, c'est-à-dire Network Detection and Response qui est un complément du SIM actuel, encore une fois, pour optimiser cette réaction et d'acquérir un SOC, c'est-à-dire un système centralisé, donc une plateforme qui permet de centraliser et de coordonner toutes les actions de détection des cyberattaques. Pour cela, il faut faire une dépense conséquente de 233 000 €. Heureusement, nous pouvons être accompagnés dans cette dépense par l'État et donc dans cette délibération, on vous demande de nous autoriser à solliciter l'État pour une aide qui pourrait aller jusqu'à 70 % et c'est un appel à projets France 2030 qui pourrait nous rapporter 163 100 €. Espérons que nous soyons suivis dans cette démarche et dans cette demande.

Voilà, Madame le Maire, j'en ai terminé avec ces quatre délibérations.

Mme le Maire : Merci, Dominique. Je vous propose de s'arrêter là et de recueillir vos observations, vos questions.

Madame HUARD.

Mme HUARD : Merci, Madame le Maire. Effectivement, j'ai assisté à la commission des finances et puis j'ai étudié de près ce BS et j'ai quelques réflexions qui me sont venues justement en étudiant ce budget supplémentaire.

La première réflexion qui m'est venue, c'est que je suis quand même très surprise, pour avoir été DGS plusieurs fois dans ma vie, je suis toujours très surprise d'entendre : « Nous avons de la chance, nous avons des revenus nouveaux et surprenants. » C'est la première fois que j'entends dire qu'on a de la chance. Je préfère qu'on prévoit des revenus et non pas compter sur la chance. Ouf, 1 million de plus pour le Pasino, d'accord. Ouf, plus de mécénat que prévu. Ouf, mais sauf visiblement pas pour le FIAL. C'est dommage. On

pourrait peut-être faire, je ne sais pas, un transfert, cela pourrait peut-être aider. Cette impréparation me gêne énormément. Notamment, par exemple, on avait parlé du reversement de la taxe de séjour. Depuis 2023, cette taxe de séjour doit être versée à la Région, ce qui m'étonne. C'est quand même un montant de pratiquement 600 000 €. C'est donc quelque chose de prévu de longue date. Comment se fait-il que cela arrive au budget supplémentaire et non pas au budget primitif ? C'est quelque chose qui me gêne un peu.

Les fourreaux, on en a parlé. Je voudrais également intervenir sur l'augmentation de la masse salariale et revenir sur ce que Madame AUGÉY nous a indiqué lors de la Commission des Finances en nous disant qu'effectivement, cette masse salariale était très importante parce qu'il n'y avait aucun assesseur dans les bureaux. J'ai été très surprise. J'ai donc, fait des recherches, mais je savais très bien de quoi j'allais parler. Dans la 14^e circonscription, il y a 48 bureaux. Premier tour, 48 bureaux avec des assesseurs, tous, la totalité. Le deuxième tour, 45 bureaux ont été occupés, la quasi-totalité. Par contre, je ne suis pas responsable de la 11^e circonscription et c'était à Monsieur LAQHILA de s'occuper de ses propres assesseurs. Nous lui en avons proposé certains.

Mme le Maire : Madame HUARD, stop. Vous vous tenez aux bureaux de vote. Ne parlez pas de la responsabilité des uns des autres parce que sinon, cela va déclencher des discours-fleuve de tout un chacun, donc aujourd'hui, non.

Mme HUARD : On est d'accord, mais je ne peux pas accepter, je ne peux pas entendre dire qu'il n'y avait aucun assesseur et que c'est pour cela que cela nous coûte cher, ce n'est pas possible.

Mme le Maire : Pas assez

Mme PETEL : Elle a raison. Il faut quand même mettre à contribution les partis et les candidats.

Mme le Maire : On ne va pas entrer tout nouveau dans les élections législatives comme les tentatives qui se sont faites en début de séance.

Mme HUARD : Je voudrais juste finir. Je voudrais également revenir sur l'aménagement du territoire et les espaces verts. Vous avez une externalisation pour 50 000 € et 35 000 € sur location de véhicules. Je voudrais par exemple, là, je suis bien placée pour le savoir puisque j'habite à la Duranne, et avant, à la Duranne, il y avait un contrat passé avec AMS qui est un chantier d'insertion auquel je suis extrêmement attachée. Donc, je vois bien maintenant qu'ils ne sont pratiquement plus présents sur la Duranne et donc à ma demande, on m'a répondu que maintenant, ils n'étaient juste que sur deux ou trois petites actions, mais qu'en fait, on avait externalisé. Et c'est quelque chose qui me touche énormément parce que nous savons très bien la difficulté des structures d'insertion en ce moment et si en plus, on leur retire des marchés pour externaliser avec des entreprises privées, c'est quelque chose qui me choque. Pouvez-vous m'expliquer quelle est votre politique à ce sujet-là et pourquoi a-t-on externalisé plutôt que de laisser la possibilité à l'AMS de faire la totalité de la Duranne ? Merci beaucoup.

Mme le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Comme cela, on les note et on répond. Pas d'autres questions sur le BS ?

Dominique et Rémi CAPEAU

Mme AUGÉY : Bonjour, Madame HUARD. Merci pour vos questions. Tout n'est pas prévisible dans la vie et cela ne veut pas dire qu'il y a impréparation. Les services financiers de la Ville, je crois que vous les côtoyez lors de la Commission des Finances et je crois que vous reconnaissez la qualité de leur travail. Ils préparent et prévoient tout ce qui est prévisible. Maintenant, pendant une année de budget, il y a des choses qui ne le sont pas donc non, je ne crois pas qu'on puisse accuser les services d'impréparation, au contraire. Je leur dis souvent et je le dis publiquement, gérer un budget de la taille de celui de la Ville d'Aix-en-Provence, c'est une très lourde responsabilité et j'ai celle d'en avoir la délégation, mais vraiment, je suis extrêmement sécurisée par la qualité de leur travail et de leur implication.

Mme HUARD : D'ailleurs, ce ne sont pas du tout les services de la Ville que j'ai soupçonnés

d'impréparation. Ce n'est absolument pas eux, au contraire.

Mme AUGÉY : Je ne vois pas qui peut être impréparé alors, si ce ne sont pas les services de la Ville. Serait-ce donc moi, Madame HUARD, qui suis mal préparée ?

Mme HUARD : Ce sont les élus qui sont responsables Désolée

Mme le Maire : Pas d'attaque personnelle, Madame HUARD.

Mme AUGÉY : Franchement, le budget supplémentaire comme le BP, vous savez bien comme ils sont établis. Ils sont établis par des services. Ces services eux-mêmes suivent une ligne politique, mais bien entendu, l'élu n'est pas le directeur des finances. Il y a une directrice des finances remarquable et toute une équipe là, derrière moi et qui fait vraiment les choses avec beaucoup de qualité.

Quant à la taxe de séjour, vous avez raison, on aurait dû la mettre au BP si on avait pu le faire, mais on n'a pas pu. On savait bien qu'il fallait reverser cette taxe-là. Je rappelle aux Aixois que tous nos touristes payent une taxe de séjour qui se découpe en trois morceaux : une partie pour la Ville, une autre pour le Département et de manière récente depuis 2023, une dernière pour la Région. Ce reversement nécessitait des modalités de reversement qui soient précisées. Il y a eu un dialogue entre les services de la Ville et la DGFIP et les modalités de reversement n'étaient pas encore précisées le jour de la présentation du BP à cette assemblée. Bien sûr que les 600 000 €, nous savions à peu près que cela allait être ce montant-là, mais on l'a positionné là où on était en capacité de le positionner c'est-à-dire dans le BS. Je précise aussi que c'est la dernière fois que cela aura lieu puisqu'à partir de l'année prochaine, nous allons quand même être allégés de contraintes administratives qui étaient lourdes pour nous et qui consistaient à encaisser pour le compte du Département et pour celui de la Région. Désormais, la taxe sera reversée directement par l'Office du Tourisme à ces deux organismes.

L'augmentation de la masse salariale, il n'y a pas d'augmentation de la masse salariale. C'est le montant habituel lorsque nous faisons des élections. D'ailleurs, le montant des frais de fonctionnement des élections européennes était le même. Je ne doute pas, Madame HUARD, et je ne mettrai jamais votre parole en cause, qu'il y avait certainement des assesseurs relevant de votre parti politique dans 48 bureaux de la 14^e. Mais vous savez que pour qu'un bureau fonctionne, normalement, comme cela se passait il y a bien longtemps lorsque j'ai commencé à voter, il faudrait plusieurs assesseurs parce qu'il y a beaucoup de choses à faire dans un bureau. Il faut s'occuper des listes, de surveiller les piles de bulletins et ainsi de suite. S'il y avait un assesseur dans 48 bureaux, formidable, ce qui n'empêche qu'il fallait un complément de personnel de la Ville pour assurer d'abord les choses que doit obligatoirement faire le personnel de la Ville, c'est-à-dire le secrétariat évidemment, le secrétariat adjoint et ensuite toutes ces fonctions qui étaient autrefois faites bénévolement et qui au cours du temps, le sont de moins en moins. Résultat des courses, malgré vos nombreux assesseurs, Madame HUARD, le budget de fonctionnement a été, comme d'habitude, d'à peu près 125 000 € par tour d'élection. Je vous rappelle que nous avons, si je ne me trompe pas, 101 bureaux de vote dans la commune. Ce n'est pas une mince affaire. Il y a les élections, mais il y a un peu avant et un peu après donc il faut installer les isolements, mettre des tables, nettoyer ensuite. Cela se passe souvent dans des écoles et souvent, les écoles commencent le lendemain donc il faut évidemment nettoyer en dimanche, c'est-à-dire en heures supplémentaires, parfois en heures supplémentaires de nuit. Tout cela fait beaucoup d'argent, mais vive la démocratie, Madame HUARD.

Quant à l'externalisation des espaces verts. Externalisation, je vais préciser ce que cela veut dire, c'est-à-dire des choses qui ne sont pas faites par du personnel mairie, des fonctionnaires mairie. Par exemple, c'est AMS qui est bien une externalisation des espaces verts. Le chiffre d'affaires d'AMS, ce qu'AMS fait avec la Ville en 2024, 2023, 2022, est le même. En revanche, selon l'organisation des services, il change parfois de territoire. Ce n'est peut-être pas elle que vous voyez à la Duranne, mais ils sont ailleurs et rassurez-vous, nous avons le même relationnel avec eux. On connaît très bien AMS. Je vois régulièrement son directeur. C'est une équipe à laquelle on est attachés et que nous faisons travailler en confiance et en veillant à ce que leurs ressources soient préservées, donc n'ayez pas d'inquiétude pour AMS. La Ville maintient ses bonnes relations avec cette institution qui, pour la petite histoire, entretient aussi les jardins de l'université donc, je les vois souvent.

Mme le Maire : Merci, Dominique.

Rémi.

M. CAPEAU : Merci, Madame le Maire. Dans la continuité de ma collègue Madame AUGÉY, Madame HUARD, je voulais juste vous préciser que si ce choix a été fait sur la Duranne, c'est qu'AMS faisait très bien son travail lorsque la Duranne avait 6 000 habitants. Aujourd'hui, la Duranne, c'est 10 000 habitants. Elle s'est agrandie. Il faut qu'on passe une vitesse et il est vrai que le choix a été de prendre deux sociétés privées payées par le budget de la ZAC. Ce ne sont pas nos impôts qui rémunèrent ces deux sociétés. La société SERPE et la société CALVIÈRE qui se partagent le haut et le bas de la Duranne, mais comme vous le savez, les habitants de la Duranne sont exigeants. Ils l'expriment régulièrement sur les réseaux sociaux. Ils m'interpellent régulièrement et il est vrai que le choix a été fait pour avoir une meilleure qualité de gestion de nos espaces verts, de se tourner vers, en plus de l'AMS, mais de se tourner vers deux autres sociétés privées pour gérer ces espaces verts.

Mme le Maire : Merci, Rémi.

Solène, tu voulais rajouter ?

Mme TRIVIDIC : Oui, merci, Madame le Maire. Juste une toute petite précision sur la question des fourreaux pour vous dire que la Ville avait gagné devant la Cour d'appel, qu'Orange s'est pourvu devant le Conseil d'État et que le Conseil d'État a cassé la cour d'appel et nous renvoie à nouveau devant la cour d'appel pour qu'on justifie davantage de la propriété de la Ville des fourreaux. Effectivement, c'est un dossier où les enjeux sont importants, mais qui n'est pas terminé et on va communiquer encore plus d'éléments pour justifier les intérêts de la Ville.

Mme le Maire : Merci, Solène.

Michaël, rapport 01.05.

M. ZAZOUN : Oui, alors

Mme le Maire : Ca concernait le BS ?

M. DIJON : Merci beaucoup. Pardon, Michaël, je vais essayer d'être rapide. Juste quelques remarques concernant la présentation de ce BS par Dominique. La première remarque que je voudrais faire, c'est saluer l'augmentation du mécénat et la part du mécénat qu'on trouve dans ce BS. Il y a des années maintenant, au tout début du précédent mandat de Maryse JOISSANS, on avait été quelques-uns dans ce Conseil Municipal à croire au développement du mécénat. On a essayé de mettre en place modestement. On était plusieurs autour de cette table et dans cette salle à croire en Aix-en-Provence Mécénat à l'époque. C'était le premier bras armé. Cela fait plaisir de voir que pour la première fois pour le coup, même s'il y a toujours eu du mécénat ces dernières années, on arrive sur des montants quand même extrêmement significatifs. Il y a un gros travail fait et on voit vraiment pour la première fois des montants très significatifs avec des gros mécènes qui s'engagent auprès de la Ville. C'est un levier extrêmement important. On l'avait déjà dit ici, mais voilà. C'était une des premières remarques.

La deuxième remarque concerne bien évidemment la présentation qui est toujours aussi pédagogique et pédagogique par Dominique AUGÉY. Il est vrai que c'est un document qui peut paraître un peu aride sur le coup, mais Dominique arrive, comme le faisait à l'époque Gérard BRAMOULLÉ et on peut se permettre d'avoir une pensée pour lui aujourd'hui, le rend toujours de manière très pédagogique et très compréhensible. Je trouve qu'elle a même très bien vendu la ligne mise sur les caméras de vidéo protection avec beaucoup d'enthousiasme. Après, il faut reconnaître que ce n'est pas 45 000 € qui est mis sur cette ligne-là, ce n'est que 25 sur ce qui est de la vidéo protection et malheureusement, ce n'est pas un effort qui est suffisant au vu des besoins pour la Ville. Ce n'est pas un effort suffisant en termes du retard qui avait déjà été pris sur 2023 et de ce qui est demandé aujourd'hui. Cela a été vendu avec beaucoup d'enthousiasme, mais malheureusement dans ce BS, on ne trouve pas un effort suffisant sur la sécurité en général. Il faut reconnaître qu'au niveau des

dotations en termes de personnel, on y est largement et l'effort est suivi. Par contre, on sait très bien qu'en termes de moyens généraux, qu'en termes de véhicules et de développement de la vidéo protection, on n'y est pas. On n'y était pas dans le budget principal voté ici au mois de février et ce BS ne permet pas de le rattraper. C'est 2 % à peine du budget qui est présenté aujourd'hui donc malheureusement, je ne prendrai pas part au vote. Je m'abstiendrai de voter ce BS parce qu'il y a un effort fait, les voitures sont arrivées, mais malheureusement, elles sont en location parce qu'on rattrape du retard d'investissement. Il y a effectivement un poste mobile opérationnel qui a été livré et c'est heureux. C'est un très bel outil, mais avec deux ans et demi ou presque trois ans de retard. Il aurait dû arriver bien plus tôt. On devrait déjà être au deuxième en train d'être implanté sur la Ville. On sait qu'on a un poste de police largement trop petit pour les effectifs recrutés aujourd'hui. Il est fait pour 70 ou 80 agents. Il y a un effort financier extrêmement important qui doit être fait par la collectivité. J'espère qu'il le sera dans les prochains budgets, mais voilà. Malgré l'optimisme de Dominique AUGÉY, malgré le professionnalisme de la présentation de ce budget, moi je m'abstiendrai de le voter.

Mme le Maire : Béatrice BENDELE.

Mme BENDELE : Alain PARRA et moi-même allons-nous abstenir aussi de voter ce budget supplémentaire. Je salue le fait qu'il y a un peu d'argent comme toujours comme chaque année. Peut-être aussi faudrait-il un peu mieux analyser les dépenses au départ en budget prévisionnel, enfin, peu importe. Je voulais signaler à Dominique AUGÉY qu'un décret vient de paraître le 16 juillet, prévoyant pour les collectivités territoriales la mise en place de ce que j'ai appelé les budgets verts que déjà l'État pratique et je l'incite vivement à mettre en place ce dispositif puisque maintenant, c'est prévu par les textes.

Mme le Maire : Cyril DI MEO, comme cela Dominique prend l'ensemble.

M. DI MEO : Nous ne référons pas les discussions du budget et la position du groupe Aix en Partage est de voter contre le budget supplémentaire puisqu'il est la continuité et la cohérence de la politique budgétaire de la Ville et donc, c'est en ce sens que nous voterons contre cette première délibération.

Mme le Maire : Merci, Monsieur DI MEO.

Dominique.

Mme AUGÉY : Oui, quelques réponses rapides. Sur le budget vert, vous m'aviez déjà fait la remarque lors du CFU et je vous confirme que nous attendons les arrêtés qui vont préciser la manière dont les budgets verts vont être construits. Le budget vert, vous le verrez normalement l'année prochaine donc, que de bonheur.

Sur les investissements sur la sécurité, deux choses à remarquer : la première, c'est la tendance. La tendance est à l'augmentation significative d'une année sur l'autre concernant les budgets d'investissement. Les dépenses globales en investissement pour l'année 2024 qu'on réajuste à la marge pour ce BS, on est aux alentours de 1 million d'euros. Pour la location, on s'en serait bien passé. Bien sûr qu'on loue des véhicules, mais les nouveaux délais de livraison – je crois que c'est à peu près partout pareil aujourd'hui – ont fait qu'après avoir passé un marché, avoir conclu les choses, les véhicules n'arrivent pas et comme ils n'arrivent pas, il faut les remplacer temporairement. Il est vrai qu'on se serait bien passé de ces 35 000 €. En tout cas, les demandes de Madame le Maire, qu'elle transmet aux finances pour la constitution du BP et du BS sont prioritaires sur un certain nombre de postes et le poste sécurité est aujourd'hui un objectif prioritaire du Maire qui en a d'ailleurs la délégation.

Mme le Maire : Je vous propose de continuer tous les 01. Michaël.

Mme PETEL : Juste Madame le Maire pour vous dire qu'Aix au Cœur

Mme le Maire : Non j'ai demandé à chacun maintenant ça va

Mme PETEL : Mais non pour vous dire que nous allons nous abstenir pour le budget supplémentaire c'est tout

M. ZAZOUN : 01,05. Arrive à grands pas la traditionnelle braderie. On peut parler maintenant de traditionnelle braderie puisqu'elle a lieu depuis quelques années au mois de septembre, la traditionnelle braderie d'Aix-en-Provence qui va permettre à un bon nombre d'adhérents de l'association « Aix en commerce » qui est demandeur, mais en même temps par équité, même les commerces qui ne sont pas adhérents, de pouvoir exposer en extérieur, sur trois jours leurs marchandises afin aussi de stimuler l'attractivité. C'est aussi le moment des bonnes affaires pour les Aixois et même plus largement les visiteurs et pour nos commerçants qui constituent une part très importante de l'activité économique de notre ville. Ce qui vous est proposé est un tarif forfaitaire parce que la Ville a à cœur de soutenir ses commerçants et de les accompagner dans ces démarches économiques importantes.

Il vous est proposé, tout simplement, comme à l'accoutumée, de voter une redevance forfaitaire.

Un peu dans le même esprit, mais sur un autre terrain, c'est le 01.06. Il s'agit là d'une redevance d'occupation pour des soirées Foodtruck que la Ville va organiser dans plusieurs parcs. Là aussi, il s'agit d'augmenter l'attractivité, de proposer aux gens, aux familles, des moments ludiques, des moments de retrouvailles dans une bonne atmosphère de fin d'été pour une première sur la base de ce qui se fait déjà sur les soirées de l'Europe qui est une réussite pour le plus grand bien des Aixois. Vous avez la liste de ce que coûte cette mise en place et donc, il vous est proposé là aussi un tarif forfaitaire d'accompagnement afin d'offrir aux Aixois des moments de joie et de retrouvailles. J'en ai terminé, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Michaël.

Karima, 01.07.

Mme ZERKANI RAYNAL : Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, il s'agit de la 01.07. Il s'agit d'une convention avec le fonds de dotation d'Aix-en-Provence Mécénat pour le projet Cézanne 2025. L'entreprise TechnicAtome apporte un soutien de 19 000 € à l'aménagement du parc du domaine du Jas-de-Bouffan autour du parcours « Les chevalets de Cézanne ». Il s'agit de la réalisation d'un cheminement révélant les endroits où Cézanne a posé son chevalet pour peindre.

Ce projet s'inscrit dans le projet plus global de restauration de la Bastide du Jas-de-Bouffan avec l'objectif de redonner à la Bastide son authenticité d'époque lors de la période associée à Auguste et Paul Cézanne.

01.08, il s'agit de la convention avec le fonds de dotation pour le projet « Coup de Pouce ». L'entreprise à nouveau, TechnicAtome apporte un soutien de 28 000 € au projet « Coup de Pouce » pour la rentrée 2024-2025 afin de maintenir les ateliers créés en 2023 et 2024, un soutien non négligeable à la Ville Aix-en-Provence qui lutte contre le décrochage scolaire grâce à la mise en place de ces ateliers d'accompagnement et de soutien aux enfants de 5 à 7 ans. 36 clubs ont été créés dans les écoles publiques de la ville, bénéficiant à 180 enfants.

Le 01.09, il s'agit de la convention avec la société CMA-CGM pour le grand salon de la Bastide du Jas-de-Bouffan. Je voudrais remercier Madame le Maire qui s'est battue en première ligne pour ce mécénat, ainsi que les services. Merci beaucoup, Madame le Maire, sans qui nous n'aurions pas eu ce mécénat.

En tant que mécène, la société CMA-CGM s'engage à verser la somme de 500 000 € pour les trois volets de la restauration du grand salon de la Bastide du Jas-de-Bouffan pour le projet Cézanne 2025, ainsi structurant internationaux sont mobilisés au titre du mécénat. La société CMA-CGM – bien sûr, que nous remercions – marque par un don conséquent sa volonté de soutenir un projet local d'envergure internationale et ouvre ainsi la voie à d'autres grands donateurs, entreprises, comme particuliers. Merci beaucoup, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Karima.

Odile.

Mme BONTHOUX : Pour le rapport 01.10, il s'agit de la mise à jour du règlement relatif à l'utilisation de

véhicules municipaux. Pour le contexte, en 2017 pardon, en 2015, un règlement avait été adopté pour cette utilisation des véhicules et ce règlement avait été mis à jour en 2017. Aujourd'hui, ce règlement a fait l'objet de modifications validées par le CST du 6 juillet 2023, principalement, s'agissant de conditions de remisage à domicile. Il est apparu nécessaire d'apporter des précisions afin de présenter ce règlement à la validation de ce Conseil municipal.

Pour les propositions d'adaptation de cette charte, les principales adoptions proposées sont les suivantes : la composition du rôle de la commission de véhicules qui analyse les demandes, les modalités de demande d'autorisation de remisage à domicile. Il est précisé dans cet article que le processus de demande incluant la validation hiérarchique, le rôle de la commission ainsi que le rôle du Département Ressources humaines et de la direction du garage municipal.

Dans un autre article, les modalités de calcul de l'avantage en nature ont aussi été modifiées. À titre indicatif, il est également présenté en annexe de ce rapport, la liste des postes susceptibles de bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile. Ce nouveau règlement pourra entrer en vigueur dès son adoption par ce Conseil Municipal. Si vous avez des questions, j'essayerai de vous répondre. Merci.

Mme le Maire : Merci, Odile.

Françoise, 01.11.

Mme COURANJOU : Nous continuons sur la création et suppression des emplois à l'effectif municipal de la Ville d'Aix-en-Provence. Comme chaque fois, il s'agit des services RH qui veillent à ce que soient inscrits au tableau des effectifs les emplois budgétaires permanents nécessaires aux prévisions de recrutement et à l'évolution des carrières. Je pourrai répondre à vos demandes de précision s'il y en a.

Enfin, en 01,12, nous avons une délibération concernant l'option de participation à la protection sociale complémentaire. Des petites précisions : les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au plus tard au 1^{er} janvier 2025 au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques prévoyance. Concrètement, il s'agit pour les agents de s'assurer en cas de congé maladie (CMO) contre la perte du régime indemnitaire et le passage en demi-traitement au-delà de 90 jours ou en cas de congé de longue maladie ou de longue durée (CLM ou CLD), contre la perte du régime indemnitaire dès la première année et le passage en demi-traitement les deux dernières années.

La possibilité est aujourd'hui, laissée aux collectivités de participer à travers deux formes : soit un contrat labellisé, l'agent est libre de souscrire à un contrat de prévoyance labellisé par l'État et donc, de souscrire à un contrat de son choix ; soit la convention de participation, la collectivité souscrit à un contrat collectif soit directement soit au contrat collectif proposé par le CDG. La collectivité propose aux agents ce contrat collectif et la participation de la collectivité porte alors sur la souscription de ce contrat. Aujourd'hui, des travaux sont engagés avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'agenda social pour déterminer les conditions de mise en œuvre de la participation de la Ville.

En parallèle, le CDG 13 a lancé une procédure de consultation pour la mise en place d'une convention de participation à laquelle les collectivités du département auront la possibilité de souscrire.

Il est donc, demandé à la Ville d'Aix-en-Provence d'adopter une délibération l'autorisant à souscrire à la convention de participation retenue dans le cadre de cette procédure si elle le souhaite, et que la convention de participation réponde aux conditions qu'elle aura déterminées. La Ville garde la possibilité de ne pas y souscrire et d'adopter pour la labellisation ou une convention de participation de son choix.

Par cette délibération, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence. Je vous remercie. Je suis disponible pour des questions.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Françoise. Je vais recueillir les questions et les observations sur les rapports 01.05 jusqu'à 02.

Oui, Monsieur DI MEO, Madame ANGELETTI, Madame HUARD, Madame PIGNATEL et Madame Claudie HUBERT.

M. DI MEO : J'avais deux questions. Une première question sur le règlement d'utilisation des véhicules municipaux et puis une deuxième sur la protection sociale complémentaire. Peut-être que je peux commencer par le garage, les véhicules et puis si d'autres ont des questions là-dessus.

Sur cette délibération 01.10, en fait, pour la troisième fois, vous modifiez ce règlement d'utilisation. Cela veut dire que cela ne fonctionne pas très bien pour le dire gentiment, et que vous voyez la nécessité de remodifier cette chose-là. Ce règlement est un peu bizarre en fait. Pourquoi il est un peu bizarre ? Parce qu'il y aurait une solution qui serait assez simple si je comprends, c'est de faire un parc de véhicules et chaque fois qu'un individu a une mission, il a un ordre de mission, il prend un véhicule et pour sa mission, cette chose fonctionne. En fait, vous n'avez pas vraiment décidé de fonctionner comme cela. Vous avez décidé d'attribuer à des individus un véhicule qu'ils fassent ou pas une mission et vous estimez que globalement, leur activité génère telle ou telle mission. Cela pose un problème qui est que les individus ne font pas que des missions lorsqu'ils utilisent ce véhicule. Et plus que cela, vous introduisez dans la délibération quelque chose un peu bizarre qui est que finalement, le parc de véhicules est aussi un outil de rétribution – vous utilisez, je crois que c'est le 02.04 – d'attractivité des salariés. C'est-à-dire qu'un salarié qui habiterait dans un autre département et que vous voudriez attirer par exemple, vous pourriez lui attribuer un véhicule, même si ce n'est pas tout à fait sa mission et il pourrait faire donc le déplacement entre son département limitrophe et Aix-en-Provence tous les jours, payé par la Ville alors que des salariés qui sont dans la même fonction que lui n'ont pas ce véhicule. En attachant le véhicule à la personne et pas à la mission, vous créez des distorsions dans cet usage, dans ce contrôle des véhicules. À notre avis, cette façon est légèrement gênante.

De la même manière, cette attribution de véhicules génère des choses qui sont problématiques sur la question du remisage de ces véhicules. Pourquoi ? Parce que sur les véhicules de service par exemple, des individus qui sont malades ou des individus qui sont absents ont le véhicule et puis en fait le véhicule n'est pas tout à fait à disposition d'autres personnes qui pourraient l'utiliser parce qu'il est remisé à leur domicile, alors que ces personnes sont absentes, même si, et on ne comprend pas bien comment vous le faites, vous introduisez l'idée que le salarié devrait ramener le véhicule. Et là, je ne sais pas comment vous pouvez faire cela, c'est-à-dire que si un salarié déclare qu'il est malade et qu'il a un véhicule de service et qu'il l'a donc remisé à son domicile, je ne vois pas comment vous pouvez exiger de sa part qu'il vous restitue le véhicule alors qu'il est en arrêt maladie. Et pourtant, c'est présent dans la délibération, donc je ne sais pas comment vous arrivez à faire cette chose-là. On est assez curieux de cette situation.

Pour finir, pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné les fois précédentes, et pourquoi cela ne risque-t-il pas de fonctionner de nouveau ? Car pour qu'un règlement fonctionne, il faut qu'il soit contrôlé, c'est-à-dire qu'il faut quelqu'un qui a une fonction de contrôle et je n'ai pas bien compris, mais vous allez sûrement nous l'expliquer. Est-ce que c'est chaque chef de service qui a généré l'autorisation, qui va avoir la fonction de contrôle de l'usage de ces véhicules ou est-ce que vous allez missionner dans l'institution quelqu'un qui va avoir cette fonction de contrôle ? Parce qu'en fait tout le monde est au courant de comment fonctionne cette situation dans la Ville et cela ne fonctionne pas bien et vous essayez d'y répondre. Tant mieux, mais à mon avis, pas forcément de manière cohérente, mais il y a des services dans lesquels cela fonctionne très bien et d'autres dans lesquels cela ne fonctionne pas bien, pour le dire gentiment. Peut-être qu'il pourrait y avoir une vertu à nommer quelqu'un, uniformiser le contrôle de cet usage et de ce remisage des véhicules. Pourquoi ? Parce que la nature humaine est particulière et effectivement, des individus ont tendance, quand vous associez un véhicule à une personne, à garder ce véhicule parce qu'ils l'ont nettoyé, parce qu'il est plus gros, plus beau, mieux que celui du voisin et que donc, ce qui est un usage collectif des véhicules devient finalement un usage privatif des véhicules. Est-ce qu'il ne serait pas envisageable d'institutionnaliser une fonction de contrôle transversale aux services pour l'usage des véhicules en ne laissant pas à la seule discrétion des chefs de service de ce contrôle et serait-il pas envisageable de passer à des modes qui soient plus liés aux fonctions qu'aux personnes dans l'usage de ce parc de véhicules ? Merci à vous.

Mme le Maire : Merci, Cyril DI MEO. Autre question ?

Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. J'ai des questions sur le rapport qui concerne la convention mécénat avec CMA-CGM même si bien entendu, nous ne sommes pas du tout opposés à une convention de mécénat ; au contraire, c'est formidable d'envisager des partenariats avec des entreprises dans ce cadre-là. Nous trouvons qu'il manque de précision, donc on aimerait qu'elles nous soient apportées, notamment sur les éléments concernant les contreparties. Je n'ai pas trouvé d'éléments précis de chiffrage des durées des contrôles des contreparties. D'autre part, quel est le mécanisme prévu s'il y a un dépassement au-delà de 25 % du montant puisque c'est le montant recommandé dans le sens où s'il y a un dépassement si je ne m'abuse, l'opération peut être requalifiée de parrainage et donc, devenir une opération à titre lucratif auquel cas, la Ville deviendrait redressable puisque ce montant serait imputé au titre de gain. Pouvez-vous nous donner des engagements plus précis, également sur le montant des jours, la quantité de jours, enfin l'occupation du lieu tel qu'il est prévu dans la convention ? Merci.

Mme le Maire : Merci, Madame ANGELETTI.

Madame HUARD.

Mme HUARD : Merci, Madame le Maire. Je voudrais intervenir sur la 01.11. Comme d'habitude, effectivement je suis toujours très impressionnée par le nombre d'embauches à nouveau et du recours du personnel contractuel en accroissement, etc. Et c'est quelque chose qui me perturbe un petit peu parce que j'aimerais savoir, en fait qu'est-ce qu'il en est en fait ? On avait prévu un plan de recrutement triennal et qu'est-ce qu'il en est ? J'aimerais bien que vous me répondiez sur cette question.

J'en profite aussi puisque nous parlons du personnel de la Ville d'Aix. Je voudrais également faire un petit clin d'œil – je leur avais promis – au personnel qui a été avec moi pendant trois dimanches pour les élections et je voudrais les remercier et insister sur la qualité de leur prestation et la qualité de nos relations. Donc voilà. Je sais qu'ils me regardent et ils m'avaient mis un peu au défi de le dire donc, je tiens vraiment à le dire, qu'ils ont été tout à fait remarquables et donc, je leur fais un petit signe, ils comprendront. Merci.

Mme le Maire : Merci, Madame HUARD.

Cyril DI MEO, Madame PETEL, Madame PIGNATEL et Madame HUBERT.

M. DI MEO : Si tes questions sont toutes prises, je fais la deuxième question. Je pensais que vous auriez aussi une question sur le garage aussi. Vous n'êtes pas bien organisés au sein d'Aix au Cœur, ça va finir

Mme le Maire : Allez hop hop hop on arrête. Monsieur DI MEO. Chut Madame PIGNATEL. Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : Ma question c'était sur le 01.12, c'était pour Madame COURANJOU. En fait, je n'ai pas compris la délibération, je n'ai pas compris ce qu'on votait en fait. Parce que soit on adhère à. J'ai compris qu'il y avait une mutuelle complémentaire pour la prévoyance, OK, et qu'il y avait donc face à nous plusieurs scénarios dont celui d'adhérer à celui qui a été retenu par le CDG parce que je crois, pour votre information, que le CDG a déjà fait son choix dans la proposition qui a été faite. Et soit on va abonder les agents qui vont garder leur mutuelle qui sera labellisée et la Ville ne demandera pas aux agents d'abandonner leur mutuelle prévoyance labellisée et abondera à un fonds. Mais en fait je n'ai pas compris dans la délibération, lequel des deux était choisi. J'ai l'impression que ce n'est pas un choix. La délibération ne nous dit pas : soit on prend celle du CDG, soit on prend une labellisation. Donc en fait c'est plus une information du Conseil qu'un vote, parce qu'aucun choix de la Ville n'est fait là. Je ne suis pas sûr d'avoir compris ce qu'on votait. C'est un rapport d'état peut-être.

Mme le Maire : Je pense que si on l'a mis effectivement au vote, c'est qu'il y a une nécessité de le voter pour acter le fait que le CDG a déjà fait son choix et que la Ville est libre de souscrire à un choix ou à un autre.

Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Merci, Madame le Maire. Ma prise de parole porte sur la délibération 01.10 qui est attendue impatiemment par Cyril DI MEO. C'est l'utilisation donc des véhicules municipaux et sur le remisage à domicile. C'était une question et une remarque. Je ne doute pas que c'est à la suite de la mission d'information sur le garage municipal et des questions que nous avons posées avec mon collègue Philippe KLEIN que ce changement de règlement intervient. Mais quand même pour m'associer à ce que Cyril DI MEO a demandé, nous souhaiterions savoir quelles sont les modifications et en quoi consiste exactement la nouvelle réglementation concrètement et si cela fait suite à des abus dans l'utilisation des véhicules.

Mme le Maire : Surtout pouvoir diminuer l'utilisation de ces véhicules.

Madame PETEL, Madame HUBERT et Monsieur KLEIN.

Mme PETEL : Oui je reviens sur la partie ressources et moyens et je rebondis sur une question qu'a posée Élisabeth HUARD. Normalement, toute Ville possède un plan triennal de recrutement. On vous en parle aujourd'hui parce qu'on voit successivement au cours de tous les Conseils Municipaux arriver des délibérations sur la partie ressources humaines, embauche de saisonniers, etc., et on ne voit pas de vision triennale du recrutement. Cela nous pose problème parce que tout à l'heure, Madame AUGÉY disait : « Vous mettez en cause les services. » Ce ne sont absolument pas les services qu'on met en cause, c'est que les services sont là pour appliquer une vision, une projection donnée par le politique et toutes les politiques publiques locales sont conçues comme ça et c'est pour cela qu'il y a un Conseil Municipal et un Maire pour avoir une vision politique de ce qui est fait dans la ville sur tous les champs des politiques publiques, et ensuite une application par ceux qui sont les experts qui sont les services. Or sur la RH, on a quand même un petit sujet. On a l'impression que les choses sont faites au jour le jour sans plan triennal. Donc, nous souhaiterions avoir cette projection et qu'au prochain Conseil Municipal, vous puissiez nous présenter le plan triennal de recrutement. Merci.

Mme le Maire : Madame Claudie HUBERT et Philippe KLEIN.

Mme HUBERT : J'avais juste un peu une question, surtout d'information sur la 01.07 qui concerne le parcours Paul Cézanne. Il était prévu initialement un cheminement. On reparle de ce cheminement, c'est le problème de la subvention par un mécénat de ce projet, mais j'aurais aimé avoir des informations, où cela en est ? Parce qu'il y avait le parc qui n'est pas accessible au public, le cheminement n'est pas encore fait. Il était prévu un cheminement de Corsy à Encagnane et on manque d'informations là-dessus. C'est bien qu'il y ait du mécénat, mais encore, faudrait-il savoir où en est ce projet dans les années à venir.

Et puis j'ai noté aussi sur la 01.08, la subvention à « Coup de Pouce », le mécénat pour « Coup de Pouce ». Je suis un petit peu surprise que « Coup de Pouce » ne soit pas associé à cette convention qui est un projet naturellement pour lequel, on ne peut être que d'accord, mais que l'association ne soit pas associée à cette convention. Voilà, deux observations.

Mme le Maire : Il y avait Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Très brièvement, Madame le Maire, merci beaucoup. Tout à l'heure, Madame ANGELETTI a très bien posé la question concernant le mécénat de CMA-CGM que j'approuve bien entendu, puisque cela va permettre de percevoir une somme de 500 000 €, ce qui est extraordinaire. Ce qui nous inquiétait un tout petit peu, c'est dans la convention, effectivement l'existence de contreparties qui ne sont pas contrôlables au sens qu'il n'est pas instauré dans la convention de processus de contrôle. Je m'explique.

On a droit ; Enfin le mécénat c'est un don. En général, il n'y a pas de contrepartie, mais il y a des exceptions et la doctrine fiscale permet effectivement qu'on puisse avoir des s contreparties à hauteur de 25 % du montant du don. En l'espèce, ce sont les 125 000 € qui sont expressément visés dans la convention.

Néanmoins, les contreparties telles qu'elles sont énoncées ne sont pas limitées dans le temps et, par conséquent, on ne sait pas comment vont se cumuler ces contreparties d'une part, et la deuxième chose à laquelle il faut faire attention, c'est qui contrôle. Pourquoi ? Parce que si on a pendant cinq ans 25 000 € par

an, on atteint les 125 000 €. Si la sixième année, on nous demande une contrepartie, il faut qu'il y ait quelqu'un qui sache dire « non » et que pour pouvoir dire « non », il faut qu'il connaisse l'existence des 125 000 € précédents. C'est très important puisque c'est un risque de requalification fiscale qui viendrait dire que les 500 000 € sont un gain pour la Ville et que la déductibilité pour CMA n'est pas possible. C'est ce qui nous semble insuffisamment encadré. Donc, un, comment on comptabilise ces contreparties et deux, qui les surveille en quelque sorte. Voilà la précision que nous souhaitons vous apporter.

Mme le Maire : Très bien. Merci, Monsieur KLEIN.

Je vais passer la parole à Odile BONTHOUX, à Françoise COURANJOU et à Karima RAYNAL pour répondre.

Mme BONTHOUX : Pour répondre à la question de Cyril DI MEO et de Josy PIGNATEL sur le remisage à domicile, ce rapport modifie certains articles de cette charte. Il a principalement pour but l'optimisation justement de la flotte en diminuant le nombre de véhicules de remisage à domicile.

Pour la question de l'avantage en nature, c'est une chose qui se fait beaucoup dans le privé. C'est le choix que nous avons fait pour augmenter l'attractivité de certains agents qui doivent venir à la Ville d'Aix et donc, j'estime que cela peut être quelque chose d'intéressant pour permettre à certains agents venant d'autres villes de choisir la Ville d'Aix-en-Provence justement avec cet avantage.

Pour la mission de certains agents que vous avez évoquée, cela se fait. Des agents ont des missions particulières et à ce moment-là, la voiture leur est mise à disposition pendant le temps de la mission. Cela permet aussi de diminuer le nombre de véhicules qui sont prioritairement donnés à certains agents.

Pour le contrôle dont vous avez parlé, la Ville a monté un système de carnet de bord que les directeurs vont pouvoir contrôler pour chaque agent et permettre de savoir les endroits, les lieux où les voitures et les agents travaillent dans la journée avec leur voiture.

Sur la récupération des véhicules lors de maladie et lors des départs en vacances, sachez que les personnes ne doivent pas emmener leur voiture. Certains agents laissent les voitures dans le parc automobile de la Ville et les récupèrent donc quand ils reviennent travailler. Pour l'arrêt maladie, quand les personnes sont chez eux, un agent va récupérer la voiture et c'est le directeur qui a cette mission de prévenir l'agent et de dire que la voiture sera récupérée par un autre agent.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout. Si jamais vous avez d'autres précisions, je peux essayer de répondre.

Mme le Maire : Il y a aussi une révision de cette réglementation. Effectivement, il y en a eu trois : une en 2015, une en 2017, une en 2024. On ne va pas dire non plus que ce soit extrêmement fréquent. Le choix de laisser la responsabilité aux directeurs me paraît tout à fait normal. Il ne s'agit pas d'instaurer quelque chose de l'ordre d'une surveillance accrue, mais de l'ordre d'une responsabilité qui appartient à la fonction de directeur tout simplement. Il y a aussi une confiance qui doit se faire au niveau des cadres et cela me paraît tout à fait de bon aloi.

Ensuite, oui, sur l'attractivité, juste rajouter une chose, c'est que la Ville d'Aix-en-Provence est une ville de 150 000 habitants. Elle a trois grandes collectivités voisines que sont la Ville de Marseille avec 1,8 million d'habitants, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Métropole qui, eu égard au nombre d'habitants du territoire qu'elle couvre, eh bien effectivement ont des grilles salariales plus importantes. De fait, nous avons vu partir certains cadres parce qu'évidemment la rémunération qui leur était proposée était supérieure. C'est la raison pour laquelle, mais avec beaucoup de parcimonie, on fait parfois rentrer le remisage à domicile dans le profil de poste et de fait, oui effectivement, il y a un petit pourcentage, mais petit, d'attribution de véhicules qui rentre dans les avantages avec le salaire. Sinon, je pense qu'on aura de nouveau effectivement des révisions de la réglementation parce que moi je souhaite diminuer le nombre de remisages à domicile et d'utilisations des véhicules municipaux, mais cela demande des organisations qui sont en cours, raison pour laquelle il y a cette première révision, mais il y en aura sûrement une autre avant la fin du mandat et, j'imagine, d'autres, ultérieures.

Sinon, Karima ou Françoise. Dans l'ordre, je ne sais. Vas-y, dans l'ordre.

Mme ZERKANI RAYNAL : Merci de vos questions. En effet, nous avons une contrepartie toujours de 25 % qui est de 125 000 € pour CMA-CGM. La convention a une durée limitée de 24 mois. Cela ne peut pas aller à six ans. À six ans, on ne peut pas nous demander des contreparties puisqu'elle est limitée à 24 mois. C'est le premier point.

Le deuxième point c'est sur le suivi des contreparties. Nous avons un tableau de suivi des contreparties en interne qui sera vérifié. Donc il n'y a pas de vide juridique et évidemment, les services financiers et juridiques de la ville ont bordé cet énorme mécénat de la part de CMA-CGM. Voilà, si j'ai répondu à vos questions.

Pour Claudie. Donc, en fait, il existe plusieurs mécénats. Il y a des conventions tripartites et ensuite, il y a des conventions qui sont faites justement comme CMA-CGM en direct avec la Ville et à ce moment-là, c'est directement CMA-CGM avec la Ville. Et ensuite, pour le dispositif de « Coup de Pouce » c'est différent c'est-à-dire que le fonds de dotation fait une convention avec la Ville est la Ville fait une convention avec « Coup de Pouce ». Ce n'est pas une convention, mais en réalité, cela rentre dans le dispositif « Coup de Pouce » et en fait ce mécénat est vraiment fléché sur « Coup de Pouce ». Voilà comment les choses sont faites juridiquement. Voilà, si j'ai répondu à vos questions.

Mme le Maire : Merci, Karima.

Françoise et après, je passerai la parole à Marie-Pierre sur Cézanne, j'imagine.

Mme COURANJOU : Merci, Madame le Maire. Concernant la délibération sur la prévoyance qui n'a pas été comprise, en fait, il s'agit d'une délibération, comme il est précisé dans la délibération, nous sommes en concertation et en négociation dans le cadre de l'agenda social avec les organisations syndicales qui sont bien évidemment en première ligne pour négocier avec l'autorité territoriale pour le choix d'une option plutôt qu'une autre. Pas plus tard que le 16 juillet, il y a eu une demi-journée entière dédiée à l'évaluation de ces deux options. Cette délibération est nécessaire à l'autorité territoriale pour acter qu'elle est en capacité soit effectivement de choisir l'option proposée par le CDG ou bien de choisir, dès lors que la négociation aura été actée avec les organisations syndicales, de choisir l'autre option pour les agents de la Ville. C'est une délibération qui permet à l'autorité territoriale de continuer la négociation avec les organisations syndicales. C'est pour cela qu'il est écrit de prendre acte, d'acter. Effectivement rien n'est choisi, mais c'est bien parce que nous sommes en négociation avec les organisations syndicales.

Pour les questions de la délibération concernant la suppression des effectifs municipaux, je comprends que cette délibération soit un peu complexe à comprendre parce qu'effectivement, à chaque Conseil Municipal, on revient sur la création et la suppression d'emplois comme si on embauchait de nouvelles personnes, comme s'il y avait encore de nouvelles embauches, etc. Il faut savoir que la matière RH est une matière continuellement en mouvement parce que non seulement les agents font des mobilités, changent de poste, évoluent dans leur grade et dans leur poste par le jeu des nominations, etc., et également par le jeu du recrutement. Cette délibération, comment dirai-je, est utile à l'autorité territoriale pour ouvrir des grades de façon à pouvoir nommer et embaucher des personnes, que ce soit contractuel ou titulaire, de façon à pouvoir les nommer, que ce soit au plan de recrutement ou lorsqu'il y a évolution de grade. Quand par exemple, dans le 1, vous avez : création d'emplois aux postes nécessaires au bon fonctionnement des services inscrits au plan de recrutement, il s'agit d'une partie du plan triennal que vous appelez de vos vœux qui est en continuelle évolution toute l'année.

Ensuite, le numéro 2, ajustement des emplois au tableau des effectifs, il s'agit d'agents qui évoluent dans leur grade et nous sommes obligés d'ouvrir des grades pour transformer des grades qui sont en évolution.

Quant à la mise à disposition, là, vous le comprenez très bien dans la délibération, c'est une mise à disposition pour la CEPM et pour l'école d'art. Sur le plan triennal, le plan de recrutement est validé régulièrement. Cette délibération n'a pas, comment dirai-je, pour vocation de valider un plan triennal. Je termine. La délibération des effectifs est là pour permettre à l'autorité territoriale, à la demande des ressources humaines et la direction

des ressources humaines de pouvoir ouvrir des postes ou fermer des postes ou des grades qui sont en constante évolution.

Mme PETEL : Mais un plan triennal, ce n'est pas fait pour être modifié tous les mois. Donc la seule chose, moi ma question est si on peut à un moment donné avoir un plan.

Mme COURANJOU : La délibération ne le modifie pas tous les mois.

Mme PETEL : Je ne suis pas en train de vous parler de la délibération.

Mme le Maire : Non, pas de conversation particulière.

Mme PETEL : Ce n'est pas une conversation particulière, c'est une question.

Mme le Maire : Françoise, peux-tu répondre ?

Mme COURANJOU : Oui. Madame HUARD avait une question sur l'embauche des contractuels. Effectivement, il y a dans cette délibération un accroissement temporaire d'activité lié à la montée en puissance des temps protocolaires – Madame HUARD n'est plus là. Je continue la réponse ? – pour les derniers temps de la biennale que nous connaissons tous, les réunions publiques et l'exposition Cézanne fin 2025. Il y a également une augmentation de l'actualité sur la direction de la maintenance et de l'énergie, sur la préparation de la saison de chauffe et l'entretien de la maintenance en direct et aussi le suivi des prestataires sur 173 équipements centralisés, dont 54 pour les écoles. Donc c'est une préparation en vue de la saison de chauffe. Sur le Musée Granet, on comprend de quoi il s'agit, bien sûr, et concernant la direction de l'archéologie, effectivement il y a un accroissement d'activité en fonction des fouilles nouvelles qui sont trouvées. C'est un accroissement d'activité. Donc il est autorisé par l'autorité territoriale dès lors qu'il y a un accroissement d'activité, de faire appel à des postes de contractuels. J'ai répondu. D'autres questions ?

Mme le Maire : Je rajouterai juste que l'année dernière, dix de nos agents ont réussi le concours d'attaché et qu'un certain nombre parmi eux étaient des contractuels justement qui avaient été embauchés par la Ville, ce qui montre aussi une politique d'intégration dans la fonction publique.

Marie-Pierre. Oui je vous avais enregistré effectivement allez y Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Pour Madame RAYNAL parce qu'en fait, j'ai entendu votre réponse, mais je n'ai pas entendu la réponse précise à ce que j'avais demandé. Et quand je prends l'annexe C qui décline effectivement la valorisation des contreparties, je ne vois rien qui m'indique le nombre maximum de jours d'indisponibilité au public du lieu. J'en veux pour exemple, la privatisation d'espaces, selon disponibilité bien normalement, grand salon, parc Orangerie, etc., avec une valorisation forfaitaire à zéro. Ma question est la suivante : comment pouvons-nous savoir le nombre de jours maximum que CMA-CGM serait amenée à utiliser en rapport avec l'ouverture au public ? C'est la première chose.

Deuxième chose, sur la durée de deux ans que vous évoquez, Madame RAYNAL, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris non plus parce que pour moi, la durée de deux ans est la durée de réalisation des travaux. Les travaux vont durer deux ans et CMA ne va pas en même temps profiter des contreparties. Je ne comprends pas bien.

Mme le Maire : On va vous éclairer, Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Dernier point et j'en aurai fini, Madame le Maire, merci. Vous n'avez pas précisé – s'il vous plaît, pouvez-vous le faire ? – qui tenait ce fameux registre. Merci.

Mme le Maire : Je vais passer la question à Madame Christelle PRIOUX-VIDAL. La réponse.

Mme PRIOUX-VIDAL : Bonjour. Je suis là. Pardon Ici. Pardon. Alors pour répondre à la dernière petite question, nous avons embauché, il y a un mois, à la Ville d'Aix-en-Provence, une chargée de mission en

charge du mécénat qui se trouve à la direction de l'attractivité et de la coopération internationale. En effet, si nous développons le mécénat – et je trouve, Madame le Maire, qu'on est plutôt bien partis –, il faut, au sein de la Ville, se doter des compétences et du suivi nécessaire à la fois juridique, mais également de lien avec les porteurs de projets et avec les entreprises mécènes. Nous avons désormais, au sein de la direction, une chargée de mission qui va suivre tous ces projets et celui-ci en particulier. Ce n'est pas évanescent, il y a bien un agent qui suivra l'ensemble des dossiers de mécénat de la Ville d'Aix-en-Provence et le lien aussi, d'ailleurs, avec le fonds de dotation d'Aix Mécénat. Ça c'est pour qui.

Ensuite, sur la durée. La durée elle est dans un article de la convention. C'est bien la convention et non pas les travaux qui durent deux ans. La convention dure deux ans. C'est un article de la convention. Il n'y a rien de difficile, je crois, à comprendre. Après les travaux, on se trouve dans un site monument historique avec une découverte fondamentale puisque la CMA-CGM a souhaité accompagner la restauration et la valorisation du grand salon de la Bastide du Jas-de-Bouffan et donc, nous travaillons en étroite collaboration avec l'État. Les travaux, la durée ne peut pas être aussi précise qu'une construction neuve. Au fur et à mesure du travail de restauration et de valorisation et des découvertes, la durée du chantier peut évoluer, mais en effet, la convention elle-même dure deux ans.

Ensuite, sur le tableau des contreparties, nous avons souhaité fonctionner de deux façons. Il y a un coût forfaitaire dans ce tableau pour certaines opérations. Par exemple, la communication, il y aura une communication globale de la Ville sur cette convention, donc on est bien là sur un coût forfaitaire par rapport par exemple, au logo de la CMA-CGM sur des documents et ensuite, vous l'avez vu dans le tableau, il y a un coût unitaire. La CMA-CGM était très intéressée et la Ville d'Aix-en-Provence aussi à ce que ses salariés puissent bénéficier notamment de la visite de l'exposition Cézanne 2025 au musée Granet qui met en lien les tableaux de Cézanne et la Bastide du Jas-de-Bouffan. En effet, on a fait mention à la fin de ce tableau dans le respect des missions de service public. Je pense que vous avez dû lire cette phrase attentivement. Pour nous, il ne s'agit pas, ni pour la CMA-CGM que le service public soit mis en concurrence ou en difficulté par rapport à des logiques de contreparties de mécénat. En bonne intelligence, quand le service public le permet, il y aura des visites prévues pour les salariés de la CMA-CGM qui le souhaitent. La CMA-CGM nous enverra un certain nombre de demandes, leur nombre de salariés, etc. On émettra des tickets qui ont une valeur faciale qui sont dans cette contrepartie unitaire de la convention et on comptabilisera l'utilisation de ces tickets au coût unitaire cette fois-ci. Mais en effet

Hors micro

Cela veut dire qu'on a une visite de scolaires par rapport à une demande particulière, on décale les entrées. Tout cela se fait dans une discussion entre la Ville d'Aix et l'édition de billets pour les salariés de cette société ou d'autres d'ailleurs qui mécènent des projets.

Mme ANGELETTI : Et la privatisation d'espace ?

Mme PRIOUX VIDAL : De la même façon, la privatisation d'espace, c'est un coût unitaire pour la privatisation. Soit le musée est fermé, c'est en dehors des heures d'ouverture, il n'y a pas de difficulté particulière, soit le musée est ouvert et donc il faut qu'on mesure s'il y a une possibilité de privatisation d'espace ou pas. C'est juste une question de bonne organisation du service public.

Mme ANGELETTI : Pourquoi n'y a-t-il pas de valorisation alors, Madame, sur le tableau ?

Mme PRIOUX VIDAL : Il y a une valorisation sur le tableau au coût unitaire parce qu'on ne sait pas. Oui, on ne sait pas aujourd'hui si on va avoir deux privatisations, trois privatisations donc on a fixé un coût unitaire à la privatisation et en fonction de ce coût unitaire, on déclinera dans le tableau en fonction du nombre de privatisations ce que cela représente en termes de contreparties.

Mme ANGELETTI : Je vous remercie. J'en reviens à ma question : y a-t-il un nombre maximum de privatisations prévu de façon à non pas, puisque c'est marqué, non pas le respect mais le cadre du bon fonctionnement du service public. Merci, si vous pouvez préciser.

Mme PRIOUX VIDAL : Il n'y a pas de nombre minimal ou maximum. Toujours dans la limite des 125 000 € et toujours dans la limite du bon fonctionnement du service public.

Mme le Maire : Bien écoutez j'espère que ces points d'éclaircissement, certes importants parce que la procédure est toujours très importante quel que soit le sujet abordé ne vous empêchera et ne nous empêchera pas de nous réjouir de ce beau mécénat qui est assez exceptionnel et unique en la matière.

Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Oui une fois de plus, moi je suis vraiment très heureux et d'ailleurs, je me déporte pour ce vote puisque je fais partie, pour le groupe Aix au cœur, d'Aix Mécénat. Je suis très favorable à ce...

Mme le Maire : Ce n'est pas passé par Aix Mécénat, là, c'est directement avec la Ville

M. KLEIN : Oui, j'ai vu que c'était directement, mais c'est la démarche de mécénat à laquelle j'adhère et à laquelle je suis favorable. Le seul problème, ce sur quoi on essaye d'attirer votre attention, c'est vraiment un fonctionnement juridique. L'objet de la convention, c'est l'article 3, c'est de réaliser le projet, c'est-à-dire de faire les travaux d'accord. L'article 4, c'est « la durée de la convention est de deux ans. » Les travaux sont de deux ans. Si l'objet de la convention c'est de réaliser les travaux, les travaux seront finis dans deux ans. Il n'est pas possible d'utiliser les contreparties dans cette durée de deux années. C'est impossible. Ils ne vont pas venir utiliser le grand salon pendant les travaux. Donc, ce sera obligatoirement postérieur à l'achèvement des travaux. En tout cas, pardonnez-moi, mais c'est ma lecture de juriste, il y a une contradiction, un paradoxe entre l'objet et la durée parce que la durée elle est prévue pour réaliser l'objet et l'objet c'est de réaliser le projet. Ce n'est pas de réaliser les contreparties et je pense qu'il y a une petite phrase qui manque dans tous les cas.

Mme ZERKANI RAYNAL : Madame le Maire, les travaux sont phasés sur les deux ans. Ensuite, ce sur quoi tu attires l'attention et tu as raison, c'est qu'en réalité, c'est 25 % des travaux réalisés. Donc il est évident que s'il y a 100 000 € de travaux qui sont réalisés, on doit 25 % de ces 100 000 €. On est d'accord que les 125 000 €, c'est quand on aura atteint les 500 000 € de travaux, voilà mais évidemment que les travaux sont phasés. Les services techniques en diront plus et tout cela est bien cadré juridiquement pour que la convention des deux ans soit bien effective au moment où les travaux seront évidemment terminés. Peut-être un éclaircissement ?

Mme le Maire : Christelle, y a-t-il quelque chose à compléter ?

Mme PRIOUX VIDAL : Oui, juste vous dire que normalement, ce grand salon il sera visible à l'été prochain donc on est bien dans les clous de nos deux ans puisque le mécénat est très spécifique, il n'est pas sur l'ensemble du projet qui lui va s'étaler jusqu'en 2027, mais il est bien sur l'endroit spécifique du grand salon et donc ce grand salon sera visible pour le public dès l'été 2025. Je parle sous le couvert de Madame SICARD. Peut-être, vous voulez rajouter quelque chose.

Mme le Maire : Marie-Pierre.

Mme SICARD-DESNUELLE : Madame le Maire, ce dossier Cézanne est un dossier exceptionnel et je pense que vous avez eu une idée magnifique de lancer la ville entière autour de ce projet Cézanne.

Ce projet Cézanne avance parce que je vais vous donner aussi quelques informations. Madame PRIOUX VIDAL en a parlé tout à l'heure, pendant cet hiver, quand Antoinette Sinigaglia a fait des recherches sur les panneaux, on a découvert quand même des morceaux, on n'a pas découvert les grandes baigneuses. Le reste a été peint à l'atelier Cézanne, mais on aurait pu découvrir des morceaux des joueurs de cartes. Non, on a découvert des panneaux magnifiques qui n'ont pas été découpés lorsque Monsieur CORSI a demandé à vendre ces tableaux. À la suite de cette découverte qui est quand même fondamentale pour la Ville, parce que Cézanne est bien chez lui ici au grand salon, on s'est dit : « Il faut continuer à faire les travaux de recherche sur ce grand salon ». Le coût était important et on était dans l'hésitation pour savoir si on allait le faire quand Madame le Maire a trouvé un mécène, CMA-CGM, qui est venu au Jas-de-Bouffan, qui était particulièrement

impressionné par la découverte qui était faite par la direction du patrimoine et finalement a accepté de donner un fonds pour qu'on puisse continuer les travaux. Les travaux ont justement déjà redémarré. On attend la validation par l'État parce que vous savez qu'on est dans des monuments historiques, donc on est obligé d'avancer de façon extrêmement rigoureuse. Tous les dossiers sont à la signature à la DRAC. On doit les avoir avant la fin du mois et l'entreprise Antoinette Sinigaglia, Sinopia qui a déjà fait cette découverte, va continuer à travailler sur le grand salon. Ce qui est certain, c'est que notre objectif d'ouverture de la Bastide du Jas-de-Bouffan en juin 2025, au même moment où il va y avoir l'exposition Cézanne au musée Granet elle est fixée et elle est certaine.

Si on est obligé de faire d'autres travaux après, on verra, mais là, de toute façon, les travaux sont prévus pour à peu près jusqu'au mois de janvier et une fois que les travaux seront finis au mois de janvier, on fera le point pour savoir où on en est. Mais notre objectif est que la Bastide du Jas-de-Bouffan soit ouverte pour la grande opération « Cézanne chez lui » à Aix-en-Provence à partir de juin 2025. Je voulais juste donner une petite précision. Tout à l'heure, quelqu'un a parlé du parcours Cézanne. Il y a plusieurs choses : il y a un parcours Cézanne dans la ville bien sûr avec le Jas, l'atelier, le terrain des peintres, le musée Granet et les Carrières de Bibémus, mais le mécénat que nous avons eu la chance de trouver grâce aux travaux de Denis COUTAGNE et de François CHEDEVILLE, ils sont arrivés à repérer à l'intérieur du jardin du Jas-de-Bouffan, l'endroit où Cézanne avait posé son chevalet. Donc, il va y avoir un parcours dans le parc du Jas-de-Bouffan pour retrouver l'endroit exact où Cézanne a posé son chevalet. Ce qui sera magique pour le public, c'est qu'on va pouvoir aller au Jas-de-Bouffan, voir l'endroit où le tableau a été conçu et puis ensuite, aller au le musée Granet et voir ce tableau parce que nous avons déjà, grâce à toute l'équipe, la majeure partie des tableaux qui ont été peints au Jas-de-Bouffan, nous allons pouvoir vous présenter en 2025. Voilà c'est le parcours, le trajet à l'intérieur du parc et quand on en a parlé à un potentiel mécène il y a quelque mois, il a été absolument emballé et il a dit : « Non, mais moi, je veux être mécène sur ce dossier. » Donc, on y a travaillé et c'est pour cela que Madame ZERKANI aujourd'hui nous a présenté ce magnifique dossier, mais je pense que nous en allons en avoir beaucoup d'autres. Merci.

Mme le Maire : Nous allons donc passer au vote.

- 01.01, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.02, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.03, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.04, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.05, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.06, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.07, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.08, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.09, abstentions ? Contre ? Adopté.
- 01.10, abstentions ?

Mme HUBERT : Abstention

Mme PETEL : Abstention Aix au cœur.

Mme le Maire : Contre ? Adopté.

- 01.11, abstentions ? Contre ? Adopté.

Mme PETEL : Abstention Aix au cœur. Pardon.

Mme le Maire : 01.12, abstentions ? Contre ? Adopté.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint

02.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES-

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2024-262	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A BOUYGUES TELECOM CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RÉFÉRÉ-SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ D'OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE N° DP 23J 0018 DU 25/01/2024, SIS 4885 ROUTE D'EGUILLES - TA 24/063
D.2024-263	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR GUILLAUME DUPUY ET MADAME FRANÇOISE DUPUY CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 2021 PORTANT PREMIERE PROROGATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°PC 1300119J0470 DÉLIVRÉ A LA SARL BRANDIZI PROMOTION, SUR UN TERRAIN SIS 8 BIS ET 10 AVENUE DE LA VIOLETTE - TA 24/

D.2024-307	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SARL ICE THE - PRÉJUDICE COMMERCIAL - TA 2400850 - TA 24/022
D.2024-308	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE N° 2400048-9 DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE SUITE AU RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DES CONSORTS MURRAY CONTRE LE CERTIFICAT D'URBANSIME DU 04/04/2023
D.2024-309	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI LE VALLON CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE D'UN ARRÊTÉ DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 15 MARS 2024 - TA 24/071 - TA 2403857-4
D.2024-310	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI LE VALLON CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE D'UN ARRÊTÉ D'OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE DU 07 FÉVRIER 2024 - TA 24/073 - TA 2403385-9
D.2024-362	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR LOÏC PIPE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 31/05/2023, SIS 200 CHEMIN VALLON DES GARDES BAS - TA 23/318
D.2024-363	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR CLAUDE RICARD CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE REFUS DU 10/10/2023, SIS 310 CHEMIN DE POULASSON - TA 23/359
D.2024-364	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SAS GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 20 NOVEMBRE 2023 PORTANT NON-OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE N°DP 1300123J0937 SUR UN IMMEUBLE SIS 11 AVENUE SAINTE VICTOIRE A AIX-EN-PROVENCE - TA 2404875
D.2024-365	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A LA SARL FLOCON DE NEIGE - RÉFÉRÉ EXPERTISE - 12 RUE DE LA CEPEDE - TJ 24/087
D.2024-366	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE N° 2404342-2 DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE SUITE AU RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR FORME PAR LA SNC CEZANNE - MARCHE N° 22150
D.2024-367	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ HIVORY CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 28 NOVEMBRE 2023 PORTANT OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP N°1300123J1180) EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RADIODÉPHONIE SUR UN TERRAIN SIS 4885 ROUTE D'EGUILLES - TA 2404683 TA 24/099
D.2024-368	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ HIVORY CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RÉFÉRÉ SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 28 NOVEMBRE 2023 PORTANT OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP N°1300123J1180) EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RADIODÉPHONIE SUR UN TERRAIN SIS 4885 ROUTE D'EGUILLES - TA 2405345 - TA 24/100
D.2024-369	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME GILBERTE ANCRI CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2023 (N° PC 13001 21J0441 M01) PAR LEQUEL LA VILLE A DÉLIVRÉ UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF A LA SAS M2J SUR UN TERRAIN SIS 41 COURS GAMBETTA A AIX-EN-PROVENCE
D.2024-370	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX CONSORTS OUFELLI CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2023 (N° PC 01300123J0112) PAR LEQUEL LA VILLE A OPPOSÉ UN REFUS A LEUR PROJET SUR UN IMMEUBLE SIS 13 RUE DES GUERRIERS - TA 2403611
D.2024-371	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L'INSTANCE D'APPEL INTRODUITE PAR LA SARL CLASSE AFFAIRE TENDANT A L'ANNULLATION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DU TAXI A AIX-EN-PROVENCE - CAA 24/098 MARCHE N° 22149

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

D.2024-298	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME CALLY
D.2024-299	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME ROSIER

D.2024-300	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DUCLAUD
D.2024-301	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR TAILLANDIER
D.2024-302	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR POZAS
D.2024-303	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR PHILIP
D.2024-304	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR GARDE
D.2024-312	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME BESSE
D.2024-313	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME BERNADOU
D.2024-314	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MR DEFAUX & MME JARRE
D.2024-315	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR BEHAR REHALA
D.2024-316	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR LE QUEINEC (46)
D.2024-317	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR LE QUEINEC (48)
D.2024-318	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CHARRIER
D.2024-319	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME AUSSENAC
D.2024-320	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME LE BRUN
D.2024-321	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME QUILICHINI
D.2024-322	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME THEVENIN
D.2024-323	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR FOUREZ
D.2024-324	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR PAGES
D.2024-325	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR BRUN
D.2024-326	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR MAZERAN
D.2024-327	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR CHAANBI
D.2024-328	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ALEXANDRE
D.2024-329	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MME MARTIN
D.2024-330	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME D'ASCIANO
D.2024-331	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME LEPORATI
D.2024-332	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ALBORNO
D.2024-333	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME HAMADI
D.2024-334	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME STRACQUADAINI
D.2024-335	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BOUVARD & MME COSTE
D.2024-336	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BORENSZTEJN

D.2024-337	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BATUT
D.2024-338	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME OZANON
D.2024-339	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR DIGRAZIA
D.2024-340	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME LAVESQUE
D.2024-341	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR PONSART
D.2024-342	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR COHEN-SALMON & MME WEILL
D.2024-343	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME COLLIOT
D.2024-344	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BACHELOT
D.2024-345	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MMES BENCHOHRA
D.2024-346	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME HÉNON
D.2024-347	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN FAMILLE MOUTON
D.2024-348	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR GIUDICELLI & MME MATHEVON
D.2024-349	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME GAZEL
D.2024-350	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LE GOANVIC
D.2024-351	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CALVY
D.2024-352	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CUCCU
D.2024-373	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR CARBONEL
D.2024-374	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR ADWAN
D.2024-375	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME MADONNA
D.2024-376	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME GALLAND
D.2024-377	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MME DUBREUIL
D.2024-378	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DE SEVERAC & MR HASAN
D.2024-379	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME BENSALAH - MME NAMANE
D.2024-380	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR DE PINGON
D.2024-381	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR ONAMBELE ETOGA
D.2024-382	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME FADEL
D.2024-383	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR DECORY
D.2024-384	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR AMRANI

D.2024-385	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR COQUILLAT
D.2024-386	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME RUBIO
D.2024-387	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MESSAOUD & MR MAHIEDDINE
D.2024-388	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BARTHÉLÉMY (485)
D.2024-389	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BARTHÉLÉMY (484)
D.2024-390	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ROLLAND

En matière d'organisation de participation du public prévu à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement :

D.2024-206	CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE PLAN D'AILLANE - LOT 8C - SOCIÉTÉ GM2JO
------------	---

En matière de ligne de trésorerie :

D.2024-354	CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE SOCIETE GENERALE SIGNE EN VERTU DE LA DECISION D.2024-258 DU 19 AVRIL 2024
------------	---

En matière de virement de crédit au titre de la délibération n° DL.2024-2 du 9 février 2024 :

D.2024-311	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE
D.2024-353	DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE
D.2024-361	DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE

En matière de régie :

D.2024-259	RÉGIE DE RECETTES "COMPLEXE ANIMALIER" - ACTUALISATION
D.2024-358	RÉGIE DE RECETTES "MISSION SOLIDARITÉ SENIORS" - ACTUALISATION
D.2024-359	RÉGIE DE RECETTES STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE PUBLIQUE - NOUVELLE DÉNOMINATION ET ACTUALISATION DE LA RÉGIE DE RECETTES

En matière de renouvellement des adhésions aux associations :

D.2024-305	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE ET CITE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COTISATION 2024
D.2024-356	RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION ' SOCIÉTÉ DES ÉTUDES CAMUSIENNES ' POUR L'ANNÉE 2024
D.2024-357	RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (A.A.F) POUR L'ANNÉE 2024

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 02.01, il s'agit d'une information du Conseil sur le compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de compétences du Conseil municipal dans les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (SEANCES DU 02 JUILLET 2024 ET DU 09 JUILLET 2024 - EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES TITULAIRES DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LAACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (SEANCES DU 02 JUILLET 2024 ET DU 09 JUILLET 2024 - EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES TITULAIRES DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC).-

Mes Chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la commission.

Conformément à l'article précité, la commission doit se réunir une fois par an pour examiner, notamment, les rapports d'activité des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En plus de cette réunion annuelle, la commission est consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant

création de la régie ;

– tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;

– tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, les délégataires des contrats de Délégation de Service Public (DSP) produisent un rapport annuel rendant compte des opérations afférentes à l'exécution de la DSP – lesdits rapports sont soumis à l'examen de la CCSPL.

La CCSPL s'est réunie le 02 juillet 2024 et le 09 juillet 2024 pour étudier les rapports d'activité des délégations suivantes :

- EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS au titre de l'année 2023.

- RESEAU DE CHALEUR URBAIN au titre de l'année 2023.

- ARENA au titre de l'année 2022 et de l'année 2023.

- CASINO MUNICIPAL au titre de l'année 2023.

- GRAND THEATRE DE PROVENCE au titre de l'année 2023.

- 6MIC au titre de l'année 2023

Compte-tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu des séances du 02 juillet 2024 et du 09 juillet 2024 de la CCSPL qui a étudié les rapports d'activités de délégation de service public suivants: EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE au titre de l'année 2023, RESEAU DE CHALEUR URBAIN au titre de l'année 2023, ARENA au titre de l'année 2022 et de l'année 2023, CASINO MUNICIPAL au titre de l'année 2023, GRAND THEATRE DE PROVENCE au titre de l'année 2023 et 6MIC au titre de l'année 2023. Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 02.02, toujours une information du Conseil sur la commission consultative des services publics locaux. Il s'agit donc

C'est Dominique. Vas-y, Dominique.

Mme AUGÉY : Merci, Madame le Maire. Avec la délibération 02.02, nous entamons une séquence qui va se décliner d'ailleurs, tout au long de ce Conseil Municipal et qui sera aussi portée par d'autres élus.

Dans cette délibération 02.02, nous parlons des délégations de service public de la Ville. Je vous rappelle qu'une délégation de service public, c'est la Ville qui attribue à un opérateur extérieur des objectifs qu'elle fixe via un contrat de délégation de service public. Évidemment, le fait qu'il y ait des objectifs et des liens financiers entre la Ville et les porteurs de ces délégations de service public impliquent naturellement qu'il y ait un niveau de contrôle.

Il y a deux niveaux de contrôle : un niveau de contrôle de droit et un niveau de contrôle lié au contrat. Le niveau de contrôle de droit est celui que je vous présente maintenant. Le Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'il faut constituer une commission consultative de services publics locaux, la réunir au moins une fois par an et lui présenter les rapports d'activité des délégataires. Il y a aussi des contrôles liés au contrat et cette fois-ci, ce sont des rendez-vous entre le contrôle de gestion de la Ville et les délégataires pour suivre tout au long de l'année l'action de ce délégataire.

Nous avons un doublement de nos DSP depuis peu puisque Madame le Maire a souhaité voir le retour d'un certain nombre de grands équipements à la Ville. Cela signifie que nous avons désormais à gérer et à auditionner six délégataires qui sont le réseau de chaleur, les crèches, le casino, le GTP, le 6MIC et l'Aréna. Ces six délégataires ont été auditionnés par la CCSPL qui elle-même est constituée par six élus : quatre de la

majorité, deux de l'opposition, qui, je dois le souligner, ont été présents à chacune de ces réunions, et huit représentants d'associations.

Vous avez un rapport relativement long qui fait à peu près 26 pages et dans lequel vous avez le compte rendu de l'ensemble des questions qui ont été posées soit par les associations soit par les élus pour mieux comprendre l'activité de ces six délégataires. Ce que je vous propose, c'est de ne pas regarder en détail ces 26 pages que vous avez certainement lues avec attention, mais d'attendre ce qui va arriver dans quelques instants dans le Conseil Municipal et qui va être la présentation par les élus en charge de ces DSP du rapport annuel de chacune de ces DSP et là, vous aurez donc le niveau d'explication qui va correspondre à l'activité de l'année. Un seul délégataire ne sera pas présenté aujourd'hui et qui est l'Aréna dont nous vous présenterons son rapport d'activité au mois d'octobre tout simplement parce que nous avons reçu le rapport d'activité 2023 le 23 avril. Les services l'ont analysé. Ils ont constaté que le rapport était incomplet. Les services ont écrit le 23 mai au délégataire pour bien vouloir donner les éléments manquants et ce rapport a été complet la veille de la CCSPL. Il n'était donc pas raisonnable de vous présenter en bon état le rapport de l'Aréna. Donc, six rapports annuels, cinq rapports annuels qui vont s'égrener au cours de ce Conseil Municipal.

OBJET : CONTROLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - SUIVI DES RECOMMANDATIONS- ARTICLE L243-9 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.03

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CONTROLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - SUIVI DES RECOMMANDATIONS- ARTICLE L243-9 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES-

Mes Chers Collègues,

La Chambre Régionale des Comptes a initié en février 2022 un contrôle des comptes du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Casino Municipal en application des dispositions de l'article L.211-10 du code des juridictions financières. Ce contrôle s'est inscrit dans une enquête plus large concernant l'ensemble des établissements de jeux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La période passée sous revue s'étend de novembre 2015 à octobre 2020 (soit 5 saisons de jeux). Ce rapport a été soumis à débat lors du conseil municipal du 21/07/2023 et la Commune disposait alors d'un délai d'un an pour revenir vers vous et présenter les actions entreprises à la suite des observations de la chambre : *« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des compte »,* article L.243-9 CJF.

Il ressort de la lecture du rapport définitif de la Chambre trois recommandations :

- Identifier et documenter les travaux réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif de 2001 ;
- Procéder au récolement des travaux réalisés au titre du contrat de DSP en cours ;
- S'assurer que les rapports du délégataire se conforment aux articles R3131-3 et R3131-4 du code de la commande publique.

S'agissant des recommandations 1 et 2 portant sur le suivi des travaux (exécution technique, récolement, contrôle de la réalité des dépenses suivi des investissements par rapport au prévisionnel du contrat) un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ALPHA-i and Co a été mandaté pour assister les services techniques de la ville dans le cadre de l'analyse de près de 1200 documents et de nombreuses réunions de travail sur site avec les équipes du délégataire pour identifier l'ensemble des travaux mis en œuvre depuis 1998.

la SCMAT a fourni une importante base documentaire (2.9 Go) qui a permis de contrôler la réalité des travaux.

Il ressort de ce rapport que la SCMAT a produit des justificatifs directs d'engagements financiers pour les travaux réalisés, des tableaux EXCEL de suivi des factures et les rapports annuels des commissaires aux comptes. Les procès-verbaux des différents lots mobilisés, les CCTP, DPGF, plans d'exécution, rapports de diagnostics, les décomptes généraux définitifs, les contrats d'abonnement et de maintenance, ont été également communiqués des pièces permettant de s'assurer de la réalité des travaux faits et de leur conformité au regard des annexes 3, 3A et 4 du cahier des charges.

Ainsi les travaux initiaux de construction de l'établissement ont pu être constatés en l'état hors les travaux d'aménagement intérieurs qui ont changé depuis 2016. Les travaux de réhabilitation lourde de 2016-2019 étant principalement des travaux de réaménagements intérieurs, ils ont été constatés lors de la visite de site réalisée en présence des équipes du PASINO. Les espaces apparaissant sur les plans et les pièces écrites et ayant fait l'objet des travaux de réaménagements ont été réalisés.

Au regard de l'analyse des engagements comptables et des justificatifs associés (factures, DGD, réceptions...) il n'y a aucun doute sur la nature et le volume financier des investissements réalisés.

Au-delà du contrôle de la réalité des travaux et de leur complétude, sur le plan financier, il a été mis en exergue le volume financier des travaux réalisés depuis 2016 avec les montants d'investissements prévisionnels du CEP.

Il résulte de ce travail que la SCMAT a engagé plus d'investissements que prévus avec un volume d'investissements de 48.2 millions d'euros contre 30.7 millions d'euros prévus au contrat à fin 2023. Ces engagements se détaillent en plusieurs typologies d'investissements et les écarts viennent principalement de deux postes : les machines à sous et le renouvellement, gros entretien.

Il est acquis que les machines à sous sont des biens propres pour lesquels la Commune n'aura pas à compenser le défaut d'amortissement en fin de contrat. Pour l'ensemble des autres investissements réalisés de l'initiative du délégataire et dûment identifiés grâce au récolement effectué, la Commune veillera que ceux qui ne seraient pas strictement nécessaires à l'exécution du service public et qui ne seraient pas qualifiables en ce sens de « biens de

retour » ne soient pas intégrés dans l'indemnité de fin de contrat prévue au cahier des charges.

La recommandation n°3 portait sur la nécessité d'un rapport annuel plus complet qui se conformerait donc aux exigences réglementaires des dispositions du code de la commande publique.

Il convient de noter que le rapport annuel pour l'exercice 2022-2023 qui vous est également présenté, comporte d'ores et déjà l'ensemble des informations complémentaires sollicitées auprès de notre délégataire et que la Commune autorité délégante lui demande de faire désormais apparaître tous les ans dans le corps du rapport selon la trame contractuelle définie ou en annexe.

Apparaissent ainsi les chiffres d'affaires annuels par activité incluant bars/restauration, locations d'espaces/événementiels, prestations banquets, la liste actualisée des investissements classés par nature de travaux et de biens (de reprise ou de retour), les investissements réalisés chaque année en volume financier, une projection de la VNC en fin de contrat, le volume des amortissements cumulés réalisé à la clôture de l'exercice, la grille tarifaire complète actualisée, la liste des animations/spectacles proposés sur l'année, le détail sur l'équipe d'animation interne du Pasino et les moyens affectés, le détail sur les subventions/aides/mécénat octroyés (montant et bénéficiaire).

Au-delà des trois recommandations de la juridiction financière, la Commune a tiré les conséquences du contrôle et a pris diverses mesures.

Ainsi, la Commission de contrôle financier a été créée lors du conseil municipal du 9 juin 2023 (DL2023-188). Une première séance de cette commission s'est tenue le 11/01/2024 et l'examen des comptes du délégataire a pu être effectué à ce titre conformément aux dispositions de l'article R.2222-3 du CGCT.

Au niveau des Manifestations artistiques de qualité, votre assemblée délibère désormais sur des programmations précises annexées au rapport comme le contrat nous liant avec le délégataire le prévoit (délibérations DL 2023-100 et DL.2024-64). Ce sont ces manifestations pour lesquelles la prise en charge des dépenses éligibles ouvre droit au crédit d'impôt au bénéfice de l'exploitant du Casino (mécanisme de l'article L.2333-55-3 du CGCT).

La liste des dépenses éligibles est désormais également transmise à la Commune, bien que cela ne soit pas une obligation réglementaire, afin de lui permettre de s'assurer de la réalité de l'effort du délégataire et de la conformité de son engagement tel que prévu au compte d'exploitation prévisionnel.

Par ailleurs la prise en charge des dépenses éligibles n'est plus plafonnée au sein des conventions de coproduction à 5% du PBJ et ce en cohérence avec l'article 31-2 du cahier des charges.

S'agissant des animations artistiques à organiser par le délégataire (contrepartie à la délivrance de l'autorisation de jeux) la ville, la SCMAT et son programmiste ont mis en place un circuit de travail et de validation commune des événements devant se tenir dans la salle de spectacle.

En conséquence de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport synthétisant les actions entreprises par la Commune ensuite des recommandations de la Chambre régionale des comptes dans son rapport définitif du 20 juin 2023 relatif à l'exploitation du Casino Municipal ;
- **DIRE** que ce rapport a donné lieu à débat en séance.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme AUGÉY : J'enchaîne sur la délibération 02.03 qui porte sur le Pasino et très exactement sur la société SCMAT, Société du casino municipal d'Aix thermal. Le nom un peu historique vient du fait que le casino avait été créé en 1920, évidemment lorsque la ville était une ville thermale florissante.

La Cour Régionale des Comptes a analysé l'activité du casino. Elle a rendu un rapport qui vous a été présenté le 27 juillet 2023 par Laure SCANDOLERA et ce rapport indique très clairement à la page 5, trois recommandations. Ces trois recommandations consistent à identifier les travaux réalisés dans le cadre du bail emphytéotique. Je précise que ce bail emphytéotique a été accordé en 1998 et pour 30 ans. Il arrivera donc à échéance en 2028. Deuxième recommandation, de procéder au recollement des travaux qui ont été effectués

par le délégataire et en troisième recommandation, s'assurer que le rapport annuel du délégataire qu'il rédigeait à sa main, je dirai, rentre dans un cadre juridique plus précis. Lorsque la Cour des Comptes fait des recommandations, la Ville à laquelle ces recommandations sont faites dispose d'une année pour les mettre en œuvre.

Donc ce que présente ce rapport aujourd'hui, c'est ce que la Ville a mis en œuvre pour répondre à ces trois recommandations. Pour la première et la seconde qui se réfèrent donc à des travaux importants d'ailleurs qu'a faits le délégataire dans le casino, la Ville a missionné un assistant à maîtrise d'ouvrage qui est la société ALPHA. Avec l'intermédiaire de cet assistant à maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des factures et des documents – il y en avait plus de 1 200 – ont été travaillés, analysés, recollés et ainsi de suite et je vous expliquerai dans quelques instants l'importance de cela. Pour la troisième recommandation, nous avons dialogué avec le délégataire qui, en particulier en 2023, a rendu un corps de rapport qui correspond à la trame contractuelle.

Pourquoi était-il important de bien spécifier les travaux effectués par le délégataire ? Je voudrais bien expliquer cela pour que l'on comprenne bien. Il y a deux types de liens financiers de la Ville avec le Pasino. Le premier type de lien financier, on l'a déjà vu, on en a déjà parlé aujourd'hui, c'est ce qui est en rapport avec le produit brut des jeux. Nous avons un lien avec le Pasino qui est fonction de son activité. Le produit brut des jeux lui-même est contrôlé par la police des jeux qui, à son tour, donne des MAQ et c'est la Ville qui décide en accord avec le ministère de la Culture à qui ces MAQ vont être versées, mais ce n'est pas le seul lien financier que nous avons puisqu'il y a une délégation de service public. Elle s'achève évidemment et quand elle s'achève, il faut travailler avec précision la valeur des biens de reprise c'est-à-dire ce que l'éventuel délégataire qui prendrait la suite du délégataire en place serait obligé de verser au délégataire initial. Des biens de reprise ça se calcule en fonction des travaux effectués, mais des travaux qui sont effectués au contrat. Il était donc très important de pouvoir travailler avec la délégation de service public, avec le Pasino pour savoir dans le volume d'investissement qui est précisé dans cette délibération et qui est de 48,2 millions d'euros, ce qui relevait du contrat et qui n'en relève pas. Les choses ont été faites très clairement et très précisément. Ce qui relève du contrat, c'est 30 millions d'euros. Le différentiel est donc un investissement qui repose sur la volonté du casino et n'impacte pas ni le contrat ni le suivi du contrat.

Ce qui est très important ici, c'est que l'on comprenne bien que les liens financiers entre le Pasino et la Ville ont toujours été préservés, que la renégociation d'un contrat qui arrivera en 2028 est gérée de telle manière, que les biens de reprise seront chiffrés de manière précise et qu'il pourra donc être possible d'entrer dans une négociation transparente et rigoureuse avec les éventuels candidats à la reprise de cette délégation de service public.

Qu'il soit bien clair pour les Aixois que ces recommandations de la Cour Régionale des Comptes étaient importantes, que nous les avons mises en action et que d'autre part, les rapports financiers entre le Pasino et la Ville n'ont jamais été au détriment des Aixois, bien au contraire, on parlait tout à l'heure des 8 millions d'euros de produit brut des jeux qui viennent dans la caisse de la Ville. Nous avons un rapport avec notre délégataire qui, aujourd'hui, était extrêmement précis extrêmement rigoureux et c'est ce que souhaitait exprimer cette délibération.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Dominique, pour cet excellent travail. Je vais passer la parole à Solène.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - CASINO MUNICIPAL - ANNÉE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.04

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - CASINO MUNICIPAL - ANNÉE 2023-

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2016-253 du 20 juin 2016, et au terme de la procédure de consultation, il a été décidé de confier à la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal (SCMAT), Société du groupe Partouche, la gestion par voie de délégation de service public du Casino Municipal.

La convention d'exploitation signée, pour une durée de 12 ans, a pris effet au 1^{er} novembre 2016.

Conformément aux dispositions légales des articles L1411-3 du CGCT et L3131-5 du Code de la Commande Publique mais aussi de l'article 40 du contrat nous liant avec le délégataire, la commune doit assurer un contrôle des activités du délégataire et des résultats financiers de l'exécution du contrat et apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport d'activités présenté ici en synthèse s'inscrit dans le cadre contractuel qui prévoit les partenariats et versements suivants :

I -AU TITRE DES CONTRIBUTIONS VERSEES A LA COMMUNE LIEES AU PRODUIT BRUT DES JEUX :

Versements à la Ville au titre des articles L 2333-54 et L2333-55 du CGCT (en hausse de 18% par rapport à l'exercice précédent):

- | | |
|--|-------------|
| - de la part communale sur le prélèvement opéré par l'Etat : | 2 464 146 € |
| - du prélèvement communal de 15 %, prévu au cahier des charges : | 5 898 908 € |

Total 8 363 054 €

contre un total de 7 096 383 € pour l'exercice précédent.

II- AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DELEGATAIRE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ARTICLE 35 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION)

Versement d'une contribution de 45 543 € au profit de l'Association "L'Institut de l'Image".

III - AU TITRE DE L'EFFORT ARTISTIQUE (M.A.Q.) Article 31-2 de la convention :

Conformément à l'article L 321.1 et suivants du code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation de jeux est accordée en compensation de l'effort artistique que doit assumer le délégataire qui se traduit par :

- l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, de galas ou d'attractions de tout premier ordre,

- l'organisation de Manifestations Artistiques de Qualité (M.A.Q.) telles que prévues à l'article 31-2 du cahier des charges.

Ces manifestations, au sens de l'article L 2333 55.3 du C.G.C.T., lui permettent de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par ledit article. Dans le cadre de sa contribution financière, **la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal a versé les sommes suivantes :**

Au titre de la saison MAQ 2022-2023:

- A l'Association " Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence.....	2 079 958 €
- A l' Association " Ballet Preljocaj ".....	519 989 €

Total 1 2 599 947 €

Au titre de la saison MAQ 2021-2022 :

- A l'Association " Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence.....	1774
	255 €
- A l' Association " Ballet Preljocaj ".....	443
	564
	€

Total 2 2 217

819 €

Total général (1 + 2) 4 817

766 €

Conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. le rapport d'activité joint au présent rapport a été soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 9 juillet 2024 qui en a pris acte.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel du délégataire pour l'année 2023, ci-joint, communiqué par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal. Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme TRIVIDIC : Oui merci Madame le Maire. Alors le rapport 02.04, il s'agit cette fois, pour information du Conseil, du rapport annuel du délégataire du Casino pour l'année 2023. Comme vient de l'expliquer Dominique, ce dernier tient compte des préconisations de la CRC qui avait sollicité la complétude du rapport au regard des exigences réglementaires. Vous disposez désormais du détail des chiffres par activité : activités des jeux, activités de restauration et cela a même été détaillé : bar, banquet. Encore une fois, le rapport est détaillé par rapport aux aides versées par le Casino par le biais du mécénat, mais également de la programmation des spectacles et des animations qui sont proposées en interne, mais aussi de l'activité RSE parce qu'elle est assez développée dans le cadre de leur activité.

En quelques chiffres, on l'a dit, le produit brut des jeux pour l'année 2023 s'élève à 58 525 667 €, ce qui représente un chiffre d'affaires hors taxe à la clôture de l'exercice de 29 089 031 €. Cette activité permet à la Ville de récupérer des contributions liées au produit brut des jeux qui sont en hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Ces contributions sont de deux parts : la première, part communale sur le prélèvement opéré par l'État et d'une seconde part, c'est un prélèvement communal de 15 %. Ce taux-là est prévu par le cahier des charges et je tiens à préciser que ces 15 %, c'est le maximum légal donc encore une fois, c'est plutôt en faveur de la commune et des Aixois. Le montant cumulé de ces deux contributions s'élève à la somme 8 363 054 €. C'est pour l'année 2023. De la part du délégataire, il y a également une contribution contractuellement prévue en faveur de l'association « l'institut l'image » qui, pour 2023 est d'un montant de 45 543 €. Enfin, les MAQ dont Dominique a bien expliqué ce qu'il en était. Les MAQ, c'est le festival international d'art lyrique et le ballet Preljocaj dont les montants pour l'année 2022-2023 sont de 2 589 947 € et – je le rappelle – qui était pour l'année 2021-2022 de 2 217 819 €. Encore une fois, ce sont vraiment des montants importants, notamment pour ces associations qui sont essentielles pour la Ville et donc, des subventions que nous n'aurons pas à verser par ailleurs.

Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? Sortir un peu des chiffres, le Casino, c'est 800 000 clients uniques. C'est un acteur du poker qui devient incontournable. Ils se sont fait une spécialité. Ils accueillent un tournoi renommé. En moyenne c'est 240 collaborateurs en CDI, mais également des sociétés extérieures pour la sécurité et la propriété. C'est un restaurant, le Grandiose qui propose, vous verrez, vous avez vraiment le détail. Vous avez même les cartes, les menus. Ils sont attachés à faire quelque chose de détaillé, qui propose un menu unique pour le soir, qui accueille le dimanche les familles et qui permet aussi d'avoir une possibilité de snacking toute la journée. Dominique l'a dit tout à l'heure, mais ce sont des structures évidemment qui sont extrêmement contrôlées. Par exemple, la police des jeux a effectué 46 contrôles l'année dernière. Il n'y a eu aucune difficulté relevée. Je reste à votre disposition pour plus de précisions et sinon, je vous renvoie au rapport qui est très bien fait.

Mme le Maire : Sur l'ensemble de ces questions, je vais recueillir les questions et les observations.

Madame ANGELETTI, Monsieur KLEIN, Monsieur DI MEO.

Mme ANGELETTI : Madame le Maire, j'ai plusieurs questions sur les recommandations formulées par la Cour Régionale des Comptes le concernant déjà, est-ce qu'on pourrait nous donner des informations sur le parking final puisqu'il avait été retenu qu'il ne faisait que 400 places au lieu des 500 prévues. Où est-ce que ça en est ? C'est une première chose.

Deuxième chose, sur les retombées financières qui n'ont pas été récoltées par la collectivité et auxquelles la Ville pouvait prétendre, liées, d'après la CRC, à l'absence de suivi effectivement de la Ville. La Ville a-t-elle pu estimer le montant des pertes ? Et est-ce qu'il est envisageable de recouvrer les fonds ? Merci.

Mme le Maire : Monsieur KLEIN, puis Monsieur DI MEO.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire.

Je souhaitais intervenir également donc sur la 02.03 et sur la 02.04 parce qu'elles sont obligatoirement en lien. La 02.03, c'est bien évidemment le débat qui doit s'instaurer en Conseil Municipal sur les actions entreprises par la Ville à travers les recommandations qui ont été faites par la CRC, la Cour Régionale des Comptes qui, en général, sont des critiques. On nous dit : « nous avons fait des critiques, qu'est-ce que vous avez entrepris pour pouvoir permettre que ces critiques ne soient plus possibles ? » On nous a dit, et on vient de nous l'exposer qu'au titre de ces critiques, il y avait la détermination des travaux qui n'avaient jamais été analysés pour permettre de savoir si les travaux avaient été réalisés non seulement conformément à ce qui doit être fait à travers les obligations de la délégation, mais deuxièmement, à quoi ils étaient affectés.

Cette demande, et la fourniture des pièces qui ont été nécessaires à ce titre, a permis d'identifier quelque chose qui est quand même assez important, c'est-à-dire que si les travaux ont été réalisés, ils l'ont été à hauteur de 8,2 millions d'euros pour les travaux immobiliers qui reviendront à la Ville. C'est quand même très important de l'identifier, car c'est notre patrimoine dans le cadre du bail emphytéotique qui est en train de se construire grâce à la délégation. Mais cela a révélé également qu'il y avait 11,8 millions d'euros qui ont été faits pour les biens de retour. C'est-à-dire qu'on a dépensé 11,8 millions d'euros pour les machines à sous, d'après ce qui

nous est expliqué, et les machines à sous, lorsque le délégataire s'en va, il les prend, il les emporte avec lui. Donc, ce ne sont pas des gains.

La Cour Régionale des Comptes nous disait que l'absence d'analyse de ces travaux, de ces investissements, car ces investissements sont tous des travaux déductibles, amoindrit le produit brut des jeux, qui par conséquent, amoindrit lui-même le pourcentage susceptible d'être perçu par la Ville. Mais je n'ai pas trouvé dans les actions entreprises par la Ville pour y remédier les préconisations qui sont faites au délégataire pour qu'ils ne privilégient pas les travaux faits sur les biens de retour ou les investissements faits sur les biens de retour, mais qu'ils privilégient les investissements faits sur les immobiliers qui seront restitués à la Ville en 2028.

La deuxième chose, je crois qu'il y a une renégociation pour la période 2026-2028 de la délégation. Nous n'avons aucune indication, et pourtant c'est peut-être celle-là qui devrait nous permettre de savoir si elle constitue une action entreprise au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, mais vous nous le direz, je pense que c'est quelque chose d'important.

La troisième chose, c'est effectivement ce que visait Madame ANGELETTI, c'est-à-dire que on a une obligation de réaliser 500 places de parking, 400 ont été réalisées, tout le monde est d'accord là-dessus. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il en manque 100. Dans le rapport que l'on nous présente aujourd'hui, on ne nous dit pas un mot sur le fait de savoir si nous leur avons demandé de faire ces 100 places, s'ils vont les faire, si nous les avons oubliés, si ceux-ci sont à déduire, et cela fait partie des biens qui seront restitués à la Commune. Cela me paraît très important, et j'aurais aimé pouvoir trouver cela dans le rapport, mais nous ne l'avons pas là.

La quatrième chose, c'est que dans les obligations du délégataire, il y a également l'existence d'un parc extérieur qui devait être réalisé. Et là encore, malgré les remontrances de la Cour Régionale des Comptes, je n'ai pas trouvé dans le rapport qui nous est présenté la moindre action, la moindre explication, concernant l'existence de ce parc. Tout le monde le voit, c'est ce terrain vague devant le Casino Municipal, et que c'est vrai que nous aurions dû trouver dans ce rapport quelque chose à cet égard.

J'enchaîne sur la présentation des comptes parce que j'ai entendu, et je veux bien y participer, un satisfecit sur la proportion du gain sur le produit brut des jeux, c'est-à-dire qu'on a augmenté le bénéfice pour la Ville, sur les 15 % de plus sur la part communale, sur la part étatique. On a augmenté le revenu au bénéfice de la Commune. Je lis et je n'ai pas trouvé cette situation dans la présentation et pourtant, elle est importante, que dans la présentation des comptes par le Casino lui-même, il est dit : « Après prise en compte du résultat exceptionnel de 33 772 € et d'un crédit d'impôt sur les sociétés, l'exercice clos au 31 octobre 2023 se traduit par une perte de 4 790 454 € contre un résultat de même nature lors de l'exercice précédent. » Le Casino lui-même nous dit : « Situation de la société à la clôture de l'exercice au 31 octobre 2023, le montant des capitaux propres s'élève à -517 545 € pour un capital de 2 160 000 €. Conformément aux dispositions légales, les actionnaires seront appelés dans les quatre mois à compter de l'approbation des comptes de l'assemblée générale à se prononcer sur la dissolution anticipée de la société ».

J'ajoute, et je termine, en vous disant que les pertes cumulées du Casino d'Aix-en-Provence sont, avec ces 5 millions, pour 2023, de 32 millions d'euros. Et que moi je trouve que c'est quand même un point extrêmement inquiétant sur le compte rendu financier du Casino, compte tenu de l'importance qu'il a pour les finances de la Ville pour les manifestations artistiques de qualité, pour son soutien au Festival international d'art lyrique et Dieu sait si aujourd'hui, nous en avons besoin, et également sur les autres actions qu'il entreprend.

Ce groupe est soutenu par le groupe Partouche, mais à Aix-en-Provence, il fait de grosses pertes face à de gros travaux. Donc, je me pose véritablement la question de la pérennité de la DSP telle qu'elle existe aujourd'hui, et je pense qu'il faut vraiment à débattre, qu'il faut débattre des difficultés, de ce qui n'a pas été mentionné dans ce qu'a dit la Cour Régionale des Comptes, et enfin, sur le devenir économique du Casino. Parce que si le groupe Partouche nous dit demain : « L'établissement d'Aix perd de l'argent, je ne le soutiens plus, je l'enlève » qu'est-ce qu'on fait ? Et je vous rappelle qu'il partira avec ses machines à sous, qui ont réduit notre produit. Voilà je trouve que le débat doit porter là-dessus, pas sur un nouveau satisfecit de l'augmentation des produits de jeu qui est très bien, mais aussi sur une vision prospective du devenir du Casino Municipal. C'était les petites interventions que je voulais préciser.

Mme le Maire : Merci, Monsieur KLEIN.

Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : Beaucoup de choses ont été effectivement déjà dites par Madame ANGELETTI et Monsieur KLEIN, mais cette histoire du Pasino – on l’a soulevé déjà plusieurs fois – pose un problème de la façon dont on a géré les DSP, et structurellement, c’est-à-dire en fait ce qui a été évoqué, cela fait 15 ans que le dossier était plus qu’en friche, c’est-à-dire qui était complètement abandonné et qu’il n’y avait pas vraiment de suivi. Je vous ai interrogé à l’avant-dernier Conseil Municipal en la matière, en vous disant : « Peut-être qu’on gagnerait à augmenter les compétences au sein de la Ville et les cabinets nous aidant, puisqu’il y a une asymétrie d’information extrêmement élevée entre des groupes qui ont les moyens, avec des conseillers juridiques et fiscaux extrêmement importants, pour optimiser des situations, et des collectivités comme la nôtre ». Vous nous aviez dit que nous étions dotés totalement de compétences en interne, et je découvre que vous avez eu recours à un cabinet extérieur pour fonctionner.

Je ne comprends pas le décalage entre votre réponse précédente, ou alors si vous nous avez écoutés, mais il y a un décalage entre ce que vous nous avez dit, et je continue à penser qu’il faut recruter de plus en plus de personnes dans les services de la Ville, vu l’ampleur des dossiers. C’est un pôle de ressources humaines sur lequel il faut durcir les recrutements, augmenter les moyens, parce qu’il y a beaucoup d’argent en jeu. Et il y a une asymétrie extrêmement importante en la matière.

Sur ce qui est évoqué, sans reprendre totalement la question de Madame ANGELETTI et de Monsieur KLEIN, on est en demande de savoir combien on a perdu en fait, c’est-à-dire que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dit que la sous-évaluation des produits pendant plus d’une dizaine d’années a fait perdre des recettes à la Ville. La question est : combien ? C’est-à-dire, vous l’avez chiffré. Combien a-t-on perdu du fait de cette mauvaise gestion ? Et je reprends la question de Monsieur KLEIN, combien on récupère sur ce qu’on a perdu ? Cela me paraît être la base de l’avis de la Chambre Régionale des Comptes qui explique un certain nombre de dysfonctionnements existants.

Le deuxième point, et là, c’est Monsieur KLEIN qui l’a évoqué, dans ce qui est investi, combien pour la Ville ? Je m’attendais à ce que dans la 02.04, nous ayons un récapitulatif des investissements en termes de patrimoine, et en fait, on l’a pas, c’est-à-dire qu’on a un document fort sympathique, mais on n’a pas le total de ce qui a été investi.

Vous nous dites : « Nous avons eu 2 Go de documents. » Youpi. Ce n’est pas ce qu’on veut, si j’ai compris la revendication qu’il me semble être celle d’Aix au Cœur, comme la nôtre, c’est : est-ce que vous pourrez nous fournir un document d’un bilan patrimonial des investissements entre ce qui nous revient et ce qu’ils ont fait pour eux en fait ? Et que nous ayons un chiffre qui le dise : « voilà, l’investissement a été de tant et de tant pour la Ville ». Et on va le conserver lorsqu’en 2026 on rediscutera la DSP pour le prochain délégataire. Je n’ai pas compris que cela nous a été fourni dans les documents qui sont à notre sagacité aujourd’hui pour le Conseil Municipal.

Mme le Maire : Je crois que c’était simplement dans le rapport lui-même de la Chambre.

M. DI MEO : Non, ce n’était pas dans le rapport de la Chambre. C’était à vous de déterminer cela justement. C’était dans votre négociation avec le Pasino de déterminer dans ces 2 Go ce qui était à nous et ce qui était à eux en fait. Et c’est cela qu’on attend.

Pour finir, le rapport de la Chambre régionale des comptes évoque le fait qu’il y ait des possibilités de majoration – c’est la page 16 du rapport de la Chambre régionale des comptes – que lorsque le produit des jeux excédait ce qui était prévu en annexe 11, il y ait la possibilité de rajouter un prélèvement communal. Est-ce que vous avez pu évaluer dans les 15 années passées, sur le nombre de fois où le produit des jeux a effectivement une fois que vous avez réévalué ce qui avait été réellement investi, le produit des jeux a réellement été au-dessus des 15 % maximum taxés et du coup, sur cette partie-là, la partie qu’on pourrait potentiellement réévaluer dans la taxation, si j’ai bien compris la délibération ?

Pour finir, ce qui est évoqué, c’est qu’il y a une participation annuelle de la Ville aux manifestations artistiques de qualité et à l’Institut de l’image, et la DSP évoque le fait qu’elle est annuellement révisable. Et si j’ai bien compris, vous ne l’avez nullement réactualisée et révisée, et donc, on se traîne cette somme de 40 000 €, mais il y a un mode, si j’ai bien compris, un espace de négociation annuelle pour que vous obteniez du Pasino une

amélioration, une majoration potentielle, de cette réversion qui n'est pas du tout une somme fixe pour toute la durée de la délégation, mais qui fait l'objet d'un espace de discussion. Page 16 du rapport de la Cour Régionale des Comptes : « Révisable annuellement pour cette partie ». Et donc, je pense qu'il y a des gains pour la Ville potentiels.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Monsieur DI MEO.

Je passe la parole à Dominique AUGÉY, voire, à Solène, si elle le souhaite.

Mme AUGÉY : Oui, nous allons vous répondre à deux voix, bien sûr, avec Solène, peut-être, les aspects financiers.

Alors le Casino a, en effet, un bilan annuel qui est un bilan déficitaire, voire même fortement déficitaire à 4 millions d'euros. Que peut-on dire sur ce montant-là ? Deux choses. La première, et cela a été dit tout à l'heure, c'est une filiale d'un groupe qui s'appelle le groupe Partouche, et qui a voté en conseil d'administration cette année, il y a quelques jours, le soutien à sa filiale, et ça c'est les choses depuis le début.

Pourquoi est-ce qu'il y a 4 millions d'euros alors qu'ils font 52 millions d'euros de produit brut des jeux et que cela ne cesse d'augmenter ? Parce que les investissements qui ont été réalisés évidemment par la société sont des investissements absolument colossaux. À la fois sur le bâtiment, à la fois sur l'achat des machines à sous, dont on nous a expliqué ce qu'était là où la rentabilité du casino était la plus importante. Et c'est parce que ce produit brut des jeux que nous surveillons de très près, parce qu'il vient dans notre poche directement, mais parce qu'aussi, c'est lui qui va assurer la rentabilité à terme du casino aixois, que l'on peut pronostiquer à une échéance que j'ignore, mais en tout cas, c'est le pari que fait l'investisseur.

L'investisseur fait le pari, c'est-à-dire le groupe Partouche, que en investissant, en modernisant, en devenant le leader national sur les jeux de poker, en rééquipant les salles, en augmentant le nombre de bandits manchots, et ainsi de suite, il pronostique avoir une rentabilité, parce que sinon évidemment, on ne comprend pas ce que l'investisseur fait là. Évidemment, c'est cette croissance des jeux qui va permettre cette chose-là.

Alors on prend le même pari, bien entendu, on voit bien que le produit brut des jeux ne cesse d'augmenter, pas suffisamment dans le passé pour que on puisse activer la clause de réévaluation qui est à la main de la Commune, en effet, dès qu'on pourra le faire, on le fera, jusqu'à ce jour, ce n'était pas le cas.

Sur l'indexation des 40 000 €, c'est le cas, je crois que cette année Solène vous le confirmera, mais je crois que c'est 44 000 €.

Sur le cabinet extérieur, oui, un cabinet technique pour vérifier un flux important de factures et aller sur place aussi pour vérifier que les factures correspondaient à de la réalité. Il ne suffit pas d'avoir un traitement, je dirais, purement financier des choses. Mais pour vous rassurer, Monsieur DI MEO, je vous présente Madame RIGAL, elle était là, où est-elle partie ? elle était là il y a quelques instants. Nous avons recrutée il y a peu Madame RIGAL, qui avait des fonctions très importantes au Crous et donc, un niveau de compétence que nous accueillons avec joie.

Dans le contrat, il est prévu qu'il y aura au maximum des biens de retour. C'est ce dont je parlais tout à l'heure, la somme que devrait le futur délégataire, si c'en était un autre, qu'il devrait payer au délégataire actuel. Il est prévu 13 millions d'euros et nous, nous vérifions cela, c'est-à-dire que nous vérifions l'application de ce contrat. On suit justement ces investissements pour bien qualifier ce que sont les biens en propre du délégataire, et les biens de retour qui nous reviennent. Je n'ai pas très bien compris les remarques sur l'argent qu'aurait perdu la Ville. En fait, cette enveloppe de 13 millions d'euros ne viendra pas dans la poche de la Ville, et la Ville n'aura pas à le payer, bon à moins qu'on change de système, mais si on restait dans un système de délégation de service public, c'est quelque chose qui va se passer entre l'ancien délégataire et le nouveau délégataire. Ca reste quand même quelque chose de très important à surveiller par la Ville parce qu'évidemment, si ce montant des biens de retour se mettait à s'envoler, ce serait un barrage à l'entrée de nouveaux candidats évidemment. Donc, la relation financière est très indirecte pour nous à ce moment-là. Donc il était très important que l'on puisse mesurer et bien définir les montants investis, mais c'est vraiment pour la suite de l'enchaînement des DSP.

J'ai entendu une négociation de DSP entre 2026 et 2028, en tout cas, je ne sais pas, mais en tout cas, nous n'y sommes pas. Nous avons une délégation qui s'achèvera en 2028. Et bien on mettra en route un processus classique de délégation, j'imagine, en 2027. En tout cas, nous ne négocions rien à ce jour avec le Pasino, mais j'ai peut-être mal compris.

Mais je laisserai Solène répondre peut-être plus en détail, en effet y a un problème avec le parking. En effet quelque chose a été fait et quelque chose n'a pas été fait à ce jour. Ce qui a été fait, c'est un parking semi-enterré et qui lui a 400 places. Il était prévu un second parking, à ce jour, il n'est pas fait. C'est un objet là, c'est peut-être les négociations dont vous parliez tout à l'heure, mais c'est un objet bien évidemment très sérieux entre la Ville et le délégataire. D'autant plus que cet espace-là pourrait devenir un parking, d'autres choses, ou en tout cas un parking arboré. Enfin, c'est très important dans ce quartier où il y a des difficultés de parking, où on est pas très loin de l'entrée de l'autoroute et, en effet, des espaces verts seraient les bienvenus.

Voilà je pense que Solène. Ah ! oui je voulais simplement dire que l'Institut de l'image, parce que cela me concerne, est hébergé par l'École supérieure d'art et qu'ils y trouvent une place confortable. Cela a été vraiment toute une complexité évidemment de déménager de la Méjanès aux Beaux-Arts, mais cela a aussi quelques avantages puisque cela leur a ouvert aussi de nouveaux spectateurs. En changeant de lieu, des choses se sont passées positivement aussi pour eux, mais merci à l'Institut de l'image et à l'École d'art d'avoir fait cette gymnastique de déménagement qui finalement, je crois, finit bien, en tout cas.

Voilà, Solène je pense que je n'ai pas répondu à tout, donc je laisse Madame TRIVIDIC.

Mme TRIVIDIC : Je vais revenir sur les chiffres. Comme Philippe KLEIN l'a soulevé, effectivement il y a un déficit important pour la clôture 2023 de 4,7 millions d'euros. Cela s'explique par deux choses. Il était prévu au contrat que les premières années, les cinq premières années soient déficitaires. Dans le cadre des DSP, on n'est tout de suite rentable, et qu'à ce moment-là, si on se place il y a quelques années en arrière, on a dans un premier temps le casino qui a fait des travaux importants, qui avait besoin, au regard de la concurrence, de l'évolution en matière des jeux, des jeux notamment en ligne qui devenaient une nouvelle concurrence, mais aussi des roulettes électroniques, etc., qui avait quand même besoin de se mettre à jour pour pouvoir rester attractif pour ces joueurs.

Donc, un investissement, des travaux, une période de travaux, forcément un impact. Et par la suite, la période Covid, et ça on ne peut pas l'oublier, qui a été extrêmement néfaste pour les casinos qui sont restés fermés pendant des mois sinon plus. Et donc, effectivement une perte colossale pour ces structures qui avaient quand même des charges qu'il fallait assumer. Un déficit qui n'est pas celui qui avait été envisagé au départ du contrat et qui, aujourd'hui, ressort des bilans.

Encore une fois, comme l'a dit Dominique, c'est une structure qui est soutenue par la maison-mère qui a renouvelé sa confiance encore récemment, et on en fait le pari également. Que vous dire de plus. C'est quand même le produit des jeux de 58 millions d'euros, on le voit, cela ressort du rapport, c'est la troisième place du classement national des casinos autorisés à exploiter. La troisième place nationale, encore une fois, c'est quand même un casino qui fonctionne bien, qui a 800 000 personnes par an qui leur rend visite, et qui se développe.

Il a été convenu avec la culture qu'on ait plus d'échange encore sur l'aspect programmation parce que effectivement c'est important que la Ville soit impliquée, et qu'on puisse avoir un œil sur ce qui se passe et échanger sur ces points-là. Cela a été convenu avec le casino.

Pour la question du parking, comme vous l'a dit Dominique, cela fait encore l'objet d'échanges. On le sait ce parc, surtout au niveau du quartier là où il est situé, c'est un point important. Après, aujourd'hui, je n'ai pas de précision à vous apporter à cet égard.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Solène.

Oui, Madame ANGELETTI, une minute.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire.

Juste merci de vos précisions à toutes les deux, Madame AUGÉY et Madame TRIVIDIC, mais quand j'entends que cela fait encore partie de négociation, ils devaient faire 500 places en souterrain, ils en ont fait que 400, et à

l'extérieur cela devait être un jardin, et Madame AUGÉY, vous parlez d'un parking arboré. Effectivement je suis contente de vous entendre, Solène, dire que quand on voit l'état des plantations dans ce quartier, il n'y a pas un espace vert, c'est catastrophique, et on est à négocier avec eux ?

Mme le Maire : Vous parlez de quel quartier, Madame ANGELETTI ? Celui d'Encagnane ?

Mme ANGELETTI : Oui, là, tout le long de l'avenue, là.

Mme le Maire : Mais il est extrêmement arboré ce quartier.

Mme ANGELETTI : Non, pas là, Madame le Maire.

Mme le Maire : Ce n'est peut-être pas l'endroit le plus arboré du quartier, mais néanmoins, il est quand même très arboré.

Prise de parole en même temps.

Mme ANGELETTI : Toute cette avenue-là est laissée complètement ... l'autre côté ... je dirai quand c'est joli je le dis quand c'est réussi je le dis mais là vraiment c'est laissé à l'abandon Madameet négocier sur le fait qu'on va avoir un parking arboré moi ça me fait grandement souci... ce sont les conditions de la DSP et elles ne sont pas réunies...

Mme le Maire : On a planté encore 40 arbres place Romée de Villeneuve... je veux bien entendre beaucoup de choses qui paraissent un peu sortir de la vérité mais alors là ça sort vraiment ... Ce n'est pas ce qui est le plus arboré mais c'est loin d'être laissé à l'abandon ... quant aux besoins Madame ANGELETTI ils évoluent et c'est la raison pour laquelle c'est devenu un parking arboré ... s'il vous plaît quand je prends la parole j'organise la séance vous seriez gentille oui je vous ai interrompu parce que vous disiez une contrevérité

Donc je vous propose que nous passions au vote.

Mme PETEL : Juste pour vous préciser.

Mme le Maire : Non, il n'y a pas de juste.

Mme PETEL : Vous allez avoir 20 platanes qui vont être coupés à Encagnane 20 platanes de 40 ans

Mme le Maire :

02.01 : information ;

02.02 : information ;

02.03, contre ? Abstention ?

02.04, contre ? Abstention ?

Eric, la 03.01.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE DU CHAUFFAGE URBAIN - CARE 2023 -

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

03.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE DU CHAUFFAGE URBAIN - CARE 2023 -

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° DL.2011.649 en date du 27 juin 2011, a désigné la société GDF - SUEZ ENERGIE SERVICES en qualité de Délégitaire du Service Public de production et distribution d'énergie calorifique pour le réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence et adopté le contrat de Délégation de Service Public correspondant, pour une durée de 12 ans, sous forme de concession à compter du 01 juillet 2011.

Par son avenant N°1, notifié le 29 décembre 2011, la société GDF - SUEZ Energie Services — COFELY transférait l'exploitation de cette concession à une société dédiée APEE, au 1^{er} janvier 2012, 100 % filiale du groupe.

La Délégation de Service Public du réseau de chaleur a pour objet de produire, distribuer à travers un réseau de tuyauteries isolées et de mettre à disposition, à l'entrée du bâtiment, la chaleur nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire des habitations.

Le contrat a fait l'objet de plusieurs avenants entre 2013 et 2021 pour intégrer notamment une augmentation du périmètre et des évolutions réglementaires.

Au 1^{er} janvier 2018, en application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique

Territoriale et d’Affirmation des Métropoles), le contrat a été transféré à la Métropole d’Aix-Marseille au titre de sa compétence de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes membres, conformément à l’article L. 5217-2-I-6°-h du Code Général des Collectivités Territoriales. La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale, dite «loi 3DS», a eu notamment pour effet de restituer aux collectivités diverses compétences de proximité, dont celle relative aux réseaux de chaleur et de froid.

Ainsi, au 1er janvier 2023, le Contrat de Délégation de Service Public de production et de distribution d’énergie calorifique pour le réseau de chaleur urbain a été transféré de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Ville d’Aix-en-Provence.

Par son avenant N° 7 (délibération n° DL.2023-du 09 juin 2023), la Ville d’Aix-en-Provence a acté la révision de certaines clauses du contrat :

- Les termes R1 et R2 ont été mis à jour car certains indices de référence ont disparu, les modalités sont expliquées en annexe de l’avenant.
- Le délégataire, au titre de la prolongation de son contrat, accepte d’appliquer à compter du 1er juillet 2023 une ristourne de 2,00 € H.T sur le R2 (abonnement) à l’ensemble des abonnés, représentant une remise supplémentaire de 4,06%.
- Le terme R1 a également été revu et encadré à la baisse de 5% pour sécuriser l’envolée des prix du gaz et figure en annexe de l’avenant.
- La fixation de la valeur de l’Indemnité de Fin de Contrat au 30 juin 2023 à la valeur de 13 923 880 € HT.
- La prolongation du contrat de Délégation de Service Public au 31 décembre 2024 pour permettre aux services de renouveler le contrat dans de bonnes conditions.
- La fixation de la valeur de l’Indemnité de Fin de Contrat au 31 décembre 2024 à la valeur de 13 174 289 € HT en date du 30 juin 2023 (Il convient d’appliquer à cette IFC le solde de la redevance de contrôle et de gestion due par le délégataire au titre des années 2014 à 2017 pour un montant de 572 607,07 € en application des dispositions de l’avenant N°2 article 2.2.7).
- Acter que tout nouvel investissement qui serait réalisé par le Délégataire après la prise d’effet de l’avenant N°7 fera l’objet d’une valeur résiduelle complémentaire dont les modalités de calcul figurent en annexe à l’avenant N°7.

Le rapport du Compte Annuel de Résultat d’Exploitation 2023.

En application des dispositions de l’article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 61 à 64 du contrat de Délégation de Service Public, la Société APEE a transmis à la Ville, en main propre, le 02 mai 2024, son rapport annuel 2023 avant la date limite réglementaire du 1^{er} juin. Le délégataire s’est engagé à fournir postérieurement à cette date et en amont du présent conseil l’ensemble des annexes du rapport.

Le délégataire souligne dans son rapport :

Un contexte économique difficile avec une crise énergétique et une très forte hausse des énergies classiques: Gaz et Électricité et la mise en place d’un bouclier tarifaire gaz pour les abonnés concernés (copropriétés uniquement).

Une fin de commercialisation du service en 2023 avec le dernier raccordement OGIC bâtiment J.

Un objectif technique de fin de contrat atteint avec une puissance limite disponible atteinte.

Pour rappel, un avenant N° 7 notifié le 1^{er} juillet 2023 a prolongé le contrat de suivi et d’exploitation du réseau de chaleur jusqu’au 31 décembre 2024. La Ville a négocié, au titre de cette prolongation, une remise des tarifs de chaleur au profit des abonnés (de moins 5% sur le R1, et de – 2 € HT/kW sur le R2), un remplacement du réseau principal sur l’axe de l’avenue du 8 mai (450 k€uros), la fixation de la valeur résiduelle du contrat à hauteur 13 923 k€uros en date du 30 juin 2023.

Commercialisation du service et données développement durable pour l’année 2023

143 abonnés pour une puissance souscrite de 80 823 kW (baisse due à des ajustements de puissances souscrites auprès des abonnés), un mix énergétique de 42% d’utilisation de biomasse et un bilan Carbone de 12 259 Tonnes de CO2 évités pour 7 706 tonnes émises, et une puissance d’énergie

livrée de 97 669 MWh aux abonnés.

Le rendement de production du réseau est de 89,43%.

Sur les aspects financiers.

L'Etat a mis en place le « bouclier tarifaire » sur le gaz pour faire face aux augmentations exceptionnelles du coût d'achat du gaz en France. Le montant reversé aux abonnés concernés du réseau a été de 589 309 € en 2023. Cela représente un montant moyen de 4 121 € par abonné.

Le prix unitaire TTC moyen/MWh est passé de 121,51 € en 2022 à 104,49 € en 2023. Le

Délégataire affiche un résultat net 2023 provisoire après impôts de - 1 013 K€ HT.

Ce résultat fortement négatif sur 2023 résulte notamment des engagements pris au titre de l'avenant 7 (principalement la négociation sur la valeur résiduelle et la prise en charge des travaux sur l'avenue du 8 mai), et de l'impact du sinistre biomasse.

Événement marquant en 2023.

Nous vous rappelons l'accident du 29 septembre 2023, ayant entraîné malheureusement le décès d'un collaborateur du groupe ENGIE.

Suite à cet accident, des mesures conservatoires ont été immédiatement mises en place par le délégataire et la Préfecture.

Cet accident a entraîné l'arrêt immédiat des deux chaudières bois, et la mise sous scellés du bâtiment jusqu'au 5 mars 2024. Le délégataire a pu depuis cette date lancer les opérations d'audit technique des installations biomasse, entamer les opérations de nettoyage et lancer les approvisionnements des pièces à remplacer.

La remise en service prévisionnelle de l'ensemble de l'installation biomasse est prévue le 1er octobre 2024 sous réserve de répondre, bien évidemment, aux demandes formulées par la DREAL. Malgré cet accident dramatique, la continuité de service du réseau de chaleur auprès des abonnés a été assurée. Le délégataire a notamment mis en œuvre une chaudière gaz provisoire pour garantir l'appoint et le secours des moyens de production hors biomasse du réseau, sans aucune incidence tarifaire pour les abonnés.

Ce rapport a été également présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 02 juillet 2024 qui en a pris acte.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 du délégataire du RCU en application de l'article L.1411-3 du CGCT.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

M. CHEVALIER : Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la présentation pour information du rapport d'activité du délégataire du chauffage urbain.

Parmi les faits marquants, dont le plus marquant pour moi, c'est malheureusement la perte d'un collaborateur de la société Engie le 29 septembre 2023, qui a entraîné donc bien sûr l'arrêt des chaudières à bois qui seront remises en route après contrôle, bien entendu, de la DREAL, le 1^{er} octobre 2024. Donc, comme vous le savez, la loi du 21 février 2022, dite loi 3DS nous rend la main sur le chauffage urbain. De fait, c'est aujourd'hui la présentation de ce compte rendu 2023.

Sur les points intéressants pour nos concitoyens, c'est en particulier le prix unitaire TTC moyen du kilowattheure qui est passé de 121,51 € en 2022 à 104,49 € en 2023. Et c'est un point sur lequel Madame le Maire est très attachée, à savoir que le coût final aux abonnés soit le plus compétitif et le moins cher possible malgré la crise énergétique pour laquelle nous avons tous connu une très forte hausse des énergies classiques, le gaz, et l'électricité.

Voilà, je pense que vous avez tous pris connaissance du rapport, et s'il y a des questions, avec mes collaborateurs, on essaiera d'y répondre.

Mme le Maire : Questions : Madame ANGELETTI, Madame PIGNATEL.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire.

Excusez-moi, en fait, c'est une question sur la 02.02 en fait c'est pas une question c'est une interrogation sur la 02.02 qui concerne les crèches, on n'en a pas parlé.

Mme le Maire : Mais nous allons en parler après.

Mme ANGELETTI : On va en parler après ? D'accord, c'est tout.

Mme le Maire : Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais intervenir sur la 03.01 et sur la DSP chauffage urbain. Le 29 septembre 2023, un événement tragique s'est produit à la chaufferie d'Encagnane, puisqu'un collaborateur de 25 ans a perdu la vie dans l'explosion d'une des deux chaudières. Cet événement tragique nous rappelle que cette installation reste malgré tout une structure industrielle en ville et à proximité d'habitation. Après bientôt un an, nous aimerions savoir quelles sont les mesures mises en œuvre par le délégataire pour éviter qu'un tel drame se produise à nouveau.

Et sur la question du montant de la facture des abonnés, le délégataire revendique des tarifs inférieurs au prix de référence sur le marché et relativement stables tout au long de l'année. Toutefois, dans certaines résidences d'Encagnane, 13 Habitat, nous avons pu constater une forte augmentation des charges et en particulier du prix du chauffage de manière inattendue. Comment expliquer ces hausses soudaines de charges quand un délégataire affiche une stabilité dans le prix du chauffage ?

Et enfin, à moins de six mois de la fin de la DSP, nous nous interrogeons sur le renouvellement du contrat qui arrivera à son terme au 31/12/2024. À l'heure actuelle, la chaufferie à bois d'Aix-en-Provence a atteint sa limite technique théorique. Si les besoins en raccordement d'Encagnane sont largement couverts, ce n'est pas le cas d'autres quartiers, le Jas-de-Bouffan et demain, la ZAC de la Constance avec ses 10 000 habitants auront besoin d'être raccordés au réseau de chaleur de la Ville.

Alors, pouvez-vous nous dire quelles sont les pistes envisagées pour le développement du réseau de chaleur à l'issue de la DSP de fin 2024 ? Est-ce que vous pouvez nous confirmer ou non qu'un projet se fera à l'ouest de la Ville ? Et si oui, pouvez-vous vous engager à ce que les habitants soient concertés afin d'éviter les erreurs commises dans la construction du réseau de chaleur d'Encagnane, qui est à proximité des habitations, afin d'éviter les nuisances sonores, visuelles, plus la pollution ? Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Madame PIGNATEL.

Monsieur CHEVALIER.

M. CHEVALIER : Oui, Madame PIGNATEL, je vais répondre en partie. Vous n'allez pas vous inquiéter sur le renouvellement de la DSP puisque vous avez dû voir comme tout le monde l'appel à candidatures qui a été lancé en temps et en heure. Comme nous sommes en situation de négociation, je ne peux pas avancer plus sur le sujet. Sachez que nous avons de belles offres, mais nous discutons pour l'intérêt des Aixois encore plus, avec ces belles offres. Et les thèmes que vous avez abordés ont été intégrés dans l'ensemble de ces offres. À la fois par des propositions ou à la fois par les services, mais je dois m'arrêter là, sur cette procédure et je vais passer la parole à Christophe CHENAUD concernant l'aspect suite à l'accident qui a eu lieu le 29 septembre. C'est vrai que c'est un établissement qui est sous contrôle SEVESO, c'est pour cela que dès qu'il y a eu le problème, c'est la Préfecture qui est intervenue en nous informant en parallèle, mais c'est un établissement qui est très surveillé.

Je vais laisser la parole à Christophe CHENAUD.

M. CHENAUD : Madame PIGNATEL, bonjour. Bien sûr, comme vous le dites, c'est un accident qui est catastrophique pour le jeune qui est mort et sa famille. Juste pour que vous ayez un ordre d'idée, quand même, pour expliquer à quel point c'est rare. Engie, Dalkia, ce sont les principaux gestionnaires de réseau chauffage urbain qui totalisent à eux deux plus de 250 chaufferies biomasse en France. Et de ces deux structures, il n'y en a aucun qui a eu un accident comme celui-là. Donc, c'est extrêmement exceptionnel. Ce n'est pas pour autant que c'est que c'est normal, et que nous pouvons l'accepter, mais c'est pour vous dire à quel point ce n'est pas lié à la technologie de la biomasse, ni lié à l'endroit où cela se situe. C'est le premier point.

Le deuxième point. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire encore les raisons exactes pour lesquelles il y a eu cet accident parce qu'il y a toujours enquête judiciaire. Je peux juste vous dire que ce n'est pas un problème de moyens que la Ville n'aurait pas mis à disposition de son délégataire pour entretenir l'installation. Nous avons – vous avez pu le voir dans le dans le compte d'exploitation – dans notre jargon, nous appelons cela un GER, c'est un P3, et si je résume, cela veut dire de l'entretien. Nous avons un budget d'entretien qui est bien au-delà, des montants que nous avons négociés initialement sur ce contrat. Cela veut dire que cette installation est bien entretenue. Et d'ores et déjà, même si je ne suis pas capable de vous donner les conclusions pour lesquelles il y a eu cet accident. La seule chose sur laquelle nous sommes sûrs, c'est que ce n'est pas lié à un manque d'entretien. Mais bien évidemment, le jour où il y aura la conclusion qui sera connue, et qui sera avérée, nous reviendrons vers vous et nous vous l'expliquerons.

Concernant la volatilité des prix. Aujourd'hui, vous vous êtes rendu compte qu'il y a une envolée énorme du gaz et du pétrole. Et quand le délégataire dit que nous avons une stabilité du prix de la calorie liée à cette production biomasse, elle est réelle. Mais qui dit stabilité ne dit pas constance. Cela veut dire que bien évidemment, malheureusement, la calorie a augmenté. Elle est redescendue. Éric CHEVALIER vous a expliqué que nous étions descendus autour de 200 €. Juste à titre d'exemple, si les gens qui étaient raccordés au chauffage urbain ne l'avaient pas été, et étaient restés sur leur chaufferie d'îlot avec du gaz, ils auraient une facture qui aurait été presque trois fois plus importante que celle qu'ils ont eue avec le chauffage urbain. Donc, nous avons eu une plus-value, certes, mais qui a été fortement atténuée.

Cela veut dire que le pari qui avait été pris il y a 12 ans par Maryse JOISSAINS, et Jean CHORRO sur l'installation d'une chaufferie biomasse puisque cela paraît une évidence aujourd'hui, mais c'était un beau pari intellectuel, pas grand monde n'y croyait, c'est un pari qui est réussi parce que nous avons vu que dans la tempête, les tourments de ce qui s'est passé au niveau international autour du gaz et du pétrole, notre bateau, il a certes un peu tangué, mais par contre, il est resté relativement stable. Et au final, le pari qui était fait que les usagers finaux bénéficient de cette démarche-là, cela s'est avéré.

Évidemment, Monsieur CHEVALIER vous l'a dit, nous ne pouvons pas vous parler de ce qui va se passer, mais parce que cela a été voté, vous avez connaissance des intentions que la Ville avait de développer ce réseau, Madame le Maire et Éric CHEVALIER en charge du dossier veulent développer ce réseau parce que c'est un bel outil, on vient de le montrer. C'est aussi un bel outil d'un point de vue aménagement du territoire, mais pas à n'importe quel prix, et pas n'importe comment. Donc, bien évidemment, quand on aura fini de négocier avec les entreprises et nous aurons fini avant la fin du contrat, nous reviendrons vers vous, et Éric CHEVALIER vous présentera le résultat des négociations.

Mme PIGNATEL : Oui, merci beaucoup pour ces explications, mais en ce qui concerne l'installation des nouvelles chaufferies sur les nouveaux sites.

M. CHENAUD : Encore une fois, cela fait partie de la négociation. Je ne peux pas vous dire si ce sera des chaufferies parce que ce ne sera pas forcément des chaufferies. Et je ne peux pas non plus vous dire où elles seront installées. La seule chose que je peux vous dire si vous l'avez vu dans le cahier des charges, c'est par équité vis-à-vis de l'ensemble des candidats qui pouvaient répondre, la Ville a mis à disposition un foncier à La Constance. Vous l'avez vu dans le cahier des charges. Les candidats l'utiliseront ou ne l'utiliseront pas, en tous les cas, ils ont tous la possibilité d'utiliser ce foncier-là, qui est intéressant, et qui a une position un peu stratégique par rapport au devenir du réseau.

Ce que dit Jacques BOUDON à juste titre et c'est sa casquette d'ancien directeur des services techniques, c'est qu'on ne peut pas mettre une production de chauffage urbain trop loin de la consommation parce que bien évidemment, les tuyaux, même s'ils ont un bon rendement, ont un peu de perte en ligne. Donc, tout réseau de chauffage urbain est en centre-ville. Mais comme le dit, Éric CHEVALIER, c'est un réseau qui classé et on a

des contrôles réguliers et inopinés et on a une obligation de traçabilité sur tous les rejets que l'on fait sur l'atmosphère et on reviendra parce qu'on en rediscutera, nous l'avons peut-être pas assez dit, mais aujourd'hui à chaque fois qu'on raccorde une chaufferie d'îlot, c'est la chaudière qui est dans un immeuble, quand le syndic décide de se raccorder au chauffage urbain et donc arrête sa chaudière, en général gaz ou fioul, on a un rendement environnemental en plus de l'intérêt financier qui est énorme. Nous vous ferons une comparaison de ce qui s'est passé, de ce qui s'est raccordé, et de l'intérêt économique et environnemental que nous avons pu avoir sur l'ensemble de cette DSP, nous ferons un bilan.

Mme le Maire : Oui, Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire.

Juste Monsieur CHENAUD vous pouvez préciser ? Parce que dans l'avenant 7 de 450 000 € qui avait été avec prise en charge de la P2E, c'est là qu'il était précisé la prolongation de 18 mois de la DSP, puisque on rappelle que les services l'ont fait en temps et en heure, mais avec un délai, puisque c'est un rapatriement de la Métropole. Ce qui explique bien évidemment qu'on ait rallongé la durée de la DSP, qui sera échue plus tard que ce qui était prévu. Il était fait mention de deux sujets sur lesquels vous pourriez peut-être nous donner des avancées. La sécurisation du réseau sur l'avenue du 8 mai, et la création de la nouvelle antenne Ligoures-Saint-Paul. Merci.

M. CHEVALIER : Vas-y Christophe

M. CHENAUD : Je vous ai dit, le réseau c'est un réseau qui a une soixantaine d'années, le plus ancien. Bien évidemment, il a été entretenu depuis, mais les entretiens nécessitent parfois des investissements plus importants. Et donc, Madame le Maire et Éric CHEVALIER ont négocié, du fait de cette augmentation de 18 mois, un certain nombre de retombées. On est passé un peu vite, mais on peut le dire qu'il y a une diminution du prix de la calorie pour les riverains, c'est-à-dire que nous avons un prix de calories avec une indexation des prix, et il y a eu une négociation qui a fait diminuer de près de 7 %, globalement, le prix de la calorie pour les riverains. C'est la première chose.

La deuxième chose concernant votre demande, c'est que on a demandé qu'on nous change un réseau qui n'était pas prévu initialement sur le contrat, parce que nous avons un peu anticipé la prochaine DSP. Nous avons demandé aux délégataires qu'ils surinvestissent sur le réseau du 8 mai. C'est pour cela qu'on appelle cela une sécurisation. Parce que nous avons mis un réseau tout neuf, qui était plus renforcé, et plus isolé. On aurait dû, si on n'avait pas eu cet avenant-là, l'intégrer dans la nouvelle DSP. C'est de l'argent qui est gagné.

Et la deuxième chose, les deuxièmes travaux seront liés au développement de Phares et balises. Dans le cas de Phares et balises, on avait un ancien réseau qui traversait le complexe. On a souhaité le sortir et anticiper les constructions de Phares et balises qui demain vont être raccordées au chauffage urbain, et on l'a fait payer aux délégataires. C'est pour cela que si vous regardez bien, le délégataire, en 2023, il a une perte de 1 million d'euros qui est liée à cet avenant n° 7, mais qui bien évidemment rattrapera au final, il aura, on vous présentera le quart prochain, et vous verrez qu'il aura un taux sur les 12 années passées, enfin les 13 années passées, du fait de l'augmentation, qui est un peu en dessous de ce qu'il avait escompté, mais il était, ça a été un contrat gagnant-gagnant.

Mme le Maire : Merci.

Je vais à présent passer la parole à Jacques BOUDON, pour la 04.01.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGRÉMENT D'ACQUÉREUR DU LOT N° 3 - SOCIETE SCI 2BL

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.01

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGRÉMENT D'ACQUÉREUR DU LOT N° 3 - SOCIETE SCI 2BL-

Mes Chers Collègues,

Après avoir approuvé le dossier de réalisation de la Zac de Plan d'Aillane fin 2018, le Conseil Municipal, par délibération n° DL.2019-612 du 16 décembre 2019, a agréé les conditions de cession de terrains au profit de la société SCI 2BL souhaitant acquérir le lot n° 3.

La société SCI 2BL – Résidence La Rotonde – 15 Avenue des Belges – 13 100 Aix-en- Provence, qui a été agréée pour acquérir ce lot devait y implanter une concession et réparation automobile de la marque JAGUAR et LAND ROVER, accompagnée éventuellement d'une autre activité liée à l'automobile.

Les conditions de cession, en référence aux données inscrites au dossier de réalisation, étaient les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 200 € HT/m²
- Superficie estimée du lot : 8 375 m².
- Prix de cession : 1 675 000 € HT

sachant qu'il était prévu dans cette délibération que la superficie du lot 3 serait ajustée ultérieurement, en fonction du projet d'aménagement des espaces publics définitivement adopté.

(A noter, le prix correspondant est calculé en fonction de la superficie du terrain et non de la SDP projetée).

les modalités de financement prévues dans le dossier de réalisation étant modifiées, conformément à la délibération n° DL.2024-56 du 9 février 2024, le montant des charges foncières a été modifié impliquant la rectification des agréments d'acquéreurs déjà accordés. Par ailleurs, sa superficie estimée a été modifiée.

Aussi, les conditions de cession sont aujourd'hui les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 250 € HT/m²
- Superficie estimée du lot : 8 363 m².
- Prix de cession estimée : 2 090 750 € HT
- Vocation du lot : implantation d'un ensemble immobilier destiné aux activités économiques orientées vers la mobilité décarbonée avec notamment l'accueil d'une concession automobile d'un constructeur engagé dans cette démarche

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RETIRER** la délibération n° DL.2019-612 du 16 décembre 2019 ;
- **AGREER** les nouvelles conditions de cession de terrains au profit de la société SCI 2BL sur la ZAC de Plan d'Aillane ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme à signer tous les actes correspondants

.Présents et représentés

: 53

Présents : 41

Abstentions : 7

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 42

Contre : 4

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Emmanuel HENRY Claudie HUBERT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. BOUDON : Ce sont deux affaires d'ordre. Par délibération du 16 décembre 2019, la société SCI 2BL, Résidence la Rotonde, avait acquis une concession pour faire un garage automobile Jaguar et Land Rover, accompagné éventuellement de notre activité automobile. Les conditions de cession à l'époque ont changé. C'est la raison pour laquelle on vous demande de supprimer cette délibération et de la remplacer par une autre délibération qui précise :

- le prix de vente du terrain à 250 € HT au mètre carré ;
- la superficie du lot corrigée à 8 363 m² ;
- le prix de cession estimé à 2 090 750 €, hors taxes ;

- location du lot, implantation d'un ensemble immobilier destiné aux activités économiques.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues :

- de bien vouloir retirer la délibération n° 1 ;
- d'agréer les nouvelles conditions de cession de terrain au profit la société SCI 2BL ;
- et autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'aménagement à l'urbanisme à signer tous les actes correspondants.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 4 - SOCIETE PROVENCE HABITAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.02

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'AGREMENT D'ACQUEREUR DU LOT N° 4 - SOCIETE PROVENCE HABITAT

Mes Chers Collègues,

Après avoir approuvé le dossier de réalisation de la Zac de Plan d'Aillane fin 2018, le Conseil Municipal, par délibération n° DL.2023-98 du 17 mars 2023, a agréé les conditions de cession de terrains au profit de la société PROVENCE HABITAT souhaitant acquérir le lot n° 4.

La Société PROVENCE HABITAT – Les Académies Aixoises – 75 rue Paul Sabatier – 13 090 Aix-en-Provence, qui a été agréée pour acquérir ce lot devait y implanter une concession moto qui intègre

également un bâtiment tertiaire et de service.

Les conditions de cession, en référence aux données inscrites au dossier de réalisation, étaient les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 200 € HT/m²

- Superficie estimée du lot : 5 000 m².

(A noter, le prix correspondant est calculé en fonction de la superficie du terrain et non de la SDP projetée).

Les modalités de financement prévues dans le dossier de réalisation étant modifiées, conformément à la délibération n° DL.2024-56 du 9 février 2024, le montant des charges foncières a été modifié impliquant la rectification des agréments d'acquéreurs déjà accordés. Par ailleurs, sa superficie estimée a été modifiée.

Aussi, les conditions de cession sont aujourd'hui les suivantes :

- Prix de vente du terrain : 250 € HT/m²
- Superficie estimée du lot : 4 983 m².
- Prix de cession estimée : 1 245 750 € HT
- Vocation principale du lot : un bâtiment de service/commerce donnant sur la place centrale de la ZAC créant ainsi une centralité en lien avec les besoins des usagers des équipements existants et du quartier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RETIRER** la délibération n° DL.2023-98 du 17 mars 2023 ;

- **AGREER** les nouvelles conditions de cession de terrains au profit de la société PROVENCE HABITAT sur la ZAC de Plan d'Aillane ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement et l'Urbanisme à signer tous les actes correspondants.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 7

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 42

Contre : 4

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Emmanuel HENRY Claudie HUBERT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

M. BOUDON : La 04.02, c'est le même type de délibération.

En mars 2023, la société Provence Habitat devait acquérir le lot n° 4. Les conditions de cession avaient été fixées à 200 € HT par mètre carré, la superficie du lot estimé à 5 000 m². En réalité, tout cela peut changer. Et par ailleurs, nous vous proposons maintenant de fixer les conditions de cession de la manière suivante :

- prix du terrain : 250 € HT par mètre carré ;
- superficie du lot : 4 993 m² ;
- prix de cession estimé à 1 245 750 € HT ;
- dire que la vocation principale : c'est un bâtiment service commerce.

Compte tenu de ce qui précède, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- retirer la première délibération ;
- agréer les nouvelles conditions de cession ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'aménagement et à l'urbanisme à signer tous les actes correspondants.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Monsieur BOUDON.

Madame BONTHOUX à présent sur la 04.03.

OBJET : CRÉATION DE LA BRETELLE AUTOROUTIÈRE SUD OUEST A8/A51 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.03

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CRÉATION DE LA BRETELLE AUTOROUTIÈRE SUD OUEST A8/A51 -
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX
PRÉPARATOIRES.

Mes Chers Collègues,

La société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) s'est rapprochée des services municipaux dans le cadre du projet de bretelle Sud -Ouest A8/A51 (cf plan joint) pour la réalisation de travaux préparatoires et la mise à disposition temporaire d'emprises communales.

Cela concerne partiellement les parcelles cadastrées section ID n° 44, 47, 48, 168 et HY n° 157, 307 pour une emprise totale de 1 970 m² (cf plans joints au projet de convention annexé au présent rapport).

Les travaux préparatoires consistent en :

- réalisation du piquetage des emprises travaux, et d'occupation temporaire,
- réalisation de diagnostics de type faune/flore,
- si nécessaire sondage lié à l'intervention de l'Institut National pour la recherche de l'Archéologie Préventive – INRAP,
- pose de clôtures en limite d'emprise travaux.

L'occupation temporaire portera sur une période maximale de 5 années.

Le projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'occupation et de restitution des emprises.

La cession de terrain interviendra dans une phase ultérieure et le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer spécifiquement sur ce sujet.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention d'occupation temporaire et d'autorisation de travaux préparatoires pour la bretelle Sud-Ouest A8/A51 à conclure avec la Société des Autoroutes du Sud de la France, telle qu'annexée au présent rapport ;

AUTORISER Madame le
Maire ou l'Adjoint délégué au
Foncier à signer le document
correspondant ainsi que tous
ceux afférents à ce dossier.

Présents et représentés

53:

Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 42
Contre	: 11

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Emmanuel
HENRY Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE
CACQUERAY Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme BONTHOUX : La 04.03. Il s'agit d'une demande de convention d'occupation temporaire et autorisation de travaux dans le cadre du projet de bretelle sud-ouest A8/A51 avec l'ASF, la Société des Autoroutes du Sud de la France. Cette occupation temporaire de cinq ans maximum, de six parcelles communales de 1 970 m², pour des travaux préparatoires, se situe en bordure de l'A8, et les chemins de Piboule. Les quatre rapports qui vont suivre sont liés.

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE

CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MONSIEUR LAMBERT COLI

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LAACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.04

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451P A MONSIEUR LAMBERT COLI-
Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence est propriétaire de nombreuses petites parcelles.

Par délibération n°DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains sans appel à concurrence.

Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle cadastrée section HT n° 451, d'une surface de 800 m², sise la barre Saint Jean sur la Commune d'Aix-en-Provence. Elle est située en zone N espace naturel sensible au PLU. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie.

Elle forme une bande de faible largeur pour une longueur d'environ 105 m.

Un courrier a été adressé à tous les riverains, afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété.

Préalablement, le service des Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 17 novembre 2023 a évalué la parcelle HT n° 451 à 8 800 € hors droits ou taxes.

Par courrier en date du 20 février 2024, la Commune a proposé à Monsieur Lambert COLI, une partie de la parcelle cadastrée section HT n° 451 pour une surface d'environ 483,02 m² qui jouxte ses propriétés cadastrées section HT n° 439, HT n° 493 et HT n° 494, afin de les réunifier.

Par courriel du 4 avril 2024, Monsieur Lambert COLI a accepté la proposition de la Commune soit l'acquisition de la parcelle HT n° 451p au prix de 5 313,22 € hors droits ou taxes (soit 11 euros/m²).

Une seconde proposition, avec deux options possibles en attente de la réponse de nouveaux propriétaires des parcelles cadastrées section HT n° 440 et HT n° 443, avait été aussi proposée à Monsieur Lambert COLI. Mais cette seconde proposition n'a pas abouti.

Donc, nous restons sur la proposition du 20 février 2024 acceptée par Monsieur Lambert COLI au prix de 5 313,22 € hors droits ou taxes pour une surface de 483,02 m².

Un document d'arpentage est en cours d'élaboration qui précisera la surface exacte. Les frais

de géomètre afférents à la cession seront pris en charge par la Commune.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la vente à Monsieur Lambert COLI de la parcelle cadastrée section HT n° 451p pour une surface d'environ 483,02 m² ;
- **DIRE** que le prix est fixé 5 313,22 € hors droits ou taxes (cinq mille trois cent treize euros et vingt-deux centimes) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de Service Comptable de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme BONTHOUX : Il s'agit de vente de parcelles dans le secteur Barre Saint-Jean de Luynes, correspondant à d'anciennes parcelles du canal de Provence. Tous les riverains ont été contactés pour leur proposer le mitoyen de cette parcelle à leur propriété. En conséquence, pour le 04.04, il s'agit de 483 m² pour 5 313 €.

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MADAME CHRISTINE GINDRIER

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.05

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451P A MADAME CHRISTINE GINDRIER-

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence est propriétaire de nombreuses petites parcelles.

Par délibération n°DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains sans appel à concurrence.

Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle cadastrée section HT n° 451, d'une surface de 800 m², sise la barre Saint Jean sur la Commune d'Aix-en-Provence. Elle est située en zone N espace naturel sensible au PLU. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie. Elle forme une bande de faible largeur pour une longueur d'environ 105 m.

Un courrier a été adressé à tous les riverains, afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété.

Préalablement, le service des Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 17 novembre 2023, a évalué la parcelle cadastrée section HT n° 451, à 8 800 € hors droits ou taxes.

Par courrier en date du 20 février 2024, la Commune a proposé à Madame Christine GINDRIER une partie de la parcelle cadastrée section HT n° 451 pour une surface d'environ 81,00 m² qui jouxte sa propriété cadastrée HT n° 501.

Le 15 mars 2024, Madame Christine GINDRIER a accepté la proposition de la Commune soit l'acquisition de la parcelle cadastrée section HT n° 451p au prix de 891,00 € hors droits ou taxes (soit 11 euros/m²).

Un document d'arpentage est en cours d'élaboration qui précisera la surface exacte. Les

fraîs de géomètre afférents à la cession seront pris en charge par la Commune.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la vente à Madame Christine GINDRIER de la parcelle cadastrée section HT n° 451p pour une surface d'environ 81,00 m² ;
- **DIRE** que le prix est fixé 891,00 € hors droits ou taxes (huit cent quatre-vingt-onze euros) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le
Chef de Service Comptable de
Gestion Comptable d'Aix-en-
Provence à faire recette des
sommés correspondantes.

Présents et représentés

53:

Présents	:	41
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme BONTHOUX : Pour le 04.05, vente de 81 m² pour 891 €.

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p AUX CONSORTS SADOWSKY ET ESPANNET

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LAACLADERE Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.06

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451P AUX CONSORTS SADOWSKY ET ESPANNET-

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence est propriétaire de nombreuses petites parcelles.

Par délibération n° DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains sans appel à concurrence.

Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle cadastrée section HT n° 451, d'une surface de 800 m², sise la barre Saint Jean sur la Commune d'Aix-en-Provence. Elle est située en zone N espace naturel sensible au PLU. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie. Elle forme une bande de faible largeur pour une longueur d'environ 105 m.

Un courrier a été adressé à tous les riverains, afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété.

Préalablement, le service des Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 17 novembre 2023, a évalué la parcelle HT n° 451 à 8 800 € hors droits ou taxes.

Par courrier en date du 20 février 2024, la Commune a proposé à Monsieur André SADOWSKY, Madame Martine MARECHAL SADOWSKY propriétaires usufruitiers, à leurs enfants nu-propriétaires, Monsieur Philippe SADOWSKY et Madame Alexandra SADOWSKY-BOUYER, ainsi qu'à Monsieur Patrick ESPANNET et Madame Colette RICHAUD ESPANNET une partie de la parcelle cadastrée section HT n° 451 pour une surface d'environ 112,00 m² qui jouxte leurs propriétés cadastrées section HT n° 436 et HT n° 492.

Le 12 mars 2024 Monsieur Philippe SADOWSKY, Madame Alexandra SADOWSKY-BOUYER, Monsieur Patrick ESPANNET et Madame Colette RICHAUD ESPANNET ont accepté la proposition de la Commune, soit l'acquisition de la parcelle cadastrée section HT n° 451p au prix de 1 232,00 € hors droits ou taxes (soit 11 euros/m²).

Le 13 mars 2024, Monsieur André SADOWSKY et Madame Martine MARECHAL SADOWSKY ont accepté la proposition de la Commune, soit l'acquisition de la parcelle cadastrée section HT n° 451p au prix de 1 232,00 € hors droits ou taxes (soit 11 euros/m²).

Un document d'arpentage est en cours d'élaboration qui précisera la surface exacte. Les

frais de géomètre afférents à la cession seront pris en charge par la Commune.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la vente aux consorts SADOWSKY ainsi qu'aux consorts ESPANNET de la parcelle cadastrée section HT n° 451p pour une surface d'environ 112,00 m² ;
- **DIRE** que le prix est fixé 1 232,00 € hors droits ou taxes (mille deux cent trente-deux euros) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de Service Comptable de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Pour le 04.06, vente de 112 m² pour 1 232 €.

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451p A MONSIEUR SÉBASTIEN VANTEENKISTE ET MADAME SOPHIA MZOUGH

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kyané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD -

DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.07

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : BARRE SAINT JEAN DE LUYNES AIX-EN-PROVENCE - CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HT N° 451P A MONSIEUR SÉBASTIEN VANSTEENKISTE ET MADAME SOPHIA MZOUGH-

Mes Chers Collègues,

La Commune d'Aix-en-Provence est propriétaire de nombreuses petites parcelles.

Par délibération n°DL.2020-86 en date du 24 juillet 2020, la Commune a accepté le principe de la cession de biens communaux aux riverains sans appel à concurrence.

Par conséquent, il a été décidé la vente de la parcelle cadastrée section HT n° 451, d'une surface de 800 m², sise la barre Saint Jean sur la Commune d'Aix-en-Provence. Elle est située en zone N espace naturel sensible au PLU. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la Commune et doit être entretenue et débroussaillée pour éviter tout risque d'incendie. Elle forme une bande de faible largeur pour une longueur d'environ 105 m.

Un courrier a été adressé à tous les riverains, afin de leur proposer à la vente une partie de la parcelle jouxtant leur propriété.

Préalablement, le service des Domaines a été saisi, et dans son avis en date du 17 novembre 2023 a évalué la parcelle cadastrée section HT n° 451, à 8 800 € hors droits ou taxes.

Par courrier en date du 15 avril 2024 et courriel en date du 02 mai 2024, la Commune a proposé à Monsieur Sébastien VANSTEENKISTE et Madame Sophia MZOUGH, une partie de la parcelle cadastrée section HT n° 451 pour une surface d'environ 80,02 m² qui jouxte leurs nouvelles propriétés cadastrées section HT n° 440 et HT n° 443.

Par retour de courriel, Monsieur Sébastien VANSTEENKISTE et Madame Sophia MZOUGH ont accepté la proposition de la Commune soit l'acquisition de la parcelle HT n°451p au prix de 880,22 € hors droits ou taxes (soit 11 euros/m²).

Un document d'arpentage est en cours d'élaboration qui précisera la surface exacte. Les

frais de géomètre afférents à la cession seront pris en charge par la Commune.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la vente à Monsieur Sébastien VANSTEENKISTE et Madame Sophia MZOUGH de la parcelle cadastrée section HT n° 451p pour une surface d'environ 80,02 m² ;
- **DIRE** que le prix est fixé 880,22 € hors droits ou taxes (huit cent quatre-vingt euros et vingt-deux centimes) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de Service Comptable de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme BONTHOUX : Et pour le 04.07, vente de 80 m² pour 880 €.

OBJET : LES MILLES - CESSION DE TERRAINS A LA SACOGIVA

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE
Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.08

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES MILLES - CESSION DE TERRAINS A LA SACOGIVA-

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° DL 2024-45 du 09 février 2024, a décidé la cession, à la SACOGIVA, des parcelles cadastrées section KE n° 228p, K n° 554p, IW n° 264p, IW n° 750p pour un prix de 2 303 750 €.

Le permis de construire n° 13001 23J0051 a été délivré le 28 février 2024 à la SACOGIVA pour la réalisation d'un programme composé en surface de plancher (SDP) de :

- 471 m² pour des logements locatifs sociaux,
- 135 m² pour une crèche,
- 1 131 m² pour des logements en accession libre,
- 233 m² pour des logements en accession en prix maîtrisés.

Toutefois, il fait actuellement l'objet de recours et n'est donc pas définitif.

Pour autant, la Commune et la SACOGIVA souhaitent conclure la vente immédiatement, nonobstant ce recours.

A cet égard, elles conviennent également d'assortir la cession d'une clause résolutoire, laquelle aura vocation à s'appliquer, dans l'hypothèse où le permis n'aurait toujours pas de caractère définitif passé un délai de cinq années courant à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** de nouveau et en tant que de besoin la cession des parcelles cadastrées section KE n° 228p, KE n° 554p, IW n° 264p, IW n° 750p pour un prix de 2 303 750 € telle que définie par la délibération n° DL 2024-45 du 09 février 2024 ;
- **DIRE** que cette cession sera conclue sous la condition résolutoire du défaut de justification, dans les cinq (5) ans de l'acte authentique de cession, du caractère définitif du permis de construire n° 13001 23J0051 délivré le 28 février 2024 ;
- **AUTORISER Derechef** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

- **AUTORISER Derechef** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés : 5
3

Présents : 4
1

Abstentions : 6

Non participation : 8

Suffrages Exprimés : 3
9

Pour : 3
6

Contre : 3

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Emmanuel HENRY

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL.

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Sellam HADAOUI Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Les rapports qui suivent, le rapport 04.08, nous avons délibéré et décidé la cession de terrains communaux permettant la réalisation d'un programme immobilier par la SACOGIVA aux Milles, pour un prix de 2,3 millions d'euros en gros. Le permis de construire correspondant a fait l'objet d'un recours. Le présent rapport prévoit la mise en place d'une clause résolutoire qui permettra à la SACOGIVA d'acquérir le terrain dans les meilleurs délais, tout en prévoyant le remboursement par la Commune des sommes versées si les procédures contentieuses aboutissent à une impossibilité de mise en œuvre de ce programme.

OBJET : CHEMIN DU PETIT CASTEL - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES EI n° 506 p et EI n° 507 p

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LAACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.09

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CHEMIN DU PETIT CASTEL - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES EI N° 506 P ET EI N° 507 P-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la création d'un lotissement sis chemin du Petit Castel, Monsieur TRIACCA, propriétaire des parcelles cadastrées EI n° 506 et 507 s'est engagé à céder à la Commune, à l'euro symbolique, une emprise foncière située le long de la voie.

L'acquisition de cette bande de terrain d'une surface totale d'environ 92 m², est destinée à permettre l'élargissement et la sécurisation du chemin du Petit Castel.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées EI n° 506 p et EI n° 507 p d'une surface totale d'environ 92 m², sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.09, ce sont des acquisitions chemin du Petit Castel de 92 m² à titre gratuit pour sécuriser la circulation. C'est un chemin débouchant sur l'avenue des écoles militaires Saint-Cyr et Saint-Maixent à La Torse.

OBJET : AVENUE DES INFIRMERIES - ÉCHANGE DE TERRAINS SCI AIX 2014 - COMMUNE D'AIX- EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.10

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE DES INFIRMERIES - ÉCHANGE DE TERRAINS SCI AIX 2014 - COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son réaménagement, la SCI AIX 2014 (Hôtel IBIS), représentée par Monsieur Gwenaël LE HOUEROU a fait part de son souhait d'échanger son terrain situé en ER n° 119 contre un terrain limitrophe propriété de la Commune.

Le géomètre est intervenu et il a délimité la surface à détacher de la parcelle cadastrée section BR n° 77, propriété de la SCI AIX2014, destinée à l'aménagement d'un chemin piéton public.

La SCI AIX 2014 a aménagé une zone de charge véhicules électriques sur sa parcelle, et de ce fait, l'Hôtel manque à présent de places de stationnement.

Il a donc été envisagé d'échanger la parcelle cadastrée section BR n° 77p pour une surface de 716 m², propriété de la SCI AIX 2014 contre une bande de terrain d'une surface de 711 m² à détacher du domaine public. Elle n'est plus affectée à l'usage direct du public, pas plus qu'elle n'est affectée à une délégation de service public.

Il est donc possible de céder cette emprise, sous réserve que le Conseil Municipal la décline après avoir constaté sa désaffectation.

Le service des Domaines, dans son avis en date du 19 décembre 2023 a évalué :

- la parcelle cadastrée section BR n° 77p, propriété de la SCI AIX 2014 d'une surface de 716 m² à 285 000 €,

- la propriété Communale d'une superficie de 711 m² au PLU à 285 000 €.

Les deux terrains sont situés en zone UM au PLU.

Par conséquent, la Commune a proposé dans son courrier en date du 26 mars 2024, un échange sans soulte des terrains.

Par courrier, reçu le 25 avril 2024, Monsieur Gwenaël LE HOUEROU représentant la SCI AIX 2014 a accepté cet échange sans soulte.

La SCI AIX 2014 accepte de mettre à disposition de la Ville pour le Salon des Sports, une vingtaine de places de stationnement en accord avec la Direction des Sports.

En conséquence, Mes Chers Collègues, Je vous demande de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Vu le présent rapport.
- Vu l'avis de France Domaines en date du 19 Décembre 2023.
 - **CONSTATER** la désaffectation de la bande de terrain (domaine public) d'une surface de 711 m² ;
 - **PRONONCER** en conséquence de cette désaffectation, le déclassement de la bande de terrain de 711 m² ;

 - **DÉCIDER** l'échange de la parcelle cadastrée, BR n° 77p pour 716 m² appartenant à la SCI AIX 2014 contre la bande de terrain de 711 m² appartenant à la Commune, dans les conditions sus-évoquées ;
 - **DIRE** que l'échange se fera sans soulte ;
 - **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte d'échange ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme BONTHOUX : Pour le rapport 04.10, avenue des Infirmeries. C'est un échange sans soulte. La SCI AIX 2014 cède à la Ville 716 m² de terrain inclus dans l'emplacement réservé 119, notifié pour un aménagement de cheminement piéton, et la Ville cède 711 m² de terrain pour l'implantation d'extension d'un parking pour l'hôtel Ibis. Ceci, pour créer des postes de charges électriques pour le parking. Cet échange se fera sans soulte, le terrain communal est discret du domaine public sportif qui n'était pas exploité.

L'hôtel est disposé à mettre à disposition de la Commune une vingtaine de places de parking pour le salon des sports ou d'autres événements sur ce secteur.

OBJET : RUE DU DOCTEUR FERNAND AURIENTIS - ABANDON D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DONT LA COMMUNE N'A PLUS L'UTILITÉ

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kyané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.11

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : RUE DU DOCTEUR FERNAND AURIENTIS - ABANDON D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DONT LA COMMUNE N'A PLUS L'UTILITÉ-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme de construction d'un ensemble immobilier sis 2, rue du Docteur Fernand Aurientis, la société COGEDIM PROVENCE a sollicité la Commune afin

d'obtenir la suppression d'une ancienne servitude de passage grevant les parcelles acquises par ladite société et constituant le fonds servant (parcelles cadastrées BA n° 97 à 101).

Suite aux différentes mutations foncières intervenues dans le secteur ainsi qu'aux aménagements de voirie réalisés, la servitude a perdu toute utilité pour la parcelle communale cadastrée BA n° 62, constituant le fonds dominant.

La Commune a demandé au Service des Domaines d'estimer la valeur vénale de cette servitude qui s'étend sur une longueur d'environ 103 m et sur une largeur de 2,5 m.

Dans son avis ci-joint, les Domaines ont estimé la valeur vénale de la servitude à 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) hors droits et taxes.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la suppression de la servitude de passage ayant perdu toute utilité pour le fonds dominant cadastré BA n° 62, appartenant à la Commune ;

- **DIRE** que le montant de l'indemnité versé à la Commune par la SNC COGEDIM s'élève à 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) hors droits ou taxes ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés	53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.11. Il s'agit, rue du Dr Fernand Aurientis, d'abandon de servitude de passage dont la Commune n'a plus l'utilité. La suppression d'une servitude étant devenue obsolète, l'indemnisation de la Commune évaluée par les domaines à 4 500 €, la société SODEGIM, dans le cadre de son projet immobilier, cédera à la Ville. Merci.

Mme le Maire : Merci, Odile.

Monsieur Sellam HADAOUI.

OBJET : MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PHOTOGRAPHIQUES MOBILES CONTRE LES DÉPÔTS DE DÉCHETS SAUVAGES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Sellam HADAOUI donne lecture du rapport ci-joint.

04.12

RAPPORTEUR : Monsieur Sellam HADAOUI

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PHOTOGRAPHIQUES MOBILES CONTRE LES DÉPÔTS DE DÉCHETS SAUVAGES-

Mes Chers Collègues,

Le territoire communal est fortement impacté par les dépôts sauvages ainsi que par l'abandon de déchets de toutes sortes.

Malgré la mise à disposition de nombreux moyens pour mettre au rebut leurs déchets ou mieux, de

les valoriser, certaines personnes peu délicates les abandonnent en tous points de notre vaste territoire. Elles nuisent ainsi fortement à la salubrité et à l'environnement de notre commune dont elles ternissent l'image de marque.

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire dispose non seulement du pouvoir de police administrative générale (art. L.2212-2 du CGCT) mais également du pouvoir de la police spéciale des déchets de l'article L.541-3 du Code de l'Environnement en matière de lutte contre les dépôts irréguliers de déchets.

L'article L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure autorise de recourir au dispositif de vidéo protection sur la voie publique pour la prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux.

Les appareils photographiques utilisés pour piéger les individus à l'origine de dépôts sauvages sont équipés de détecteurs de mouvements qui déclenchent la prise de vues. Les pièges photographiques, à la différence des systèmes de vidéo-surveillance et de vidéo- protection, n'enregistrent pas des images en continu et peuvent donc être utilisés sans aucune formalité administrative.

Ainsi, dans une réponse parue au Journal Officiel du Sénat du 26 juillet 2018, il est précisé que si «les dispositifs de vidéo-surveillance (caméras) dans les lieux ouverts au public sont soumis à un régime strict d'autorisation préfectorale et doivent faire l'objet d'une signalisation sur le terrain conformément au code de la sécurité intérieure [...] les appareils photographiques, mobiles ou fixes, n'entrent pas dans le champ d'application de cette réglementation puisque les systèmes prenant uniquement des photographies ne relèvent pas des dispositions du Code de la Sécurité Intérieure. En l'absence de réglementation particulière, seul le régime général relatif au respect de la vie privée (article 9 du code civil) et au droit à l'image s'appliquent en la matière. Dans des lieux ouverts [...], la simple captation de l'image d'autrui est donc libre, le droit ne prohibant simplement que la reproduction, l'exposition ou la publication du cliché des personnes sans leur consentement ».

Enfin, une rencontre formelle entre le Chef du Département de l'Espace Urbain-Proximité et le Responsable de la Brigade de l'Environnement, organisée le 15 janvier 2024 avec une magistrate du Parquet d'Aix-en-Provence, a confirmé la recevabilité des éléments de preuve issus des pièges photographiques disposés sur le domaine public, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal et d'un zonage de leur positionnement. Les pièges photographiques peuvent également être installés dans un lieu privé, avec l'accord de son propriétaire, dans le but de capter des images d'un lieu public ou visible depuis la voie publique.

C'est ainsi que les emplacements particulièrement impactés par les dépôts illicites pourront être équipés de pièges photographiques déplaçables à loisir en fonction de l'évolution de la localisation des faits répréhensibles. Ainsi, en cas de dépôt irrégulier de déchets, ces photos pourront constituer un élément de preuve à charge à l'encontre des contrevenants dès lors que la Ville aura respecté et entériné au préalable une procédure de mise en demeure motivée en fait et en droit.

Ainsi au regard de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déployer des pièges photographiques déplaçables.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 4
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Emmanuel HENRY, Claudie HUBERT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. HADAOUI : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, c'est une mise en place de dispositifs photographiques mobiles contre les dépôts de déchets sauvages. Le territoire communal est fortement impacté par les dépôts sauvages ainsi que par l'abandon des déchets de toutes sortes, comme vous le savez. Malgré la mise en disposition par Madame le Maire de nombreux moyens pour mettre au rebut leurs déchets, au mieux de les valoriser, certaines personnes peu délicates les abandonnent en tout point de notre vaste territoire et nuisent aussi fortement à la salubrité et l'environnement de notre Commune dont elles ternissent l'image de marque que nous avons ici sur Aix.

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire dispose non seulement du pouvoir de police administrative générale, article L. 2212-2 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, mais également le pouvoir de la police spéciale des déchets de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement en matière de lutte contre les dépôts irréguliers des déchets. L'article L 251-2 du Code de la sécurité intérieure autorise de recourir au dispositif de vidéo protection sur la voie publique pour la prévention de l'abandon d'ordures, de déchets et de matériaux.

Les appareils photographiques utilisés pour piéger les individus à l'origine des dépôts sauvages sont équipés de détecteurs de mouvement qui déclenche les prises de vue. Les pièges photographiques, à la différence du système de vidéo surveillance et des vidéos de protection, n'enregistrent pas les images très importantes en continu et peuvent utiliser cela sans aucune formalité administrative. Ainsi, dans une réponse parue au Journal officiel du Sénat le 26 juillet 2018, il est précisé que si les dispositifs de vidéosurveillance, tels que des caméras, dans les lieux ouverts au public sont soumis à un régime strict d'autorisation préfectorale et doivent faire l'objet d'une signalisation sur le terrain conformément au Code de sécurité intérieure. Les appareils photographiques mobiles ou fixes n'entrent pas dans le champ d'application de cette réglementation puisque le système prenant uniquement des photographies ne relève pas des dispositions du Code de sécurité intérieure.

En l'absence de réglementation particulière, seul le régime général relatif au respect de la vie privée, article 9 du Code civil à un droit à l'image, s'applique en la matière. Dans un lieu ouvert, la simple captation de l'image d'autrui est donc libre. Le droit ne prohibant simplement que la reproduction, l'exposition, ou la publication du cliché des personnes sans leur consentement.

Enfin, une rencontre formelle entre le chef du département de l'espace urbain de proximité, Monsieur Yves LUCCIARDI que je salue, et le responsable de la brigade de l'environnement Monsieur Stéphane LECONTE organisée le 15 janvier 2024 avec une magistrate du parquet d'Aix-en-Provence a confirmé la recevabilité des éléments de preuves, ici, de pièges photographiques disposés dans le domaine public.

Sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, chers collègues, et d'un zonage de leur positionnement, les pièges photographiques peuvent également être installés dans les lieux privés avec l'accord bien sûr du propriétaire. Dans le but de capter des images d'un lieu public ou visible depuis la voie publique, c'est ainsi que les emplacements particulièrement impactés par les dépôts illicites pourront être équipés de pièges

photographiques déplaçables à loisir, en fonction de l'évolution de la localisation des faits répréhensibles, ce que nous appelons « les points noirs ».

Ainsi, en cas de dépôts irréguliers de déchets, ces photos pourront constituer un élément de preuve à charge à l'encontre des contrevenants, dès lors que la Ville aura respecté et entériné au préalable une procédure de mise en demeure motivée en fait et en droit.

Ainsi au regard de ce qui vient de vous être exposé, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir autoriser Madame le Maire à déployer des pièges photographiques déplaçables. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Monsieur HADAOUI.

Monsieur CAPEAU, la 04.13.

OBJET : DÉNOMINATION VOIE QUARTIER DE LA DURANNE - "RUE MARGUERITE BROQUEDIS"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LAACLADERE

Monsieur Rémi CAPEAU donne lecture du rapport ci-joint.

04.13

RAPPORTEUR : Monsieur Rémi CAPEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION VOIE QUARTIER DE LA DURANNE - "RUE MARGUERITE BROQUEDIS" –

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme d'aménagement et de développement des infrastructures sportives, la Ville d'Aix-en-Provence s'équipe d'un nouveau complexe sportif situé au quartier de La Duranne

dénommé « Complexe sportif Henri MICHEL » (dénomination proposée au présent Conseil Municipal).

Il convient de dénommer la voie qui dessert ce nouveau complexe sportif.

Marguerite BROQUEDIS est une joueuse de tennis française née le 17 avril 1893 à Pau et morte le 23 avril 1983 à Orléans.

Elle est la seule femme, sur 112 athlètes de la délégation tricolore, à remporter une médaille d'or en simple dames aux JO de Stockholm en 1912. Elle devient la première française championne olympique.

Pionnière, elle ouvre la voie à Suzanne Lenglen et à toutes les autres sportives qui suivront. Elle participe à la construction d'une image sportive moderne de la femme et elle révolutionne la tenue de tennis.

C'est pourquoi, je vous propose que la voie desservant le « Complexe sportif Henri MICHEL » délimitée par le futur rond-point route d'Apt et l'entrée du complexe sportif soit dénommée :

Rue Marguerite BROQUEDIS

1893-1983

Joueuse de tennis

Première française championne olympique aux JO de Stockholm en 1912

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la proposition de dénomination qui vous est soumise ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au présent rapport.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre
NEANT

Se sont abstenus
NEANT

N'ont pas pris part au vote
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. CAPEAU : Merci, Madame le Maire.

Je serai bref pour le coup parce que nous votons justement, si vous le désirez, chers collègues, la dénomination d'une nouvelle rue sur la Duranne. Vous savez qu'en ce moment, La Duranne grandit, chouette moment comme je l'appelle.

Dans la volonté de féminiser un peu plus nos rues et voulant faire plaisir à ma collègue Stéphanie FERNANDEZ, qui est très attachée à cela, et ainsi qu'à Madame le Maire, je vous propose mes chers collègues, de dénommer la future rue qui va accéder au futur complexe de La Duranne qui sera dans plusieurs rapports aussi soumis à votre vote pour qu'on le dénomme le complexe Henri Michel.

En attendant, seriez-vous prêts à voter pour que nous puissions appeler cette rue la rue Marguerite Broquedis ? Qui est la première Française championne olympique des JO de Stockholm en 1912. Dans cette année des Jeux olympiques, je trouvais que cela avait du sens que nous nommons cette rue symboliquement pour la première femme qui a eu une médaille aux Jeux olympiques. Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme le Maire : Merci, Monsieur CAPEAU.

Quelles sont les questions, les observations ? Monsieur DI MEO, Monsieur KLEIN, Madame PETEL et Claudie HUBERT.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, ma question portera sur la 04.03, et la création d'une bretelle autoroutière entre l'A8 et l'A51.

Nous n'avons pas pu assister à la réunion de concertation qui s'est très fortement produite il y a quelques jours et dont la presse nous a informés la veille de manière très succincte. Je ne sais pas pourquoi les conseillers municipaux n'en ont pas été informés, mais visiblement pas beaucoup d'Aixoïses en ont été informés puisque je crois qu'il y avait moins de 10 personnes, et je suis gentil quand je dis moins d'une demi-douzaine de personnes à cette réunion qui est pourtant assez sensible pour un dossier aussi fondamental. Il y a peut-être un souci de concertation.

Ce dossier est un dossier extrêmement compliqué. Pourquoi ? Parce qu'il manque trois échangeurs autoroutiers, aujourd'hui, entre l'A8 et l'A51. Il manque un premier échangeur, qui est celui que vous envisagez de faire, entre Avignon et Gap. En fait, pour les gens qui viennent d'Avignon et qui iraient à Gap entre l'ouest et le nord de ce carrefour. Il manque deux autres échangeurs. En fait, il manque un échangeur entre les gens qui viennent d'Avignon et les gens qui vont à Marseille. Il manque un échangeur entre les gens qui vont de Marseille et qui vont à Avignon.

Un de ces premiers échangeurs, nous pourrions dire que ce n'est pas très grave puisque, soi-disant, qu'on pourrait passer par Vitrolles ou par Rognac. J'ai fait un certain nombre de simulations sur les sites Mappy et divers autres. Pour aller aujourd'hui aux Milles, aucun ne vous indique de passer par Vitrolles ou par Rognac. Et donc, il y a bien un trafic de gens qui viennent d'Avignon, qui viennent de Salon qui vont jusqu'à Aix-en-Provence, qui passent sur le Pont de l'Arc, sortent au Pont de l'Arc et vont dans la zone d'activité des Milles. Donc, il y a bien un trafic aujourd'hui qui existe, et qui n'est pas solutionné par un échangeur.

Pourquoi j'évoque ce souci ? Parce qu'en fait, l'échangeur qui nous est proposé là, a priori, il obère ces deux autres échangeurs qui seraient le tracé entre Avignon et Marseille, entre Marseille et Avignon. C'est-à-dire qu'en fait, cette solution que vous nous proposez, pourquoi pas, ça délésterait une partie du Jas-de-Bouffan, même si cela en ferait peser une partie pour les gens qui sont à Encagnane, mais a priori, ce trajet ne rend pas possible, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, les deux autres échangeurs qui sont nécessaires. Donc, pourquoi prendre une solution qui bloque les autres solutions ? C'est la première question.

La deuxième question, c'est qu'il y a quand même un doute sur la sincérité de ce qui nous est proposé. Pourquoi ? Le dossier qui nous est proposé est un budget de 50 millions d'euros, mais c'est 50 millions d'euros de 2016. Quand on voit les délibérations que vous allez nous faire passer après sur l'évolution des coûts de production... *Rires – un chien aboie* – Y a un chien qui est pas d'accord. Moi je dis rien, je suis pour les chiens en libre évolution donc pourquoi pas les chiens dans les Conseils Municipaux. Dans les EHPAD, s'ils peuvent aller dans les EHPAD, ils peuvent aller dans les Conseils Municipaux. C'était un trait d'humour. C'était un trait d'humour entre les EHPAD et le Conseil Municipal - Donc, si le budget est à 50 millions d'euros de 2016, ce n'est pas sérieux. En fait c'est-à-dire que cela va être au moins 50 %, de plus. Or, la Ville va avoir en charge

une partie de ce coût. Quel est le calcul de la majoration estimée pour la Ville de l'augmentation de ce coût qui est, pour nous, quand même un problème ?

Pour finir, il y a un troisième souci, c'est qu'en fait, si nous faisons cet échangeur, on ne peut pas le faire sans évoquer le Pont de l'Arc. Pourquoi ? Parce que je l'ai évoqué avec vous, tout à l'heure, c'est qu'une partie du trafic passe par le Pont de l'Arc pour aller de Salon aux Milles, et une partie des gens qui viennent de Marseille passent par le Pont de l'Arc pour faire ce demi-tour. Donc, tant qu'on n'a pas une solution sérieuse sur le Pont de l'Arc, et je ne pense pas que vous avez une solution sérieuse pour le Pont de l'Arc puisqu'il n'y a pas de couloir de bus, il n'y a pas de piste cyclable, et le Pont de l'Arc doit être pensé avec ces échangeurs, à mon avis, il faut nous proposer un projet global en fait.

Et donc, au vu de ces trois points, je la refais :

- l'incomplétude ou le fait de rendre impossibles les deux autres échangeurs qui sont pourtant nécessaires ;
- le peu de sincérité du coût du projet à 50 millions d'euros évalué à la valeur 2016 ;
- et troisième chose, l'incomplétude du dossier de circulation avec le Pont de l'Arc.

Ces trois points font qu'à mon avis, il faut revoir la copie, merci à vous.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, je crois que nous allons être plusieurs à intervenir sur ce sujet-là parce que c'est un dossier qui est quand même extrêmement important qui, aujourd'hui, concerne les habitants du Jas-de-Bouffan, de la route de Galice. Et est censé comme aménagement dévier en fait une partie du trafic.

J'ai plusieurs questions parce que quand on lit le dossier qui nous est présenté par Vinci, on nous parle de ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier et offrir un trajet plus lisible, plus sûr, plus confortable aux automobilistes qui viennent de l'ouest, et qui souhaitent rejoindre le département alpin. Donc, dans ce cas, pourquoi ne pas faire cette jonction en amont et ne pas amener les véhicules et donc, les nuisances ? Pourquoi ne pas réduire les véhicules et donc les nuisances à Aix-en-Provence ? Parce que pour le coup, le deuxième objectif qui est d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux, cela va être le cas pour Jas-de-Bouffan, mais cela ne va pas être le cas pour la Constance. Donc, je conçois qu'à La Constance aujourd'hui, il n'y a pas d'habitants, mais il va y en avoir à peu près 10 000 à d'ici là. Il me semble que ce projet, là où il est situé aujourd'hui, en fait il ne fait que déplacer le trafic et déplacer les nuisances à Aix-en-Provence pour toujours des Aixois en fait qui subiront ces nuisances demain. Pour moi, cela n'est pas du tout l'objectif d'une amélioration du cadre de vie, mais c'est plutôt une dégradation du cadre de vie pour une partie des futurs habitants de ce quartier.

Par ailleurs, je n'évoque pas la troisième condition qui est un faux prétexte, de créer les conditions d'une requalification urbaine des quartiers environnants, ces conditions peuvent être créées autrement qu'en faisant une bretelle autoroutière qui va être une verrue dans le paysage et le déplacement de nuisances. J'en reviens au sujet de l'existence même de cette bretelle demain, et d'une idée qui avait été développée notamment par les CIQ et les collectifs qui était de faire remonter cette jonction en amont d'Aix-en-Provence pour ne pas avoir à gérer ce trafic à Aix-en-Provence. Pour le coup, je vais passer la parole à Laurence aussi qui voulait ajouter des questions, parce que je reste perplexe sur un équipement qui, non seulement, va coûter extrêmement cher, mais qui en plus pourrait défigurer un peu plus le paysage à cet endroit-là, et ne pas créer d'autres nuisances pour les Aixois.

Mme le Maire : Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire.

Je pense que la quasi-totalité des choses a été dite. En tant qu'habitante des quartiers sud, et élue départementale du canton sur lequel se trouvent les quartiers sud de la Ville, je parle beaucoup, comme la majorité des élus ici, avec des habitants, notamment de ce quartier. Et vraiment, c'est un projet qui fait l'unanimité contre lui. Au départ, ce projet, qui est un projet étatique, a été monté au départ par la demande des élus locaux. Depuis, il y a beaucoup d'eau qui est passée sous les ponts. Nous avons cette inquiétude du budget, nous avons l'inquiétude

de l'engorgement total de ce quartier parce qu'il n'y a pas d'infrastructures adjacentes prévues, il y a des constructions qui se sont multipliées sur le long de la D8, etc.

Aujourd'hui, c'est un projet qui apparaît totalement anachronique. On le sait, plus vous faites des routes, plus ce sont des aspirateurs à voitures. C'est un projet anachronique qui ne va rien régler, qui est d'un montant pharaonique, on parle de 60 millions d'euros, on va peut-être arriver à 80, 100 millions d'euros enfin, nous en sommes plus à quelques millions près hélas, et qui ne réglera rien, qui en plus va ramener la pollution dans la Ville, alors, qu'il y a d'autres solutions qui peuvent être étudiées.

Moi je vous demande aujourd'hui, solennellement, Madame le Maire, sans parler de la concertation qui s'arrête le 26 juillet sur laquelle, moi, pour avoir interrogé les gens du quartier, personne n'était au courant. Personne. C'est quand même très dommage. Vous avez fait la publicité qu'il fallait dans Aix, le Mag, je ne le nie pas, mais c'est un projet extrêmement impactant pour un quartier qui est déjà très difficile à vivre au quotidien, avec des embouteillages qui ne sont pas en heures de pointe, Madame le Maire, qui sont là tout le temps, tout le temps. Sans parler des sorties 30a, 30b. Enfin, c'est un quartier sur lequel moi je pense qu'un peu de sérénité, de recul, serait nécessaire à l'aménagement, vraiment concertée.

Donc, je vous demande solennellement, au nom de notre groupe, l'abandon absolu pur et simple de ce projet, de peser de tout votre poids pour abandonner pour faire que Vinci abandonne ce projet mortifère pour la Ville.

Mme le Maire : D'autres questions ?

Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire.

Je retrouve le fil. J'avais une question sur la 04.02 présentée par Monsieur BOUDON qui concerne l'acquisition du lot n° 4 par la société Provence Habitat. On augmente le prix, ça c'est une bonne chose, mais autant qu'on se souvienne dans la délibération qu'on nous demande de rapporter, la condition de l'attribution de ce lot à Provence Habitat était de mettre en place un concessionnaire moto avec des services de réparation, etc. pour créer un îlot central de commercialité à cet endroit. Dans la nouvelle délibération que l'on nous demande de prendre, je ne retrouve pas cette obligation.

Par conséquent, je me pose la question de savoir, est-ce que l'augmentation du prix est la contrepartie de l'abandon du projet de faire vivre, en quelque sorte, commercialement ce quartier ? Ou est-ce que c'est simplement une augmentation de prix en abandonnant l'idée que faire vivre le quartier, ou ne pas faire vivre le quartier plutôt, cela peut permettre d'encaisser un peu plus d'argent ? Donc, c'est une question de philosophie du quartier qui m'apparaît extrêmement important.

La deuxième question, j'enchaîne, parce que cela concerne Madame BONTHOUX pour la 04.08, c'est la vente des terrains à la SACOGIVA, dans laquelle on nous dit qu'il y a une vente qui était prévue, sur laquelle les parties et l'acquéreur étaient tombés d'accord, et qu'il y a un recours qui est en cours, mais que les parties ont quand même décidé de passer la vente, avec l'insertion à l'intérieur de l'acte d'une clause résolutoire. Je le dis, c'est très dangereux.

C'est très dangereux, pardonnez-moi, parce que si nous commençons à vendre des terrains sur lesquels quelqu'un commence à faire quelque chose, et que la résolution de la vente intervient, il y aura lieu à une indemnisation pour la personne, puisque le terrain, lorsqu'on le restitue, la résolution, c'est que nous prenons le terrain dans l'état où il existe. Et si, par conséquent, il y a un projet qui est engagé, cela peut avoir des conséquences extrêmement graves. D'ailleurs, je me demande si nous pouvons trouver un notaire qui va accepter d'insérer une clause résolutoire. Et surtout, et je le dis pour Madame AUGÉY, cela va avoir une conséquence financière, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on a une clause résolutoire, il faut le passer en provision, de type de remboursement. Donc, on va avoir une écriture au passif qui va être équivalent au prix et à la perception du prix. Je me dis, est-ce que le jeu en vaut véritablement la chandelle ? Parce que les risques sont vraiment très importants, et je pense qu'il faut y réfléchir à deux fois, mais vous nous donnerez peut-être des éléments de réponse.

Dernière observation, c'est concernant la 04.12, sur le matériel photographique que l'on nous propose de mettre en place et d'acquérir pour pouvoir surveiller les déchets sauvages. Bien évidemment, je suis extrêmement favorable, parce qu'extrêmement sensible à l'existence de cette lutte contre les dépôts sauvages. Depuis longtemps, je me suis un petit peu renseigné.

Dans la délibération que l'on nous propose, il dit que nous sommes obligés d'acheter des appareils photo fixes parce que les vidéos sont interdites par le Code de la sécurité intérieure, et que par conséquent, c'est la seule possibilité qui existe pour nous. Cependant, il faut savoir que les clichés photographiques, d'après les renseignements que j'ai pu avoir dans d'autres communes, ne sont exploitables qu'à concurrence de 1 %, parce que nous n'arrivons pas à déterminer très précisément dans la plupart des images qui est l'auteur. La plupart du temps, nous arrivons peut-être à capturer la plaque d'immatriculation, mais les contestations sont nombreuses, et je pense qu'aujourd'hui, en tout cas pour la plupart des communes tel que cela nous est présenté, notamment au Salon des maires où il y a des choses qui sont innovantes, on nous dit : « Prenez plutôt des caméras, des systèmes de caméras ». Et vous nous dites que ce n'est pas possible parce que c'est interdit par la loi.

Et je pense que là, vous avez un tout petit temps de retard puisque vous vous appuyez sur une disposition à une réponse ministérielle de 2018, mais il faut savoir que la loi a changé en mai 2023, et que l'article L 251 du Code de la sécurité intérieure a été modifié, et qu'il autorise à présent, dans son alinéa 11, les dispositifs de vidéosurveillance pour pouvoir capturer des films, et que donc il n'y a plus aucune interdiction. Et là, la rentabilité depuis mai 2023, c'est possible, la rentabilité est extraordinaire, paraît-il, car en plus, ces caméras qui sont assez coûteuses, mais ont une intelligence artificielle, c'est-à-dire qu'elles ne se déclenchent que lorsqu'il y a ce qu'on appelle le jeu des sept familles, c'est-à-dire qu'il y a les sept conditions pour pouvoir filmer un dépôt sauvage. Un véhicule qui s'arrête, quelqu'un qui sort, un coffre qui est ouvert, un débarquement, etc.

Vous nous demandez de voter une délibération qui est limitée à la possibilité d'avoir des clichés photographiques. Je me dis que, puisqu'il est possible d'avoir des dispositifs de vidéosurveillance depuis un an, est-ce qu'on ne devrait pas modifier cette délibération pour permettre de voter à la fois qu'il y ait des dispositifs photographiques et à la fois des dispositifs de vidéosurveillance conformément aux dispositions de l'article L 251-2, alinéa 11 du Code de la sécurité intérieure. Nous n'aurions pas à revenir sur ce point, et la Ville aurait le choix entre la possibilité d'acquérir des appareils photographiques fixes ou des choix de caméras avec intelligence artificielle qui permettent vraiment de capturer.

Je pense que cela peut être intéressant d'élargir la délibération que vous nous proposez puisque l'une des conditions de recevabilité, c'est que nous donnons les endroits pour que le parquet puisse poursuivre. Il faut non seulement la preuve, mais il faut également déterminer la zone géographique dans laquelle nous décidons d'installer cette chose-là, et que le taux d'élucidation des dépôts sauvages avec les caméras est très important, par ce que l'on est sur le flagrant délit et que les forces de sécurité, que ce soit police municipale, la gendarmerie ou la police, peuvent intervenir en temps et en heure immédiatement et poursuivre le véhicule qui vient de faire le dépôt sauvage avec la preuve visuelle immédiate.

Et les amendes en cette matière sont très chères pour le contrevenant, 750 €, ce n'est pas mal, et elles sont depuis quelque temps de plus, attribuées aux communes. Auparavant, cela revenait à l'État. Aujourd'hui, elles sont reversées aux communes, elles sont reversables aux communes et donc nous avons la possibilité d'amortir, parce que les caméras coûtent plus cher, la possibilité d'amortir par la perception de ces amendes. Je suis très favorable, mais je me dis : « Autorisons-nous tout ce que la loi nous autorise », le Code de sécurité intérieure, un titre un peu impressionnant, mais non là, il nous autorise pour une fois. Donc, autorisons-nous à acheter des appareils photo fixes, mais aussi des systèmes de vidéosurveillance.

Mme le Maire : Pourquoi pas, je n'ai pas de souci par rapport à cela.

Madame PETEL, vous avez déjà pris la parole, Madame ANGELETTI, aussi. En revanche, Madame Claudie HUBERT ne l'a pas prise. Madame Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Très rapidement sur cette délibération 04.12, en plus de ce qui vient d'être exposé, dans la délibération sur les photos, sur les appareils photo, il est rappelé que ces appareils peuvent être mis dans le domaine public sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal et d'un zonage de leur positionnement. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de zonage dans la délibération que vous nous demandez de voter. Le problème des déchets est un grave problème, étant quand même rappelé que ce sont souvent des

entreprises qui, au lieu de payer le coût de, je vous rappelle de l'Arbois vous ne m'avez pas laissé la parole tout à l'heure, mais on accusait les Roms, notamment, de déverser, alors que ce n'était pas eux, ce sont les entreprises qui déversaient leurs matériaux, leurs déchets, plutôt que d'aller à la décharge parce qu'il n'y avait pas de coût, etc.

C'est un problème, mais je ne pense pas que cette délibération puisse être modifiée à la va-vite comme cela et qu'elle puisse être votée en l'état, surtout qu'il n'y a pas de positionnement. Le principe est quand même la garantie des libertés et que le citoyen soit informé. Je suis très attentive au fait que le citoyen soit informé quand il y a des caméras. Ce dispositif est exclusif de toute information. Alors, si effectivement, il y a d'autres possibilités, je crois qu'il faut retirer cette délibération aujourd'hui, et peut-être voir une autre délibération qui sera réadaptée en fonction des nouvelles dispositions, avec des garanties quand même sur lesquelles nous sommes très attachés.

Mme le Maire : Non, On la passera aujourd'hui, quitte à la compléter au prochain Conseil Municipal. Maintenant, nous allons vous donner les réponses.

Prises de parole en même temps

Madame PETEL : J'insiste, j'avais vraiment une question complémentaire ... vous ne pouvez pas m'interdire de parler sur un sujet... Ah non non vous n'avez pas du tout coupé mes collègues ... ça vous pose un problème quand j'ouvre la bouche c'est quand même ... je voulais vous demander combien de caméras avez-vous prévues .. je suis désolée vous ne pouvez pas m'empêcher de parler sur un sujet, on est dans un Conseil Municipal, je représente aussi les citoyens mais ça vous pose un problème ... j'ai deux questions supplémentaires combien de caméras avez-vous prévues ? et cela concernera-t-il les poubelles ménagères

Mme le Maire : Vous avez déjà eu la parole ... Non non on perd du temps après on me reproche au Conseil Municipal ... quand je dis de 04.01 à 04.08 s'il vous plaît non non non je pensais que à l'Assemblée vous aviez pris... mais je vois que ce n'est pas le cas la prise de parole non je ne vous passe pas la parole Jacques ? Jacques ? Vous avez eu votre tour y a M. DI MEO qui a pris la parole Madame ANGELETTI M. KLEIN et Madame HUBERT sinon c'est interminable la prochaine fois préparez mieux vos questions. Jacques BOUDON peux-tu répondre sur le Plan d'Ailliane s'il te plaît... Vous n'aviez qu'à poser toutes vos questions en même temps on n'est pas dans un salon où on cause. Jacques BOUDON

M. BOUDON : Les conditions sont prévues dans le cahier des charges. Je ne l'ai pas sous les yeux.

Mme le Maire : Oui, Jean-Jacques ou Bernard.

M. CLOUCHOUX : Je vais vous donner quelques précisions s'agissant du lot 4. Effectivement, dans la première délibération, les conditions économiques étant ce qu'elles sont, il se trouve qu'il y avait une programmation pour y installer un atelier de motos, que ces conditions-là sont toujours réunies, c'est-à-dire que nous pouvons toujours faire un atelier de motos, sauf que cet atelier de motos, il venait d'un potentiel déménagement de l'opérateur qui se situe à l'extrémité du chemin Roger Martin qui était impacté par un projet de bretelle sud-est, nous avons parlé de l'échangeur A8-A51. Il fut un temps où le projet était orienté plutôt vers la bretelle A8-A51 qui impactait si vous voulez ce secteur dans lequel il a une activité de réparation et de vente de motos. Nous parlons bien du lot n° 4 du plan d'Ailliane. Je fais le lien parce qu'il était impacté par rapport à cette opération. Donc, ils se projetaient de s'installer à cet endroit-là. Il est très possible qu'ils poursuivent cette idée de s'installer à cet endroit-là, le cahier de charges le prévoit expressément. L'idée est vraiment que dans ce lot n° 4 qu'il y ait une centralité de tout le quartier de manière à y installer, sans doute, de la restauration, les activités tertiaires. Voilà, ce que je peux vous dire.

Mme le Maire : Odile et Eric.

Mme BONTHOUX : Oui, sur la réponse à Monsieur KLEIN au sujet de la clause résolutoire sur la vente du terrain à SACOGIVA aux Milles. A priori, il y a eu ce recours d'abord gracieux, et qui risque d'être modifié en cours. Pour l'instant, nous faisons cela, la Ville en accord avec la SACOGIVA, c'est pour préserver les intérêts de la SACOGIVA, parce que cette vente est inscrite dans les entrées financières du budget de cette année. Et quand vous m'avez questionné sur le fait qu'aucun notaire n'avancerait ce genre de signature, nous avons déjà

contacté le notaire de la SACOGIVA et le notaire de la Ville, et il s'avère que c'est possible. Il faut juste être bien précis sur les délais de départ à la signature de l'acte pour acter un délai de plusieurs années en fonction du recours qui bien sûr peut être va être prolongé, et pour après préserver à chaque fois les intérêts de SACOGIVA.

Chaque année, a priori, mais là, je peux me tromper, cette somme d'argent devra être repositionnée dans les budgets de la Ville. Dominique AUGÉY, je ne sais pas si je dis des bêtises ou si a priori, cela sera fait. Mais pour l'instant, c'est ce qui devrait être acté, et c'est le notaire qui nous le demande.

Mme le Maire : Et c'est une manière effectivement de ne pas faire grimper les évaluations domaniales par rapport au temps qui court, ce qui s'est passé justement sur plan d'Aillane. Alors, la Ville en a été bénéficiaire, bien sûr, enfin pour les satellites que sont les SACOGIVA ou la SEMEPA, ce n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas la solution qui a été choisie. En tout cas, le notaire préfère cette solution-là.

Sinon, Eric.

M. CHEVALIER : Oui, Madame le Maire, mes chers collègues.

Alors, je ne savais pas que la mise à disposition d'un terrain pour des travaux allait entraîner autant d'emballement. Premier point, vous savez que c'est Vinci qui est maître d'ouvrage. En matière de concertation et de réalisation des concertations prévues par les textes, ce sont eux qui sont au cœur de l'initiative. Vous n'êtes pas sans savoir aussi qu'il y a eu des élections. Alors, pour quelles raisons ? Je ne peux pas vous dire, mais y a la phase avant les élections, il y a un droit de réserve des services de l'État, et puis après les élections. C'est pour cela que le début de la concertation s'est mis en œuvre le 8 juillet, c'est-à-dire, après le second tour des élections législatives. Par ailleurs, je pense qu'ils ont des contraintes par rapport à la Préfecture et par rapport à différentes contraintes réglementaires.

Cette concertation elle fait suite à la concertation précédente dans laquelle Vinci avait proposé trois schémas et pour lequel nous avons opté pour un schéma. Ce que je veux vous dire aussi en matière de concertation, c'est vrai que quand je les ai eus au téléphone, comme je le fais à chaque fois à la demande du Maire, c'est impérativement d'informer les CIQ. Donc, ils ont informé les CIQ. Par sécurité, et ce n'est pas de notre fait, de notre obligation, les services de la communication ont fait un communiqué de presse en indiquant tous les éléments qui étaient inscrits dans cette concertation, c'est-à-dire la présence d'un registre physique en Mairie du Pont de l'Arc, la présence d'un commissaire enquêteur à une date donnée à la mairie du Pont de l'Arc, et ensuite, les différents points concernant les registres inscrits en ligne.

En parallèle, au-delà de ce seul communiqué de presse, nous avons eu la mise en œuvre sur l'ensemble des panneaux lumineux de la Ville d'Aix-en-Provence, on a bien pris conscience que le délai était très court, cette information dans tous les quartiers de la Ville, dans la newsletter de la Ville, sur le site de la Ville. Et en parallèle, bon puisque c'était un quartier que j'ai l'honneur de connaître bien et pour lequel je suis toujours en défense depuis le CM2 pour votre histoire, puisqu'à l'époque en CM2, on voulait me faire un sens unique, j'étais en CM2 et tous les parents s'étaient mis sur le pont pour dire qu'on ne voulait pas de sens unique donc je suis très attaché à ce quartier, vous comprenez que je ne peux pas laisser n'importe quoi faire dans ce quartier, comme dans les autres quartiers de la Ville d'ailleurs, mais celui-là, je le côtoie au quotidien.

Et donc en parallèle, mes collaborateurs et moi-même avons adressé à la fois sur le communiqué de presse soit l'information aux CIQ et si vous voulez consulter la page Facebook du CIQ du Pont de l'Arc, vous verrez que la page Facebook du CIQ du Pont de l'Arc mentionne la tenue de cette enquête publique. Cette enquête publique, elle a une vocation justement à, le premier schéma était très dur comme le disait Monsieur BOUDON, tout à l'heure, il était très dur. Donc, le Maire et moi-même nous avons fait comprendre à Vinci que cela serait bien qu'ils réfléchissent à des solutions moins dures, moins dures sur le terrain, moins dures pour les entreprises, moins dures pour les habitants. Sachant que dans le cœur du réseau, il y a trois familles, dont une la grand-mère qui est née sur le site, et qui vit toujours encore sur le site. Vous comprenez l'attachement à ce que n'importe quoi se fasse dans ce secteur-là. C'est pour la concertation. C'est vrai que je trouve que c'est bref moi aussi, mais je ne suis pas maître du délai de concertation. Je ne suis pas maître de la période pour différentes raisons. Nous avons essayé de pallier à cette difficulté-là par la Ville et par tous nos réseaux pour que le maximum de monde puisse être informé.

Après, sur les échangeurs. Vous parlez, Monsieur DI MEO et Madame ANGELETTI, sur les échangeurs en amont. Je ne dis pas que ce n'est pas une mauvaise solution, si ce n'est que ces deux échangeurs sont a priori, d'après mes informations, impossibles à réaliser du fait de la hauteur du viaduc qui, dans les deux points que vous suggérez en amont, il y a cette hauteur du viaduc qui serait d'après ce qu'on m'indique, je ne suis pas allé vérifier sur site, soyons clair, je ne vais pas vous mentir non plus, qui serait très importante.

Par ailleurs, sur la problématique de l'aiguillage des véhicules qui vont vers les Milles, en amont, on va dire, c'est vrai que j'insiste et mes services logistiques d'insister auprès de la Direction régionale des routes, je ne sais plus, qui est un organisme qui se situe à Lyon, je ne suis pas un spécialiste, qui fait le schéma directeur de la signalétique. Et vous pouvez avoir constaté qu'après de nombreuses années, on a fini par inverser les panneaux, en indiquant que la sortie 30a, la première, était là pour irriguer le pont de l'Arc et Luynes et que la seconde, la 30b, était là pour irriguer le centre-ville et les Facultés. Donc, on a dû mettre, je ne dis pas dix ans, je serais méchant, mais il manque encore le caducée nécessaire pour indiquer les urgences de la HPP qui a une obligation d'urgence, comme l'hôpital d'Aix, et d'indiquer par ailleurs l'interdiction aux poids lourds de 3,5 t qui me causent de grosses difficultés dans le quartier.

Parce que vous parlez de la prise en compte des poids lourds de la sortie de l'entrée, de l'autre côté, mais nous avons pire que cela parce qu'il y a beaucoup de camions en parallèle qui sont des camions d'origine non française et qui en fait fonctionnent purement avec Waze et leur GPS et nous avons un nombre de camions importants qui circulent sur Jean Giono, et un petit peu moins sur La Fourane, mais qui circulent en abondance. Et j'ai beau faire de lettres à tous les prestataires, j'ai un riverain ou deux qui sont là en vigie pour me noter les sociétés qui font ces transits pour leur dire : « Il faudrait que vous passiez ailleurs ». C'est vrai que ce point de signalétique est important à gérer en parallèle.

C'est un projet d'État, comme vous le savez. Je pense que cela fait quelques années qu'il a été étudié, travaillé et retravaillé. Comme aujourd'hui, il est retravaillé avec une incidence qui est moins « dramatique » pour les personnes qui habitent aux alentours de ce futur échangeur. C'est un projet d'État, c'est-à-dire que c'est dans les plans autoroutiers que l'État a demandé à Vinci, parce que c'est Vinci qui paye et qui réalise pour partie, sachant que là, nous sommes à la croisée des chemins puisque les deux sociétés d'autoroutes qui sont « cousines » puisqu'il y en a une qui est avant le pont sur l'autoroute et l'autre après le pont sur l'autoroute.

Au niveau des impacts, c'est vrai que l'impact tel que l'avait souhaité Maryse JOISSAINS, c'était d'éviter le transit au quartier du Jas-de-Bouffan. Ce transit, c'est vrai que vous allez me dire que cela gêne notre population, la seule différence est que le transit qui est fait au Jas-de-Bouffan est un transit à proximité, vraiment très proche des immeubles. C'est le premier point.

Deuxième point. Si ce transit disparaît, on pourra très bien dans l'avenir équiper la route de Galice, qui est actuellement à deux fois deux voies, avec un aménagement cyclable et un aménagement plus agréable en espérant que, comme c'est une voie métropolitaine, que la Métropole agira dans ce sens.

Sur le fait que c'est un projet d'État, je voudrais dire, et je le répète souvent, c'est que je ne vois pas grand monde parler de ferroutage et de parler de transports en commun, parce que la surcharge que nous avons sur ces autoroutes-là elle vient en particulier de l'absence de maillage de transports en commun intercommunal et par ailleurs de l'axe Barcelone-Gênes qui est un axe important et qui passe par ce secteur-là qui entraîne les pollutions parce que quand vous regardez les cartes de l'ATMO, en matière de pollution, vous vous apercevez que le trait rouge de pollution, c'est le nœud autoroutier, c'est l'autoroute. Sur ce projet, je pense éviter, je ne sais plus, si c'est 200 camions qui passent dans ce secteur très proche du nœud autoroutier, le nœud le plus proche des habitations.

Là, où se fait l'échangeur futur, il est plus éloigné des habitations. Sachant par ailleurs que nous avons demandé aussi, et c'est très complexe pour les habitants de le comprendre, puisque moi le premier, je ne comprenais pas, qu'en fait, il y a une première étape, c'est peut-être un AVP, un avant-projet, qui fait qu'on dessine la route, mais ils m'ont toujours dit que les accompagnements environnementaux qu'il peut y avoir à côté, c'est l'utilisation, l'intégration, le Maire a demandé par exemple que si on peut en visuel, et c'est ce qu'ils ont fait a priori, de voir le moins possible le morceau du viaduc qui est au droit, grosso modo, d'Orange, dans le quartier entre le Camp de Menthe et le Jas-de-Bouffan, ils ont accédé à cette proposition, ils ont mis par ailleurs une volonté sur tout ce qui est, pas mur antibruit, mais des éléments de protection et de pollution. Donc, tous ces

éléments-là sont pris en compte. C'est pour cela que c'est une enquête de concertation, ce n'est pas une enquête publique au sens stricto sensu, mais cela permet aux habitants de s'exprimer.

Sur cette diminution, c'est vrai qu'il y a les camions, mais il y a aussi les véhicules. Et là, si vous prenez, on est à la bonne période-là, si vous vous mettez au rond-point, au débouché du Pont de l'Arc, vous apercevez le nombre de véhicules qui ont des valises, et qui en fait font demi-tour, des véhicules « personnels » qui font ce demi-tour-là. J'aime bien les statistiques et j'aime bien les bureaux d'études, mais j'aime bien aussi aller sur le pont pour voir qu'est-ce qui se passe exactement. Si vous voulez, on a un espace contraint, nous allons dire que la vraie vérité, c'est que dans les années 50, cet échangeur n'aurait jamais dû être là, ça c'est une vérité. Excusez-moi, ce n'est pas un échangeur, c'est un diffuseur, je ne sais pas qui m'a repris l'autre fois, si c'est ici ou si c'est ailleurs, dans une autre instance, on m'a repris, excusez-moi, ce n'est pas un échangeur, c'est un diffuseur. Je rectifie le tir, pour pas que je fasse des polémiques à nouveau.

C'est vrai que c'est une réalité. Cet élément-là il n'est pas au bon endroit. Autant, celui qui est au Val Saint-André est sur un espace plus approprié puisqu'il a la capacité, etc., mais il gêne par ailleurs, les populations, puisque moi, la solution première aurait été de dire : « Les poids lourds, vous les faites sortir au Val Saint-André ». Nous n'aurions rien résolu, puisque que ce soit les habitants du Pont de l'Arc, ou les habitants de Saint-André, ils auraient eu un effet nocif.

Donc, là, ce projet-là, il est ce qu'il est, c'est une volonté de l'État. Nous notre rôle est de l'abonder au mieux dans l'intégration environnementale et visuelle. À notre demande, ils ont fait l'intégration sur les effets sur La Constance, ils ont fait l'intégration sur le côté Orange, on l'a dit, où il y a deux bassins de rétention, etc. Je ne dis pas que c'est une merveille, ce n'est pas cela que je veux dire, mais ils se sont prêtés à la situation, d'avoir écouté le Maire dans sa gestion des proximités et sa gestion des habitants qui sont autour.

Enfin, pour conclure, parce que je crois que j'ai été un peu long, et je vous en prie de m'en excuser, sur les deux autres projets, en dehors de la hauteur du viaduc, ce qu'il faut voir, c'est qu'il n'existe aucune emprise foncière, parce que on a deux problèmes. On a ces problèmes de « viaduc », mais il y a le problème de l'emprise foncière, c'est-à-dire de « où passe la route, où passe l'échangeur ». Et dans le même cas de figure, vous avez un autre problème qui est sous-jacent aussi, c'est la liaison Manosque et c'est pas Salon mais c'est comment l'autre endroit là où je ne dirai pas le nom du Maire sinon on va croire que je fais de la politique en plein CM mais bon enfin là où il y a le centre d'échange logistique en allant sur Salon. C'est vrai qu'il y a un axe qui manque, c'est Manosque et cet axe-là pour décharger un petit peu la Ville d'Aix. Et là, c'est pareil, l'État ne possède aucun morceau de terrain.

C'est juste pour vous donner les éléments d'information. J'entends bien que vous puissiez être contre, je ne dis pas que nous cela nous satisfait à 190 %. C'est vrai que si l'on pouvait, comme je l'ai proposé et qui a été repris par un camp, par un autre candidat en 1989, couvrir l'autoroute, cela serait magnifique, mais on a un problème de l'Arc au milieu, et on a un problème de dénivelé entre les autoroutes. Voilà c'est une solution. J'entends bien qu'elle peut faire des mécontents, mais c'est vrai que les gens du Jas-de-Bouffan auront une satisfaction.

Le taux de pollution. Nous sommes en train de faire des enquêtes parce que le taux de pollution, il n'y a pas de changement sur le taux de pollution sur les abords. On fait une enquête complémentaire parce que les mêmes personnes qui sont contre cet embranchement sont contre aussi les propositions de travailler avec Vinci sur l'aménagement du 30a et 30b, qui ne sont pas peut-être idéales, mais qui répondent à une volonté de cheminements piétons sécurisés entre le quartier du Pont de l'Arc, le quartier des Facultés et le quartier du Pignonnet et qui sont aussi un aspect mode doux important avec des traversées sécurisées pour les cycles. Donc c'est un ensemble.

Alors c'est vrai que pour l'instant, le Pont de l'Arc en lui-même, dans lequel je vis au quotidien et ce dont parlait Madame ANGELETTI, parce que j'y suis né, et donc je vis au quotidien, j'ai refusé quand j'étais plus jeune 21 tracés de viaduc qui sortaient à partir de la 30a. C'était un fonctionnaire de la Ville qui me l'avait proposé, il a expliqué qu'à l'époque, ce n'était pas le truc même si cela évitait la circulation et les bouchons. Je suis très pragmatique, et je continuerai à habiter au Pont de l'Arc quel que soit l'avenir. Voilà.

Merci de m'avoir écouté et je pense *inaudible* pour vos questions.

Mme le Maire : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Nous allons passer au vote. 04.01, contre ? Abstention ?

M. DI MEO : Madame, on n'a pas expliqué notre position vote sur les Milles SACOGIVA, on votera contre, à peu près pour les mêmes arguments, même si on a pu développer

Mme le Maire : D'accord, très bien.

04.01, contre ? Abstention ?

04.02, contre ? Abstention ?

04.03, contre ? Abstention ?

04.04, contre ? Abstention ?

04.05, contre ? Abstention ?

04.06, contre ? Abstention ?

04.07, contre ? Abstention ?

04.08, contre ? Abstention ?

04.09, contre ? Abstention ?

04.10 contre ? Abstention ?

04.11, contre ? Abstention ?

04.12, contre ? Abstention ?

04.13, contre ? Abstention ?

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DIRECTION DE LA SCIC IRIS (DÉLÉGATAIRE DU 6MIC)

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI

CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DIRECTION DE LA SCIC IRIS (DÉLÉGATAIRE DU 6MIC)-

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille a approuvé le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la salle des Musiques Actuelles du Territoire du Pays d'Aix, dénommée 6MIC, située 160, rue Pascal Duverger à Aix-en-Provence (13090), pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

En décembre 2023, la Métropole Aix-Marseille a voté le transfert de la 6MIC vers la Ville d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} janvier 2024, le principe du transfert de l'équipement de la Métropole à la Ville d'Aix-en-Provence a été voté par voie de délibération n°DL.2023-454 lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 et est devenu effectif depuis le 1^{er} janvier 2024.

Selon les statuts de la SCIC IRIS et conformément à son article 25.1, il est stipulé que dans la composition du Conseil de Direction doit être présent, entre autres, « un représentant de chaque collectivité publique finançant la société », ce qui est le cas pour la Ville qui sera chargée d'attribuer la subvention d'exploitation de cet équipement telle que définie dans le contrat de gestion.

Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour

de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour un poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire.

Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2^{ème} étage ou par courriel à l'adresse suivante : gaetaf@mairie-aixenprovence.fr

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;
- **PROCEDER** dans les conditions précitées à la désignation d'un représentant titulaire au sein du Conseil de Direction de la SCIC IRIS, délégataire du 6MIC.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

A été désignée :

Madame Stéphanie BRAISE FERNANDEZ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.01, désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au conseil de direction de la SCIC IRIS. Nous proposons Madame Stéphanie FERNANDEZ.

OBJET : BIENNALE D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION TYPE EXCEPTIONNEL EN FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SECONDE NATURE POUR LA BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMERIQUES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD -

DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION TYPE EXCEPTIONNEL EN FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SECONDE NATURE POUR LA BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMERIQUES-

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité du soutien apporté en 2022 et après la grande réussite de la collaboration de la Ville avec l'association Seconde Nature, la Ville souhaite renouveler ce partenariat en 2024.

L'association porte un projet d'envergure et d'excellence artistique pour proposer un parcours nocturne d'une grande qualité.

Elle est aujourd'hui un événement de référence à l'échelle européenne dans le domaine des arts numériques, un événement culturel et artistique incontournable dans la région SUD. Au-delà de cette pluridisciplinarité, la Biennale des Imaginaires Numériques se fixe pour objectif d'accorder une part importante à des créations originales, par différents contextes de production, et notamment une plateforme de production, impliquant des partenaires régionaux et nationaux.

En effet, lors de la première édition de la biennale, la Ville a soutenu le projet des « Nuits d'ouverture » de Chroniques, biennale des imaginaires numériques, à Aix-en-Provence.

Durant 2 soirées, ce sont 50 000 personnes qui ont déambulé dans les rues de la ville pour découvrir une dizaine d'œuvres, à l'occasion des nuits d'ouvertures de Chroniques, en partenariat avec la biennale de la ville.

Cette année, la Biennale d'Aix et Chroniques s'associent à nouveau pour proposer un nouveau rendez-vous dans l'espace public et inviter à la découverte des arts numériques : deux jours d'art dans l'espace public et de vernissage des expositions dans des lieux aixois. Les visiteurs sont invités à parcourir un parcours d'une dizaine d'installations visuelles dans les rues ou les lieux publics patrimoniaux.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement projet à l'association Seconde Nature pour un montant de 150 000 € ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 15127-311- 65748-933 dédiée de la biennale d'Aix 2024 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** le versement de cette subvention à l'association ;
- **ADOPTER** les conventions annuelles et avenants entre la Ville et ces associations ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 07.02, attribution d'une subvention de projet à l'association Seconde Nature pour la Biennale des Imaginaires numériques labellisés Biennale.

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kyané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'AIX 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES GLOBAL ET DES MAISONS CREATIVES DE LA BIENNALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS-

Mes Chers Collègues,

En 2023, la Ville lance donc un Appel à projets artistiques pour la Biennale d'Aix 2024 autorisé par le Conseil Municipal du 21 juillet 2023 par la délibération n° DL.2023-293, diffusé du 28 juillet au 10 octobre 2023.

Une partie des subventions a été attribuée par les délibérations n°DL.2024-62 du 09 février 2024 et n°DL.2024-155 du 05 avril 2024, pour permettre aux structures associatives du territoire de s'inscrire dans la programmation globale de la 2e édition de la Biennale d'Aix selon les principaux critères suivants :

- Défendre des propositions artistiques exigeantes,
- Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet,
- Accompagner une proposition artistique en création ou œuvre des projets participatifs,
- Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire,
- Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité.

Dans le cadre des Maisons Créatives, la Biennale soutient les projets artistiques en lien avec les structures de proximité. Il s'agit ici des projets portés par les centres sociaux.

Le tableau présenté ci-dessous concerne les aides attribuées aux structures associatives dans le cadre de l'Appel à Projets artistiques pour la Biennale d'Aix 2024.

Subventions Appel à projets pour la Biennale d'Aix – CM juillet 2024					
N° Tiers	Structure porteuse	N° Dossier	Convention	Type	Montant Sub° CM 19 juillet 2024
9205	Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste	1523	AV n°2 globalisé Education	FP	22 000 €
9220	Association de Gestion du Centre Albert Camus	1540	AV n°2 globalisé Education	FP	4 000 €
9204	Centre Social Culturel La Grande Bastide	1573	AV n°2 globalisé Education	FP	6 090 €
	Total				32 090 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement projet aux associations citées dans le tableau et retenues dans le cadre de l'Appel à projets artistiques global pour la Biennale d'Aix pour un montant global de 32 090 € ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de crédit 15127-311-65748-933 dédiée de la Biennale d'Aix 2024 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-**AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus.

Présents et représentés : 53
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 07.03, Biennale d'Aix 2024. Il s'agit d'une attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets artistique global des Maisons créatives de la Biennale 24, avec l'autorisation de la signature d'avenants.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - SIGNATURE D'AVENANTS - EXERCICE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.04

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - SIGNATURE D'AVENANTS - EXERCICE 2024-

Mes Chers Collègues,

La Ville apporte son soutien financier à de nombreuses associations culturelles afin de les aider à pérenniser et développer leurs activités, mener à bien des projets artistiques de qualité, et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus sur la plateforme dédiée, en tenant compte notamment de facteurs tels que la qualité artistique des projets proposés, la diversité de programmation culturelle, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, ainsi que leur contribution à l'animation de la ville.

La Ville a ainsi pour objectif de proposer aux aixois une offre artistique et culturelle diversifiée : musique classique ou contemporaine (Tanghost, Aix Qui, Café Musique La Fonderie, Harmonie Municipale), Théâtre (théâtre des Ateliers, Entr'Acte, Présences/Vitez, Compagnie La Famille), Danse (Groupe et Cie Grenade, Cie Movimento), Littérature (Les Amis de la Méjanes), Cirque (Ciam et Azeïn), Arts visuels et toutes autres actions culturelles (Seconde Nature, Lab'Gamertz, Ka Divers, Voyons Voir, Perspectives, Rencontres Cinématographiques d'Aix, Fontaine Obscure, Arts Vivants, Photocontact, CEPPIA...).

Ces activités s'inscrivent dans les enjeux que souhaite développer la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire, afin de soutenir la création et la diffusion artistiques.

Il est également prévu d'accorder une subvention complémentaire à l'association « Présences » (Théâtre Vitez) dans le cadre de sa participation à la manifestation « Momaix » organisée par la Ville, ainsi qu'une subvention complémentaire de fonctionnement, le montant global de ces 2 subventions s'élevant au total à 12 000 €.

Lors du Conseil Municipal du 9 février 2024, a été votée une subvention de fonctionnement au Théâtre Ainsi de Suite, il vous est présenté un avenant actant une baisse de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2024, la subvention accordée s'élèvera à 20 000 €.

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations culturelles pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant total de 845 750 euros ;
- DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville respectivement sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- ATTRIBUER** une subvention de mise à disposition du TJP pour un montant total de 4 990 euros ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville respectivement sur la ligne 33-6748-923 / 2312 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-**ADOPTER** les conventions et avenants entre la Ville et les associations pour l'exercice 2024 ;

-**AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53

Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.04, attribution de subventions aux associations relevant de la direction culture ainsi que les avenants.

OBJET : CEZANNE 2025 - APPROBATION DE LA GRILLE DE TARIFICATIONS POUR LES BILLETTERIES EXPOSITIONS MUSÉE GRANET ET MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, POUR LES DROITS D'ENTRÉES AUX SITES CEZANNIENS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CEZANNE 2025 - APPROBATION DE LA GRILLE DE TARIFICATIONS POUR LES BILLETTERIES EXPOSITIONS MUSÉE GRANET ET MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, POUR LES DROITS D'ENTRÉES AUX SITES CEZANNIENS-

Mes Chers Collègues,

En 2025, la Ville d'Aix-en-Provence consacre l'année à Paul Cézanne, autour d'une saison culturelle et artistique ambitieuse intitulée « Cézanne chez lui ».

De la Bastide du Jas de Bouffan, demeure familiale, où une nouvelle œuvre du maître aixois a été révélée en août 2023, à la montagne Sainte Victoire, icône devenue internationale, Cézanne est bien « chez lui » à Aix-en-Provence.

La présence de Paul Cézanne dans sa ville natale s'exprime avec force à travers le réseau de sites cézanniens que sont le domaine du Jas de Bouffan, l'atelier des Lauves, les carrières de Bibémus et le Musée Granet.

Ces lieux d'exception, où le maître aixois a vécu et donné cours à sa création artistique, forment un parcours unique offrant aux visiteurs une perspective totale sur sa vie et son œuvre. La Ville d'Aix-en-Provence, ville de Paul Cézanne, est donc la seule à pouvoir proposer ce parcours « sur les pas de Cézanne ».

Cézanne chez lui à la Bastide du Jas de Bouffan

La Ville d'Aix-en-Provence s'apprête donc à célébrer le retour de « Cézanne chez lui », dans la Bastide du Jas de Bouffan réouverte au public en juin 2025. Demeure familiale des

Cézanne qui l'occupèrent pendant 40 ans, la Bastide du Jas de Bouffan donne à comprendre Paul Cézanne, en tant qu'homme et son œuvre dans ses caractéristiques et sa relation au territoire. Un projet de restauration du domaine du Jas de grande ampleur a été conduit pour en faire à terme le « lieu » cézannien par excellence à Aix-en-Provence, abritant notamment le catalogue raisonné du peintre dans un centre cézannien de recherche et de documentation international.

Cézanne chez lui dans son atelier des Lauves

2025 sera également l'année de la réouverture de l'atelier des Lauves après une année de restauration. Un lieu d'immersion permettant de passer un moment avec Cézanne dans l'intimité de sa création, son dernier atelier réouvrira ses portes au public, offrant aux visiteurs une nouvelle expérience à la découverte des œuvres créées là par le peintre pendant les quatre dernières années de sa vie.

Cézanne chez lui, au cœur des carrières de Bibémus

Plateau rocheux et trésor du patrimoine, les carrières de Bibémus apparaissent comme un véritable musée de plein air avec des points de vue imprenables sur la montagne Sainte Victoire et sur la nature environnante. Ce parcours à ciel ouvert permet de comprendre la peinture de Cézanne, au cœur d'une nature sauvage où les couleurs chaudes et froides, complémentaires, font écho à la palette de Paul Cézanne.

Une exposition exceptionnelle au Musée Granet

A l'occasion de cette remise en valeur du parcours des sites cézanniens, une grande exposition dédiée à Paul Cézanne sera présentée au Musée Granet du 28 juin au 12 octobre 2025. Elle présentera essentiellement des œuvres créées au Jas de Bouffan qui illustreront la richesse et la diversité du corpus artistique du maître aixois depuis sa jeunesse jusqu'à ses créations les plus abouties. Tous les sujets et les techniques s'y retrouvent rassemblés : les paysages, les portraits, les baigneurs et baigneuses, les natures mortes, peints à l'huile et à l'aquarelle. Cet ensemble exceptionnel, aujourd'hui éparpillé à travers le monde, sera rassemblé et sera le propos de l'exposition proposée par le Musée Granet.

Saison artistique et médiation culturelle

En résonance, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite ponctuer l'année 2025 de propositions culturelles (expositions, installations, invitations d'artistes, performances ...) rassemblant les institutions et acteurs culturels du territoire aixois. Durant cette saison artistique pluridisciplinaire, les Musées d'Art et

d'Histoire de la Ville, Pavillon Vendôme et Musée du Vieil Aix, programment deux expositions. S'inscrivant dans le programme d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Ville, la saison Cézanne 2025 entend faciliter l'accès à la culture pour la diversité des publics selon une démarche de médiation et de pédagogie. Ainsi, du 4 février au 12 octobre 2025, la galerie de La Manufacture au cœur du forum culturel se transformera en « Petite Galerie position Cézanne au Musée Granet, ainsi que sur les autres

sites pour l'année 2025. Ces tarifs visent à permettre un équilibre financier, tout en maintenant la gratuité pour le jeune public et public scolaire.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs figurant en annexe pour l'exposition Cézanne au Musée Granet et l'ensemble des autres sites concernés ;

- **AUTORISER** Monsieur le Chef du Service du service de Gestion Comptable d'Aix- en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Madame le Maire : 07.05 Cézanne 2025, approbation de la grille de tarification pour les billetteries de l'exposition du Musée Granet du Musée d'Art et d'histoire, et pour les droits d'entrée aux sites cézanniens.

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril

DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.06

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME-

Mes Chers Collègues,

En date du 7 décembre 2023, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a informé le Théâtre du Jeu de Paume, situé au 21, rue de l'Opéra à Aix-en-Provence, d'une surconsommation d'eau anormale par rapport au relevé semestriel de l'année antérieure.

Le Directeur Technique du TJP a effectivement diagnostiqué une fuite d'eau importante, d'environ 65 % par rapport à l'année précédente sur la même période, due à un fonctionnement anormal du rejet de l'eau sur le système de climatisation.

La Ville, propriétaire du bâtiment et responsable de ces travaux, a été alertée et les services techniques ont effectivement constaté qu'une vanne presso statique du groupe froid était défectueuse, ainsi qu'un compresseur et un raccord qui ont été remplacés dès réception des pièces neuves.

Ce type de travaux relevant de la prise en charge par le propriétaire, il est prévu d'accorder un remboursement d'un montant de 5 000 € (montant approuvé et validé par les services de la Ville) correspondant à ce dysfonctionnement, excluant bien sûr, les parts fixes dont l'abonnement du compte.

Les documents relatifs à cette situation sont annexés au présent rapport (courrier de la REPA et facture adressée au TJP).

Au vu de ces éléments, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de remboursement de frais dans le cadre de la surconsommation d'eau au profit du Théâtre du Jeu de Paume ;
- **AUTORISER et PROCÉDER** au remboursement d'un montant de 5 000 euros lié à cette surconsommation sur la ligne budgétaire 316-62878-933/16247 qui présente les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 53

Présents	:	41
Abstentions	:	0
Non participation	:	2
Suffrages Exprimés	:	51
Pour	:	51
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 07.06, remboursement d'une surconsommation d'eau au profit du Théâtre du Jeu de Paume.

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre

SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE Madame
Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE À L'ASSOCIATION DES
LUDOTHÈQUES FRANÇAISES-

Mes Chers Collègues,

L'association intitulée « Association des Ludothèques Françaises » (ALF), créée en 1979, est l'association nationale qui fédère, représente et accompagne les ludothèques françaises. Les ludothèques ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, et de diffuser la culture ludique.

C'est une association, sans but lucratif, qui a reçu l'agrément, en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en 2005.

L'ALF œuvre à la formation, à la professionnalisation des ludothécaires et plus largement des équipes travaillant en ludothèques et des gestionnaires de structures.

L'ALF entretient des veilles autour du jeu, des évolutions sociétales et des politiques publiques pour permettre à ses adhérents de mieux situer leur action. Elle se positionne en tant que groupe d'influence capable d'affirmer son projet et d'en défendre les intérêts.

L'ALF a une mission de centre de ressource permettant de recenser, de créer et de diffuser des contenus et des outils autour du jeu, des pratiques ludiques, des ludothèques et de leur organisation.

La bibliothèque Méjanès, dans le cadre de son Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (P.C.S.E.S.) développe un projet d'espace et de médiations autour des jeux : p.25

« Introduire le jeu et le jouet dans la bibliothèque, c'est en faire un lieu « enjoué ». C'est aussi se donner un puissant levier de diversification des publics, de lien social et intergénérationnel, de construction de la personne. Cela passe par la constitution d'une collection de jeux, jeux vidéo et jouets, à l'usage de toutes les bibliothèques, par des formations spécifiques autour du jeu... ce programme prendra de l'ampleur par l'aménagement d'espaces adaptés au sein de Méjanès-Allumettes... ».

Adhérer à l'ALF permettra aux Bibliothèques Méjanès de participer à la réflexion et de bénéficier de l'expérience d'un réseau de structures organisées.

La collectivité adhérente bénéficie :

- d'une sélection des ludothécaires ;
- d'une base de notices collaboratives (wikiludo) ;
- d'un centre de ressources ;
- d'un accompagnement de projet.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Commune d'Aix-en-Provence à l'Association des Ludothèques Françaises ;
- **AUTORISER** le paiement de l'adhésion prévue à cet effet au titre de l'année 2024, pour un montant de 50 € (cinquante euros) ;
- **DIRE** que le montant de l'adhésion sera imputé sur la ligne budgétaire n°1320 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Présents et représentés : 53

Présents : 41

Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 07.07, adhésion de la commune à l'association des ludothèques de France.

Y a-t-il des questions ou des observations sur l'ensemble de ces rapports ?

Madame HUARD, Madame PETEL.

Mme HUARD : Oui, merci, Madame la Maire.

En fait, je voudrais intervenir sur la 07.02 et la 07.03. Sur la 07.02, je vois que dans le cadre de la Biennale, nous allons donner à l'association Seconde Nature une subvention de 150 000 €, mais je suis un peu surprise parce que nous l'avons déjà votée. Ce n'est pas dans le cadre de la Biennale, bien entendu, mais le 9 février 2024, on a déjà voté 119 000 € pour cette association, avec en plus, une mise à disposition de locaux de 105 m² rue Célony à Aix. Finalement, cela correspond à une subvention de 130 000 €.

Donc je voudrais savoir au final, combien va être rajouté à la Biennale ? Et pourquoi cette association voit des montants de subventions qui sont absolument vertigineux pour une association ? Et est-ce que vous pouvez me donner au final combien va finir par coûter cette Biennale ? Parce qu'à chaque Conseil municipal, nous rajoutons 100 000 € par ci, 200 000 €, par là ?

Mme le Maire : Non, ils sont compris dans le budget initial.

Mme HUARD : Ils sont compris dans le budget initial ? OK. D'accord.

Est-ce que vous pouvez me dire un peu plus sur cette association Seconde Nature ? Parce que cela fait vraiment des montants très importants et je voudrais juste avoir une explication. Merci.

Mme le Maire : Seconde Nature est une très ancienne association aixoise qui a pris naissance dans les années 2000. Et Seconde Nature a toujours été sur le territoire. Aujourd'hui, effectivement ils sont dans le cadre de cette Biennale des arts numériques, associé avec Zinc qui est une association marseillaise. Ils sont vraiment extrêmement bons, reconnus au niveau national, sur le plan européen, sur le plan international. Et tous les deux ans, ils font une Biennale des Imaginaires numériques. C'est eux, notamment, qui avaient programmé Luke

Jerram avec The Moon, au sein de l'église de la Madeleine à l'époque. Et effectivement dans le cadre de la Biennale, on leur donne un supplément par rapport à ce qu'on leur donnait avant l'existence de la Biennale, de manière à ce qu'ils exposent plus encore, et qu'ils fassent une manifestation plus développée, notamment sur l'espace public.

Christelle.

Mme PRIOUX-VIDAL : Juste un petit élément technique. En effet, on a deux types de subventions. Des subventions de fonctionnement qui servent au fonctionnement général de l'association, sur ses activités associatives annuelles, c'est la première subvention. Et ensuite, on a des subventions de projets. En effet, là, la Biennale subventionne le projet Chronique. Les associations tiennent absolument à ce qu'on ne mélange pas les subventions de fonctionnement qui leur permettent leurs activités annuelles régulières, et les subventions que l'on accorde pour un projet exceptionnel. Et en effet, tous les deux ans, Chronique se produit à Aix-en-Provence, dans le cadre de son festival. Et c'est cette somme-là qui est attribuée au festival Chronique.

Mme HUARD : Merci beaucoup.

Mme le Maire : La deuxième question concernait... ?

Mme HUARD : J'ai pas fini. Donc après moi j'ai sur la 07.03, c'est effectivement ce qui m'interpelle un peu, c'est le décalage effectivement entre, c'est pas les mêmes projets je suis d'accord, quand on sait la difficulté actuelle de vie pour les centres sociaux, c'est vrai que le décalage entre le montant des subventions me paraît un peu vertigineux avec 100 000 €, 200 000 €, d'un côté, et puis nous voyons à côté 5 000 €, 6 000 €, 10 000 € qui sont donnés aux centres sociaux. Voilà c'était juste cela qui m'interpellait. Alors, qu'ils ont une action importante même dans le cadre de la Biennale.

Mme le Maire : Justement dans ces cas-là, on subventionne le projet auquel ils participent quand il s'agit de projet Biennale auxquels participent les centres sociaux. Centres sociaux que nous subventionnons tout de même très bien, par le biais de la convention-cadre, et par nombre de dispositifs. J'ai encore rajouté effectivement 10 000 € par centre social, ce qui fait 70 000 € sur les projets famille. À chaque fois que nous pouvons intervenir sur des projets séparés au niveau des centres sociaux, c'est ce qu'on fait aussi. Mais je ne pense pas que la comparaison soit de très bon aloi, honnêtement. Madame PETEL ? Y a-t-il d'autres interventions ? Je propose de passer au vote.

07.01, contre ? Abstention ?

07.02, contre ? Abstention ?

07.03 contre ? Abstention ?

07.04 contre ? Abstention ?

07.05, contre ? Abstention ?

07.06, contre ? Abstention ?

07.07, contre ? Abstention ?

Dominique.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA,

Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023-

Mes Chers Collègues,

La gestion du **Grand Théâtre de Provence** fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée à l'EUURL Mirabeau sous la forme d'un contrat de gestion qui a pris effet le 1er septembre 2021 et prendra fin le 31 août 2026.

Dans ce cadre et en application des articles 35 à 36 de la convention d'exploitation, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice comptable 2023.

Conformément à l'application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégataire transmet à l'Autorité Délégante, chaque année, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Le contenu du rapport doit être conforme aux exigences légales et notamment aux règles applicables aux contrats de concession en vigueur et notamment aux articles R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du Code de la commande publique ou des dispositifs qui lui auront succédé.

Le rapport et ses annexes produits par le délégataire sont joints à la présente délibération. Le rapport a été présenté en CCSPL le 9 juillet 2024, qui en a pris acte.

Points marquants sur l'activité artistique du GTP sur l'année 2023 :

- L'année 2023 est un retour à un exercice « classique », après 2 années de crise sanitaire et un exercice 2022 « hors norme » lié aux opérations exceptionnelles de restructuration du groupe,

- Cette deuxième année complète de la DSP 2021-26 a été marquée par un taux record de remplissage depuis l'ouverture du Grand Théâtre de 91,7 % (hors année COVID),
 - La 11e édition du Festival de Pâques en mars-avril,
 - La 4e édition du temps fort « Nouveaux Horizons » en novembre, avec pour la première fois l'obtention de deux commandes d'État (aide à l'écriture de la DRAC) pour les œuvres de Camille Pépin et Sacha Blondeau,
 - La 3e édition du projet « Aller vers », à la rencontre de tous les publics du territoire,
 - La 2ème année du partenariat triennal avec l'Opéra national de Paris,
 - Le renouvellement de la résidence (2024-26) du Cercle de l'Harmonie,
 - Un parcours croisé de médiation avec le Théâtre du Jeu de Paume autour du conte,
 - Les premiers résultats de la démarche RSE
 - L'équipement en matériel de retransmission des concerts du GTP d'un nouvel établissement grâce au dispositif HEKO porté par ASSAMI : le Centre gériatrique Roger Duquesne (Aix)
 - L'accueil du MT-28 « International Conférence on Magnet Technology », congrès international d'ITER en septembre qui fut la plus grande location entreprise réalisée à ce jour au GTP, et marquant l'aboutissement d'un travail collaboratif territorial initié en 2018,
 - La clôture du dossier sortie de DSP14-21 qui s'est soldée par l'émission d'un titre de recettes,
- Et la constitution d'une provision en vue de la mise en œuvre d'un événement d'envergure sur l'espace public dans le cadre de la Biennale 2024

LES COMPTES ANNUELS 2023

L'exercice 2023 de l'EURL MIRABEAU fait apparaître un bénéfice de **97 362 €**.

Ce bénéfice (correspondant à 0,94 % des produits) résulte d'une combinaison de facteurs :

- Des subventions d'exploitation et d'investissement dont l'indexation a été supérieure aux prévisions (salaire et énergie notamment), à noter que cette même indexation s'applique au loyer,
- Un CA lié aux locations et mises à disposition d'espace record (+225 K€) lié en grande partie à l'accueil exceptionnel du MT-28 (ITER) et des prestations de service supérieures à 2022 (+180 K€),
- La provision consacrée à l'accueil triennal de l'Opéra de Paris en 2021 a permis de couvrir en grande partie les dépenses générées par l'accueil du Ballet de l'opéra de Paris cette année,
- Ces recettes supérieures ont permis d'absorber la hausse du coût de la masse salariale en grande partie liée à une augmentation générale des salaires et une réévaluation des taux horaires intermittents face à l'inflation.

Les subventions attribuées au GTP :

La subvention attribuée par la Ville s'est élevée à **5 676 400 €** (volet exploitation) et **216 000 €** (volet investissement) dont **123 354 €** de produits constatés d'avance.

Dans le cadre de la sortie de la DSP 2014-21 du Grand Théâtre de Provence, un titre de recettes d'un montant de 346 554 € a été émis en décembre 2023, ce qui explique le montant de la subvention d'exploitation de 5 329 846 € apparaissant dans les comptes, montant net de ce titre de recette.

La Direction des Affaires Culturelles de la Région PACA a versé une aide spécifique de **75 000 € TTC** pour soutenir la résidence du Cercle de l'Harmonie, et une aide aux festivals de **14 000 €** pour le temps fort Nouveaux Horizons consacrée à la création musicale.

Par ailleurs, le Conseil Régional PACA a confirmé le vote d'une aide aux activités culturelles de **400 000 €**, il a également souhaité reconduire son soutien à l'accueil de la résidence du Cercle de l'Harmonie à hauteur de **90 000 € TTC**.

Enfin, la Sacem et la Maison de la Musique Contemporaine sont venues aider la manifestation Nouveaux Horizons à hauteur respectivement de **15 000 €** et **4 000 €**.

Le total des subventions TTC que l'on retrouve dans les comptes MIRABEAU en 2023 s'élève

à **6 029 232 €** :

- Ville d'Aix en Provence : **5 329 846 €** (subvention d'exploitation 2023 – titre de recettes émis en décembre 2023) et 216 000 € (investissement) moins 123 354 € de produits constatés d'avance soit **92 646 €** affectés sur l'exercice,
- DRAC PACA : **89 000 € TTC** soit **87 457 € HT**,
- Région PACA : **490 000 € TTC** soit **488 149 € HT**,
- Sacem : **15 000 € TTC**,
- Maison de la Musique Contemporaine : **4 000 € TTC**,
- CNV : droit de tirage de **12 133,60 €**

Tableau de suivi de la subvention d'investissement sur la DSP 21 -26 :

Année	Subvention investissement	GER maintenance engagé (compte de résultat)	GER investissement engagé (bilan)	Solde
2021 (4 mois)	66 800	6 270	-	60 530
2022	206 200	177 788	-	88 942
2023	216 000	92 646	190 374	21 922
TOTAL	489 000	276 704	190 374	21 922

L'ANNÉE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

37 propositions artistiques différentes

71 représentations payantes programmées, 67 levers de rideaux dont 5 scolaires

1 323 artistes programmés

74 719 spectateurs (hors spectacles entrées libres)

91,7 % de fréquentation annuelle

1 115 spectateurs en moyenne par représentation

L'année 2023 a témoigné de l'attractivité du GTP avec l'accueil d'interprètes et chefs de renommée internationale, de grands ensembles, des compagnies de danse internationale, des grands noms du jazz, des spectacles grand public (cirque et comédie musicale), des spectacles jeune public, des artistes de musique au monde, des œuvres classiques incontournables.

Maintien d'une politique tarifaire :

La politique tarifaire n'a pas évolué en 2023 et reste très attractive pour le jeune public, les moins de 30 ans et le champ social : les tarifs Carte 18-30 ans, le tarif enfant de moins de 18 ans, le tarif « léger ».

Ainsi, la saison 22/23 ayant confirmé le succès de la formule, le système de la « Carte Blanche » nominative est reconduit, pour un coût de 25 €.

La Carte 18-30 ans est également reconduite : pour l'achat de cette carte (15 €), toutes les places de spectacles sont à 10 €. Cette formule très avantageuse permet de développer le public des 18-30 ans.

Diversité géographique :

La concentration de public local (Aix-en-Provence et alentours) est encore un peu plus marquée en 2023 (55%), face à un léger recul du public de la Métropole.

Le public du GTP est ainsi particulièrement bien ancré dans son territoire.

Dispositif EAC :

Depuis son ouverture, le Grand Théâtre propose à la Ville d'Aix-en-Provence des concerts de musique éligibles au dispositif EAC (Education artistique et culturelle)

En 2023, les enfants aixois ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif autour de 2 concerts : 300 places sur le concert du Sirba Octet et 259 places sur le concert du Cercle de l'Harmonie.

Respect des obligations liées aux temps forts :

Temps Fort N°1 : Festival de Pâques 2023 :

Une édition record avec plus de 29 500 spectateurs, 32 concerts (dont 5 concerts en région offerts à des publics éloignés), et 1 020 artistes invités pendant 17 jours.

Le Festival de Pâques 2023 a battu son record de fréquentation pour ses 10 ans. Du 31 mars au 16

avril, l'édition 2023 s'est déroulée sous le signe de l'excellence, du partage et de la solidarité à Aix-en-Provence mais également sur le territoire régional.

Temps Fort N°2 : Festival « Nouveaux Horizons 2023 »

Le Grand Théâtre de Provence a présenté en novembre son second Temps Fort : la 4e édition du Festival Nouveaux Horizons, festival dédié à la création musicale mondiale. Cet événement totalement gratuit, a rassemblé compositeurs et musiciens pour une résidence d'une semaine, au terme de laquelle 3 concerts se sont déroulés (du 10 au 12 novembre 2023).

Cet événement musical s'inscrit pleinement dans la démarche militante et solidaire du Grand Théâtre de Provence, qui vise à soutenir la création contemporaine et les artistes en particulier après une crise sanitaire exceptionnelle.

C'est également l'occasion de consolider le partenariat avec le Conservatoire Darius Milhaud.

Présence artistique, partenariats et actions culturelles

- Accueil en résidence du Cercle de l'Harmonie,
- 2 parcours « Immersion dans l'orchestre » avec la Maison d'Arrêt de Luynes, et découverte de l'univers et des métiers du spectacle vivant avec le Centre Social et culturel « La Provence »,
- Concerts sociaux « Hors les Murs »,
- Orchestre à l'école,
- Partenariat prestigieux avec l'Opéra National de Paris,
- Partenariat renforcé avec le Ballet Preljocaj,
- ExtraPôle : réseau et dynamisme du territoire,
- Le GTP fait partie des 12 membres fondateurs du réseau d'excellence «Provence Culture »,
- Accueil d'artistes dans les studios mis à disposition,
- Actions culturelles transversales : activités de médiation et d'activités pédagogiques,
- Représentations scolaires, les parcours scolaires avec les écoles et collèges aixois,
- Projets pédagogiques en collaboration avec l'Opéra de Paris, l'orchestre d'Avignon,
- Temps fort Momaix,
- Les retransmissions HEKO auprès des publics malades ou éloignés,
- Le Parcours « Dans les pas de l'Opéra » avec une sensibilisation à la danse dans les quartiers nord de Marseille,
- Le Parcours « Il était une fois ...le conte » en faveur des enfants placés par l'Aide sociale à l'enfance.

De plus, les équipes du GTP multiplient leurs moyens de communication dans les médias, les réseaux sociaux, la presse écrite régionale et nationale, les radios, la télévision, les vidéos, les newsletters mensuelles, les podcasts.

Locations de salles | Événementiel

Après une année 2022 qui avait permis de se rapprocher des chiffres pré-Covid, la tendance de l'année 2023 marque un net retour à la norme avec un CA de 415 109 € HT pour les locations.

En marge de la saison artistique, le Grand Théâtre de Provence a ainsi accueilli 17 locations et 7 soirées entreprises pour un montant de 436 158 € HT.

Biennale

L'année 2023 a été un temps de réflexion et de premières prises de contact autour du format que prendra le grand événement populaire qui sera mis en place le 21 septembre 2024 sur l'espace public. Afin de financer ce projet d'envergure, une provision dédiée de 100 000 € a été prévue dans les comptes 2023 du Grand Théâtre de Provence.

Aller vers

Après le succès des deux premières éditions, ALLER VERS revient pour une saison #3 d'avril à décembre 2023 à Aix-en-Provence et Marseille, mais aussi dans les villes et villages des Bouches-du-Rhône, afin de proposer à tous les publics des rendez-vous artistiques réguliers et gratuits. Le projet soutenu financièrement par le Département et porté par le Théâtre du Gymnase.

Effectif moyen de l'année 2023

L'EURL MIRABEAU a employé en 2023 :

- 92 personnes (hors intermittents) correspondant à 59,7 ETP (contre 93 personnes pour 59,8 ETP en 2022),
- 46 personnes en CDI, (46 en 2022), correspondant à 44,6 ETP (contre 43,8 en 2022),
- 39 personnes en CDII (accueil, bar et caisse) à temps partiel (contre 42 en 2022), correspondant à 9,3 ETP (contre 9,7 ETP en 2022),
- 7 personnes en CDD (hors apprentis), correspondant à 6 ETP (identique en 2022),
- 12 artistes français et étrangers, hors Festival de Pâques (26 en 2022),
- 98 intermittents techniciens (contre 88 en 2022).

Engagement RSE du GTP :

Depuis février 2022, le Grand Théâtre de Provence s'est lancé activement dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Il s'agit d'un chantier de long terme pour changer les habitudes et les pratiques, tant au niveau individuel que collectif, et pour prendre soin des ressources du territoire, naturelles et culturelles, tout en continuant à proposer une programmation fidèle à l'identité du GTP.

Une démarche, 3 objectifs :

1. Mobiliser les équipes autour d'une vision commune des enjeux de RSE
2. Réaliser un diagnostic environnemental et social sur l'organisation et les activités du Grand Théâtre de Provence
3. Imaginer une politique de transition écologique et sociale, par un plan d'action

Ce rapport a été également présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 09 juillet 2024 qui en a pris acte.

Au vu des éléments visés ci-dessus et à l'examen des documents financiers fournis par le Délégué et annexés, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport relatif à la DSP pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence pour l'année 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport relatif à la Délégation de Service Public dans le cadre de l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence sur l'exercice 2023

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme AUGÉY : Trois délibérations qui portent sur nos grands acteurs culturels.

La première porte sur le Grand Théâtre de Provence. Il s'agit du bilan annuel 2023. On avait eu le délégué dans un Conseil Municipal précédent, qui était venu nous présenter son activité, vous vous souvenez de Dominique BLUZET dans cette enceinte.

Je vous rappelle rapidement les choses. Cette délégation de service public est attribuée à une entreprise privée qui s'appelle Mirabeau, qui est la propriété de Dominique BLUZET. C'est le premier opérateur bénéficiaire de la Ville puisque nous lui versons 5 millions d'euros. Ces 5 millions d'euros se décomposent en 5,7 millions d'euros que nous versons moins 700 000 €, que le délégué nous paie sous forme de loyers. Le budget du Grand Théâtre de Provence est 10,6 millions d'euros. Ce qui veut dire que le financement de la Ville est pratiquement de 50 % de l'activité du Grand Théâtre de Provence. Il y a d'autres financeurs, mais pour des montants bien moindres. La Région, 500 000 €, mais bien entendu, ces montants sont très agréables à recevoir. L'État, 90 000 €, la SACEM 15 000 €, je m'arrête là. Cela veut dire que le total des subventions est à peu près 60 % du budget du Grand Théâtre de Provence. Le reste étant une billetterie pour 4 millions d'euros et des recettes complémentaires, des locations de salles, des restaurants, pour 1 million d'euros.

Donc la question qu'on doit se poser lorsque l'on a le bilan d'activité du Grand Théâtre, c'est, que font-ils avec cet argent ? Et est-ce que cela correspond à ce qui est prévu au contrat ?

Ils accueillent 75 000 spectateurs avec un taux de remplissage de 91 %, ce qui veut dire qu'à chaque représentation, il y a en moyenne 1 100 spectateurs dans la salle du Grand Théâtre. Ce qui est évidemment un résultat obtenu grâce à une politique tarifaire qui est fortement soutenue par la Ville. Il y a eu 71 spectacles dans le contrat, il doit y en avoir 70, donc le contrat est respecté. 1 300 artistes se sont produits sur scène. Le contrat prévoit deux temps forts. En avril, le Festival de Pâques, qui est géré par une autre société privée qui verse au GTP 770 000 € pour occuper ses locaux. Et en novembre, le festival Nouveaux Horizons qui est dédié à la création de la musique contemporaine. Et il y a trois concerts gratuits qui ont lieu au conservatoire. Il y a eu 1 400 spectateurs cette année. Cela a été fort apprécié. J'ai découvert Camille PÉPIN qui est une jeune femme d'une trentaine d'années, qui a donc créé au festival Nouveaux Horizons, qui était tout à fait intéressante. 55 % d'Aixois, vont au GTP. Donc c'est une activité très aixoise.

Alors, il y a plein d'autres choses, mais je vous en donne seulement les grands points. Vous avez un rapport qui fait, je ne sais plus, une cinquantaine de pages.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Il y a des résidences d'artistes, par exemple, le Cercle de l'Harmonie. Ce Cercle de l'Harmonie va par exemple, à la demande de la Ville et du GTP, en petites formations dans des EHPAD, comme à Saint-Thomas de Villeneuve. Il y a des opérations « Aller vers », donc par exemple, dans les parcs de la Ville ou au cœur de la Faculté de Droit, un partenariat avec l'opéra de Paris. C'était assez extraordinaire, il y avait 125 participants aixois qui ont fait un cours de barre géante sur la grande terrasse du GTP. Je crois vraiment que ces événements collectifs et dans l'espace public sont vraiment très très appréciés des Aixois. Il va y en avoir un remarquable, je vous le signale, le 21 septembre, dans le cadre de la Biennale, il y aura un grand bal qui s'appelle « le Bal méditerranéen ». Donc notez ça dans vos tablettes.

Le GTP fait des efforts à notre demande, et puis aussi, parce qu'il y pense aussi parce qu'il a besoin de faire des économies, il a baissé sa consommation électrique de 17 %, en mettant des LED, en gérant la température, et la Ville l'aide pour obtenir des fonds verts.

Et dernier point, évidemment, le GTP accueille le FIAL au mois de juin et au mois de juillet. Voilà, pour le rapport du Grand Théâtre de Provence. Je dirais, comme d'habitude, nous avons l'habitude de présenter ce rapport.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - 6MIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette

OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

07.09

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - 6MIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2023-

Mes Chers Collègues,

L'équipement dénommé 6MIC, salle de musiques actuelles de la Métropole, a fait l'objet d'une concession d'exploitation en Délégation de Service Public. Le contrat, attribué par délibération métropolitaine du 20 juin 2019 à la SCIC IRIS, prend fin le 30 juin 2026.

En décembre 2023, la Métropole Aix-Marseille a voté le transfert de la 6MIC vers la ville d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} janvier 2024, le principe du transfert de l'équipement de la Métropole à la ville d'Aix-en-Provence a été voté par voie de délibération DL.2023-454 lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023, il est devenu effectif depuis le 1^{er} janvier 2024.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le titulaire d'une délégation de Service Public remet chaque année à l'Autorité délégante un rapport présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Le délégataire a remis son rapport d'activité pour l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté en CCSPL le 9 juillet 2024 qui en a pris acte.

HISTORIQUE

Les objectifs prioritaires assignés par la Personne Publique au Délégué sont les suivants :

- aboutir à un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur,

- rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions,

- rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation, ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposés par le site,

- intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite,

- garantir l'accès au tout public par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée,

- rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune,

- développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

En contrepartie de ces obligations contractuelles, les contraintes de service public, il est versé deux subventions indexées annuellement :

- une subvention d'exploitation dont la base 2020 (N0) avait été fixée à 720 000 euros nets ;
- une subvention de soutien à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles, dont la base 2020 (N0) fixée à 150 000 euros hors taxes.

Selon les termes de la convention en cours, le délégataire est redevable des opérations d'entretien et de maintenance du bâtiment, ainsi que des équipements indissociables, ainsi, le Délégataire s'engage pendant toute la durée de l'exploitation du 6MIC :

- à garder l'équipement en parfait état de propreté et de fonctionnement, à garantir l'hygiène et la propreté des locaux et des équipements,
- à assurer l'entretien et la maintenance préventive et corrective de l'ouvrage et ses équipements par du personnel détenant les compétences et agréments nécessaires, et selon les Préconisations des constructeurs **jusqu'au niveau 3 inclus.**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2023 **PROGRAMMATION CULTURELLE**

L'année 2023 peut désormais être considérée comme une année de référence pour le 6MIC, elle marque la fin des effets de la crise sanitaire et des contraintes qui ont pu dissuader le public de fréquenter les lieux culturels.

Synthèse des activités du 6MIC en 2023 : (145 au total)

- 121 concerts
- 4 forums, foires, salons
- 5 projections
- 15 spectacles

Pour rappel, le contrat initial de la DSP préconise environ 110 événements.

Le 6MIC poursuit le développement de ses actions d'Education Artistique et Culturelle avec 1 530 bénéficiaires à travers 116 actions ou ateliers.

Le travail réalisé par l'équipe du délégataire ainsi que l'implication des opérateurs et des partenaires ont permis de compenser le retard accumulé au lancement du projet.

Ainsi, en 2023, la fréquentation a atteint les 71 162 visiteurs soit un taux de remplissage de 51,5%.

L'année a témoigné d'une riche programmation culturelle diversifiée, visant différents publics et couvrant un large éventail de disciplines artistiques. Cette démultiplication des actions a renforcé les liens sociaux déjà amorcé en 2022 et a encouragé l'expression artistique et culturelle sous toutes ses formes.

Le 6MIC est aussi un espace de création avec des résidences d'artistes et répétitions : en 2023, ce sont 101 journées de résidence et 19 journées de répétitions qui se sont déroulées dans les salles et studios, représentant ainsi au total 36 structures ou équipes d'artistes.

L'année a également été marquée par de nombreuses activités culturelles organisées dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les structures pénitentiaires, les visites du bâtiment, les expositions temporaires...

Ces activités ont enclenché 117 actions touchant près de 3500 participants.

AUTRES ACTIVITÉS

Formation professionnelle : le 6MIC est un équipement de référence pour assurer la formation des professionnels du secteur à travers des certificats et des habilitations techniques (travail en hauteur, levage...)

Formation et enseignement supérieur : le 6MIC entretient des liens très étroits avec le monde universitaire et notamment AMU : adhésion au pacte AMU (comme le GTP), organisation d'ateliers de MAO dans le cadre du programme d'actions culturelles mené par l'université, accueil des journées culturelles de l'IMPGT.

Le 6MIC est signataire de la charte Egalité hommes/femmes mise en place par le Centre National de la Musique.

Nomination d'une référente sur les questions des VSS et réduction des risques au sens large.

Transition écologique : installation d'une mini déchetterie à l'entrée du bâtiment destinée au public et aux équipes.

Prévention auditive, optimisation du paramétrage des équipements avec le fournisseur d'énergie ENGIE : harmonisation et régulation de l'usage du chauffage et de la climatisation.

Réseaux sociaux et communication : 1,5 millions de personnes sur facebook, 271 000 personnes sur instagram, 480 publications par an (ces chiffres sont en augmentation chaque année), 99 citations presse en 2023, 232 000 visites sur le site WEB.

Le budget communication s'élève à 92 000 € HT.

Studios de répétitions : 5 studios assurent la pratique amateur avec une forte hausse de fréquentation en 2023 : 7 625 heures de répétition et 474 groupes accueillis.

RAPPORT FINANCIER 2023

La synthèse financière de l'exercice 2023 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 616 245 € (soit une augmentation de 28,78% par rapport à 2022) et des subventions d'exploitation pour un montant de 1 123 125 € (-2,91%), ce qui donne un montant total de produits de 3 152 273 € (-1,86%) après intégration des produits exceptionnels et autres charges de gestion courantes.

Le total des charges s'élève à 3 292 188 € (+5,48%) dont 507 388 € (+6,99%) de charges artistiques et 1 177 797 € (+2,96%) de masse salariale.

Le compte d'exploitation clos au 31/12/2023 se solde donc par un déficit de -84 306,22 €.

Le délégataire a contenu ce résultat par des efforts de gestion (procédure de contrôle de gestion permanente, maîtrise des frais de l'activité limités à une augmentation de +3,11% contre une augmentation des frais de structure de +7,76%) et surtout par une activité intense qui a permis une augmentation des recettes propres de +33,22%, qui se décomposent comme suit : recette billetterie +87,5% ; recettes bar +9,7% ; recettes d'activités (location, studio, frais...) +9%.

De son côté, le délégataire verse une redevance d'occupation domaniale (RODP), dont la base est fixée à 120 000 euros hors taxes, indexée annuellement.

En 2023, cette redevance s'est élevée à 159 292, 80 €.

Le rapport technique de l'exercice 2023 est également annexé au présent document.

Ce rapport a été également présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 09 juillet 2024 qui en a pris acte.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport du délégataire du 6MIC pour l'exercice 2023. Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme AUGÉY : En revanche, pour le rapport suivant qui est le 07.09, c'est la première fois qu'on présente ici le rapport du 6MIC.

Qu'est-ce que c'est que le 6MIC ? C'est un lieu récent, ouvert de manière récente, qui est destiné aux musiques actuelles. J'ai posé la question à Stéphane DELHAYE, qui est son président en lui disant, mais qu'est-ce que c'est que les musiques actuelles ? Il y a une définition qui est donnée par le ministère qui est assez simple. C'est tout sauf l'opéra, la musique contemporaine. Donc Stéphane DELHAYE me disait : « Pierre BOULEZ ne sera jamais joué au 6MIC et la musique classique ». Évidemment, le champ est extrêmement vaste. Et d'ailleurs, ils font un peu de tout, de la chanson française, du jazz, du rap, de la musique amplifiée, de la musique électronique, et vous trouvez dans ce rapport, qui est très détaillé et qui fait 40 pages, le descriptif de l'ensemble de ce qu'ils font.

C'est une DSP qui a été signée le 20 juin 2019. Ils ont ouvert en 2020, le week-end avant le Covid. Cela n'a pas simplifié leur vie, et évidemment les comptes ont été très affectés par tous ces événements assez incroyables. Ils n'avaient évidemment aucune épargne antérieure, plus une période de deux ans pratiquement sans activité et leur DSP finit le 30 juin 2026, et le transfert à la Ville est depuis janvier 2024.

Le 6MIC c'est une grande salle : 2 000 personnes debout, 800 personnes assises, 1 100 personnes en format assis-debout. C'est une petite salle qui s'appelle Club avec 700 places debout, un patio, cinq studios. J'ai appris

beaucoup de choses en discutant avec Monsieur DELHAYE. C'était d'ailleurs très passionnant. Ils ont cinq studios de répétition, avec un matériel dont il me dit que c'est un matériel qui est absolument exceptionnel. Ils ont des studios de 15 m², 40 m², et surtout un studio de 80 m², ce qui est rarissime en France, et fait qu'il est très recherché. Cela permet aux orchestres au fond de répéter quasiment dans un format réel.

Il y a quand même beaucoup de monde qui va au 6MIC, 70 000 personnes ont franchi la porte du 6MIC, 48 000 pour aller en concert. Mais ils ne font pas que des concerts, ils font des choses qui reçoivent un grand succès du public. Par exemple, comme le Festival de la bière. Cela marche très bien, cela dure trois jours, cela fonctionne très bien. Ils accueillent beaucoup d'artistes. Et surtout, leur mission de service public c'est d'accueillir des artistes de la scène émergente. Ne m'en demandez pas plus, mais nous voyons l'idée. 15 % de scène émergente locale, 25 % de scènes émergentes nationales. Ils ont une dynamique des recettes qui va en croissance, qui n'est toujours pas au beau fixe, au fond parce qu'ils ne fonctionnent que depuis deux ans en réalité.

Ils ont un public marseillais important, je ne sais pas si je peux le dire ici, mais la raison, outre la qualité de la programmation évidemment, c'est d'après Stéphane DELHAYE, après avoir interrogé les gens qui viennent chez lui, c'est parce qu'il y a un niveau de sécurité autour du 6MIC qui est meilleur que chez d'autres acteurs dans une autre ville.

La relation financière de la Métropole et bientôt de la Ville avec le 6MIC, c'est une relation financière de 700 000 €, qui se décompose en 870 000 € attribués moins un loyer qui lui-même est indexé, et qui est de 170 000 €. Voilà, sur le 6MIC. Ceci mérite peut-être une petite seconde, il est géré par une SCIC. Il faut savoir ce que c'est une SCIC. C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. J'ai un peu cherché. Si jamais il faisait des excédents, ce qui n'est pas prévu à court terme, mais s'il faisait des excédents, 57 % seraient affectés à la constitution de réserves impartageables, et cela donne une particularité fiscale qui est que ces provisions-là se déduisent de la base de l'impôt sur les sociétés.

Donc nous les rencontrons depuis qu'ils sont dans le patrimoine DSP, je dirai, de la Ville. Une équipe très, très, dynamique qui a beaucoup de projets. Nous allons voir ce que cela va donner dans le temps.

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'APPORT AUX FONDS PROPRES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES ET SIGNATURE D'UN AVENANT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

07.10

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'APPORT AUX FONDS PROPRES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES ET SIGNATURE D'UN AVENANT –

Mes Chers Collègues,

Conformément aux termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville et le Festival International d'Art Lyrique, votée par délibération n°DL.2024-65 du 9 février 2024, il a été attribué une subvention de fonctionnement annuelle 2024 s'élevant à **1 335 000 €**.

Aujourd'hui, je vous propose, à l'instar des deux années précédentes, d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire, d'un montant de **300 000 €** (trois cent mille euros), au titre de l'exercice 2024.

De plus, la Ville a également prévu de verser à l'association :

- une subvention d'investissement d'un montant de **80 000 €** (quatre-vingt mille euros) nécessaire à l'acquisition de matériels divers, mobiliers de bureau et installation d'un système de climatisation réversible dans le hall d'entrée de l'Archevêché.
- une subvention de mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume à hauteur de **22 973 €**.

Ces deux montants étant également alloués de façon historique depuis plus de 15 ans, à la fois pour l'entretien du bâtiment et pour l'occupation du Théâtre du Jeu de Paume durant la période du Festival.

Ainsi, le montant total des subventions accordées au titre de l'exercice 2024, s'élèvera à **1 737 973 €**.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des sommes versées au titre de l'exercice 2024.

N° tiers	Association	Type	Déjà obtenu en 2024	Versements complémentaires
41426	Festival International d'Art Lyrique	F	1 335 000 €	
		FC	0	300 000 €
		INV	0	80 000 €
		MAD TJP	0	22 973 €

De plus, malgré sa réussite artistique et ses succès de fréquentation, le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence a informé les partenaires publics de la fragilité de son modèle économique et plus récemment de la crise qu'il traverse depuis le début de l'année 2024, affectant

l'association d'un montant de 1 million d'euros.

Il est à noter des éléments clés liés à l'activité du FIAL (source Cabinet Traces-TPI à l'origine de la le niveau de ses recettes propres.

En effet, le Festival est aujourd'hui contraint par des difficultés conjoncturelles et structurelles qui mettent en péril la continuité de son activité.

C'est pourquoi, pour répondre à cette situation, lors du Conseil d'Administration du 24 mai 2024, l'Etat et les collectivités territoriales ont renouvelé leur soutien au Festival et ont souhaité qu'il poursuive ses missions artistiques et culturelles.

Ils ont pris collectivement l'engagement d'apporter un financement exceptionnel à hauteur de 1,6 M€.

- Apport de l'Etat : 500 000 euros en 2024 et 300 000 euros en 2025, sachant que l'apport annuel de l'État s'élève à **4 108 000 €** (avec un apport exceptionnel en 2023 de 400 K€ au titre du Fonds festival)

- Apport de la Ville d'Aix : 200 000 euros en apport aux fonds propres avec droit de reprise, pour un apport annuel s'élevant à **1 635 000 €** (hors subventions d'investissement et celle permettant l'occupation du Théâtre du Jeu Paume)

- Apport de la Métropole Aix-Marseille : 200 000 euros en apport aux fonds propres avec droit de reprise, sachant que l'apport annuel s'élève à **930 000 €**

- Apport du Département des Bouches du Rhône : 200 000 euros en apport aux fonds propres avec droit de reprise, l'apport annuel de celui-ci s'élevant à **1 050 000 €**

- Apport de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 200 000 euros en apport aux fonds propres avec droit de reprise, pour un apport annuel s'élevant à **1 050 000 €**

Ont également été actées des aides exceptionnelles (montant estimé à 850 000 €) de la part de partenaires privés sous forme de mécénat, ainsi qu'un plan de financement d'économies immédiates au budget 2024 par réalisation de l'enquête sur les impacts économiques du Festival sur le territoire sur l'année 2022). Une enquête avait déjà été menée en 2014. Celle-ci actualise les données :

- une attractivité touristique en hausse avec plus de la moitié des festivaliers venus dans le cadre d'un séjour touristique (53%, soit une hausse de 6 points par rapport à 2014);
- parmi ces touristes, 80 % sont spécialement venus en séjour dans la Région pour assister au Festival,
- le type d'hébergement privilégié est l'hôtellerie (61%) et la durée de séjour est de 4,8 jours,
- 62 nationalités sont représentées, dont une augmentation de 8% des spectateurs de moins de 30 ans (soit près de 20% des spectateurs),
- Aix en Juin a rassemblé près de 15 000 spectateurs pour des spectacles entièrement gratuits,
- Le dispositif « Passerelles » a rassemblé près de 4 000 participants, et 47 communes partenaires

L'aide exceptionnelle de la Ville d'apport aux fonds propres avec droit de reprise fait l'objet d'une convention séparée.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER à l'association du Festival International d'Art Lyrique une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant de **300 000 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6748- 903/1682 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER à l'association du Festival International d'Art Lyrique une subvention d'investissement pour un montant de **80 000 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-20421- 923/1679 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER au Festival International d'Art Lyrique une subvention pour mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume pour un montant de **22 973 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6748- 923/1682 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ADOPTER l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectif n° DL.2024-65 du 9 février 2024 entre la Ville et l'Association Festival International d'Art Lyrique ;

-ATTRIBUER à l'association du Festival International d'Art Lyrique un apport aux fonds propres pour un montant de **200 000 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée à la ligne 90316-266-1718 ;

-AUTORISER Le Maire ou son représentant délégué à la Culture à signer l'avenant ainsi que la convention d'apport aux fonds propres, ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 13
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Emmanuel HENRY, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme AUGÉY : Voilà la dernière délibération, la délibération 07.10 qui concerne le Festival international d'art lyrique. Cette délibération comporte deux temps, le premier comme pour tous les acteurs culturels, vous savez bien qu'on verse les subventions en deux temps. C'est la deuxième partie de la subvention de fonctionnement habituel qui se complète aussi par une subvention d'investissement, elle-même habituelle aussi, et une subvention pour la mise à disposition du théâtre du Jeu de Paume pendant la durée du festival.

Ce qu'il y a de différent dans cette délibération, c'est sa deuxième partie. La deuxième partie porte sur une attribution financière de la Ville de 200 000 €, sous la forme de fonds propres avec droit de reprise.

Je vous synthétise les derniers événements que nous avons suivis au Conseil Municipal. Vous vous souvenez que nous avons présenté un rapport de la Cour Régionale des Comptes à la fin de l'année 2023 qui présentait son satisfecit à l'organisation et au dynamisme du festival, que quelques mois après, nous avons appris que le festival était en grande difficulté. Un audit flash a été déclenché par le Ministère de la Culture. Les résultats de cet audit flash sont que la cause essentielle est le retrait d'un certain nombre de mécènes pour des montants importants. Ces montants étaient tellement importants qu'ils auraient pu mettre en péril l'avenir du festival, voire même l'avenir du festival en 2024, toutes les choses auraient pu aller très vite.

À l'instigation de la Ministre de la Culture, les financeurs potentiels ont été mis autour d'une table et le comblement financier est assuré par trois sources différentes. La première, c'est le Ministère qui apporte 800 000 €, en deux étapes : 500 000 € cette année, et 300 000 € l'année prochaine. Une demande au festival de trouver au moins 800 000 € de mécénat nouveau. Il y a eu un conseil d'administration il y a quelques jours du Festival d'art lyrique, et l'arrivée de ces 800 000 € a été certifiée devant ce conseil d'administration. Troisième financeur, les financeurs locaux. Ils sont quatre, la Métropole, le Département, la Région, la Ville, chacun apporte 200 000 €. On a trois blocs de 800 000 € chacun. En échange de cet effort financier, trois demandes ont été formulées auprès du FIAL :

- la première est la modification de la gouvernance. Donc, cela veut dire avoir une équipe, et en particulier une équipe financière qui soit renforcée. Le directeur précédent est parti, et il va être remplacé par une équipe importante ;
- deuxième point, avoir désormais des conventions multifinanceurs qui permettent de voir dans le temps comment les choses vont se faire ;
- troisième contrepartie demandée par l'ensemble des financeurs, une rigueur financière qui assure les engagements de remboursement. Je vous répète, c'est 200 000 €, c'est un apport en temps en son propre avec droit de reprise. Cela veut dire que lorsque le FIAL fera des bénéfices, eh bien, nous pourrions l'appeler pour qu'il rembourse ses avances. Donc, pour rembourser, il faut avoir une gestion, une reprise en main, dégager des excédents et les utiliser pour ces remboursements.

Ces demandes ont été expressément formulées par Madame le Maire qui est membre du conseil d'administration, et Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, et par l'ensemble des autres financeurs. Les financeurs ont été très solidaires dans cette opération-là. Les demandes des financeurs ont été agréées par le FIAL, rédigées et donnent lieu à un compte rendu du conseil d'administration. Cela veut dire que le Festival international d'art lyrique va pouvoir continuer à exister, en étant remis sur des rails assainis.

Et je voudrais remercier Stéphanie DEPORCQ et Sophie RAGOT qui ont été toutes les deux à la manœuvre de ces temps très agités du Festival international d'art lyrique, qui l'ont tenu à flot administrativement de telle manière que cette année qui est la 76^{ème} année du festival est une année exceptionnelle. J'espère que vous avez peut-être soit assisté à des spectacles, soit regardé les retransmissions sur Arte ou sur France Musique, sur Parade, mais cinq opéras tout à fait extraordinaires. Évidemment, Madame Butterfly, avec Ermonela JAHO, évidemment Iphigénie, même si cela dure un peu plus de cinq heures, c'est absolument remarquable et Emmanuelle HAÏM est bouleversante, un opéra en version concert. Il faut dire que cette année, il y en avait un second et que le Festival d'art lyrique a décidé, sur l'incitation des financeurs, de réduire la voilure. Donc, cet opéra-là a été supprimé. Il y a eu 13 concerts, dont le concert des 40 ans de l'Orchestre des jeunes de la Méditerranée, c'est vraiment très important. Les instants d'été, Madame Butterfly au Pavillon Vendôme, l'espace était rempli. Vous pouvez regarder Madame Butterfly et Iphigénie sur Arte jusqu'en 2026.

Passerelles. Nombreuses opérations de médiation avec des enfants, plus de 4 000 enfants cette année. Et évidemment, l'événement parade qui a été extraordinaire cette année lui aussi.

Rapports 2023 : 48 000 spectateurs, 62 nationalités, 44 % des spectateurs viennent de la région, ce qui veut dire que tout le reste vient d'ailleurs. C'est une bonne nouvelle pour eux parce que quand ils viennent d'ailleurs, à 92 %, ils dorment sur Aix. Et quand ils dorment sur Aix, à 61 %, ils remplissent nos hôtels, seulement 25 % vont à Airbnb. C'est très important. 22 % d'étrangers. Ces gens-là restent de plus en plus longtemps à Aix. Ils restaient 4,2 jours, et aujourd'hui ils restent 4,8 jours. Et surtout, nous l'avons déjà dit ici, mais je le répète, le Festival évidemment, c'est de l'opéra, mais cela n'est pas non plus de la culture élitiste puisque 40 % des places sont vendues à moins de 60 €, et il y a un tarif spécial jeune. Si vous avez la chance d'avoir moins de 30 ans, vous pouvez avoir une décote de 30 % sur l'ensemble des billets, ce qui fait qu'il est possible d'avoir, incroyable, des billets à 8 € pour aller au festival, et c'est très important.

Évidemment, je finis avec Aix en juin. Tout le mois de juin, 15 000 spectateurs. Ce que je voulais préciser aussi c'est que la Ville subventionne, mais les subventions viennent de bien d'autres subventionneurs, donc 41 % de subvention, c'est moins que le GTP, et avec la Ville qui participe à 6,5 %.

Pour finir, je voulais juste faire une petite remarque personnelle, parce que je lis ça en ce moment et je trouve cela tellement merveilleux. Je lis les conversations inachevées d'Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE qui était la secrétaire perpétuelle de l'Académie française, inachevée parce qu'elle est décédée avant d'avoir fini ce petit ouvrage dans lequel elle raconte combien il est difficile d'être un enfant et d'arriver en France de la Russie, très jeune. Elle dit : « C'est la culture qui crée la personne, au début c'est un effort, puis un plaisir et enfin, une joie ». Je trouve cette phrase absolument magnifique, et je vous la livre en guise de conclusion. Merci.

Applaudissement

Mme le Maire : Bravo, Dominique.

Marie-Pierre, 07.11.

OBJET : ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE MADAME GHISLAINE PORTALIS, MADAME ÉDITH LAPLANE, MONSIEUR MICHAEL SERFATY POUR LES COLLECTIONS DU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.11

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE MADAME GHISLAINE PORTALIS, MADAME ÉDITH LAPLANE, MONSIEUR MICHAEL SERFATY POUR LES COLLECTIONS DU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME-

Mes Chers Collègues,

L'enrichissement des collections des Musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de Support à des expositions temporaires ou permanentes.

Depuis plusieurs années maintenant, le Musée du Pavillon de Vendôme invite des artistes à s'approprier ce joyau architectural aixois. Son histoire, son architecture et ses collections sont mises à la disposition des artistes afin d'entrer en résonance, nous offrant ainsi une nouvelle approche et une perception à chaque fois différente du lieu, entre passé et présent.

Durant l'été 2023, Ghislaine Portalis a investi les salons du Pavillon de Vendôme de son univers imprégné par le siècle des lumières, par les fêtes galantes avec son exposition

« Camere dell'eco »...Ce joyau architectural sert d'écrin aux œuvres que l'artiste a créées spécifiquement pour le lieu où elle réactive en résonance avec l'histoire, les collections et le décor du pavillon. Un catalogue a été édité à cette occasion par le musée, dans lequel les œuvres sont représentées in situ.

Au printemps 2024, les artistes Edith Laplane et Michaël Serfaty ont exposé au Pavillon de Vendôme. Pour l'exposition « Ni tout à fait la même, ni tout à fait un autre », ils ont créé des

œuvres spécifiquement pour le lieu, en lien avec les collections et l'architecture. Un catalogue a été édité à cette occasion par le musée, dans lequel les œuvres sont représentées in situ.

C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats, dont le descriptif et les photographies sont en annexes.

En effet, nous souhaitons mettre en avant le travail d'artistes vivants, plus particulièrement ceux de notre région, et ainsi soutenir et promouvoir par l'acquisition d'œuvres, l'art contemporain, révélateur de notre société.

Auteur : **Edith Laplane**

Titre : *Caryotype de Louis, 2023*

Technique : Broderie de coton bleu et or sur mouchoir ancien Dimensions : 28,5 x 28,5 cm

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Edith Laplane, pour un montant total de **1500 € TTC**.

Auteur : **Edith Laplane**

Titre : *Caryotype Lucrèce, 2023*

Technique : Broderie de coton rouge sur mouchoir ancien Dimensions : 27,5 x 27,5 cm

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Edith Laplane, pour un montant total de **1500 € TTC**.

Auteur : **Edith Laplane**

Titre : *Sang Royal, 2023*

Technique : Cadre bois doré, broderie sur satin soie, perles Dimensions : 17 x 12 cm

Cette œuvre, **offerte** par l'artiste Edith Laplane, d'une valeur de 1500 €, viendra enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

Auteur : **Michaël Serfaty**

Titre : *Léa intime, 2009*

Technique : Tirage en 5 exemplaires

Tirage photographique pigmentaire sur papier Hahnemühle Photo Pearl 310g Dimensions : 67 x 100, cm œuvre encadrée

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Michaël Serfaty, pour un montant total de **1500 € TTC**.

Auteur : **Michaël Serfaty**

Titre : *La Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat, 2023*

Technique : 9 peintures à l'acrylique, encres bleue et rouge, sur papier chiné, manuscrit à la plume et à l'encre noire, d'un texte de sermon de plus de 20 pages, dont la date et le contexte sont inconnus.

Cette œuvre, **offerte** par l'artiste Michaël Serfaty d'une valeur de 2000 €, viendra enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

Auteur : **Ghislaine Portalis**

Titre : *Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? 2021* Technique : Piquage sur papier Arche aquarelle Dimensions : 200 x 120 cm

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Ghislaine Portalis, pour un montant total de **6 000 € TTC**, étant précisé que ce tarif est un tarif préférentiel proposé par l'artiste à la Ville d'Aix-en-Provence, pour une valeur marchande réelle de 8 000 € TTC.

Ces six œuvres seront intégrées dans les collections du Musée du Pavillon de Vendôme. En conséquence,

je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur des deux œuvres réalisées par Edith Laplane, auprès de l'artiste elle-même pour un montant total de 3 000 € TTC ;

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par Michaël Serfaty auprès de l'artiste lui-même, pour un montant total de 1 500 € TTC ;

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par Ghislaine Portalis auprès de l'artiste lui-même, pour un montant total de 6 000 € TTC ;

- **DIRE** que la dépense totale correspondant à ces acquisitions, soit 10 500 € TTC, sera imputée sur le budget de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, ligne 9549, imputation 324-21621-903, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ACCEPTER** le don par l'artiste Edith Laplane de son œuvre « Sang Royal », d'une valeur de 1 500 €, qui vient enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme ;

- **ACCEPTER** le don par l'artiste Michaël Serfaty de son œuvre « La Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat », d'une valeur de 2 000 €, qui vient enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

Présents et représentés : 53

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Merci, Madame le Maire. Merci, mes chers élus.

Je ne peux qu'accompagner Dominique dans son enthousiasme pour le Festival. C'est vrai que le Festival, cette année, nous a apporté des moments absolument merveilleux. C'est vrai que l'autre jour, quand j'ai eu le plaisir d'accompagner Madame le Maire lors du conseil d'administration, tout le monde était vraiment enthousiaste sur cette édition. Et le rapport de la personne qui est venue pour faire l'audit a été assez positif vu les résultats de cette année, et le programme des années suivantes. Je pense, Dominique, que l'année prochaine tu pourras présenter un rapport avec le même enthousiasme et la même joie que tu as pour la culture et la lecture.

Je passe au point suivant. Alors, le point suivant est beaucoup plus modeste. Vous savez que depuis quelques mandats, certains artistes, alors je ne parle bien sûr pas de Cézanne, mais il n'est plus là, mais certains artistes sont exposés dans les musées de la Ville. Et grâce à Christel ROY, ce sont des artistes contemporains, on leur demande, bien sûr, d'avoir un regard qui va complètement en symbiose avec l'endroit où ils sont, c'est dans le Pavillon Vendôme. Ils apportent un nouveau regard, et une nouvelle compréhension de ce lieu que l'on a l'impression de connaître, mais la plupart du

temps, c'est avec différentes productions. Cela peut être de la tapisserie, cela peut être de la céramique, cela peut être de la peinture. On découvre grâce à eux, un nouveau regard sur ce Pavillon Vendôme, qui, quand même, est un des joyaux de la Ville, Madame le Maire.

Quand il faut ces expositions, on a décidé, soit ils nous offrent une œuvre, ce qui est quand même formidable pour la ville... Je rappelle qu'une des missions essentielles d'un musée en France, c'est non seulement de présenter des collections, mais c'est aussi d'acquérir des toiles pour que les générations suivantes puissent profiter de la peinture ou des œuvres qui sont faites maintenant. C'est bien dommage que, quand quelqu'un qui s'appelait « Paul Cézanne » habitait la Ville d'Aix, on n'ait pas eu cette bonne idée, et le Musée Granet, à ce moment-là, aurait toutes les toiles de Cézanne, ce qui serait extraordinaire.

Donc, ça n'a pas été fait, comme tout à l'heure, quand mon ami Éric parlait aussi de toute la dynamique au niveau des autoroutes, bon, il y a des choses qui n'ont pas été faites. Et quand tu parlais, justement, de l'ennui de l'autoroute qui longe des habitations, moi je ne veux parler que de la déception que j'ai. Je suis au Jas de Bouffan plus d'une fois par semaine et finalement, quand on voit que l'autoroute longe le Jas de Bouffan, alors que ça aurait été tellement simple si finalement à l'époque, on avait fait une petite déviation. Il n'y avait pas encore d'habitation, il suffisait de penser à protéger la maison où Cézanne a peint. Ça n'a pas été fait, donc aujourd'hui, on est vraiment très très à l'écoute de toute cette dynamique.

Je rappelle aussi qu'il a failli y avoir une autoroute qui rasait l'atelier Cézanne, qui rasait l'Atelier Cézanne. Heureusement qu'à ce moment-là, il y avait eu des associations qui se sont mobilisées – et même des Américains, il faut le dire, Madame la Maire –, et que Johan De Wilde quand il est arrivé, a refusé que l'atelier Cézanne soit rasé. Donc, je pense que, quand on prend un dossier, il faut aussi voir toutes les limites et tout ce qu'on fait dans ce dossier. En tout cas, pour la Bastide de Jas de Bouffan, c'est évident.

Je reviens à mon dossier sur le Pavillon Vendôme. Donc, là, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est donc : soit d'acheter à prix totalement – j'allais dire – étudié et merci les artistes ; soit carrément des dons de toutes les magnifiques expositions que Christel Roy, qui est la directrice des Musées d'art et d'histoire et qui gère le Pavillon Vendôme, le Musée du Vieil Aix et du Parlement de Provence – je trouve, c'est plus joli – et le Musée des tapisseries, propose à Aix, magnifique.

Je vous conseille d'aller à la chapelle de la Visitation où, dans le cadre de la biennale, Madame le Maire a voulu une magnifique exposition d'une artiste chinoise qui a énormément de succès. C'est extraordinaire tous ces petits fils rouges à l'intérieur de ce lieu. Il y a vraiment une sensation que j'ai vécue moi-même et que, je pense, tous les visiteurs vivent. Je vous conseille d'y aller.

Et je vous conseille aussi d'aller au Musée du Vieil Aix où Milène, la conservatrice, a organisé, à côté de la visite de l'escalier de Châteaurenard qui est maintenant restauré. Je vous incite aussi à y aller parce que pendant 15 ans, on nous a dit : « l'escalier de Châteaurenard, on ne peut pas le voir ». Eh bien, si, maintenant, vous pouvez le voir dans toute sa beauté, dans toute sa splendeur, et depuis la semaine dernière, il y a même un magnifique éclairage et ça, c'est superbe. Et à côté, il y a l'exposition au Musée du Vieil Aix sur « Aix au Grand Siècle ». Ça se correspond complètement, ça a du sens et ça accompagne la belle exposition de Jean Daret au Musée Granet. Voilà.

OBJET : ARCHIVES MUNICIPALES - ACCEPTATION D'UN DON MANUEL

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.12

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ARCHIVES MUNICIPALES - ACCEPTATION D'UN DON MANUEL-

Mes Chers Collègues,

Les Archives Municipales d'Aix-en-Provence participent à la constitution de la mémoire aixoise. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, et les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser.

Elles sont habilitées à recevoir des dons d'archives privées pour les conserver dans l'intérêt de l'administration de la Commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives. Les archives privées permettent d'apporter un éclairage et un complément aux fonds d'archives publiques obligatoirement versés aux Archives Municipales.

L'article L.2242-1 du C.G.C.T stipule que « *le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune* ». A fortiori si le don est grevé de conditions ou de charges particulières, le Conseil Municipal doit délibérer.

Ainsi, la présente délibération vise à soumettre, au Conseil Municipal, l'acceptation d'un don grevé d'une charge, à savoir la délivrance de copies numérisées. En effet, par lettre d'intention en date du 17 juillet 2023, Madame Monique BONDIL a souhaité faire don de plusieurs centaines de lettres entre sa grand-mère, habitante des Milles, et son frère, soldat sur le front italien pendant la première guerre mondiale. Cette correspondance décrit la vie militaire sur le front et le quotidien de la famille restée à Aix-en-Provence, et est donc riche d'informations pour l'histoire locale. Madame BONDIL a déjà procédé à la transcription de la plupart des lettres (dont certaines sont en italien).

Madame BONDIL n'a apporté aucune restriction ni condition à leur consultation.

Ce don, si vous l'acceptez, sera conservé dans la série S (archives privées) des Archives Municipales.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** ce don manuel de Madame Monique BONDIL, grevé d'une charge ;
- **VALIDER** son entrée dans les fonds des Archives Municipales afin d'y être conservé, classé, ouvert à la consultation du public et reproduit, sans limitation de durée et dans le respect de la législation en vigueur sur les archives publiques.

Présents et représentés	:	53
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Alors, ensuite, rapidement, une acceptation de don manuel aux archives municipales. C'est une personne qui habite les Milles, qui a retrouvé des courriers entre sa grand-mère et son frère qui a fait la guerre de 14 et qui en a fait don à la Ville parce que finalement, il y a quand même...

Mme LE MAIRE : Un peu de silence, s'il vous plaît. C'est toujours désagréable pour quelqu'un qui parle d'entendre un bruit de fond. Madame Marie-Pierre.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je n'osais pas le dire, mais c'est vrai que... je pense quand même que quand on parle de courrier, entre une personne qui habitait les Milles et dont... C'est le petit-fils qui a retrouvé et c'est un courrier entre sa grand-mère et son frère qui est décédé à la guerre de 14 et qui raconte tout ce qui s'est passé, c'est très important pour nous et très important pour le souvenir. Donc, je pense, je suis extrêmement fière de présenter cette petite délibération, mais qui, pour moi, a vraiment du sens.

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES - MODIFICATION DU STOCK DES CATALOGUES DE DAPHNÉ CORREGHAN ET GILLES SUFFREN

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.13

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES - MODIFICATION DU STOCK DES CATALOGUES DE DAPHNÉ CORREGHAN ET GILLES SUFFREN –

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence met en vente dans le cadre de la régie des musées des catalogues, affiches ou cartes postales lors de diverses expositions depuis de nombreuses années.

A l'occasion de l'exposition de Daphne Corregan et Gilles Suffren, qui a été présentée au Musée du Vieil Aix à l'été 2023, des catalogues avaient été édités.

Afin de tenir compte des ventes suite à la fin de cette exposition, il a y a lieu de procéder à une actualisation des stocks.

- Catalogue Daphne Corregan et Gilles Suffren « Terres de céramiques » : le nouveau stock est désormais de :

* zéro exemplaire au prix public de 10 €

* zéro exemplaire au prix libraire de 7 €

* 35 exemplaires hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication En Conséquence, je

vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la modification du stock de la régie des musées des documents précités, selon les propositions ci-dessus.

Présents et représentés	:	53
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Ensuite, bon, là, c'est simplement la modification du stock. Vous savez que toutes les fois qu'on fait une exposition dans ce musée, on édite un catalogue. Finalement, quand on a repris toutes les dynamiques, une bonne chose, la plupart ont été vendues, ce qui prouve qu'il y a un véritable attrait donc, finalement, on refait le point là-dessus.

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROVENCE CULTURE ET COTISATION 2024

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général

des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.14

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION PROVENCE CULTURE ET COTISATION 2024-

Mes Chers Collègues,

Faire de la culture un acteur économique et social ouvert au plus grand nombre au travers de douze institutions culturelles majeures du territoire est la mission de la jeune association Provence Culture, créée en 2023.

Provence Culture est une association de douze acteurs culturels du pays d'Aix : le Ballet Preljocaj – Pavillon Noir, le Centre d'Art du [Château La Coste](#), le [Centre International des Arts-en-Mouvement](#), l'[École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Felix Ciccolini](#), le [Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence](#), le [Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron](#), la [Fondation Vasarely](#), le [Grand Théâtre de Provence](#), l'[Hôtel de Caumont -Centre d'Art](#), le [Groupe et Compagnie Grenade](#), le [Musée Granet](#), le [6MIC](#).

Globalement, l'association vise à s'ouvrir au public, se tourner vers les secteurs touristiques et économiques, tout en répondant aux enjeux actuels de la culture.

Plus précisément les premiers axes de travail sont les suivants : tout d'abord, affirmer une nécessaire solidarité professionnelle, en travaillant en relation plus étroite encore. Ensuite, s'appuyer sur la force du collectif pour élaborer de nouvelles stratégies et repenser les modèles économiques de chacun. En l'occurrence, deux chantiers auront trait au numérique et à la transition écologique. Enfin, favoriser le décloisonnement des disciplines et des publics au travers de la production, de la diffusion, comme de la médiation avec des actions concertées à l'adresse des secteurs scolaire et social.

Impliqués sur des champs très différents de la culture et de la création – le patrimoine, les musiques, classiques et actuelles, l'art lyrique, le théâtre, la danse, le cirque et les arts plastiques – les douze adhérents peuvent enrichir leurs programmations respectives de propositions transversales ; ce qui était déjà le cas auparavant, mais de façon ponctuelle. En effet, le musée Granet accueille déjà le festival de piano de La Roque d'Anthéron ou le festival International d'Art Lyrique en son sein, ainsi que des collaborations diverses avec le Grand Théâtre de Provence ou l'école d'art. D'autres actions transversales de ce type sont d'ores et déjà envisagées.

Les équipes artistiques et les spectateurs en seront les principaux bénéficiaires, l'existence du réseau autorisant une meilleure circulation des œuvres et de leurs publics d'un lieu à un autre ; avec également des effets attendus en matière de diversification de ces publics au sein de chaque structure. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion du musée de la Ville d'Aix-en-Provence à l'association Provence Culture ;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet au titre de l'année 2024, pour un

montant de 500 € ;

- **DIRE** que le montant de la cotisation sera imputé sur la ligne budgétaire 314 6281 233 « concours divers » qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Ensuite, là, c'est un dossier qui est facile. C'est l'adhésion à une association qui s'appelle « Provence Culture ». Alors, c'est vrai que ça semble magnifique, on dit : Comment ne pas gérer une association qui s'appelle, qui porte à la fois les deux mots, le mot « Provence » et le mot « culture » ? En fait, c'est une association qui regroupe – je ne le citerai pas toutes, mais il y en a 12 – donc l'École supérieure d'art, le Château La Coste, le Festival international d'art lyrique, la Fondation Vasarely... et qui se sont regroupés pour essayer de trouver des nouveaux publics. Je trouve que c'est une très belle idée. Et alors, la conclusion, c'est que la cotisation n'est pas très chère, et donc c'est pour ça que c'est bien qu'on puisse la faire. Voilà. Je vous remercie.

Mme le Maire : Et après, oui, c'est Fabienne. Voilà. Merci, Marie-Pierre. Merci beaucoup.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2024 SIGNATURE D'UN AVENANT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

07.15

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2024 SIGNATURE D'UN AVENANT -

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, capitale historique de la Provence, fidèle à son héritage ancestral, développe une politique de promotion de la langue et de la culture provençales.

Ces actions sont une authentique contribution au rayonnement de la ville.

Chaque année, les manifestations culturelles, organisées par les associations œuvrant dans le domaine de la culture provençale accueillent toujours un très large public.

Les expositions sur le « boutsis et le costume provençal » ou sur « Frédéric Mistral-à-z-Ais » à l'Oustau de Prouvènço, l'hommage à Joseph d'Arbaud devant sa nouvelle fontaine rénovée, la défense et la promotion de la langue, le Carnaval Provençal « Fieoula » aux Milles, une coloration provençale pour les fêtes de fin d'année ainsi que la création d'un éclairage spécifique aux expositions dans les locaux de l'Oustau de Prouvènço sont autant de propositions qui témoignent de la vitalité et de l'actualité de la culture provençale.

Aussi, pour l'exercice 2024, je vous propose de bien vouloir attribuer des subventions de fonctionnement et une subvention d'investissement aux associations listées ci-dessous, pour un montant total de **10 000 €**.

TIERS	ASSOCIATION	TYPE	MONTANTS 2024
109627	ACANTARI	F	500
68100	FÉLIBRIGE	F	1 000
62849	LOU ROUDELET DEI MIELO	F	2 000
62850	OSTAU DE PROVENCA - OUSTAU DE PROUVÈNÇO	F	2 500
62850	OSTAU DE PROVENCA - OUSTAU DE PROUVÈNÇO	INV	4 000
	TOTAL		10 000

Pour rappel, l'association "**Ostau de Provença-Oustau de Prouvènço**" bénéficie d'une convention triennale d'objectif (2022-2023-2024) votée lors du Conseil Municipal du 20 mai 2022 (DL.2022-140), il est à noter la rédaction d'un avenant pour cette association afin de lui attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 2 500 € ainsi qu'une subvention d'investissement pour l'acquisition et l'installation de systèmes d'accroches d'éclairage d'exposition pour un montant de 4 000 €.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ATTRIBUER** aux associations relevant de la Culture Provençale, des subventions de fonctionnement (exercice 2024), pour un montant total de 6 000 € ;

-**DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-**ATTRIBUER** une subvention d'investissement à l'association « **Ostau de Provença- Oustau de Prouvènço** » (exercice 2024), pour un montant total de 4 000 € ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-20421- 903/2461 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-**ADOPTER** un avenant n°3 entre l'association « **Ostau de Provença-Oustau de Prouvènço** » et la Ville pour l'exercice 2024 ;

-**AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 avec l'association « **Ostau de Provença-Oustau de Prouvènço** ».

Présents et représentés : 53
 Présents : 39
 Abstentions : 0
 Non participation : 0
 Suffrages Exprimés : 53
 Pour : 53
 Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme VINCENTI : Merci. 07,15, Attribution de subvention de fonctionnement aux associations relevant de la culture provençale. Il s'agit d'une subvention de 10 000 € au total pour le fonctionnement et l'investissement des associations provençales, Acantari, Félibrige, Lou Roudelet, Ostau de Provença. Voilà. Merci.

Mme le Maire : Merci Fabienne. Marie-Pierre, tu peux prendre la 08.01.

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE IMPÉRIALE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CAPEAU Rémi

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA MARQUE VILLE IMPÉRIALE -

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence garde de nombreuses traces de la période napoléonienne : On peut citer la plaque du retour d'Égypte qui se trouve au 3, cours Mirabeau depuis 1969 ; les statues du juriste aixois Portalis et du Comte Siméon, tous deux ministres sous l'Empire et co- auteurs du Code Civil de 1804, situées devant le Palais de Justice ; l'Hôtel de Forbin et le château de la Mignarde aux Pinchinats, demeures de la princesse Pauline Bonaparte, épouse Borghèse en 1807 ; les cloches de l'église Saint-Jean-de-Malte, réquisitionnées par le capitaine Bonaparte pour reprendre Toulon aux Anglais, puis refondues et inaugurées en 2013

; la place Miollis, ainsi nommée en hommage au général aixois de la République et de l'Empire, en cours de réaménagement ; l'Hôtel d'Albertas, où vécut Napoléone de Montholon, née à Sainte-Hélène en 1816 et filleule de l'empereur et décédée à Aix-en-Provence en 1907 ; la plaque des cohortes de la Légion d'honneur, place de l'Archevêché ; la plaque de la route Impériale numéro 7, ancêtre de la Nationale 7, tout près de l'avenue Napoléon Bonaparte, etc...

Il existe, depuis 2011, une association de villes disposant de monuments témoins de l'histoire Impériale, réunies autour du label " Marque Ville Impériale", dont la Ville de Rueil- Malmaison assure le secrétariat. Cette marque compte aujourd'hui 28 villes, allant de Fontainebleau à Ajaccio en passant par Saint-Germain-en-Laye, Rueil-Malmaison, Châteauroux, Thonon-les-Bains ou Nice.

L'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence, à ce réseau, attirerait, vers notre commune, un tourisme de mémoire et renouerait avec une page glorieuse de notre histoire.

Le bénéficiaire de la Marque « VILLE IMPERIALE » doit suivre un certain nombre d'engagements, comme le règlement d'une cotisation annuelle (dont 5000 euros la première année), la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine impérial grâce à des modes de médiation de qualité, l'investissement dans la promotion des sites de la Marque, la nomination d'un référent de la Marque au sein de ses équipes, la promotion de la Marque via les supports de communication et de promotion de la ville, ainsi que, le cas échéant, l'utilisation et le respect de l'identité graphique de la Marque sur l'ensemble des supports de communication et de promotion de la ville, et l'utilisation de la signalétique de la Marque.

En contrepartie, la ville partenaire bénéficie des outils de communication de la Marque et des échanges au sein du réseau des villes adhérentes.

La présente délibération propose donc de poser la candidature de la Ville d'Aix-en-Provence à l'adhésion à la Marque « VILLE IMPERIALE ».

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande d'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la Marque « VILLE IMPERIALE » dans les conditions mentionnées ci-dessus ;

AUTORISER Madame le Maire

à signer le dossier de candidature.

Présents et représentés :
53

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Je reprends rapidement la suivante. C'est l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la marque « Ville impériale » – alors, on le sait tous, ça fait mieux en le rappelant. Napoléon a quand même laissé une marque importante sur la Ville d'Aix-en-Provence et on peut dire, sa sœur a habité le château de la Pioline. Quand il est passé à Aix, il a logé à l'Hôtel des Princes sur la cours Mirabeau – et donc, il y a une association qui s'appelle l'association Napoléonienne et qui est très dynamique. Et j'ai été contactée au départ parce que le président est un de mes amis, professeur à la faculté de médecine, Jacques Di Costanzo qui, finalement, a eu envie de remettre à l'honneur le passage de Napoléon en Provence.

Donc, je vais laisser la parole à mon ami, Rémi Capeau, parce que Rémi – je ne le vois pas, mais en tout cas, je pense qu'il est là, d'accord – Rémi est très impliqué aussi dans ce dossier. On travaille ensemble pour continuer aussi sur Napoléon puisque, nous n'oublions pas que Napoléon, c'est grâce à lui qu'on a eu le Code civil. Le Code civil, c'est une personnalité aixoise, c'est Portalis. Sa statue est avec celle de Siméon, son beau-frère, ces deux statues sont devant le Palais de justice et que pour les journées du patrimoine, nous mettons en scène, comme chaque année, nous mettons un personnage aixois, nous mettons en scène le personnage de Portalis et nous avons regravé, à la demande de Madame le Maire, le nom de Siméon et Portalis. Nous nettoyons les statues. Il y aura aussi une petite surprise à ce moment-là. Donc, merci à Portalis. Merci à Napoléon.

Rémi, je te passe la parole, si je peux, Madame le Maire.

M. CAPEAU : Merci Marie-Pierre. Là aussi, je pense que tu as tout dit. Je voudrais quand même saluer le travail, de mémoire, effectué par l'association Napoléonienne d'Aix-en-Provence avec son président, Frédéric Couvert, qui font un travail justement de répertorier tout cet héritage napoléonien qui est immense. Il est immense en France, il est immense dans notre ville, autant Napoléon Ier que Napoléon III, et tout cela a fait naître chez eux cette envie de rejoindre ces villes en France. C'est une trentaine de villes qui sont, du coup, liées entre elles avec cet héritage palpable de Napoléon. Et nous, c'est sûr qu'avec l'héritage du droit à Aix, rejoindre cette association est une marque aussi de reconnaître le passé juridique et le passé napoléonien de notre ville. Donc, voilà. Merci, Marie-Pierre,

d'avoir porté cela.

Et une fois de plus, je remercie l'association Napoléonienne d'Aix-en-Provence qui, tous les mois, tous les deux mois, organise même des visites. Et je vous invite à aller faire ces visites avec eux, de passionner dans un parcours de deux heures qui vous montre, dans le centre-ville, voilà, tout cet héritage napoléonien. Et pour la petite anecdote, il y a deux jours, Odoxa, vous savez, qui fait des sondages, a fait un sondage en France que si demain, aux élections de 2027, si Napoléon devait se présenter à la présidentiel, 62 % des Français seraient prêts à voter pour Napoléon Bonaparte. Donc, ça m'a fait plutôt rire. Ça m'a fait plutôt rire que deux jours après, on portait cette délibération. Donc, voilà. Donc, bon, oserais-je le dire : « Vive la République », mais quand même aussi, un peu : « Vive l'Empereur ».

(Rires)

Mme le Maire : Bravo, Rémi. Bon, je vais prendre donc les remarques et les questions. Madame ANGELETTI, Madame PETEL, vous rassemblez bien toutes vos questions dans une intervention. Monsieur DI MEO.

M. PETEL : C'est toujours ce que l'on fait. Alors, moi je vais du coup vous parler de la 07.09 et de la 07.10 et vous poser des questions sur ces deux délibérations. En fait, ma question portera sur les deux à la fois et une particulièrement sur le FIAL.

On avait relevé depuis un certain temps les problématiques de la situation financière du festival, ses dérapages, et il était évident que cela allait coûter de l'argent à la Ville, aux collectivités, à l'État. Et aujourd'hui, force est de constater que la délibération que vous nous proposez, eh bien, elle n'est pas satisfaisante. En tout cas, la liste à la Prévert que vous nous présentez à l'article 4, en garantie de future bonne gestion, n'est pas vraiment satisfaisante. Je crois que Maître Klein aura aussi à en faire part tout à l'heure.

Mme le Maire : Pour la 07.09 ou la 07.10, pardonnez-moi ?

M. PETEL : Quand on regarde la délibération...

Mme le Maire : Pour la 07.09 ou la 07.10 ?

M. PETEL : Sur le FIAL.

Mme le Maire : Sur le FIAL, merci.

M. PETEL : 07.10. Aucune mention du montant du déficit, aucune information sur l'audit flash. Moi j'aurais aimé qu'on nous présente l'audit flash, qui a conduit à découvrir le déficit pour que l'on sache enfin si c'est de 4 millions ou si c'est de 5,7 millions parce que nous avons eu des chiffres extrêmement différents. Et dans ce fameux article 4 de l'avenant où vous nous proposez des garanties, aucune trajectoire chiffrée de rétablissement des comptes n'est prévue. Aucun montant d'économie à faire sur les différents postes n'apparaît clairement. En fait, c'est une liste de vœux. Aucune nouvelle, non plus, du remboursement des 2 millions de prêts accordés entre 2019 et 2020 et pourtant l'apport de la Ville augmente chaque année.

Dans les recommandations en garantie, on trouve pêle-mêle : adopter un pré budget, en avril N pour N+1, construire des budgets avec des marges pour imprévus, construire des budgets avec des prévisions prudentes en mécénat. Est-ce qu'on doit comprendre que ce b.a.-ba comptable et financier n'était absolument pas appliqué aujourd'hui ? Parce que là, on a aussi des vœux qui auraient dû être une méthode et en tout cas, une rigueur budgétaire appliquée jusqu'à présent.

Donc, moi je voudrais qu'on nous parle de l'audit flash, qu'on nous dise quand est-ce qu'on va nous le donner et qu'on nous propose des trajectoires financières de rétablissement budgétaire et pas juste

des vœux qui sont un peu une liste comme je l'appelle « une liste à la Prévert ».

Plus largement – et du coup, je relie cette délibération 07.10 à la 07.09 sur le 6MIC –, on constate globalement que les structures culturelles de la Ville – vous avez souhaité reprendre l'Arena, vous avez souhaité reprendre le 6MIC – elles ont, pour certaines, de grave fragilité financière et de grande difficulté à se retrouver, ne serait-ce qu'à l'équilibre financier. C'est le cas du 6MIC, c'est le cas de l'Arena. Et on peut comprendre votre empressement à faire une année Cézanne en 2025 qui va coûter plus de 25 millions d'euros, mais nous, notre grande préoccupation, c'est de se dire que les structures culturelles de la Ville, elles ne sont pas solides et elles ont financièrement vraiment des problèmes d'équilibre financier. Je pense qu'une ville devrait se soucier prioritairement, si c'est la culture qui est une priorité, d'assurer la solidité financière de ces structures culturelles parce que c'est elle qui porte les projets, c'est elle qui porte les événements et c'est leur pérennité qu'on doit avant tout protéger parce qu'aujourd'hui, cette fragilité financière, eh bien, elle obère leur capacité à porter des projets et à remplir leurs missions sans se mettre en danger. Donc, je souhaiterais savoir quelle est votre stratégie pour que les structures culturelles retrouvent un semblant de solidité financière et avoir non seulement l'audit flash qui nous soit présenté la prochaine fois, mais avec de vraies trajectoires budgétaires.

Mme le Maire : Merci, Madame PETEL. Monsieur KLEIN, Madame ANGELETTI.

M. KLEIN : Oui, vraiment, c'est pour continuer, c'est pour ça que je prends la parole avant Madame ANGELETTI, sur ces problèmes budgétaires. Effectivement parce que quand on lit la conclusion de l'analyse générale du rapport d'activité de la délégation du 6MIC et qu'on nous dit pour autant « la situation économique réelle de la société délégataire est impactée par les conditions de démarrage de l'activité, elle s'avère très dégradée » – très dégradé, ça veut dire quelque chose – et que le résultat du compte d'exploitation, en s'établissant à -451 931 €, présente un solde négatif qui se creuse pour la quatrième année consécutive, c'est vrai qu'on peut être inquiet. Quand on entend après ce que nous avons fait valoir il y a quelques mois et avant que l'on connaisse les difficultés financières du FIAL sur les exigences qui apparaissaient nécessaires, c'est vrai qu'on peut se poser des questions.

Et pour paraphraser, Dominique AUGÉY, à propos de Hélène Carrère D'Encausse, qui aurait pu parler des budgets de la culture, on pourrait dire : « au début, c'est un effort, mais ensuite, c'est un plaisir » d'avoir un budget en équilibre en matière culturelle. Donc, il faut aller dans cette citation un peu plus loin et jusqu'à l'aspect financier peut-être.

Dernière chose, nous avons débattu il y a quelques mois que la convention d'objectifs que l'on nous demandait de signer serait complétée, notamment sur le fait de dire qu'on ferait plus référence à Aix-en-Provence et qu'on ferait en sorte que le personnel et/ou une partie d'entre eux soient rapatriés sur la Ville d'Aix-en-Provence parce que la quasi-totalité, telle que cela avait été souligné par la Cour Régionale des Comptes, était domiciliée à Paris, que l'appartement parisien avait un coût qui était absolument très important par rapport à la mise à disposition que la Ville d'Aix-en-Provence concédait sur à la fois le palais de l'Archevêché, mais également sur d'autres structures. Et dans la convention collective d'objectifs que l'on a aujourd'hui, qu'on nous propose à nouveau dans la 07.10, je ne vois rien de tout cela. Alors, à partir du moment où vous aviez pris l'engagement de le faire, je me dis : pourquoi ça n'y est pas ? Parce que vraiment, j'avais l'impression que tout le monde souhaitait le faire, et là, on ne le retrouve pas. Alors, si on ne le retrouve pas là, maintenant, qu'on en fait une nouvelle, est-ce qu'on va le retrouver un jour ou pas ? Voilà, c'est ce que je voulais signaler en pensant à Madame Carrère D'Encausse.

Mme le Maire : Alors, ça sera voté vraisemblablement après le prochain CA. Ça a été dit déjà, ça va être voté, et ensuite, on le passera Conseil Municipal.

M. KLEIN : C'est ce qu'on avait dit la dernière fois.

Mme le Maire : Ah oui, mais bon, je ne suis pas la responsable...

M. KLEIN : Il y a huit mois.

Mme le Maire :... du festival. Et nous sommes plusieurs partenaires autour de la table, enfin, il est quand même géré ensemble en central, au Ministère, donc voilà. Je suis loin d'être décideur.

M. KLEIN : Mais là, on nous en propose une, il n'y a quand même aucun de ces points qui est repris.

Mme le Maire : Ca va être repris, il y a des économies qui sont faites, sinon la Ministre n'aurait jamais signé l'engagement en avance remboursable et les autres collectivités ainsi que la Ville non plus. C'est toujours l'avance remboursable d'ailleurs.

Mme AUGÉY : Madame le Maire, peut-être pour préciser...

Mme le Maire : Oui, je vais juste prendre peut-être, Dominique, la question de Monsieur Cyril DI MEO et celle de Madame ANGELETTI.

M. DI MEO : Donc, sur le même sujet du festival. Les économistes ont une expression, c'est : « *Too big to fail* ». Et en fait, je pense que c'est exactement ce qui est en train de se passer pour les structures culturelles, c'est que les structures culturelles de très très grosses tailles peuvent se permettre des choses que, je pense, aucune petite structure culturelle ne se serait permis. Et là, au vu de la situation, on la rend floue avec assez peu de conditions.

Ma question était double. La première, c'était sur cet audit flash. En fait, moi je pensais que c'était comme les rapports de la Cour Régionale des Comptes qu'en fait, on en avait une publicité en Conseil Municipal et ça n'a pas le même statut. Donc, qu'est-ce qu'il en est du statut de ces audits flash ? Est-ce qu'on peut estimer que c'est l'équivalent ou la suite de la Ville à la Chambre Régionale des Comptes, et que du coup, elle nous est publique de ce fait.

La deuxième chose, c'est sur ce festival, c'est la question des... trois-quatre, je vais le faire à l'envers. C'est qu'en fait vous prêtez de l'argent sous couvert qu'il y ait dans la quinzaine d'années qui viennent un excédent budgétaire de la structure pour qu'on se rembourse en cas d'excédent. Aujourd'hui, le festival vit, je ne sais pas, à 75 % ou 80 % de subventions. Je n'ai pas là en tête le chiffre précis de la billetterie, mais ce qui fera l'excédent du festival, c'est nos subventions. Donc, quelle est la sincérité de dire qu'on attend qu'il y ait un excédent du festival alors qu'en fait, c'est nous qui allons créer l'excédent ou le déficit du festival en le subventionnant ou pas ? C'est-à-dire qu'en fait, l'absence de ressource propre du festival rend quand même assez difficile la possibilité de dire : « Ah, tiens, d'un coup, ils vont devenir rentables et on récupérera nos 200 000 ». Pourquoi ne pas directement dire : « Bah, c'est un puits sans fond, on vient de jeter 200 000 » ? Parce que c'est nous qui faisons la suite des budgets en fait. Donc, ça me paraît très faisable pour une structure qui ne dépend pas massivement de subventions publiques. Pour une structure qui dépend massivement des subventions publiques, ça paraît un peu bizarre en fait d'escompter un remboursement sur un excédent. De ce point de vue-là. Merci.

Mme le Maire : Je vous dirai juste, Cyril, que les idées reçues ont souvent la vie dure. Il faut quand même savoir que le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence est un des seuls festivals de France qui a autant de ressources propres. Le festival a 41 % de subventions publiques, c'est-à-dire qu'à 59 %, il est alimenté financièrement par des recettes de billetterie et par le mécénat. Donc, vous voyez, notre hypothèse de remboursement n'est pas si folle que cela, d'autant plus qu'il est généralement – on l'a bien vu avec le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes – tout à fait à l'équilibre. Ce festival – après je passerai la parole à Dominique AUGÉY –, ce festival a vécu trois crises financières dans sa vie.

Une première crise, à la fin – je dirais – de la direction menée par Gabriel DUSSURGET, où la comtesse PASTRÉ n'alimentait plus financièrement en termes de mécénat – nous pourrions dire

aujourd'hui – le festival.

Ensuite, à la fin de la direction de Louis ERLO, le festival est resté fermé durant une année blanche et elle était reprise ensuite par Stéphane LISSNER et Bruno ROGER.

Enfin, là, nous venons effectivement d'avoir une crise. Je pense qu'ils ont plutôt vu une alimentation en mécénat trop importante par rapport à l'équilibre structurel budgétaire. Je ne dis pas qu'on a été ravi, loin de là, que ce soit l'État, la Ville, la Région, la Métropole et le Département. Mais si nous avons décidé, chacun, de venir un petit peu, au prorata de nos possibilités, renflouer le festival avec des avances remboursables, c'est bel et bien parce qu'il nous a prouvé qu'il était stable et à l'équilibre la majeure partie du temps. Et voilà, il y avait eu trois crises durant son existence qui est aujourd'hui de 76 ans.

Donc, vous voyez, on est loin de l'image de la structure qui est peut-être en pleine gabegie, qui fait n'importe quoi, qui est toujours alimentée par la subvention publique. Non, on est assez en colère de ce qui s'est passé. Néanmoins, il y a une qualité intrinsèque de ce festival tant sur le plan budgétaire habituellement qu'évidemment sur le plan artistique (où je rappelle tout de même que les deux dernières années, il a ramené deux *Awards* du meilleur festival d'opéra au Monde). Donc, ça veut dire tout de même que, à la fois pour la Ville d'Aix, il est incontournable – et c'est un joyau que l'on souhaite préserver et mener au plus haut – sur le plan départemental, régional, c'est la même chose, et en fait, il représente la France à l'international. On n'est pas en train de parler de petite association qui vivoterait et qui aurait son heure de gloire et de rayonnement durant quelques années, on parle d'une véritable institution.

Alors, c'est vrai que ce n'est pas une chose que l'on souhaite voir souvent dans nos associations ces problèmes de subvention et de mécénat qu'ils ont connue, c'est une évidence. Mais en même temps, je dirais oui que si nous avons décidé de les conforter, c'est parce que nous en connaissons la valeur et que nous le porterons toujours le plus haut possible.

(Applaudissements)

Mme PETEL : Ça serait bien de répondre aux questions en fait. Donc, je pense que Laurent voudrait rajouter parce que vous ne répondez pas aux questions.

Mme le Maire : Concernant l'audit, si, j'ai répondu à Monsieur Di Meo.

Mme PETEL : Non non non, mais répondez à toutes les questions. Quand est-ce que nous aurons l'audit flash ? Quand est-ce que nous aurons la trajectoire chiffrée ? Il n'y a pas de chiffres.

Mme le Maire : Comment ça, il n'y a pas de chiffres ? Mais de quoi vous parlez ? De l'audit ?

Mme PETEL : On parle de comment...

Mme le Maire : Vous me parlez de l'audit.

Mme PETEL : Non non, on parle de garantie. Enfin, ce ne sont que des mots en fait.

Mme le Maire : Ce ne sont pas du tout des mots, Madame. Je viens de vous dire la répartition entre les subventions publiques, le mécénat et en même temps les recettes de billetterie du festival, ce ne sont pas des mots, vous pouvez très bien les vérifier. Dominique va rentrer plus finement dans les chiffres. Et quoi qu'il en soit, concernant l'audit flash, c'est une audit menée par l'État et une audit menée par l'État, dont le contenu a été donné effectivement au conseil d'administration du festival. Je ne pense pas que l'État soit forcément d'accord pour qu'elle soit livrée au sein du Conseil Municipal. Peut-être l'est-il, mais je crois que vous pouvez tout à fait le leur demander le cas échéant.

Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Moi je voulais revenir sur le 6MIC et plus généralement sur les nouvelles structures qui sont reprises en DSP. Alors, généralement, ma question, elle est : quid de la charge de travail, sur les services puisqu'effectivement, on double, voire triple, le nombre de DSP ? Est-ce qu'il y a des recrutements qui sont prévus ? Est-ce qu'il y a des personnes avec des profils particuliers parce que, visiblement, voilà, on va gérer beaucoup plus... on gère maintenant beaucoup plus d'établissements ? Donc j'imagine bien que c'est une charge de travail importante pour les services.

Précisément sur le 6MIC, j'avais plusieurs questions. Alors, déjà, une interrogation. Évidemment, ça a été dit et rappelé, on le sait, les structures culturelles sont rarement à l'équilibre et c'est le prix de la culture. C'est comme la santé, ça n'a pas de prix, mais ça a un coût. Sur le 6MIC, il y a une augmentation des charges de bâtiment de 21 %. Il y a des problèmes de dommages-ouvrage nombreux qui ont été signalés pour lesquels il y a une procédure en cours, si je ne m'abuse, mais des problèmes importants d'infiltration dans le bâtiment, de rupture de canalisation, de fissure dans les baies vitrées. Donc, ça, c'est une charge, dont j'espère qu'avant la fin de la décennale, on aura évidemment tous les défauts et toutes les expertises qui seront faites de façon à ce que la Ville ne supporte pas ce coût-là.

D'autre part, donc le résultat d'exploitation montre un déficit de 84 000 €. Le 6MIC prévoit un budget de communication, de mémoire, aux alentours de 90 000 € pour un taux de remplissage à 51 %, ce qui n'est quand même pas énorme. Et je suis utilisatrice de la salle des musiques nouvelles et comme vous l'avez dit, Madame AUGÉY, il y a une très belle programmation, très intéressante, mais il y a un gros budget com. Et je m'interrogeais un peu, en rapport avec l'Arena qui, elle, bénéficie d'un budget com moins important avec un taux de remplissage plus important. Donc, est-ce qu'il y a, là aussi, une demande qui va être faite au délégataire de restructurer, de se réorganiser de façon à diminuer les charges de fonctionnement qui sont importantes ? La masse salariale a augmenté, les charges de bâtiment. Les charges de fonctionnement ont augmenté également sur des équipements qui vont coûter à la Ville puisque c'est des choses qu'on va devoir intégrer dans le budget de l'année à venir.

Et dernière question, quand est-ce qu'on va parler des crèches parce que je n'ai pas compris, moi ? Excusez-moi, mais c'est... (*Rire*).

Mme le Maire : En 12.01.

Mme ANGELETTI : D'accord.

Mme le Maire : Nous sommes en 07.09.

Mme ANGELETTI : Parfait ! Merci.

Mme le Maire : Donc, sur le 6MIC, je vais ensuite passer la parole à Dominique sur les deux d'ailleurs, le FIAL et le 6MIC. Sur le 6MIC, il faut savoir que nous sommes en convention de gestion pour l'instant avec la Métropole, de même que l'Arena. Et l'ensemble des charges dont vous parlez sont évidemment intégrées au calcul de la CLECT. Voilà. Donc, il n'y aura pas de personnel en plus à embaucher parce que tout ça, c'est intégré dans la CLECT.

Enfin, il est vrai que le 6MIC connaît un problème structurel de financement puisqu'il aurait dû être financé plus qu'il l'a été, dans la dotation donnée par le délégataire, mais il va effectivement devoir faire un travail de restructuration. Ça, on en est tous conscients. Voilà.

Dominique.

Mme AUGÉY : Oui, bah, je crois que j'ai fort peu de choses à dire après l'intervention de

Madame le Maire qui est très complète. Peut-être deux éléments. Dans la délibération 07.10, il vous est demandé de valider un avenant à la convention d'objectifs qui existe aujourd'hui, cet avenant portant sur les 200 000 € dont on est en train de discuter. Mais les choses ne vont pas s'arrêter là, il y aura aussi une convention multipartite des financeurs dans laquelle, cette fois-ci, les contraintes de gestion et les évolutions de gestion sont clairement explicitées. Donc, il y aura un deuxième document qui arrivera après le conseil d'administration à venir.

Toujours sur le FIAL, ils ont quand même réussi à faire 1 million d'économies cette année. Alors, c'est vrai que sur leur budget qui est important, mais 1 million quand même au pied levé, c'était un exercice quand même difficile.

Sur le taux de remplissage, alors j'ai moi-même fait cette remarque parce qu'évidemment, nous avons l'habitude et vous y participez à la présentation du rapport du GTP qui nous parle de 90 %. Donc, on se dit : « Mais c'est quoi ce taux de remplissage à 51 % ». Et donc, Monsieur DELHAYE m'explique que les choses ne se font pas de la même manière au GTP et chez lui. Donc au GTP, les programmes qui sont prévus sont des programmes pour une jauge de la totalité du GTP alors qu'au 6MIC, il y a des concerts qui sont de tailles variables, certains pour 400 personnes, certains pour un millier de personnes, et ainsi de suite. Donc, eux, ils calculent leur taux de remplissage sur la totalité de la salle, mais leur taux de rentabilité sur la taille optimale, qui peut être donc 400 personnes dans une salle de 1 000, et ainsi de suite. Donc évidemment, leur programmation n'est pas faite en fonction de la jauge maximale de la salle, ce qui est le cas de la DSP et le 6MIC ne fonctionne pas comme ça.

Bien sûr, qui va gérer toutes ces délégations de service public ? Aujourd'hui, on est en convention de gestion. Dans cette convention de gestion, on apprécie, par des échanges très fréquents avec les équipes de la Métropole, les dépenses en termes de fonctionnement et d'investissement, les besoins en personnel. Et donc lorsque les transferts seront définitifs, en matière de personnel, soit il y a des gens qui vont venir à la Ville, soit il y aura un montant financier qui sera chiffré et qui correspondra au nombre de personnes dont on a besoin pour faire fonctionner les choses. Vous imaginez bien qu'on regarde de très très près, par exemple, les piscines où le personnel est très important naturellement. Voilà.

On est en pleine négociation, je dirais, en plein échange. On a jusqu'à peu près à la fin de l'année pour boucler tout ça, c'est assez complexe, mais évidemment, c'est une prise de conscience et un objectif naturellement. Ce qui est assez intéressant d'ailleurs parce que ça implique de connaître profondément comment fonctionne la structure pour savoir ce dont on a besoin pour la faire fonctionner. Donc, c'est aussi des échanges très intenses entre les services de la Ville et les services de la Métropole.

Mme le Maire : Bon, nous allons donc passer au vote. Merci beaucoup, Dominique. Alors,

07.01, contre ? Abstentions ?

07.02, contre ? Abstentions ?

07.03, contre ? Abstentions ?

07.04, contre ? Abstentions ?

07.05, contre ? Abstentions ?

07.06, contre ? Abstentions ?

07.07, contre ? Abstentions ?

07.08, contre ? Abstentions ?

Mme le Maire : Ah, pardon. Oui. Donc, 07.09, il n'y a pas de vote. 07.08, c'est une information et 07.09 aussi. Je m'étais moi-même trompée.

07.10, contre ? Abstentions ? Abstention de l'ensemble du groupe ? D'accord, d'accord.

07.11, contre ? Abstentions ?

07.12, contre ? Abstentions ?

07.13, contre ? Abstentions ?

07.14, contre ? Abstentions ?

07.15, contre ? Abstentions ?

08.01, contre ? Abstentions ?

Karima.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES : DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.01

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES : DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT-

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance le déplacement d'une délégation de la Ville d'Aix-en-Provence à New-York et Philadelphie, notre ville partenaire aux États-Unis, en octobre prochain.

Dans le cadre de sa politique conduite en matière de relations internationales, la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de l'année Cézanne 2025 et des prêts d'œuvres nécessaires à la constitution de cette grande exposition internationale, des liens ont été initiés par le Musée Granet avec des établissements de Philadelphie, ville partenaire d'Aix-en-Provence, et de New-York,

notamment la Villa Albertine, une des 10 résidences d'artistes américaines destinées à soutenir la création française aux États-Unis.

Consécutivement aux prêts obtenus et contacts noués, la Ville d'Aix-en-Provence prépare un deuxième déplacement dont l'objectif est de réaliser une opération de promotion de l'année Cézanne et de remerciements aux prêteurs. La mission s'attachera aussi à la prospection de donateurs pour la rénovation notamment de l'Atelier des Lauves.

Historiquement, il existe un lien fort entre les États-Unis et le peintre Paul Cézanne. C'est l'historien John Rewald, qui avait réuni les fonds nécessaires auprès de 114 mécènes américains, pour racheter et rénover l'atelier des Lauves avant de l'offrir à l'université d'Aix-Marseille en 1954, puis rétrocédé à la Ville en 1969.

Depuis, l'attrait des États-Unis pour l'œuvre du peintre Paul Cézanne n'a pas faibli et la perspective de mécénat pour contribuer au financement de l'année Cézanne 2025 et de la rénovation des sites cézanniens reste un levier important dans le contexte contraint du périmètre financier de la collectivité.

En conséquence, je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme ZERKANI RAYNAL : Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la 09.01. C'est information au Conseil, c'est de porter à la connaissance du Conseil le déplacement d'une délégation aixoise à New York et à Philadelphie, notre ville partenaire, en octobre prochain.

Dans le cadre de la promotion de l'année Cézanne 2025 et des prêts d'œuvres nécessaires à l'exposition internationale du musée Granet, des liens institutionnels ont été initiés avec les établissements de Philadelphie et de New York, notamment la Villa Albertine, une des 10 résidences d'artistes américaines.

Il s'agit de réaliser une opération de promotion de l'année Cézanne 2025 et de remerciements aux prêteurs, mais aussi à la prospection de donateurs, notamment pour la rénovation de l'atelier des Lauves.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : SIGNATURE D'UN ACCORD DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MASIS (ARMÉNIE)

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kyané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à

Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.02

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : SIGNATURE D'UN ACCORD DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MASIS (ARMÉNIE)-

Mes Chers Collègues,

Aix-en-Provence a l'ambition de tenir sa place parmi les villes qui contribuent au rayonnement et à l'influence de la France dans le monde.

En effet, alors que l'on constate une concurrence territoriale accrue avec des enjeux économiques certains pour les investissements et les talents, que l'urbanisation viable devient un défi pressant, il est important de maintenir un engagement international, d'échanger et de coopérer.

Notre collectivité contribue ainsi à réaliser :

- un pont entre les cultures,
- une reconnaissance du territoire en matière d'échanges d'expertise et de capitalisation de savoir-faire sur la gouvernance et la gestion locale,
- un soutien pour les acteurs aixois : universités, entreprises, associations...

Notre Ville n'avait pas, jusqu'à ce jour, de partenaire dans les États d'Asie occidentale. Aix-en-Provence abrite une importante diaspora arménienne avec laquelle un lien fort s'est tissé au fil du temps ; elle compte aussi parmi les premières villes françaises à avoir accueilli les rescapés du génocide de 1915 et à le reconnaître en inaugurant, il y a 40 ans, une place de

l'Arménie, ainsi qu'un monument réalisé par le sculpteur Toros, dédié à la mémoire des victimes.

Dès lors, la Ville n'a cessé de témoigner son soutien. Ce fut notamment le cas en accordant en 2020 une subvention de 30 000 euros au Fonds Arménien de France pour des actions de soutien aux populations arméniennes du Haut Karabagh, suite à l'offensive militaire meurtrière de l'Azerbaïdjan. Le Conseil Municipal avait également présenté, lors de sa séance du 6 octobre 2023, une motion pour garantir la sécurité de la population de l'Artsakh. Afin de concrétiser ce lien entre ces populations amies, Aix en Provence a entamé un dialogue avec la Communauté de communes de Masis, en Arménie.

Faisant suite à l'accueil, en juillet 2023, d'une délégation d'élus et de techniciens de la Communauté de communes de Masis, une lettre d'intention en vue d'un accord de jumelage entre les deux collectivités a été signée à Aix-en-Provence le 4 juillet 2023.

Une mission exploratoire en Arménie, menée par le Maire d'Aix-en-Provence en juin dernier, a permis de conforter le choix de ce jumelage et d'identifier les pistes de coopération ainsi que les différents acteurs sur nos territoires respectifs, susceptibles d'alimenter des liens pérennes.

Plusieurs domaines de partenariat ont été évoqués lors des différentes réunions de travail : économie, francophonie, solidarité, culture, jeunesse et éducation, ainsi que des échanges d'expériences et de

pratiques entre les deux institutions sur leurs politiques publiques locales.

La communauté de communes, territoire principalement agricole, est composée de 26 villages autour de Masis, ville située à 18 km au sud-est de la capitale Erevan. Sa population est estimée à 100 000 habitants dont 22 000 à Masis. 33 écoles publiques, 2 écoles d'arts et 47 bibliothèques émaillent ce territoire arménien. Récemment la Ville de Masis a inauguré un centre de la francophonie baptisé « Aix-en-Provence », inspiré du Repère Jeunesse aixois visité en 2023.

C'est pourquoi je vous propose, Mes Chers Collègues, dans le cadre de la coopération décentralisée et des relations d'échanges entre collectivités étrangères liées par convention et s'appuyant sur différents acteurs concourant à la réalisation d'objectifs communs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'accord de jumelage entre la Ville d'Aix-en-Provence (France) et la Communauté de communes de Masis (Arménie), joint au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou par délégation l'Adjoint aux Relations Internationales à signer l'accord de jumelage ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou par délégation l'Adjoint aux Relations Internationales à signer l'ensemble des documents et autorisations relatifs aux déplacements des différents intervenants nécessaires pour la réalisation des programmes annuels de travail dans le cadre de cet accord de jumelage.

Présents et représentés : 53

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme ZERKANI RAYNAL : La 09.02, il s'agit de la signature d'un accord de jumelage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la communauté de Masis.

Historiquement, la Ville d'Aix-en-Provence n'a cessé de témoigner son soutien au peuple arménien et a tissé des liens très très forts avec cette communauté.

Faisant suite donc à l'accueil, en juillet 2023, d'une délégation d'élus et de techniciens de la communauté de communes de Masis, une lettre d'intention de jumelage en vue d'un accord de jumelage avait été signée.

Une mission exploratoire en Arménie, en juin dernier, a permis de conforter le choix de ce jumelage et d'identifier les pistes de coopération.

La communauté de communes, territoire principalement agricole, est composée de 26...

Mme le Maire : Un peu de silence, s'il vous plaît !

Mme ZERKANI RAYNAL : ... est composée de 26 villages autour de Masis. Pour la ville d'Aix-en-Provence, c'est très important notre lien avec l'Arménie, mais apparemment, ça ne fait pas l'unanimité. Donc, cette ville est située à 18 km au sud-est de la capitale Erevan. Sa population est estimée à 100 000 habitants et c'est un territoire majeur d'accueil de population déplacée de l'Artsakh.

Plusieurs domaines de partenariat ont été évoqués, qui donnent corps à cet accord de jumelage, à savoir :

- la jeunesse et l'éducation ;
- la culture ;
- la solidarité ;
- l'économie et le sport.

Une délégation de Masis sera invitée sur Aix à venir signer de façon officielle cet accord de jumelage. Ce temps protocolaire se déroulera au moment de la quinzaine de l'Arménie.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA CHAIRE "ATTRACTIVITÉ ET NOUVEAU MARKETING TERRITORIAL"(AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO

ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.03

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGHEY Dominique, Monsieur CASANOVA Pierre-Emmanuel

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA CHAIRE "ATTRACTIVITÉ ET NOUVEAU MARKETING TERRITORIAL"(AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ).-

Mes Chers Collègues,

La chaire «Attractivité & Nouveau Marketing Territorial» a été cofondée par des collectivités territoriales et portée par l'IMPGT (Institut de Management Public et gouvernance territoriale), d'Aix-Marseille Université. Elle s'inscrit dans la politique scientifique de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) et du CERGAM (Centre d'Études et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille).

Cette chaire universitaire de territoires se caractérise par trois points :

- Elle s'intéresse à l'ensemble des problématiques d'attractivité, que ce soit pour promouvoir l'offre des pays ou des territoires, pour faire venir des personnes (économie résidentielle, tourisme de loisirs, tourisme d'affaires, grands événements culturels, sportifs ou business) ou des capitaux (recherche d'investisseurs et de créateurs d'entreprises) et pour les maintenir sur le territoire ;
- Elle est orientée vers l'innovation et les nouvelles pratiques du marketing territorial dans la mesure où celles-ci semblent performantes ;
- Elle s'inscrit dans une approche « opérationnelle » de l'attractivité et du marketing territorial tant dans son enseignement (assuré essentiellement par des professionnels et basé sur des cas concrets et des retours d'expérience), dans sa recherche universitaire (accès à des synthèses portant sur une recherche opérationnelle, sur l'actualité et les meilleures pratiques internationales du marketing territorial) que dans le colloque annuel (échange et partage d'expériences concrètes entre professionnels).

Lieu collaboratif de partage, de réflexion et de transmission, elle constitue une passerelle entre le monde des praticiens et le monde académique.

Soutenue par 37 territoires sur toute la France, elle dispose d'une équipe permanente de 5 personnes, d'un événement international : le Place Marketing Forum et d'une formation de Master dédiée.

La chaire qui se veut au service de l'inspiration des acteurs de l'attractivité territoriale effectue une veille internationale avec notamment des productions et benchmarks ciblés à la demande des territoires partenaires. Elle réalise des études et met à disposition de chaque partenaire, entre autres, deux outils d'étude sur la perception et l'image globale des territoires et d'analyse de leur e-réputation.

Enfin, c'est aussi une chaire de recherche grâce à son réseau de chercheurs, intervenants universitaires et académiques.

Reconnaissant l'expertise de la Chaire dans le domaine du marketing territorial, en particulier sa bonne connaissance des pratiques innovantes, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mobiliser les experts de la Chaire à la réflexion et aux travaux conduits par la Ville d'Aix-en-Provence sur le champ du marketing territorial et de l'attractivité.

A cet effet, une convention de partenariat avec la Chaire est proposée pour une durée d'un an, selon quatre axes détaillés dans le plan d'actions annexé :

- veille – benchmarks
- stratégie - communication et rayonnement

- événementiel – rencontres
- formation et emploi

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le futur accord-cadre entre la Ville d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille Université qui sera présenté au Conseil Municipal.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat ci-annexée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Chaire « attractivité et nouveau marketing territorial » d'Aix-Marseille Université pour une durée d'un an ;
- **AUTORISER** un versement de 10 000 euros, selon les modalités détaillées à l'article 5, en application de ladite convention ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 4968/044 – 611 – 930 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à l'attractivité et aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Sophie MEYNET DE CACQUERAY

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme ZERKANI RAYNAL : 09.03, il s'agit de l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville d'attractivité et la chaire « Attractivité et nouveau marketing territorial » de l'IMPGT. Donc, c'est très important pour savoir quels sont les nouveaux outils puisqu'on sait que le marketing territorial, c'est un outil au service de l'attractivité d'un territoire. Donc, il y a toujours des choses qui changent, notamment d'inclure les habitants, de faire de l'attractivité, mais qu'ils soient responsables. C'est pour cela que nous avons demandé ce travail à la chaire « Attractivité » de l'IMPGT qui sera à hauteur de 10 000 €, mais payés en deux fois, donc réglés en deux fois au début et à la fin de ces travaux.

Je crois que j'ai terminé, Madame le Maire. Merci, mes chers collègues, de votre écoute.

Mme le Maire : Merci, Karima. Effectivement, le voyage en Arménie et la rencontre avec le Maire et les élus de la commune de Masis nous ont profondément marqués. Profondément marqué parce que nous avons eu de la chance de rencontrer des gens extrêmement courageux. Le Maire de Masis avait passé quelques mois, il est très jeune d'ailleurs, il a 35 ans, hein, il avait passé quelques mois en prison, quelques années auparavant, parce qu'il n'avait pas été d'accord avec l'attitude effectivement du gouvernement vis-à-vis de l'Azerbaïdjan. Il portait avec fierté, je dirais, ces efforts, ce combat, ce qui est loin d'être facile. Et en même temps, ce sont des gens qui sont relativement démunis par rapport en tout cas à ce que l'on connaît en France et qui ont une générosité et une gentillesse assez exceptionnelles.

Quand j'étais revenue d'Artsakh, j'étais partie avec le Sénat à l'époque, j'avais le sentiment de ne pas les connaître lorsque j'étais arrivée et de repartir avec des amis, des amis pour la vie, eh bien, c'est le même sentiment que nous avons ressenti à Masis, vraiment. Donc, ils viendront pour la quinzaine de l'Arménie et donc pour finaliser notre jumelage, notre coopération, normalement, fin septembre. Nous allons les aider à plusieurs titres, bien évidemment. Voilà.

Je vous remercie. Je vous propose donc peut-être de passer au vote à moins qu'il y ait des observations... ?

Mme PETEL : Pas d'observation, mais juste, j'ai expliqué tout à l'heure à ma collègue, à ma droite, ce que signifie « Masis » en fait. C'est pour ça que nous discutons, Karima. Donc est-ce que vous savez pourquoi cette ville s'appelle Masis ?

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : Bon, voilà. Cette ville est au pied du mont Ararat c'est le symbole de l'Arménie, mais qui, malheureusement, aujourd'hui, se trouve en Turquie, des suites, eh bien, des problèmes géopolitiques de l'Arménie. Quant...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : Exactement, c'est l'Arche de Noé. C'est le mont de l'Arche de Noé. Mais surtout ce mont Ararat, il est composé de deux montagnes, une petite et une grande, qui s'appellent le « Petit Masis » et le « Grand Masis », donc vous avez, oui, à ses pieds une ville qui s'appelle « Masis ». Voilà.

Mme le Maire : Oui, c'est assez étonnant de voir l'absence de frontière, en fait. Il n'y a pas de route entre le mont Ararat et l'Arménie et on est déjà en Turquie. Donc, finalement, c'est une montagne qui domine toute l'Arménie, qui est vénérée par l'ensemble des Arméniens et dans le même temps, il n'y a pas une possibilité d'accès. Vraiment, je trouve que ce sont des gens vraiment très très courageux.

Je vous propose peut-être... non, on va passer... oui, c'est la 09. Donc, 09.01, contre ? Abstentions ?

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Merci, Marie-Pierre.
09.02, contre ? Abstentions ?
09.03, contre ? Abstentions ?

Solène.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - VALIDATION DU NOUVEAU CADRE PARTENARIAL - CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.01

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - VALIDATION DU NOUVEAU CADRE PARTENARIAL - CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Mes Chers Collègues,

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 du territoire métropolitain dans le cadre du dispositif étatique « engagement quartiers 2030 » représente un enjeu majeur pour construire un nouveau mode d'intervention adapté aux enjeux des territoires, une démarche collaborative où la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs locaux et des habitants sont essentielles.

Basé sur 10 grands défis qui définissent la vision politique et stratégique dans laquelle s'inscrit le Contrat de Ville métropolitain et 5 orientations fondées sur le parcours de vie d'un habitant, ce « contrat » affirme le rôle central du périmètre communal dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour le déploiement de la politique de la ville sur son territoire d'intervention. La convention communale, partie intégrante du Contrat de Ville, est l'expression d'une volonté commune d'agir d'une façon concertée et coordonnée entre les grands signataires du Contrat de Ville en direction des territoires les plus fragiles en tenant compte des spécificités locales de chaque commune.

Elle a pour ambition, à partir des grands enjeux de cohésion sociale de la commune, de définir les

modalités d'interventions, les moyens à mettre en œuvre et à mobiliser pour réduire durablement les fractures territoriales sociales et économiques des territoires préalablement identifiés au titre de la nouvelle géographie prioritaire et des poches de précarité.

La convention communale, déclinaison du Contrat de Ville se positionne comme le socle sur lequel reposent des engagements communs. Elle représente un pacte local, une alliance stratégique entre les différents partenaires du Contrat de Ville Métropolitain. La cohérence et la coordination des actions entreprises par chacun de ces partenaires sont cruciales pour garantir l'efficacité des interventions et l'atteinte des objectifs fixés. Elle représente le maillon indispensable pour la mobilisation et l'articulation des grandes politiques de droit commun à un échelon local en phase avec les réalités quotidiennes des habitants et les acteurs intervenant sur ces territoires.

Le « contrat » fixe les modalités de gouvernance et de pilotage à l'échelle métropolitaine et la convention communale les détermine à l'échelle de la ville et les conditions nécessaires pour permettre une animation territoriale renouvelée, elle offre également un cadre flexible, évolutif, facilement évaluable, adapté aux spécificités communales.

Afin de mettre en synergie et en mouvement les écosystèmes partenariaux dans la durée, chaque convention communale définit des projets de quartier qui seront élaborés et annexés ultérieurement au Contrat de Ville. Cette dynamique a pour objectif de créer les conditions nécessaires pour une meilleure mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun pragmatique, inscrit dans une temporalité identifiée visant à impulser un changement positif et durable au sein des territoires.

Les projets de quartier, élaborés en concertation avec les habitants, seront le reflet de cette approche participative. Ils constitueront des réponses concrètes aux enjeux spécifiques de chaque quartier.

La Commune d'Aix-en-Provence comptera, dès 2025, quatre quartiers prioritaires : le Jas-de-Bouffan, Corsy avec une extension sur Liliade, Beisson (étendu à Saint Eutrope) et Encagnane.

Cette géographie prioritaire a été actualisée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023) pour la mise en place du nouveau contrat « Engagement quartiers 2030 » à partir de 2025.

La Commune a souhaité afficher dans la convention communale les poches de précarité pour y maintenir une vigilance accrue comme le territoire de la Pinette. Elle a aussi voulu accompagner par une ingénierie sociale les territoires en devenir tel que la Duranne afin de les accompagner dans leur évolution et envisager une cohérence de développement local.

La convention communale d'Aix-en-Provence s'inscrit dans une dynamique de transformation profonde et durable de l'animation territoriale du Contrat de Ville. Elle intègre l'ensemble des dispositifs animés par la commune autour des enjeux de cohésion et de renouvellement urbain.

Elle s'appuie sur plusieurs vecteurs qui intègrent les priorités de politique publique de la municipalité : 1/ Proximité: La mobilisation des habitants au cœur de l'action: Jeunesse

Famille (parentalité)

Personnes âgées-isolées-situation de handicap

Femmes

2/ Qualité des services - qualité des espaces – aménagement

3/Accompagnement des publics les plus éloignés : réussite éducative –prévention – insertion- santé

Elle rappelle que l'ensemble des politiques publiques de droit commun menées par la municipalité sont au service des territoires prioritaires et déploient des dispositifs intégrant de manière particulière et parfois ciblée les quartiers prioritaires de la ville.

Les projets de quartiers cibleront par la suite les actions précises à engager au regard des priorités qui se dégageront des instances de travail avec les acteurs locaux et les habitants.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Contrat de Ville Métropolitain et la Convention Communale ci-annexées ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document s'y afférent.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 - ACTION DE MÉDIATION SOCIALE URBAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'AIX-EN-PROVENCE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.02

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 - ACTION DE MÉDIATION SOCIALE URBAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'AIX-EN-PROVENCE- AUTORISATION DE SIGNATURE-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville d'Aix-en-Provence et les bailleurs sociaux du territoire ont souhaité s'engager, dès 2019, dans un dispositif de médiation sociale partenarial et inter-bailleurs.

Un diagnostic partagé avait fait apparaître un besoin de médiation sur une partie du parc social et de l'espace public en complément des dispositifs de médiation existants, notamment aux abords des établissements scolaires secondaires (collèges, lycées).

Fort de ce diagnostic commun, la Ville, les bailleurs sociaux et l'État ont collectivement élaboré un appel à projet relatif à une « médiation sociale urbaine, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » pour la Commune d'Aix-en-Provence, définissant les missions, les territoires et les modalités d'intervention des médiateurs et les moyens alloués au dispositif.

Le 24 juillet 2019, une convention ayant pour objet les modalités de mise en œuvre du projet « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix-en-Provence proposé et porté par l'association DUNES a été signée par l'ensemble des partenaires initialement engagés dans le projet.

L'action s'est déroulée sous la responsabilité de l'association dans les quartiers définis par la convention et a fait l'objet d'un avenant visant à étendre le dispositif sur l'ensemble des Quartiers prioritaires de la Ville ainsi que sur le territoire de la Pinette. Cet avenant a aussi intégré la copropriété des facultés ainsi que certaines zones limitrophes des quartiers politiques de la Ville.

Inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix-en-Provence 2020-2025 signée le 20 décembre 2019, cette action de médiation, répertoriée comme la 25^e action de la Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance (2020-2025), répond pleinement aux enjeux du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Au terme de trois années de mise en œuvre du dispositif de médiation et de tranquillité publique, une évaluation menée en 2022 par France Médiation sur le dispositif aixois a mis en avant l'efficacité et les retours positifs de la part des partenaires sur cette action. Les réajustements demandés ont bien été pris en compte par la structure (stabilisation de l'équipe, inscription dans une gouvernance resserrée avec les partenaires...).

Aussi, au regard de cette évaluation positive du dispositif, les comités de pilotage réunis les 11 janvier 2023 et 19 février 2024 en présence de l'État, de l'ensemble des bailleurs financeurs, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et aux cotés de la Ville ont confirmé la reconduction pour l'année 2024 du dispositif.

En outre, l'association DUNES a également été confortée dans sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, il vous est proposé de renouveler le partenariat avec l'association DUNES dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs 2024.

Ce contrat a donc pour but de reconduire l'action de « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix en Provence proposé et porté par l'association DUNES.

L'objectif est de recréer du lien social et de la cohésion au sein des territoires du Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Pinette, Beisson et Saint Eutrope. Pour ce faire, l'association s'engage notamment à contribuer à réduire les situations de tension en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur ; d'identifier et d'analyser les situations d'atteinte à la tranquillité publique et répondre au sentiment d'insécurité de la population par une présence visible et active sur l'espace public aux heures de grande fréquentation et au sein des espaces privés des résidences appartenant aux bailleurs.

Nous vous proposons de reconduire le soutien financier de la Ville pour un montant total de 50 000 €.

Cette proposition a été validée le 12 mars 2024.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** la subvention 2024 pour l'Association DUNES ;
- **APPROUVER** la convention d'objectifs annuelle ci-annexée;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- **DIRE** que la dépense globale de fonctionnement d'un montant annuel de **50 000 € (cinquante mille euros)** sera imputée sur la ligne budgétaire n°1344, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme TRIVIDIC : Oui. Merci, Madame le Maire. Donc, la 11.01, il s'agit d'une autorisation de signature portant sur le contrat de Ville métropolitain et la convention communale. Donc je vous rappelle juste très succinctement le contexte.

Donc, au 31 décembre 2023, c'était la fin des contrats de Ville. Une nouvelle géographie prioritaire a été définie par l'État, donc le 28 décembre 2023, et c'est dans ce cadre que la définition donc du contrat de Ville « Engagement quartiers 2030 » intervient. Donc ce contrat de Ville représente un enjeu majeur pour construire un mode d'intervention adapté aux enjeux des territoires. C'est une démarche collaborative et avec beaucoup de concertations au niveau des acteurs locaux, mais aussi au niveau des habitants.

Donc, le document se décline à deux niveaux :

Donc, un premier niveau qui est le contrat de Ville métropolitain donc qui est vraiment le socle commun pour définir les orientations à l'échelle métropolitaine et les modalités de coopération.

Et ensuite, la déclinaison au niveau des conventions communales, donc pour chaque commune, de façon à tenir compte des enjeux spécifiques de chacun des territoires et surtout aussi des pilotages, parce que ça fait partie effectivement des points assez cruciaux donc qu'on a eus dans les discussions, dans l'élaboration de ce document.

Juste pour rappel, les quatre quartiers prioritaires dans le cadre de la nouvelle géographie sont toujours :

- le Jas de Bouffan, mais avec l'intégration de la zone de la Grande Thumine ;
- Encagnane avec l'intégration du Ligourès, école Paul Arène et Foyer Adoma ;
- Beisson avec l'intégration de Saint Eutrope ;
- et Corsy avec l'intégration de Liliade.

Donc, Madame le Maire a souhaité qu'il y ait une vigilance particulière également pour les poches de précarité et également pour des territoires à fort enjeu où, voilà, potentiellement, il fallait être vigilant, notamment, par exemple, avec la Duranne où c'est un quartier en mouvement, en devenir. Et voilà, il faut rester vigilant.

Sur les points, les thématiques, donc naturellement, c'est la proximité, la mobilisation des habitants avec la jeunesse, la famille, les personnes âgées, la situation de handicap et les femmes. Mais également, qualité des services et des espaces de ces quartiers et l'accompagnement des publics les plus éloignés, que ce soit au niveau de la réussite éducative, de la prévention, de l'insertion ou de la santé.

Que vous dire de plus sur ces documents ? Enfin, voilà. Encore une fois, il y avait une vraie volonté de la Ville de ne pas échapper à ce contrat métropolitain parce qu'encore une fois, c'est vraiment les enjeux du territoire qui ont un point essentiel et on ne voulait pas que ça puisse s'échapper ou en tout cas partir sur des sphères métropolitaines plus éloignées des questions et de la proximité des habitants. Donc, voilà. Ce sera vraiment un pilotage local pour permettre à chaque ville de cibler ces enjeux.

Et une dernière chose, il va y avoir effectivement des rencontres qui vont intervenir avec les habitants donc qui s'appellent « les projets de quartiers » qui vont être élaborés prochainement, là, sur la fin de l'année. Et ça sera vraiment une feuille de route opérationnelle pour que, justement, ce contrat de Ville et ces conventions communales puissent prendre en compte vraiment en considération les problématiques directement auprès des habitants.

Donc, je vous demande de bien vouloir autoriser la signature de ces documents, avec une précision telle que la SACOGIVA sera également ajoutée en qualité signataire à la demande de la Ville et

conformément à son souhait.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Solène. Y a-t-il des questions, des remarques ? Madame HUARD.

Mme HUARD : Oui. Vous n'êtes pas étonnée, Madame le Maire, que j'intervienne sur des sujets aussi importants pour moi – par exemple, les contrats de Ville – et surtout quand ça concerne effectivement les QPV. Alors, en lisant tout le document qui est important, mais quand même, j'ai tenu à le lire, je suis quand même extrêmement surprise de voir, que dans le contrat de Ville, l'apparition du quartier de la Duranne, d'abord, qui n'est plus un quartier en tant que tel, mais c'est quand même. Et je suis surprise parce que le taux de pauvreté à la Duranne est de 7 % alors que le taux de pauvreté dans les autres quartiers qui sont concernés, c'est entre 25 et 35 %. Donc, voilà, j'ai un peu de mal à comprendre. Alors, je comprends que c'est un quartier en devenir, moi, ça fait 22 ans que j'y habite, le devenir, il a un peu de passé quand même. Et quand on voit les problèmes récurrents de la Duranne, quels sont-ils ? Le problème, c'est qu'on ne peut pas sortir de notre quartier et le problème, c'est toujours la RD 9. Et le problème, on en parle, ça revient toujours, mais ce problème n'est toujours pas réglé. Et alors, est-ce que c'est ce problème-là qui fait que c'est intégré dans le contrat de Ville ? Donc, je pense que vous allez m'éclairer là-dessus. Moi, je trouve ça un peu étonnant que ça se trouve dans le contrat de Ville par rapport aux QPV où il y a vraiment, voilà, de...

Et l'autre question qui me vient aussi, et ça, je trouve ça très intéressant, c'est qu'effectivement, mettre en place une politique sportive de proximité dans les QPV, pour moi, c'est effectivement capital. Mais quand on sait que bon, au niveau des subventions, pour le sport, ça ne représente dans notre budget que 8 %, voilà. Est-ce que vous allez pouvoir faire un effort à ce sujet-là et augmenter effectivement les subventions de la Ville pour effectivement avoir une vraie politique sportive de proximité ? Voilà. Je vous remercie.

Mme le Maire : Oui, Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Sur le même sujet. Donc, j'ai deux observations générales et deux observations plus spécifiques sur deux quartiers qui sont Corsy et Encagnane. Naturellement, l'enjeu est important, ça a été rappelé, 300 000 habitants dont la moitié vit sous le seuil de pauvreté, donc il y a un enjeu vraiment vraiment très important. Alors, la première observation générale que je ferai, c'est qu'on n'a pas de bilan sur le passé dans ce rapport. Il y a quelques phrases, mais on n'a pas vraiment de bilan sur le contrat de Ville précédent et je trouve ça un petit peu regrettable.

Et après, le deuxième élément, c'est qu'on n'a pas d'information sur les moyens financiers pluriannuels qui seront dévolus aux habitants. Quand on voit, aux délibérations d'avril 2024, il y avait un des crédits qui avait progressivement baissé, qui était de 293 000 €. Donc, il y avait 256 000 au niveau de la commune, 236 000 pour l'État, 56 000 pour le Département et 25 000 pour la Métropole, 221 400 € pour les bailleurs sociaux. Si on prend par nombre d'habitants, ça fait 44 € par habitant. Alors, est-ce que les moyens financiers sont à la hauteur des enjeux que tout le monde connaît et qui sont détaillés naturellement dans ce rapport ? Étant précisé, bon, que... alors, c'est vrai que c'est la question de Madame HUARD sur la Duranne, mais il me semble qu'il y a une certaine fragilité qui demande à être plus vigilant sur ce quartier. Il y a les Hameaux de Martelly aussi qui sont concernés, le centre historique de la commune nord-ouest. Donc j'aurai aimé, une des questions, c'est de nous éclairer sur les enveloppes financières pluriannuelles qui seront affectées sur ces quartiers.

Après, deux observations sur deux quartiers, Corsy et Encagnane. Alors, j'ai lu la présentation des résultats sur le quartier de Corsy, mais je rappelle quand même parce que souvent, vous avez présenté le quartier de Corsy comme une réussite. Mais je rappelle quand même qu'il y a plusieurs choses qui n'ont pas été réalisées, qui n'ont pas été achevées. On avait, par exemple, les constructions, qui étaient programmées par 13 Habitat en lieu et place de l'ancien bâtiment LOPOFA, qui n'ont pas vu le jour. Les voiries ne sont pas terminées. Le cheminement qui devait être le long du mur, du mur antibruit n'a pas été réalisé. L'aire de jeux des enfants actuellement existante – et il suffit d'aller à Corsy quand même – laissée à l'abandon, il était question d'une aire aquatique,

elle n'a jamais été réalisée. C'est vrai qu'il y a un peu un sentiment d'abandon à Corsy et quand on y va, on voit même des fils électriques sur les bâtiments qui pendent et c'est vrai que la population peut avoir ce sentiment d'abandon.

Il y a un problème aussi pour les personnes relogées – et ça fera peut-être une transition avec le quartier d'Encagnane – parce qu'on a un reste à charge qui a augmenté de 50 € par mois, ce qui est important vu le salaire médian qui a été rappelé, avec des salaires moyens qui tournent autour de 1 200 €, une population entre 30 et 35 %, dans l'ensemble des quartiers, qui vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Après, troisième observation sur Corsy, c'est en matière de mixité sociale. Quand on voit que les relogements ont été assurés dans des quartiers prioritaires également, c'est-à-dire à Encagnane, l'Odyssée, la Maillane, l'Illiade, Sextius. Donc, on voit que cette mixité sociale qui est souvent mise en avant, bah, en fait, elle n'est pas réalisée puisque les relogements se font dans d'autres quartiers, dans d'autres quartiers prioritaires.

Donc, c'est vrai que, bon, il y a quand même des éléments qui prouvent qu'on n'est pas allé jusqu'au bout de ce projet qui était présenté comme une réussite par la municipalité.

Le deuxième élément, c'est sur Encagnane. Alors, Encagnane, vous savez, bon, puisque la Mairie était représentée, qui a vu une entrevue avec le Sous-Préfet le 11 juillet dernier où quand même le sous-préfet a pointé un certain nombre de problèmes, notamment avec Soliha, les enquêtes de satisfaction, les rapports avec les locataires qui doivent être relogés, avec quand même des tas de problématiques, dont celles des charges locatives qu'on a évoquées tout à l'heure.

Alors, sur Encagnane, je vous avais demandé un certain nombre de renseignements, je vous remercie, vous avez répondu à mon courrier, mais ce courrier m'interroge sur plusieurs points, sur trois points.

Le premier point, c'est qu'il est marqué donc : « on est dans la destruction des logements sociaux sur Encagnane et le relogement des habitants notamment qui habitaient au Calendal et au Méjanes dont la destruction est programmée ». Alors je note, je note quand même dans le courrier et le tableau que vous m'avez envoyés que 129 relogements étaient effectués et que sur ces 129 relogements, 71 ont été dans des bâtiments non réhabilités, soit plus de 55 du total général. Donc, on a un relogement dans des logements qui ne sont pas ni des logements neufs ni des logements réhabilités. Après, on a : « six appartements neufs ont été attribués », soit 4,6 % du total seulement, et il n'y a quasiment pas de mixité sociale parce que le relogement se fait toujours dans des quartiers prioritaires, l'Illiade, l'Odyssée, la Maillane et le Thermidor.

Deuxième point qui m'interroge dans votre courrier, c'est que vous dites, dans le cadre de l'ANRU, que vous n'avez pas activé le processus d'aide à la minoration de loyer, en disant que finalement, les personnes concernées ne rentraient pas dans ce processus et qui pouvaient assumer...

Mme le Maire : Les conditions n'étaient pas réunies.

Mme HUBERT : Je ne sais pas. Les conditions n'étaient pas réunies, mais vous savez très bien que dans le contrat de Métropole, il est promu un reste à charge. Vous avez choisi le reste à charge, vous avez éliminé le reste à charge constant en disant : « on va mettre un reste à charge maîtrisé » alors que l'objectif quand même de l'ANRU, c'était quand même un reste à charge constant, en étant rappelé que des aides peuvent être accordées en cas de problématiques.

Après, deuxième, troisième élément...

Mme le Maire : Sur la mixité sociale, tout de même, Madame HUBERT, vous dites : « il y a une concentration des logements sociaux », en fait, on essaye tout de même d'installer les gens là où ils le demandent.

Mme HUBERT : Mais j'y reviendrai... Parce que dans votre enquête de satisfaction

Mme le Maire : Et en plus, ils le demandent évidemment, c'est ce qui est bien logique par rapport aux revenus, par rapport à beaucoup de choses sur du logement social. Le logement n'est pas partout non plus.

Mme HUBERT : J'entends bien. Troisième observation, je répondrai à votre observation.

Mme le Maire : Il n'y a pas d'intention malveillante de la municipalité. Voilà.

Mme HUBERT : Je ne vous prête pas, je ne vous prête pas des intentions malveillantes. Aucunement. Après, alors, vous indiquez que la reconstitution de logements sociaux est totalement décorrélée du relogement. C'est ce que vous indiquez dans le courrier que vous m'adressez, en ajoutant que les 201 opérations de constructions neuves actuellement programmées sur Phares et balises, Phares et balises, c'est 102 logements, la Duranne et la Chevalière ne débiteront qu'une fois le relogement terminé et la démolition du Calendal et du Méjanes réalisée. Si on suit votre raisonnement...

Mme le Maire : On le décorrèle, mais on ne se l'interdit pas non plus. Voilà, c'est...

Mme HUBERT : Bah, vous dites que c'est déconnecté. Ça veut dire que les gens qui vont être relogés, enfin, qui doivent être relogés, ne pourront pas être relogés dans des bâtiments neufs puisque c'est complètement...

Mme le Maire : Mais ce n'est pas automatique. C'est pour ça que c'est décorrélé.

Mme HUBERT : Je lis votre courrier. Moi, je l'ai sous les yeux. Je l'ai sous les yeux. Vous, vous dites : c'est bien déconnecté, voilà. Voilà.

Concernant l'état de la reconstruction de l'offre suite aux démolitions, je tiens avant toute chose à rappeler que dans le cadre du règlement général de l'ANRU, la reconstitution de l'offre est désormais décorrélée du logement. Donc, c'est quand même un principe que vous érigez.

Mme le Maire : Non, c'est décorrélé et ça ne veut pas dire que... Ce n'est pas interdit, quoi. On peut le faire, mais ce n'est pas systématique. Voilà.

Mme HUBERT : Ce n'est pas systématique, mais alors, il faudra nous expliquer dans quelle proportion parce que vous dites : on va attendre...

Mme le Maire : Parce que ça signifierait aussi que l'ensemble des habitants qui vont effectivement être dans nos nouveaux logements désireraient y aller. Pas forcément.

Mme HUBERT : Non, pas forcément.

Mme le Maire : Bah, c'est ce que je dis. Ce n'est pas automatique, il n'y a aucun systématisme.

Mme HUBERT : Oui, mais dans la mesure où c'est déconnecté, ça veut dire qu'il n'y a pas d'accès au logement neuf aussi bien à phares et balise que dans le reste...

Mme le Maire : Mais si, il peut y avoir un accès. Bien sûr, mais ce n'est pas systématique.

Mme HUBERT : ... alors que les recommandations du sous-préfet, c'est que quand même des gens... par exemple, vous avez là à Phares et balises...

Mme le Maire : Mais quand ils le souhaitent, on pourra l'organiser. Simplement, il y aura quand même un temps, un temps d'adaptation entre le moment où ils vont déménager et le moment où ils pourront emménager dans des locaux qui ne sont pas encore construits.

Mme HUBERT : Oui, mais enfin, il n'y a pas de disposition provisoire et on démolit Calendal et Méjanès.

Mme le Maire : Mais ceci dit, il y a des possibilités et on laisse la porte ouverte là-dessus.

Mme HUBERT : Heureusement qu'il y a des éclaircissements verbaux parce que votre lettre n'est pas rédigée en ce sens.

Mme le Maire : Et d'ailleurs, j'ai écrit aux bailleurs dans ce sens, notamment à Pays d'Aix Habitat.

Mme HUBERT : D'accord. Alors, après, vous me transmettez l'enquête de satisfaction. Bon, 57 personnes, l'enquête de satisfaction, c'est quand même...

Mme le Maire : 80 % des personnes qui ont été relogées. Sur le logement, je pense qu'à la dernière enquête, il y avait le collectif qui était présent.

Mme HUBERT : Alors, moi, je lis. Je lis : 59 % indiquent avoir des problèmes techniques dans leur nouveau logement ; 46 % mentionnent que leur nouveau cadre de vie est moins bien que leur ancien cadre vie ; que près de 20 % des personnes interrogées indiquent que le rapport qualité/prix n'est pas du tout satisfaisant. Donc, quand vous parlez de satisfecit général, que tout le monde est content, saute de joie d'avoir des nouveaux logements, ce n'est pas du tout le cas. Et on voit dans le questionnaire, souvent : « Proposition non conforme au souhait ainsi adapté et au besoin ». Et je rappelle quand même que dans l'entrevue qu'il y a eu avec le sous-préfet, il a été décidé de refaire une enquête auprès des gens concernés au mois de septembre, étant précisé que l'enquête qui a été faite n'était pas une véritable concertation avec les habitants. Moi, je me demande : est-ce qu'il ne faut pas vraiment revoir cette copie de la rénovation de la ZUP, peut-être suspendre les démolitions puisqu'en l'état, on voit très bien qu'il y a des difficultés pour assurer le relogement conformément aux principes de l'ANRU, dans du neuf ou dans du réhabilité de moins de cinq ans ou dans les quartiers non prioritaires, ce n'est pas le cas, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas.

Mme le Maire : ... Le reste s'en va.

Mme HUBERT : Et après, la construction de P

hares et balises, bah, c'est sûr que ça doit être commencé d'urgence alors que ça ne découle pas de votre courrier puisque vous parlez de déconnexion.

Mme le Maire : Non, parce que c'est décorrélé encore une fois, parce qu'il y a un temps de latence entre la démolition et la construction et que dans le même temps, effectivement, il y a nombre d'habitants qui souhaitent partir de là, aller ailleurs.

Mme HUBERT : Je ne sais pas s'il y en a beaucoup, hein. Vraiment.

Mme le Maire : Il y a beaucoup qui veulent rester sur Encagnane, c'est une réalité, mais pas que, loin de là. Et même, certains ont demandé à sortir d'Aix. Donc, bon.

Mme HUBERT : J'imagine bien que, sur le lot, il y en a qui veulent sortir d'Aix, mais enfin, bon, quand même la réunion avec la sous-préfecture, avec des dossiers qui ont été présentés, des cas précis, bon, c'est quand même l'optique générale, c'est qu'il y a quand même une grosse problématique dans le quartier.

Mme le Maire : ... j'ai fait deux rénovations urbaines en tant qu'adjointe, je peux vous assurer qu'il y a toujours des difficultés, ce qui est tout à fait normal. C'est ça. C'est inhérent à la nature, effectivement, de la démolition, de la reconstruction, du relogement. Bien sûr, je trouve qu'on a beaucoup avancé parce que c'est 130 ménages qui ont déjà été relogés. Je ne dis pas qu'il n'y a pas

effectivement des problèmes qui peuvent s'attacher au relogement, pas de manière majoritaire. Apparemment, il y a à peu près une dizaine, une quinzaine de ménages qui ont connu des difficultés, que ce soit des difficultés de voisinage ou de mauvaise adaptation parce que l'appartement n'était pas forcément réaménagé comme il devait l'être aussi. Je suis d'accord avec vous, il y a eu quelques erreurs. C'est loin d'être la majorité, mais il y a eu quelques erreurs que la MOUS et le bailleur social s'emploient à réparer. Néanmoins, il y en a eu. Mais encore une fois, même s'il faut toujours avoir un œil très vigilant sur ce dossier, c'est aussi ça tient à la nature des choses. Donc, il faut qu'on reste effectivement en vigie, même, je dirais, qu'on puisse se donner des informations le cas échéant parce que c'est très important d'être au plus près des habitants à des moments aussi cruciaux. Mais dans le même temps, on sait qu'il y aura des problématiques, ce qu'il nous faut, c'est essayer de les réduire au maximum et les réparer lorsqu'elles apparaissent, je pense.

Je vais passer la parole à Brigitte BILLOT. Simplement pour vous rassurer aussi concernant Corsy puisque concernant LOPOFA, 13 H a dit qu'ils commenceraient les travaux à partir de 2025, et nous, Ville, effectivement – concernant la voirie et la place Michel, je vais passer aussi la parole à Jacques BOUDON avant de la repasser à Solène – nous allons démarrer là en 2025 et terminer en 2025. Donc, je passe la parole Brigitte concernant les relogements.

Concernant la Duranne aussi, vous avez parlé, Madame HUARD, de problème effectivement de QPV. On a décidé effectivement de se mettre en vigilance avec les dispositifs possibles des quartiers prioritaires. On ne peut pas dire qu'effectivement, ce soit des quartiers comparables, la Duranne, Encagnane ou la Duranne-Corsy ou le Jas de Bouffan. Néanmoins, automatiquement, avec la mise en place de logements sociaux réglementaires, il y a aussi un taux d'habitants qui habitent les logements sociaux qui, bien souvent, ont des revenus très faibles, et là, c'est structurel, voilà, automatiquement. Brigitte.

Ce n'est pas une *inaudible* du quartier ni une fragilisation, c'est une fragilité constitutive avec un certain nombre de logements sociaux, mais on espère bien au contraire que, voilà, tout le monde va bien vivre ensemble et que ça va se passer au mieux dans ce beau quartier que j'ai appris à découvrir, qui s'appelle « la Duranne ».

Brigitte, Jacques et Solène.

Mme BILLOT : Oui. Madame HUBERT, vous m'avez demandé x fois par rapport au relogement de Méjanès et Calendal. Le détail. Bah, je vous ai fait un tableau détaillé que je vais vous donner, mais que je vais donner publiquement par rapport au service Logement social Ville, il n'y a rien à cacher.

Pour les Méjanès et Calendal, pour les habitants de Méjanès et Calendal, nous avons mis à disposition un T2 neuf à Aria. Le loyer était de 360 € plus les charges de 58,54 €. Au jour d'aujourd'hui, c'est très bas par rapport au marché. Depuis le mois d'avril, nous n'avons aucune personne du Méjanès et du Calendal qui s'y soit positionnée.

Nous avons mis à disposition un T3, toujours pareil, à Aria Luyès. Vous nous demandez quelquefois du neuf, mais plus luxueux. Effectivement, le loyer était à 819,96 € et 101,72 % (72 €) de charges, rendu, personne ne s'y est positionné.

Nous avons mis un T4, avec un loyer de 666,56 € et les charges de 117,29 €, toujours neuf et à Aria, personne ne s'est positionné.

Nous avons mis un T1 à l'Escalette, quartier du Jas, refus « emplacement et typologie et étage qui ne correspond pas ». Il était à 220,54 € avec 86,22 € de charges.

Nous avons mis toujours un logement neuf, un logement Cœur de Duranne, un T2, au loyer de 533,76 € et 311,58 € de charges. Nous avons eu énormément de refus, une fois pour des loyers trop élevés, une autre fois « souhait de désistement par rapport au lieu », une autre fois « ce projet n'intéresse pas ».

Nous avons mis un T3 à Pinette, à 533,76 € et 311,58 € de charges. Refus, aucun candidat. Les jeunes du Méjanès ne sont pas intéressés ni du Calendal par ce secteur.

Nous avons mis un T4 neuf à Luynes, à 613,87 € et 128,71 € de charges. Refus, pas de candidat.

Donc, vous nous dites qu'on ne met pas des neufs à disposition ou qu'on ne met pas autre chose que de l'Encagnane à disposition, eh bien, si, mais ça n'intéresse pas. Je suis désolée.

Mme HUBERT : Je vous demanderais de me passer le tableau, si vous pouvez me le remettre, que je l'étudie. Mais c'est vrai que ça ne m'étonne pas trop qu'il n'y ait pas eu d'acceptation puisque quand toujours j'entends un loyer à 800 € avec un salaire médian de 1 100 €, je peux comprendre que ça puisse poser un certain nombre de difficultés.

Mme le Maire : Non, mais ça, ce n'est pas le reste à charge après appel, c'est la globalité. Jacques, tu voulais prendre la parole, je pense, par rapport à la voirie.

M. BOUDON : Oui. Je voulais dire à Madame...comment c'est son nom, je voulais dire que les travaux à Corsy, ils ne sont pas arrêtés, ils n'ont pas commencé sur la voie pour la bonne et simple raison que quand on fait une voie, c'est qu'on a fini, que les bâtiments à côté sont terminés, les réseaux raccordés. Sinon, une voie neuve elle est fracassée.

Deuxièmement, la société de HLM qui devait bâtir rapidement, je les ai rencontrés il y a deux ou trois mois en arrière, ils ne seront pas prêts avant deux ou trois ans. Voilà. Mais il n'y a rien d'arrêté et surtout pas la voirie.

Mme HUBERT : Combien d'années Corsy que c'est censé être terminé ?

Mme le Maire : Non, ce n'est pas censé, c'est entre la Ville et puis le Département, il y a eu un décalage. C'est vrai qu'on est allé beaucoup plus vite, quoi.

Ensuite, Solène, peut-être as-tu d'autres éléments à apporter à ces dossiers passionnants de la politique de la Ville.

Mme TRIVIDIC : Merci, Madame le Maire. Alors, je trouve ça dommage que Madame HUARD qui a posé des questions n'ait pas attendu nos réponses parce que finalement, elle n'est plus là.

(Intervention hors micro)

Mme TRIVIDIC : Elle est à côté, bon, bah. Parce que du coup, je vais répondre à ses questions.

(Intervention hors micro)

Mme TRIVIDIC : Voilà, elle me voit à la télé, bah, ça, c'est encore mieux. Donc, du coup, sur la question de la Duranne où Madame le Maire a commencé à y répondre, en fait, encore une fois, on ne compare pas la Duranne aux QPV. Ça ne fait pas partie des QPV, mais justement de ces territoires à forts enjeux, sur lesquels on veut pouvoir anticiper les choses et justement prévoir des méthodes, les méthodes du contrat de Ville, et être en accompagnement et finalement, préparer et éviter qu'on puisse se retrouver dans des situations compliquées si les choses devaient évoluer, pas forcément dans le bon sens, mais aujourd'hui, ce n'est pas du tout le cas. C'est une population donc qui est quand même assez jeune. Il n'y a pas toujours les équipements aujourd'hui qui sont au niveau de la rapidité de l'évolution du quartier, donc voilà, l'idée, c'est vraiment de préparer au mieux.

Pour la question sur le sport, encore une fois, ça nous permet finalement de saisir des dispositifs métropolitains. Comme par exemple, le PRODAS et de nous faire financer dans le cadre de stage de sport, donc c'est... voilà. C'est utile de s'en saisir. Ça serait dommage de ne pas le faire.

Pour ce qui était des questions de Madame HUBERT, notamment sur les montants, Madame HUBERT, vous voulez des chiffres, les montants, ils vont rester, ils vont se maintenir et on n'a pas prévu de les baisser. Encore une fois, la Ville, elle participe à hauteur, pour la programmation du contrat de Ville, à hauteur de 256 000 €. C'était un montant qui avait été maintenu par rapport à l'année dernière.

Vous nous aviez interrogés la dernière fois vous vouliez des chiffres. Du coup, j'en ai à vous soumettre. Donc, sur les 108 actions financées par la Ville, notamment au niveau de la participation du droit commun, on est à 300 000 € de la part de la Ville sur ces montants-là. Donc, encore une fois, c'est hors frais de fonctionnement. Mais bien, également, en plus, le soutien à des opérateurs structurants sur ces territoires, donc je peux vous citer les quatre centres sociaux, mais également les équipements de proximité pour lesquels, on co-finance CIACU et ATMF, pour lesquels la Ville verse plus de 1 550 000 €. On a également la Mission locale pour laquelle on verse 300 000 € de fonctionnement, plus de 231 000 € d'adhésion. On a également la Maison de la Justice et du Droit qui est au cœur de notre QPV de Jas de Bouffan, pour être vraiment au plus près des habitants pour lesquels on a eu 500 000 € d'investissement et une masse salariale qui est quand même de 70 000 € par an. On a la Mareschale, on a un fonctionnement de 83 500 € avec un investissement pour le bâtiment de 1 100 000. On a la Médiation sociale pour laquelle on a un fonctionnement de 50 000 €, plus 18 000 € de charges supplétives pour 2023. On a également sur les dispositifs de droit commun-éducation 284 142 €, c'est précisément pour tout ce qui est « Coup de Pouce », AVRE, QPV, les subventions « réussite éducative ». Pour les micros sites *street work*, 330 000 €. Bon, après, je ne reviendrai pas sur le NPRU, c'est un des investissements qui sont colossaux. Encore une fois, l'idée, c'est de créer, de favoriser, de créer de la mixité dans les quartiers et de rendre encore plus agréable la qualité de vie de ses habitants. On a donc celui d'Encagnane, on a eu aussi celui – bon, ça a été abordé – de Corsy et de Beisson. Donc, encore une fois, les investissements dans nos quartiers prioritaires, ils sont faits et à la hauteur de l'intérêt que nous portons à ses habitants.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Solène. Je propose que l'on passe au vote.

11.01, donc oui. 11.01, contre ? Abstentions ?

11.02, contre ? Abstentions ?

11.03, contre ? Abstentions ?

Mme TRIVIDIC : La 11.03, on ne l'a pas passée.

Mme le Maire : Comment ?

Mme TRIVIDIC : La 11.03, on ne l'a pas passée.

Mme le Maire : On ne l'a pas passé ?

Mme TRIVIDIC : Non.

Mme le Maire : Voilà.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur

Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.03

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement social des quartiers de la commune, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne les projets sociaux et associatifs des associations qui œuvrent dans l'intérêt général et le « bien vivre ensemble ». Tel est le cas des associations libellées dans le tableau ci-annexé dont les interventions contribuent à notre politique de Cohésion Sociale sur le territoire communal.

D'une part, il s'agit du projet présenté par le centre socioculturel « La Provence » qui s'inscrit dans le cadre de la programmation des 60 ans du quartier d'Encagnane. En collaboration avec la Maison de quartier la Mareschale, il est prévu d'organiser un événement festif et musical le 28 septembre prochain. Cette action a pour but de rassembler les habitants et de ponctuer d'une semaine d'animations (conférences sur la mémoire et l'histoire d'Encagnane, de déambulations, de spectacles contés...) pour célébrer les 60 ans d'existence de ce quartier qui a été créé en septembre 1964.

D'autre part, l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS) déploie des permanences d'aides aux victimes au sein du commissariat d'Aix-en-Provence par un intervenant social dédié exclusivement à cette action. Cette association (régie par la Loi 1901) a été créée en 1980 principalement pour l'exercice des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif dans le ressort du Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence.

Ouvert en 1991, pour le Tribunal d'Aix-en-Provence, ce service de prise en charge des victimes, offre aux victimes d'infractions pénales, le concours d'une équipe pluridisciplinaire (intervenants sociaux, accueillants victimes et psychologues).

En outre, l'association « APERS » est habilitée pour la prise en charge des victimes d'infractions pénales, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et d'attentats.

Ainsi, toute personne victime peut être reçue et suivie par le personnel des pôles primo accueil, aide aux victimes ou urgences et violences conjugales.

Les personnes faisant appel à l'association sont issues de tous les milieux sociaux. La prise en charge des populations plus fragilisées (victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, personnes vulnérables (âgées ou handicapées..), femmes seules avec enfants, allocataires, salariés pauvres ...) correspond à l'objectif initial de l'APERS : outre le fait d'être certainement plus confrontées à la délinquance, ces populations sont celles pour lesquelles les conséquences seront les plus

préjudiciables.

Enfin, comme chaque année, il vous est proposé de poursuivre le soutien au fonctionnement des associations « en pied d'immeuble » que sont le Corsy Club et Les Anciens de la Cité Beisson qui développent des actions conviviales de proximité pour un public intergénérationnel.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;

-ATTRIBUER les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;

-DIRE que la dépense globale de **16 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n° **1344, 1460 et 4965** qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	:	53
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non participation	:	3
Suffrages Exprimés	:	50
Pour	:	50
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Frédérique DUMICHEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 11.03, c'est l'attribution de subventions donc au centre au centre social La Provence, une subvention de 10 000 € pour une animation dans le cadre des 60 ans d'Encagnane. Une subvention pour le Corsy Club, une subvention pour l'APERS et une subvention pour les anciens de la cité de Beisson, pour un montant total de 16 500 €, dont vous trouverez le détail dans le tableau.

Mme le Maire : Merci Solène. Donc, y a-t-il des questions ? 11.03, contre ? Abstentions ?

Alors 12.01, Fabienne, pour information du Conseil.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2023-

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2015-251 en date du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a désigné la société « Les Petits Chaperons Rouges » (LPCR) comme délégataire pour la gestion des crèches de la Ville d'Aix-en-Provence. Un contrat a ainsi été conclu pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal du 20 mai 2022, par délibération n° DL.2022-163, a prolongé la durée du contrat de 6 mois supplémentaires, soit du 1er juillet au 31 décembre 2022 inclus (Avenant n°6).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, un nouveau contrat a été conclu par délibération n° DL2022-339 du 14 octobre 2022 pour une durée total de 7 années jusqu'au 31 décembre 2029.

Les établissements concernés sont les suivants :

L' Agora	Françoise Dolto
L' Aquarelle	Les Graines d'Étoiles

L'Atelier	L'île aux Enfants
Arlequin	Le Petit Jardin
Berlingot	Pin d'Épices
Les Bout'Chous	Pirouette (Chastel)
Cache-Cache	Pom d'Happy
Câlin Câline	La Ribambelle
Les Contines	Le Tipi
Les Enfants du Wallon	Tom Pouce

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la société « LPCR » a transmis, à la Ville d'Aix-en-Provence, le rapport retraçant l'activité pour l'année 2023, lié à l'exploitation de la délégation de service public.

Ce rapport a été présenté le 2 juillet 2024 en Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) qui en a pris acte.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport Annuel 2023 du délégataire « Les Petits Chaperons Rouges ».

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme VINCENTI : Oui, Madame le Maire. Information du Conseil, rapport annuel, délégation de service public pour l'exploitation des structures multi accueils de la Ville d'Aix-en-Provence. Donc, Les Petits Chaperons Rouges en quelques chiffres :

- 20 crèches sur Aix ;
- 875 berceaux ;
- 348 professionnels ;
- 20 directrices ;
- de mars 23, 86 % de familles satisfaites et 850 personnes en liste d'attente ;
- enfants en situation de handicap prioritaires, 72 ;
- familles monoparentales également prioritaires, 71.

Le prestataire *inaudible* perpétue une offre qualitative et locale respectant la loi EGAlim, 100 % bio et fait maison, pour les tout-petits.

Les Petits Chaperons Rouges ont été labellisés en 2023 « Crèches expertes », organisme indépendant d'audit et de certification, avec un taux de satisfaction des familles très satisfaisant.

En raison des tensions nationales sur le recrutement sur le secteur de la petite enfance, Les Petits Chaperons Rouges ont connu des épisodes de grèves et un absentéisme avec des réductions d'amplitudes horaires, ainsi que des fermetures de section. La situation est stabilisée grâce à des négociations et j'ai reçu hier soir un mail donc du directeur régional des Chaperons Rouges. Je vous informe par ce mail que le climat social est apaisé. Je vous informe que les accords de sortie de grève et les NAO 2024 ont été signées par l'ensemble des syndicats. Nous allons d'ailleurs dans le mois faire une communication commune à l'ensemble des salariés afin de leur communiquer par écrit ces bonnes nouvelles. Donc, le climat social est plutôt apaisé.

Le résultat pour l'exploitation 2023 est de +74 000 €, soit moins que prévu au compte d'exploitation prévisionnel, et ce pour plusieurs raisons :

- moins d'heures facturées aux réelles vu des réductions d'amplitudes horaires ;
- décalage dans le temps des demandes de subvention au regard des investissements ;
- inflation du coût de l'énergie ;
- +4 % des hausses des coûts des denrées alimentaires ;
- renforcement des achats de petit équipement pour accompagner *inaudible* ;

- indemnité de rupture conventionnelle non prévue ;
- charges financières supplémentaires au regard des financements des investissements en hausse (plus de sept crèches ont été entièrement refaites).

M. CHEVALIER : Merci, Fabienne. Laurent.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT "LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE" A LA MAIRIE DE LUYNES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

12.02

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT "LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE" A LA MAIRIE DE LUYNES -

Mes Chers Collègues,

Le bureau de poste de Luynes connaît une baisse de fréquentation depuis plusieurs années.

La stratégie actuelle de La Poste est de rationaliser les bureaux de poste les moins fréquentés et de maintenir les services postaux dans les territoires concernés en développant des partenariats avec le secteur privé et les collectivités territoriales pour gérer des points de contact La Poste où les usagers retrouvent des services identiques à ceux offerts dans les bureaux traditionnels.

Sur le village de Luynes, La Poste a prévu de mettre en place un partenariat avec un relais commerçant permettant l'affranchissement de courriers et de colis et le retrait de ces derniers et des instances recommandées sur des amplitudes horaires très larges, ce qui répond à une partie des préoccupations des usagers. La Ville a souhaité intervenir en complément afin de maintenir les autres services postaux au plus près des habitants et a décidé de conventionner avec La Poste pour gérer un point de contact La Poste Agence Communale au sein de la Mairie de Quartier de Luynes. Outre l'affranchissement, les habitants pourront aussi effectuer des retraits bancaires et accéder à d'autres

services de La Poste. Cette solution a l'avantage de bénéficier du conseil du personnel d'accueil de la Mairie de Quartier qui sera formé à cet effet.

Cette solution a déjà été mise en œuvre au sein de la Mairie de Quartier des Hauts d'Aix lors de la fermeture du bureau de Poste de Saint Eutrope et les usagers en sont satisfaits.

Ce projet de partenariat s'inscrit dans la politique de développement des services de proximité portée par la Ville dans la logique de la Ville du Quart d'Heure. En effet, il permet :

- Le maintien des services postaux au plus près des habitants de Luynes,
- Le maintien des services postaux dans un lieu de service public ce qui présente un caractère rassurant pour une partie de la population,
- La mutualisation des flux d'accueil : rassemblés en un lieu unique, les clients de La Poste découvrent les services de la Mairie et inversement, les usagers de la Mairie découvrent certains services et produits de La Poste

Ce projet et l'évolution de l'organisation du travail liée à ces nouvelles missions, au sein de la Mairie de Quartier de Luynes, ont été présentés au Comité Social Territorial, le 10 juillet 2024 et ont reçu un avis favorable.

Par conséquent, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER VOTRE ACCORD** pour ce projet ;
- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

- **DIRE** que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette de la commission variable qui sera versée mensuellement par La Poste.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. DILLINGER : Oui. Pour ma part, oui, donc c'est une convention de partenariat avec La Poste pour la création d'une poste communale au sein de la mairie annexe de Luynes. Alors, pour mémoire et rapidement, l'annonce de la fermeture de ce bureau de poste a créé beaucoup d'émoi, à juste titre, au niveau de la population luynoise. Les habitants se sont mobilisés, les CIQ, le Luynes en Action, un collectif. Beaucoup de choses ont été dites. La presse a relayé beaucoup de choses, mais à aucun moment n'a relayé les travaux de Madame le Maire qui a reçu donc la direction régionale de la Poste et qui a fait des préconisations qui ont, les seules étaient retenues d'ailleurs qui vont permettre la création de ce bureau de poste communale sur le même modèle que celui des Hauts d'Aix. D'une part, il y a un partenariat également avec un commerçant. Donc, tout ça, pour finalement assurer la continuité du service public en 1 et en 2, rester dans sa politique de ville du Quart d'heure.

M. CHEVALIER : Merci Laurent. Questions sur la 12.01 et la 12.02 ? Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Alors, sur les crèches, plusieurs choses. D'abord, une interrogation que je voudrais partager avec les membres du Conseil parce qu'en CCSPL, nous avons été informés d'une disposition qui a été mise en place à l'initiative de LPCR qui consiste à équiper le personnel, certains membres du personnel, de tablettes pour un usage mixte. Alors, d'une part, les relèves, donc au lieu de faire des relèves papier, ils font des relèves par tablette. Bon, ça, c'est très bien. Bon, en tant que professionnelle de santé, c'est des choses qu'on utilise, des questions plus fluides et qui font gagner du temps au personnel, donc on ne peut que s'en féliciter. Mais il y a une deuxième utilisation et on en avait parlé, Fabienne, en Conseil. Donc, je pense que c'est intéressant que tout le monde réfléchisse à ça, peut-être qui est que les intervenants dans les crèches lors des ateliers prennent des photos des enfants avec ces tablettes. C'est uniquement lors des ateliers, ce n'est pas la vie quotidienne de l'enfant, mais ils prennent des photos et ces photos sont, de façon sécurisée, mises dans le *Cloud*. Bon, ça, je n'ai pas trop de questionnements là-dessus. On peut espérer que ça soit bien fait. Mais moi, ça m'interpellait sur le côté éthique de la rupture de séparation entre l'enfant et le milieu familial alors qu'il rejoint une structure d'accueil. Donc, j'ai émis des réserves à cet effet-là, vraiment sur le plan éthique, et je pense que ce sont des mesures qui doivent être discutées un peu plus largement que par une société commerciale qui fait son travail, qui est à son cœur de métier, qui le connaît, je ne discute pas, mais qui met le doigt dans un engrenage. Aujourd'hui, on parle beaucoup de l'emprise des écrans sur les petits enfants, et voilà, je ne sais pas si vous en pensez quelque chose, si on... Moi, je serai assez d'avis de mettre un avis auprès du délégataire la prochaine fois, Fabienne, sur ce sujet-là qui doit être, à mon sens, discuté de manière plus large.

Mme VINCENTI : Oui.

Mme ANGELETTI : Je finis et puis après, enfin, je suis intervenue également lors de la présentation du rapport sur la gestion des déchets. Les enfants, il a été dit que les enfants mangeaient moins, il a été rapporté par les parents que les enfants mangeaient moins à la cantine des crèches que ce qu'ils mangeaient chez eux. Le délégataire a répondu que la nourriture est peut-être moins salée, qu'il y a des textures différentes. Bon, on peut entendre qu'il n'y a pas de chocolat effectivement, qu'il y a des choses moins appétentes pour les enfants. Donc, on peut entendre ça, néanmoins, il ne semble pas y avoir de politique sur la gestion, le comptage des déchets. En tout cas, il n'a pas été en mesure de répondre ce jour-là sur le comptage des déchets qui est un enjeu environnemental très important à prendre en compte sur ce type d'établissement. Donc, ça aussi, j'aimerais bien qu'on puisse mettre un focus la prochaine fois là-dessus.

Et puis, deux points positifs qui sont la demande à laquelle le délégataire a répondu de participer à la vie de la cuisine centrale, donc ça, je voulais le signaler. C'est une démarche de bonne volonté. Et également de nous montrer *in situ*, alors, ça, il n'y a pas eu de date d'effet de prise, donc si on peut le faire sur la rentrée. Le fonctionnement *in situ* de ces tablettes et la manipulation, etc. Merci.

M. CHEVALIER : Merci. D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Tu réponds.

Mme VINCENTI : Oui, Madame ANGELETTI. Pour les photos, on en avait parlé, les photos sont

prises de don, on les voit sur les documents. Donc, on ne voit jamais le visage des enfants. Les parents reçoivent des photos de leurs propres enfants, c'est-à-dire un petit enfant qui joue dans le potager... Voilà. Ça, je pense que ça se fait chez les gardiennes. Moi, je connais, j'ai des amies, dont les enfants sont chez les gardiennes qui leur en envoient dans la journée, histoire de les tenir au courant. Ça, après, je n'ai pas de vue sur ça, mais on pourra en reparler lors d'un prochain rendez-vous.

Après, c'était sur les repas. Donc, on avait parlé que les enfants mangeaient moins. Là, j'ai la grille des repas. Par exemple, cette semaine : égrené de bœuf au bouillon, purée de carotte, purée de pomme coing, purée de lentilles, purée de petits pois, sauté de porc, purée de brocolis, filet de lieu frais au bouillon. Évidemment, ce sont des produits qui sont mixés parce que ce sont les tout-petits enfants. Il est très difficile de savoir si un enfant a bien mangé le soir quand il rentre à la maison parce que est-ce qu'il peut parler de ce qu'il a mangé, vu que la nourriture est mixée, je pense que ce n'est pas vraiment ce qu'il a mangé malheureusement. Par contre, les repas sont affichés et les parents sont tenus au courant. Voilà.

Donc, les enfants mangent à leur faim dans nos crèches.

Mme ANGELETTI : Ce n'est pas le sens de ce que j'ai dit, Fabienne. On ne s'est pas bien compris. C'était ce que les parents disaient, moi, je n'ai pas de doute sur le fait que les enfants mangent à la cantine. Ce n'est pas la question, mais sur la gestion des déchets. Ils n'étaient pas en mesure de donner des chiffres sur les déchets qu'ils avaient. Donc, ça, c'est quelque chose sur lequel, je pense, on peut demander largement au délégué l'an prochain, de produire des données.

Mme VINCENTI : D'accord.

Mme ANGELETTI : Merci.

M. CHEVALIER : OK, merci. On passe au vote ?

Mme ANGELETTI : Oui.

M. CHEVALIER : Alors, le 12.01, c'est une information du Conseil.
12.02, abstentions ? Vote contre ? Merci.

13.01, Jean-Christophe GRUVEL.

OBJET : DÉNOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DURANNE : "COMPLEXE SPORTIF HENRI MICHEL"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code

Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

13.01

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : DÉNOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DURANNE : "COMPLEXE SPORTIF HENRI MICHEL"-

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme d'aménagement et de développement des infrastructures sportives, la Ville d'Aix-en-Provence s'équiperait courant second trimestre 2024 d'un nouveau complexe sportif situé au quartier de La Duranne.

Ce nouveau complexe sportif est constitué d'un gymnase permettant la pratique du handball du volley-ball, du basket-ball, du badminton et de l'escalade, d'un terrain de grand jeu pour la pratique du football et du football américain, et de pistes d'athlétisme.

La Ville souhaite conférer à ce complexe sportif une identité forte et rendre hommage à Henri MICHEL, légende du sport aixois, national et international. Nous vous proposons donc de dénommer ce nouvel équipement « Complexe sportif Henri MICHEL, Footballeur International Aixois né à Aix-en-Provence 1947-2018 ».

Né à Aix-en-Provence en 1947, Henri Michel était très attaché à sa ville et au Midi. Il en avait gardé l'accent et le mode de vie, même après avoir longtemps vécu à l'étranger. Parti à 18 ans, il revenait à Aix dès qu'il le pouvait. Il n'aurait pas imaginé passer ses vacances de Noël ou d'été ailleurs qu'à Aix-en-Provence.

Son histoire avec le sport commence avec son grand-père, qui tenait un bar rue d'Italie, puis un commerce rue Irma Moreau. Ce grand-père emmenait Henri et son frère aîné Jean-Pierre au stade Vélodrome à Marseille pour assister aux matchs de rugby à XIII. Le week-end, il aimait écouter les matchs de football à la radio avec ses deux petits-fils. Henri Michel habitait alors dans le quartier du Pignonnet. Quand, le midi, il rentrait du lycée Mignet pour déjeuner, il jetait son cartable dans un coin, et allait taper le ballon avec les grands dans le terrain vague d'à côté. Son frère se souvient encore du bruit du ballon sur la porte en bois du garage sur laquelle Henri s'entraînait inlassablement.

Il devait avoir 8 ou 9 ans quand un copain de jeu est venu trouver son grand-père pour l'inciter à inscrire Henri en poussins à l'AS Aixoise. L'année suivante, il rejoignait l'AUC, Aix Université Club, qui sera son club de formation. Son père, Léopold, le suivra, et sera le dirigeant de toutes ses équipes en pupilles, minimes et cadets. Puis Henri revint à l'AS Aixoise qui jouait à un meilleur niveau en juniors avec 2 saisons de 1964 à 1966 en D2, avant d'être repéré par le club de Nantes avec lequel il remporta trois titres de Champions de France et une Coupe de France. Il restera dans ce club de 1966 à 1982 et y jouera 638 matchs.

En Équipe de France, Henri Michel est sélectionné à 58 reprises entre 1967 et 1980 et dispute la Coupe du Monde de 1978 en Argentine. A sa retraite sportive, il devient sélectionneur de l'Équipe de France Olympique avec laquelle il remporte les Jeux Olympiques de 1984 à Los Angeles, puis devient, après Michel Hidalgo, le sélectionneur de l'Équipe de France avec laquelle il remporte la Coupe Intercontinentale des nations en 1985. Il mènera la France jusqu'à la 3ème phase de la Coupe du Monde de 1986. Il devient ensuite entraîneur du Paris- Saint-Germain et de plusieurs clubs de sélections nationales africaines et des émirats arabes unis.

Au soir de sa vie, Henri Michel, qui vivait alors au Liban, décide de venir mourir sur sa terre natale. Il est enterré à Puyricard et aurait été très fier qu'un stade porte son nom sur la plaine des Milles.

En conséquence, au vu des éléments qui précèdent et afin de lui rendre hommage, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dénomination du complexe sportif de La Duranne « Complexe sportif Henri MICHEL, Footballeur International né à Aix-en-Provence 1947-2018» ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au présent rapport.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. GRUVEL : Oui. Mes chers collègues, c'est une agréable surprise d'avoir à présenter ces deux rapports en l'absence de l'adjoint au sport. Peut-être que lui-même et Madame le Maire ont estimé que j'étais le sportif le plus abouti de l'Assemblée pour le faire. Alors, ce rapport 13.01, c'est un rapport émouvant dans la mesure où il s'agit de donner le nom d'Henri Michel au complexe sportif de la Duranne. Bon, vous avez vu que dans le rapport, il y a une biographie d'Henri Michel, mais c'était effectivement émouvant et mérité pour ceux qui ont eu leur jeunesse, qui a été accompagnée

par ce joueur de classe de combat et avec une vision remarquable du jeu. Et puis c'était, ce qui ne gâche rien, c'était un homme de conviction et d'élégance qui rappelait toujours son attachement à la ville et qui rappelait toujours que sa famille y était enracinée. Donc, c'est, je pense, un rapport dont on peut tous se réjouir.

OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

13.02

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE MICHEL LOPEZ À AIX EN PROVENCE.-

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 16 décembre 2019, vous avez approuvé la programmation ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du terrain synthétique au Stade Michel Lopez au Val Saint-André pour un montant de 480 000 € TTC.

Les études de faisabilité et de conception ont démontré la nécessité d'y adjoindre des adaptations techniques.

- En effet la création du terrain en revêtement synthétique implique la mise en place d'un drainage intégré. Le terrain bénéficiera également d'un arrosage lui-même intégré, système plus adapté et moins consommateur en eau que le système actuel.

- Une zone de circulation en enrobé est ajoutée. Celle-ci située en périphérie du terrain synthétique permettra l'accès des véhicules de service pour l'entretien du terrain ainsi que celui du bassin de rétention.
- Une rénovation de l'ensemble des clôtures ainsi que des filets pare-ballons est aujourd'hui prise en compte.

A ces adaptations techniques s'ajoutent un contexte économique différent de celui de 2019

- Augmentation des matériaux et de la main d'œuvre.
- L'engagement municipal sur la performance environnementale par le biais du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable).
- Surcoût résultant de la restriction de la concurrence liée aux exigences de performance environnementale.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

-MODIFIER la délibération n° DL 2019-687 de décembre 2019 ;

-APPROUVER le programme tel que défini ci-dessus pour un montant de 930.000 € TTC ;

-AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Région Sud, l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Métropole Aix- Marseille-Provence, la Fédération Française de Football ;

-AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en- Provence à faire recette des sommes susvisées ;

-DIRE que cette opération sera financée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : Le 13.02, là, c'est un peu plus simple et pour ordre. Le 16 décembre 2019, une délibération pour créer le terrain synthétique au stade Michel Lopez au Val Saint-André, ont, des études de faisabilité et de conception ont démontré la nécessité d'y adjoindre des adaptations techniques. C'est ce à quoi vous convie ce rapport. Je vous remercie.

M. CHEVALIER : Merci Jean-Christophe ? Est-ce qu'il y a des questions, 13.01 et 13.02 ?

Madame ANGELETTI

Mme ANGELETTI : Oui. En fait, je profite pour rebondir sur ces deux rapports qui concernent des terrains sportifs et nous sommes bien d'accord, c'est largement justifié de les nommer ainsi, pour parler du problème du stade Laurent Reynier qui est un stade éloigné de toute habitation – il n'y a pas de circulation – et qui subit énormément de dégradation, de vol. On leur a volé des cages, il n'y a pas de caméras de sécurité. C'est un stade sur lequel il y a vraiment une équipe formidable qui travaille et si on pouvait prévoir sur un budget à venir de faire quelque chose pour ce stade-là, je pense, ça serait très bien venu. Merci.

Mme le Maire : Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : J'avais juste une question parce que mon collègue me dit que des gazons synthétiques, ils sont souvent faits avec des pneus, et il y en a d'autres qui sont faits avec du liège. Donc, je voulais savoir est-ce que vous avez des informations là-dessus.

(Brouhaha)

Mme HUBERT : Pardon ? Et les vieux pneus, c'est très polluant en fait.

(Intervention hors micro)

Mme HUBERT : C'est bien de l'apprendre. Je...

M. CHEVALIER : *A priori*, ça peut être les deux, mais je n'ai pas la bonne réponse. Je ne sais pas.

M. DILLINGER : Écoutez, Madame le Maire. Madame le Maire, je ne suis pas du tout technicien en la matière, mais je pense, Madame HUBERT a raison. À Luynes, on a donc deux terrains synthétiques et effectivement, je m'y suis rendu à plusieurs reprises et il y a l'herbe synthétique qui est là, mais il y a effectivement des petits morceaux noirs. Je pense que c'est des débris de... Je pense complètement que vous avez raison, Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Voilà, il paraît que ça va être interdit d'ailleurs. Donc, il faut peut-être anticiper.

Mme le Maire : Je vous propose donc de passer au vote.

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Ah, pardon.

Mme PETEL : J'ai une question sur le stade du Val Saint-André. C'est mon quartier, on en avait déjà parlé, ça fait longtemps que ce stade est dans un état déplorable. Donc, je me réjouis qu'enfin, il devienne un terrain synthétique. Il avait été en 2019 budgété à 480 000. Le retard de réalisation fait monter la facture à 930 000. Vous l'expliquez par l'augmentation des matériaux, de la main-d'œuvre, l'engagement municipal sur la performance environnementale, le surcoût. J'aurais voulu avoir la ventilation de ces surcoûts, c'est-à-dire augmentation des travaux et de la main-d'œuvre, des matériaux et de la main-d'œuvre, c'est combien ? Là, le côté SPASER, c'est combien ? Surcoûts résultant de la restriction à la concurrence liée aux exigences de performance environnementale, c'est combien ? C'est-à-dire est-ce que le surcoût, c'est qu'on a mis du temps à le faire et du coup, c'est ça

qui nous coûte cher, c'est-à-dire le double ? Ou est-ce que c'est les performances environnementales ? Mais en tout cas, on n'a pas la ventilation.

Mme le Maire : Bon, en ce moment, il y a un surcoût de matériaux absolument terrible. Je vois, la chapelle de la Duranne devait coûter à l'Église, pas à la Ville, 800 000 €, elle est passée à 2,4 millions, quoi. Donc, c'est invraisemblable ce qui se passe en ce moment.

Mme PETEL : D'où l'intérêt de faire les travaux quand on les budgète. Donc en 2019, ça nous aurait coûté 480 000 €.

Mme le Maire : ... les années covid. On a eu tout ça aussi. Ça n'a pas été simple si vous regardez, l'ensemble des collectivités, on est tous dans la même situation.

Alors ?

M. MAGNAN : (*Hors micro*) Madame le Maire, il est noté dans la délibération. Il y a la deuxième partie en effet par rapport... oui. Il est quand même noté effectivement que le programme a évolué puisqu'il était question effectivement d'un drainage intégré, d'un système d'arrosage, d'une zone de circulation enrobée. Alors, on a pris l'expérience aussi puisque ce montant-là, c'est à peu près ce que coûte le stade de La Molière à peu près, enfin, voilà. Donc, il y aura en effet une nouvelle approche et un nouveau programme en sachant qu'à l'issue de cette validation, il y aura un appel d'offres et en effet, les offres des entreprises confirmeront ou affirmeront en effet ses valeurs.

Mme le Maire : Voilà. Bon, on peut passer au vote ?

Alors, 12.02, c'est fait.

13.01, contre ? Abstentions ?

13.02, contre ? Abstentions ?

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE A L'EXPÉRIMENTATION DES TENUES VESTIMENTAIRES COMMUNES (DEUX ORMEAUX MATERNELLE, GRASSI MATERNELLE, PIERRE GILLES DE GENNES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)-

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis

VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

14.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame VINCENTI Fabienne

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE A L'EXPÉRIMENTATION DES TENUES VESTIMENTAIRES COMMUNES (DEUX ORMEAUX MATERNELLE, GRASSI MATERNELLE, PIERRE GILLES DE GENNES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)-

Mes Chers Collègues,

Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé au dernier semestre 2023 la possibilité pour les écoles et les collectivités locales d'expérimenter le port d'une tenue commune sur une durée de 2 ans à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Cette démarche vise en tout premier lieu à renforcer la cohésion entre élèves et à améliorer le climat scolaire. Le port d'une tenue vestimentaire commune peut également créer une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement et faciliter les relations entre les élèves, les familles et les enseignants.

Il peut contribuer à créer un climat scolaire propice au bien-être et à la réussite scolaire de **chaque élève en lui permettant de s'épanouir au sein d'une école à l'abri de toute forme d'inégalité et de lutter contre le harcèlement scolaire**. C'est aussi un moyen de **valoriser l'image de l'école et de l'établissement en créant un sentiment d'appartenance et d'unité entre les élèves**.

La mise en œuvre du port d'une tenue vestimentaire commune par les élèves au sein des écoles volontaires s'inscrit dans le cadre d'une concertation entre l'école et la commune La Ville d'Aix-En-Provence et les conseils d'écoles des établissements maternelles Deux Ormeaux, Grassi ainsi que Pierre Gilles de Gennes maternelle et élémentaire se sont ainsi portés candidats à cette expérimentation.

Pour la mise en œuvre de cette expérimentation auprès des familles, un règlement d'usage relatif à l'utilisation de la tenue commune par les élèves sera transmis aux parents lors de la distribution des trousseaux.

Dans le cadre de ses missions destinées à faciliter la fréquentation de l'école aux élèves, la Caisse des Écoles, établissement public local rattaché à la Ville d'Aix-en-Provence, prendra en charge la dotation de chaque élève de ces écoles pendant la durée de l'expérimentation.

Le coût de la prise en charge est réparti à 50 % entre la Caisse des Écoles et l'état, à concurrence d'un montant maximum de 200 € par dotation.

Pour financer ce dispositif, la Ville d'Aix-En-Provence versera à la Caisse des Écoles une subvention en remboursement de la part prise en charge par celle-ci.

La convention annexée à la présente délibération précise les modalités pour la prise en charge de l'état.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** la mise en place de l'expérimentation de la tenue commune sur une durée de 2 années au sein des écoles : Deux Ormeaux maternelle, Grassi maternelle, Pierre Gilles De Gennes maternelle et élémentaire par la Ville d'Aix-En-Provence ;
- **DIRE** qu'une subvention sera versée à la Caisse des Écoles à hauteur des dépenses réalisées pour la dotation des tenues communes pour la part prise en charge par la Caisse des Écoles d'Aix-en-Provence.

Présents et représentés : 53

Présents : 39

Abstentions : 1
Non participation : 3
Suffrages Exprimés : 49
Pour : 46
Contre : 3

Ont voté contre

Agnès DAURES Emmanuel HENRY Claudie HUBERT

Se sont abstenus

Cyril DI MEO.

N'ont pas pris part au vote

Rémi CAPEAU Marc FERAUD Salah-Eddine KHOUIEL

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 14.01, Participation de la Ville à l'expérimentation des tenues vestimentaires communes à la maternelle des Deux Ormeaux, de Grassi, de Pierre Gilles de Genes ainsi que l'élémentaire de Pierre Gilles de Genes. Durée de l'expérimentation, deux ans.

Il s'agit d'un dispositif qui a fait l'objet d'un appel à projets du Premier Ministre – qui l'est toujours d'ailleurs – et auquel la Ville d'Aix donc a répondu. Est-ce qu'on a des exemplaires ici ?

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Non, pour les montrer ? On ne les a pas pris ? Ah, c'est dommage. C'est dommage. Je vous les montrerai la prochaine fois. Il s'agit donc d'un petit sweat-shirt, d'un tricot et d'un petit pantalon. Voilà, bien mignon, dans les tons de bleu, pour les enfants. À l'époque parlementaire, j'avais déposé une proposition de loi dans ce sens en 2018 parce que je pense que l'école doit être un lieu de sacralisation... S'il vous plaît, un peu de silence. Il me semble que l'école doit être d'abord un lieu de sacralisation du savoir, d'une part, et qu'ensuite, symboliquement, dire que tous les élèves, finalement, sont habillés de la même manière, c'est aussi donc de les mettre sur un pied d'égalité qui, me paraît-il, est important dans la vie scolaire. Voilà, tout simplement.

Mme VINCENTI : Voilà. Madame le Maire, oui, ce sont deux sociétés, aixoise et marseillaise, donc du pur local.

Mme le Maire : Oui, mais moi, je parlais des vêtements, quoi. Je souhaitais les montrer.

Mme VINCENTI : Exactement.

Mme le Maire : *(Inaudible)* mais ce n'est pas grave. Oui, Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Alors, bien entendu, bien entendu, et à double titre puisque je fais partie de la délégation sur la vie des collégiens au Département, je me félicite de cette expérimentation. Donc, je suis ravie. Bravo ! Et j'ai une petite question à laquelle vous avez partiellement répondu, Madame VINCENTI, parce que je connais le mécanisme de compensation de l'État sur les tenues, mais je trouve quand même que le prix unitaire est assez cher. Le T-shirt à 18 €, c'est cher, quoi ? Vous avez répondu effectivement, ce sont deux entreprises de la région, mais est-ce que ce sont des produits « *Made in France* » ?

Mme VINCENTI : Absolument. Aixois et marseillais.

Mme ANGELETTI : Fait en France ?

Mme VINCENTI : Oui.

Mme ANGELETTI : Pas la société. Les produits sont faits en France ? C'est du coton qui est tissé en France, etc. ?

(Intervention hors micro)

Mme ANGELETTI : Non, il n'est pas élevé en France, mais il peut être tissé en France. Non, moi, je sais pourquoi j'ai dit ça, il y a des tisseries en France.

Mme VINCENTI : Le cahier des charges est extrêmement précis. Alors, pour la cherté, on avait prévu 200 € et on est à 189 € pour les maternelles et 199 € pour les élémentaires. Donc, on est pile-poil dans ce qu'on avait prévu. On avait prévu 200 €, on est juste en dessous. Donc, on est bien dans les normes. Alors, c'est-à-dire oui, c'est le prix de la qualité.

Mme ANGELETTI : J'entends bien c'est le budget prévu par l'Etat. Mais voilà, les vêtements sont faits en France avec... ?

Mme VINCENTI : Oui, ils sont faits en France et en tout cas, les vêtements, français aussi. Peut-être européen, mais en tout cas, je pense que tout est français. On avait d'autres sociétés où les cahiers des charges ne correspondaient pas. C'est pour ça que c'est un peu plus cher. Il y a une blouse pour les maternelles, un sweat et des T-shirts, mais ça sera très joli.

(Intervention hors micro)

Mme VINCENTI : Non, il n'y a pas de délégataire.

Mme le Maire : C'est une fabrication en gros, bon, enfin, à mon avis, elle est moins importante que celle du Département. Donc, il est aussi logique que le coût soit un peu différent.

Je crois que Jean-Christophe souhaitait nous dire encore quelques mots sur les stades, après...

M. GRUVEL : Madame le Maire, oui. Concernant la 13.02 et la réponse, et la question posée par Madame HUBERT. Donc, je précise que les billes en pneus recyclés sont désormais encapsulées et pas nocives. Et la conception en liège est coûteuse et très volatile avec le vent dans notre région. J'espère que vous êtes satisfaite, Madame HUBERT. Vous voyez où mène l'archéologie.

(Rire)

Mme le Maire : Très bien. C'était effectivement une information importante. Je suis d'accord. Bon, oui, 14.02, Fabienne. Oui, pardon, Madame HUBERT. Alors, allez-y.

Mme HUBERT : L'uniforme, bon, on est sur trois, il y en a deux qui voteront contre et un qui s'abstiendra puisqu'il travaille dans un lycée où on porte l'uniforme.

Mme le Maire : Il a peur d'être considéré comme de parti pris. C'est ça ?

Mme HUBERT : Voilà, voilà. Voilà.

(Intervention hors micro)

Mme HUBERT : Bon, en fait, j'avais déjà fait des observations là-dessus. D'abord, ça ne correspond pas à une attente sociale, on a fait des expériences. Alors, les parents, quand on les interviewe, ils disent « on est pour » et après, personne ne le fait parce que finalement, ça ne

correspond à aucune attente. Il y a des études qui ont été faites en disant que l'uniforme n'a pas d'efficacité éducative, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération. Et dans tous les projets qui ont été faits, pour l'uniforme à l'école, ça ne réduit pas du tout les inégalités scolaires, contrairement à ce qu'on pense. D'ailleurs, je vous rappelle, en travaillant le sujet, j'ai vu que l'uniforme à l'école, d'abord, ce n'était pas Jules Ferry, il n'a pas pensé qu'il fallait porter des uniformes ou des blouses à l'école. Et à un moment donné, on portait des blouses parce qu'on écrivait au stylo et on se salissait à l'école, donc c'est pour ça qu'il y avait des blouses. C'était pour éviter comme vous le savez, l'ère des stylos a disparu et donc on n'a plus besoin de blouse à l'école.

Et par contre, en 1802, c'était obligatoire. C'est Napoléon Bonaparte qui avait rendu...

(Brouhaha)

Mme HUBERT : Bon, je vois que la salle du Conseil Municipal... non, mais...

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Allez, on écoute, Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Bon, tu vois que c'est la fin du Conseil Municipal, et après, on nous dit : l'uniforme va gommer les différences sociales, on sait que c'est totalement faux. Il y a les chaussures.

Mme le Maire : Oui, mais symboliquement.

Mme HUBERT : Il y avait des tas d'éléments qui maintiennent les différences sociales. Je vous rappelle que l'uniforme, c'est souvent des écoles un peu huppées, hein, qui imposent l'uniforme pour faire voir qu'on est dans une bonne école, etc. Donc, on voit, en fait, c'est un faux débat et c'est un débat qui est fait pour masquer la réalité. Il faut savoir qu'en France, l'école est une des plus inégalitaires statistiquement. Donc, en fait, je voterai contre parce que je pense que la réalité est autre alors, je voudrais qu'on investisse dans le soutien scolaire dans d'autres éléments plutôt que dans l'uniforme à l'école, étant précisé que maintenant, il n'y aura pas de coût pour les familles, mais que Attal a dit que l'État... je ne sais pas si Monsieur Attal sera encore là, mais que l'État subventionnerait ce dispositif pendant un an uniquement. Donc, je crois que vraiment il y a d'autres axes de priorité pour l'école plutôt que de dire : on va mettre des uniformes. Bah, ça masque les inégalités. Ça produit de meilleurs résultats en classe, c'est vraiment un faux débat. Et voilà. Donc, je voterai contre personnellement.

Mme le Maire : C'est un avis qui a le mérite d'exister bien sûr, mais que je ne partage pas. Voilà.

Mme HUBERT : Vous êtes resté à Napoléon Bonaparte.

Mme le Maire : Comment ?

Mme HUBERT : Vous êtes resté à Napoléon Bonaparte.

Mme le Maire : Je suis restée peut-être à Napoléon Bonaparte, je suis restée aussi à l'exemple du Japon, à l'exemple de la Grande-Bretagne, à nombre de pays effectivement qui appliquent cette notion d'uniforme, et où on ne ressent pas tout à fait la même atmosphère que dans certains établissements français.

Puis, j'ai un souvenir qui n'est pas nostalgique, mais qui est quand même celui d'un plus grand respect peut-être vis-à-vis du corps enseignant, une manière de se tenir dans l'école que moi j'ai vécue. Et je n'avais que de la blouse, on n'avait pas l'uniforme, mais néanmoins, ça créait une atmosphère un peu particulière. Je pense que c'était plutôt de nature, oui, à donner un sentiment du scolaire, de l'apprentissage à l'école, très différent. Voilà. Et je pense que c'est plus pratique,

effectivement, à l'apprentissage, à l'enseignement, comme en tout cas je l'entends. Voilà.

Donc, je vous propose de voter. Ah, Madame HUARD, pardon. Et Frédérique DUMICHEL

Mme HUARD : Non, je ne vais pas être longue, 15 secondes. En fait, j'ai vécu une grande partie de ma vie dans des pays extrêmement défavorisés. Petite fille dans l'ex-Soudan français, après, j'ai vécu à Madagascar. J'ai vécu à Djibouti. Et dans tous ces pays, justement, ce qui fait la force justement de ces pays, c'est que tous les enfants qui vont à l'école, effectivement, on leur offre un uniforme et du coup, ça atténue les différences. Et franchement, c'est un effet plutôt « d'élever » les personnes que de les diminuer. Moi, je suis totalement favorable à ce port d'uniforme.

Mme HUBERT : Au-delà de cette impression, il y a plein de questions...

Mme HUARD : Non, mais ce n'était pas une impression, c'est un fait que je dis.

Mme HUBERT : ... Il y a plein d'études qui ont été faites.

Mme HUARD : Non, mais moi, j'y ai vécu, j'y ai vécu.

Mme le Maire : Frédérique DUMICHEL

(Brouhaha)

Mme le Maire : Merci. S'il vous plaît. Frédérique DUMICHEL

Mme DUMICHEL : Oui, merci. Madame HUBERT, j'ai...

Mme le Maire : On n'entend pas.

Mme DUMICHEL : Madame Hubert, j'ai vécu pendant dix ans en Grande-Bretagne, dans le nord de la Grande-Bretagne, en Écosse, et toutes les écoles, de la maternelle à la dernière classe qui les envoie en université, ils portent tous des uniformes, quel que soit le milieu social. Et il faut les acheter, l'État les aide. De toute façon, tous les élèves et toutes les écoles sont fournis ont leur uniforme. Et certaines écoles ont même leur propre uniforme, que ce soit des écoles privées ou des écoles publiques. Et ça...

Mme HUBERT : Oui, mais contrairement à ce qu'on dit, ça ne favorise pas...

Mme DUMICHEL : Si. Bien sûr que si.

Mme HUBERT : Mais c'est totalement faux. L'idée, je peux vous donner des références d'études qui ont été faites.

(Brouhaha)

Mme DUMICHEL : Si, si. Je peux vous dire qu'en témoignant de ça, Madame HUBERT, j'ai vécu là-bas et je peux vous dire que ça atténue les différences sociales.

Mme le Maire : Hop, hop, hop ! J'ai l'impression qu'on est rentré dans des conversations un peu particulières. Cyril, vous n'avez pas donné votre avis.

Mme BENDELE : Ça fait un peu classe d'école, non ?

M. DI MEO : Moi, je vous l'ai donné la dernière fois donc je ne veux pas être redondant.

Mme le Maire : Non, mais je ne me rappelle pas *(Rire)*.

M. BOUDON : Il y a une étape du Tour de France et je voudrais la voir

M. DI MEO : J'ai une objection de conscience.

M. BOUDON : Madame le Maire, il y a une étape du Tour intéressante, aujourd'hui, je voudrais la voir la fin.

(Rires)

Mme le Maire : Ecoute Jacques, il est 15h47, d'habitude, on termine à 22h. Ça va quand même. Et du coup, Monsieur DI MEO s'est déconcentré.

Mme BENDELE : Bon, je trouve aussi que quand Monsieur PENA n'est pas là, ça va plus vite, non ?

Mme le Maire : Bon, allez, je vous propose de passer au vote ?

Mme VINCENTI : *(Hors micro)* ... il y aura l'écusson de chaque école sur le blouson.

Mme le Maire : Oui. Bien sûr qu'il y a l'écusson de chaque école qui est brodé, voilà. Alors, oui, on termine les 14.

14.02, donc Fabienne.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024 POUR LES A.L.S.H. ET ASSOCIATIONS A CARACTÈRE ÉDUCATIF - SIGNATURE D'AVENANTS ET CONVENTIONS

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE
Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.02

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024 POUR LES A.L.S.H. ET ASSOCIATIONS A CARACTÈRE ÉDUCATIF - SIGNATURE D'AVENANTS ET CONVENTIONS-

Mes Chers Collègues,

La politique «Éducation Enfance Petite-Enfance » s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence en soutenant des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux en direction des publics visés.

D'une part, elle octroie, des subventions de fonctionnement général et des subventions de projets.

La CAF et la Ville ont pour objectif commun d'accompagner les actions et les dispositifs en faveur du bien-être et du développement des enfants.

Cet accompagnement est précisé dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de financements.

La Convention Territoriale Globale vise à promouvoir un projet social territorial à destination des enfants en soutenant notamment les structures d'accueils de mineurs englobant les ALSH – Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Ces structures d'accueil de mineurs fonctionnent sur les temps périscolaires, extra scolaires. Elles sont intégrées au Projet Éducatif de Territoire de la Ville et à son Plan Mercredi.

Elles développent des programmes accessibles, ludiques et éducatifs au bénéfice des enfants accueillis : sport, pratiques artistiques, musiques, jeux, activités d'éveil, sorties culturelles et de découverte.

Par délibérations du Conseil Municipal du 09 février 2024 (DL.2024-87 et DL.2024-92 et DL.2024-89 et DL.2024.88) la subvention 2024 a été voté pour le fonctionnement de ces associations.

Les avenants soumis en annexes permettront de poursuivre le développement et l'amélioration de ces accueils adaptés aux besoins des familles aixoises sur le territoire à l'aide d'une subvention complémentaire.

Les attributions de subventions sont proposées de façon détaillée dans le tableau annexé.

D'autre part, la section d'Aix-en-Provence de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (**A.D.P.E.P. 13**) organise des classes d'environnement à destination des écoles de la Ville d'Aix en Provence. Elle est assistée dans ces actions par un comité consultatif composé de représentants de l'Éducation Nationale, de la Municipalité et des associations de parents d'élèves.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, il est proposé de verser à l'association **A.D.P.E.P. 13**, une subvention d'un montant de **80 000 €** (quatre-vingt mille euros) au titre de l'exercice 2024, afin de l'aider à :

- Organiser des classes de découverte pour les écoles élémentaires ;
- Favoriser les départs en classe de neige pour les familles les plus en difficultés financières.

Enfin, l'Union Sportive des Écoles Primaires du Pays d'Aix (**U.S.E.P.**) favorise la promotion des activités sportives à l'école maternelle et élémentaire en temps scolaire et hors temps scolaire. Elle organise des rencontres de proximité, départementales et régionales. L'Union Sportive des Écoles Primaires organise, pour la Ville d'Aix-en-Provence, des randonnées et des activités physiques de pleine nature (APPN) sur le site de la montagne Sainte Victoire. Elle gère les différents transports pour que ces activités puissent avoir lieu. Au vu de tous ces éléments, il vous est proposé d'attribuer, pour l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement à l'association qui œuvre dans le secteur de l'accompagnement scolaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour chaque structure, l'attribution de subventions au titre l'Enfance, pour 2024, telles que mentionnées dans le tableau ci-annexé ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant global de **277 100 €** au titre de

l'exercice 2024 selon la répartition détaillé par le tableau en annexe ;

- **ADOPTER** la convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'association « **Comité Aixois de Coordination pour l'Aide aux Familles de l'Enseignement Privé** » ;

- **ADOPTER** la convention annuelle d'objectifs avec l'association **A.D.P.E.P. 13** ;

- **DIRE** que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de **187 100 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n°**12051** (213-65748-933) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présentent les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense de **80 000 €** sera imputée à la ligne budgétaire **1341** (213-65748-933) qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **DIRE** que la dépense de **10 000 €** sera imputée à la ligne budgétaire **5378** (213-65748-932) qui présentent les disponibilités suffisantes ;

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'élu délégué à l'Éducation à signer les avenants et conventions.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Joëlle CANUET Eric CHEVALIER
Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Frédérique DUMICHEL Sellam HADAOUI Salah-Eddine
KHOUIEL Perrine MEGGIATO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme VINCENTI : Voilà, Madame le Maire, attributions de subventions 2024 pour les ALSH et associations à caractère éducatif. La Ville soutient les initiatives d'opérateurs associatifs locaux et de structures d'accueil de mineurs fonctionnant sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de dépenses de fonctionnement de 80 000 € pour l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 13) et de 10 000 € pour l'Union Sportive des Ecoles Primaires du Pays d'Aix (USEP) et 187 000 € pour l'ensemble des ALSH, à savoir : Archipel, ATMF, la Grande Bastide, Aix-Nord, la Provence, Jean-Paul Coste, Lou Castéu, Marie-Louise Davin, centre Albert Camus et CIACU.

Pour l'ADPEP 13, 100 % des montants sont versés directement. Il n'y a pas de prêts de locaux.

Merci.

Mme le Maire : Merci, Fabienne.

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.03

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe ou soutient, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire.

Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande à la Ville et après adoption par le Conseil Municipal.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 3ème trimestre 2024, et détaillés en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de subventions financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe ; -**DIRE** que cette dépense sera imputée pour un

montant de **7 541,80 €** (sept mille cinq- cent quarante et un euros et quatre-vingt centimes) sur la ligne budgétaire n°**1546** (213-65748-932) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Rémi CAPEAU Eric CHEVALIER Laurent DILLINGER Gilles DONATINI
Marc FERAUD Perrine MEGGIATO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

Mme VINCENTI : 14.03, Subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville. Chaque année, des enseignants et directeurs d'école proposent des projets pour leurs élèves (séjours découvertes, projets artistiques ou livres). Ces projets sont mis en œuvre par la coopérative scolaire, il s'agit d'une dépense de 7 541 € pour l'ensemble des neuf écoles, dont Bremond, Giono, La Mareschale, Peisson, Veil et les autres. Merci.

Mme le Maire : Merci Fabienne. Questions ? Observations ? Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Excusez-moi. Une petite remarque. Alors, évidemment, bien sûr pour subventionner, aider, pour les séjours, enfin, ça, il n'y a pas de sujet pour moi. Par contre, je vais vous dire que j'ai été assez interpellée par une photo dans *La Provence* hier, avant-hier, je ne sais pas, d'un groupe de cinq jeunes qui ont participé, avec l'ADPEP 13, à un bivouac en montagne. Ce qui m'a interpellé, c'est que la photo, c'était cinq garçons. Donc, bah oui, bah oui, il y a des... on sait très bien que si l'on n'impose pas la mixte, bah, il y a des secteurs sur lesquels la mixité, elle se fait plus difficilement. Moi, honnêtement, ça m'a beaucoup interpellée et je voudrais, si c'est possible, que l'ensemble du groupe était interpellé, d'ailleurs, effectivement, qu'on réfléchisse à : est-ce qu'on peut mettre en place, est-ce qu'on peut conditionner certaines aides à un respect de la mixité ?

Mme le Maire : En fait, ça va peut-être donner lieu à une polémique ce que je vais dire, mais est-ce que si vous aviez vu une photo où il y avait cinq filles, ça vous aurait choqué ?

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Bah, je ne sais pas. Bah oui ? Si c'est vraiment récurrent qu'on a des informations

disant qu'il y a jamais de filles, oui, qu'on s'y intéresse. Mais enfin, si on rebondit sur tout, aussi, on devient ridicule, quoi.

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Voilà. Honnêtement, si effectivement on se rend compte qu'au sein des dispositifs, il n'y a toujours que des garçons ou toujours que des filles parce qu'il faut regarder un petit peu les deux aussi, pourquoi pas ? Mais là, sur une photo, bon, évidemment, si j'avais vu cinq filles, ça ne m'aurait pas choqué, quoi. Alors, c'est un peu... D'ailleurs, dans votre groupe, si je regarde, il y a Madame HUARD, il y a vous, il y a Madame PETEL, il y a Madame PIGNATEL, et hop, il n'y a que Monsieur KLEIN.

(Rires)

Mme le Maire : Il est tout seul.

(Applaudissements)

Mme le Maire : Ça s'appelle de la discrimination.

Mme PETEL : La mixité, alors, ça peut vous faire rire, mais il n'empêche qu'il y a des milieux...

Mme le Maire : Je crois qu'il faut garder raison et *inaudible*

Mme PETEL : Non non, il y a des milieux pour lesquels aujourd'hui permettre aux filles de faire des sorties, ce n'est pas possible. Non non, mais je vous le dis parce que vous qui êtes, soi-disant, attachée à la politique de Ville, vous avez aujourd'hui de grandes problématiques autour des droits des femmes et des droits des filles dans nos quartiers. Et les...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : Ah, mais bien sûr que oui.

Mme le Maire : J'ai des rapports, l'autre jour j'étais au PRODAS et je vais vous dire, on était quand même sur un ring, un ring de boxe. Il y avait plus de filles que de garçon, quoi.

Mme PETEL : Sachez que dans votre ville, il y a des parents qui refusent que leurs filles sortent en sortie scolaire. Voilà. C'est le cas dans des collèges d'Aix-en-Provence.

Mme le Maire : Je n'ai pas l'impression que ce soit sur Aix. Après, peut-être que vous m'en amèneriez la preuve, mais sincèrement, non. Là, encore une fois, sur le PRODAS, le ring de boxe, il était plus occupé par les filles que par les garçons.

Mme PETEL : Et moi je peux aussi te parler de médiateurs qui font du prosélytisme.

Mme le Maire : Aliénor tu veux prendre la parole.

Mme COUTIAUX : En réponse, Madame Petel, il faut savoir, nous avons attaqué le Conseil Municipal sur des questions par rapport à certaines populations. Effectivement, en tant qu'enseignante, je suis confrontée à ces problématiques. Nous ne pouvons pas actuellement obliger des familles qui refusent de mettre leurs enfants en sortie scolaire. La Municipalité peut vérifier que des organismes prévoient des sorties qui s'adaptent à tous, mais vous doutez bien que si, par exemple, on propose une sortie scolaire pour des CAP Coiffure, automatiquement, habituellement, ce sont des classes majoritairement féminines, donc on risque d'avoir une sortie féminine. Après, on n'a pas la main sur les familles sur leurs idéaux, donc nous ne pouvons pas, en tant que municipalité, accepter obligatoirement qu'il y ait la majorité fille-garçon, ou inversement.

Mme PETEL : Le problème n'est pas d'obliger ou de contraindre. Le problème, la République, l'argent de la République, l'argent de la collectivité et de la puissance publique doit aussi aller à des valeurs qui sont des valeurs républicaines, et la mixité en fait partie, les droits des femmes en font partie, les droits des filles en font partie. Moi, ce que je souhaite...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : Non, ça ne va pas trop loin, mais c'est exactement le contrat, le contrat de laïcité que maintenant, il faut faire signer à toutes les associations. Donc, j'aimerais simplement qu'on puisse le respecter et non pas décider que, bah, parce que les parents ont des points de vue différents, c'est la puissance publique qui s'adapte aux parents et qui s'adapte à leurs habitudes. Moi, je souhaiterais qu'on ait un vrai travail là-dessus.

Mme le Maire : Oui, Karima.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Alors, moi, ce que je voulais dire, c'est qu'il faudrait arrêter de, à chaque fois, dire « les quartiers, ils font ceci, ils font cela ». Il y a aussi en ville des parents qui ne veulent pas laisser sortir leurs filles ou autres. Moi, je suis une mère de famille, mon fils, il est sorti à 18 ans, c'est un garçon, et c'est comme ça. C'est une question d'éducation. Mais de dire « dans les quartiers, on ne laisse pas les filles, dans les quartiers, on ne laisse pas ci dans les quartiers », moi, je pense que, à chaque fois, de cibler une population en particulier, ça me gêne fortement. S'il vous plaît, ça me gêne fortement. Voilà.

(Applaudissements)

Mme PETEL : On peut ouvrir les yeux et discuter avec des chefs d'établissement et ils vous diront ce qu'ils en pensent.

Mme le Maire : Tout dépend de là où on se trouve aussi. C'est vrai qu'à Aix-en-Provence, il n'y a pas vraiment ce type de problématiques. On pourrait peut-être voter ?

14.02, contre ? Abstentions ? On a voté la tenue unique ? Non ? Ah, non.

Alors, 14.01, d'une tenue unique, l'uniforme (*Rire*). Bon, très bien. Donc, il n'y a pas de problème.

14.02, contre ? Abstentions ?

14.03, contre ? Abstentions ?

OBJET : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC JEVEUXAIDER.GOUV

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth

HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA donne lecture du rapport ci-joint.

16.01

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC JEVEUXAIDER.GOUV

Mes Chers Collègues,

La plupart des associations à Aix-en-Provence, comme ailleurs, fonctionnent avec des bénévoles ; la réussite des projets qui sont conduits sur le territoire repose beaucoup sur ces équipes qui se mobilisent.

Les études nationales menées par recherches et solidarité indiquent qu'en 2023 près de 23% des français sont engagés auprès d'associations (contre 24% avant la crise du Covid) et que 9% des français ont décidé de donner de leur temps pendant la crise.

On constate donc que, même si la crise sanitaire a impacté fortement les associations en mettant un coup d'arrêt à certains projets portés par des bénévoles, elle a aussi fait naître des envies d'engagement, de se sentir utile et d'être acteur sur un sujet, un territoire, un public. C'est particulièrement vrai pour les jeunes générations.

Alors comment faire en sorte que les associations et les candidats au bénévolat se rencontrent ?

Le Forum des Associations et du Bénévolat que la Ville organise depuis 2021 est le bon moment et le lieu dédié pour cela : le contact est facile et direct.

Mais il faut un autre moyen pour que les Aixois puissent trouver des missions de bénévolat, tout au long de l'année et sans avoir forcément à se rendre sur un événement. C'est ce que propose la plateforme de JeVeuxAider.gouv.

C'est la plateforme publique du bénévolat, issue de la réserve civique créée en 2021, qui met en relation des individus qui veulent agir pour l'intérêt général avec des associations et organisations publiques ; elles comptent 550 000 bénévoles inscrits et plus 18 000 missions d'intérêt général sur tout le territoire national, dans des domaines variés (Sport, prévention et protection, protection de la nature, Solidarité et insertion...).

JeVeuxAider.gouv met à disposition l'outil numérique et ses compétences pour accompagner la Ville à déployer la plateforme. Son rôle sera :

- D'aider les associations dans la recherche de bénévoles en les accompagnant dans la prise en main de la plateforme et la mise en ligne des annonces de bénévolat ;
- De renforcer la visibilité des offres de bénévolat en s'appuyant sur les partenaires institutionnels de JeVeuxAider.gouv et en ciblant certains publics (étudiants par exemple) ;
- De faciliter la diffusion des missions de bénévolat en mettant à disposition des différents services de la Ville les outils numériques (lien de redirection, Widget, Intégration API...) et en les accompagnant dans l'intégration de ces outils (Parcours utilisateurs, Ergonomie,...)

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ADOPTER** la convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer ladite convention

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

M. CASANOVA : Oui, Madame le Maire. Mes chers collègues, merci si j'arrive à avoir un petit peu...

Mme le Maire : Chut, un peu de silence.

M. CASANOVA : ... un petit peu d'attention pour un sujet qui nous plaît tous, les associations et je suis sûr que tout le monde sera content. J'ai la lourde tâche du coup de faire les derniers rapports de ce Conseil Municipal, donc je vais essayer d'être, voilà, assez rapide et efficace.

En tout cas, à nouveau, Madame le Maire m'a confié cette très belle délégation avec Dominique AUGÉY sur les associations et les relations avec les associations. Et je voulais vous parler aujourd'hui d'une convention de partenariat avec le site JeVeuxAider.gouv, qui est un site au niveau national, qui nous permettra en plus d'avoir un ancrage local – c'est-à-dire de vraiment travailler main dans la main avec les associations – aussi d'avoir un outil qui permettra de mettre en relation les associations et les candidats bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans les associations.

Donc, dans cette convention, on pourra retrouver, en annexes, puisque je suis sûr que mes amis, collègues du Conseil Municipal, prennent le temps aussi de lire leurs annexes. Donc l'annexe n° 1 avec le plan d'action, on vote une complémentarité entre les actions de la Ville d'Aix-en-Provence et le site JeVeuxAider.gouv. Donc, en plus de nos actions, comme par exemple, le forum des associations et des bénévolats que la Ville organise depuis 2021, nous avons vraiment une volonté à aider les associations à la recherche de bénévoles, renforcer la visibilité des offres de bénévolat et faciliter la diffusion des missions de bénévolat.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à nous autoriser à signer cette convention. Ça, c'est pour la partie 16.01.

OBJET : SOUTIEN DE LA VILLE A LA VIE ASSOCIATIVE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : SOUTIEN DE LA VILLE A LA VIE ASSOCIATIVE-

Mes Chers Collègues,

L'Association des Villes Françaises (AVF) est une association installée depuis 1965 sur Aix-en-Provence. Elle a pour mission d'accueillir les Nouveaux Arrivants et les personnes en recherche de lien social pour favoriser la création et le développement d'un réseau relationnel (personne habitant déjà Aix mais démarrant une nouvelle vie de retraité par exemple). Elle compte plus de 300 adhérents et fonctionne avec une équipe de 79 bénévoles.

En plus de la cérémonie traditionnelle d'accueil des nouveaux arrivants organisée au sein de la Mairie, la structure propose des activités aux adhérents de différente nature :

- L'accueil et le suivi du nouvel arrivant (permanences),
- Animations thématiques (culturelles, récréatives, sportives...),
- Temps de convivialité à différents moments de l'année.

Pour fonctionner, elle s'appuie sur le réseau régional de Provence-Alpes-Côtes d'Azur et l'Union Nationale des AVF ainsi que sur l'Office du Tourisme qui est un vecteur important d'information.

L'association était de longue date hébergée dans les locaux de la bibliothèque Méjanès. Elle est désormais relogée au Parc Rambot.

La Ville met à disposition, depuis 1 an, un local de 31 m² d'une valeur locative, établie au 31 décembre 2023 pour une année pleine, à 4 438 €.

L'association fait face à des dépenses liées aux travaux de rénovation et d'aménagement du nouveau local pour poursuivre ses activités et sollicite une aide financière correspondant à la moitié des dépenses réalisées.

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général par des actions qui correspondent à la politique publique locale que souhaite mener la Ville en matière de développement de la vie associative et suite aux validations techniques,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER des subventions d'investissement pour un montant de **2 000 €** à l'Association des Villes Françaises d'Aix-en-Provence ;

-DIRE que la dépenses en résultant sera imputée à la rubrique 025-6574-920 /1531 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme AUGÉY : Donc, la 16.02, très rapidement, il s'agit de L'Association des villes françaises. Ils étaient hébergés à la Méjanès, on leur a demandé de bien vouloir aller ailleurs. Ils sont désormais dans des locaux à côté du parc Rambot. Ses locaux avaient besoin d'être repeints, ils l'ont fait à leurs frais et nous demandent une participation. Eh bien, je vous propose de leur octroyer 2 000 € pour les aider à repeindre les locaux. Voilà. Merci.

Mme le Maire : Merci, Dominique.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - BILAN DES TEMPS FORTS DE LA VIE ASSOCIATIVE DU 1ER SEMESTRE 2024.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne- Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA donne lecture du rapport ci-joint.

16.03

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGEY Dominique

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - BILAN DES TEMPS FORTS DE LA VIE ASSOCIATIVE DU 1ER SEMESTRE 2024. -

Mes Chers Collègues,

Le calendrier des temps forts de la vie associative a été annoncé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février dernier ; ces rendez-vous contribuent à mobiliser les énergies individuelles et collectives pour imaginer des actions à l'échelle de notre territoire, pour encourager et soutenir les initiatives.

La Ville se positionne en effet comme un « chef d'orchestre » et affirme son rôle à jouer pour permettre aux différents acteurs institutionnels, privés et associatifs de se rencontrer et pour créer les conditions d'une synergie.

Voici un bilan des 2 premiers rendez-vous :

Asso'ciez-vous ! 2^{ème} édition qui a eu lieu le mardi 9 avril 2024, en soirée, à la Manufacture.

Echanger et partager, tels sont les objectifs de ces rencontres initiées en 2023.

Cette soirée, tournée cette année vers l'engagement social et sociétal, a permis la rencontre entre deux univers : le monde associatif, confronté à un besoin croissant de bénévoles et le monde des entreprises, des enjeux forts liés à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

La soirée, qui a accueilli près de 90 personnes représentant 66 associations, a démarré par une table ronde avec la participation de BENENOVA Marseille, PROBONOLAB et l'UEP13 d'Aix (Union Pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône). Le profil des associations présentes était en lien avec la thématique abordée cette année : l'engagement social, sociétal. En effet, 36 % des associations interviennent dans le champ de la solidarité, de la cohésion sociale, de l'éducation et de la citoyenneté et 15% le développement durable et l'environnement.

Les associations ont pu participer en 2^{ème} partie de soirée à des discussions en petits groupes autour de plusieurs thématiques et faire une restitution collective et synthétique.

Ces échanges ont montré les intérêts largement partagés par les différents acteurs du territoire (économiques et associatifs), les préoccupations communes et laissent entrevoir des possibilités de coopération à court et moyen terme.

Un questionnaire adressé à l'ensemble des participants pour que chacun puisse exprimer son niveau de satisfaction ; les retours, certes peu nombreux (26 sur 86) ont permis d'identifier quelques associations prêtes à se mobiliser aux côtés de la Ville pour lancer une dynamique autour de l'engagement. Des réunions seront en effet montées pour imaginer des dispositifs qui pourraient être montés sur notre territoire pour faire connaître et développer le bénévolat.

En parallèle, des actions pour créer des « ponts » entre entrepreneurs et dirigeants associatifs vont être organisées ; la Ville se positionne en effet comme un facilitateur et un accélérateur et cherche à créer les conditions favorables à l'émergence de partenariat entreprises/associations.

Campus HelloAsso qui a eu lieu pour la 1^{ère} fois le 20 juin 2024, au Centre International des Arts en Mouvement.

Organisée par HelloAsso, partenaire de la Ville depuis l'été dernier, cette soirée, qui a réuni près de 60 participants représentant 54 associations, a permis :

- D'offrir aux dirigeants et bénévoles associatifs un temps convivial et festif dans un lieu inédit,
- De faire connaître des outils et de mettre à disposition des ressources, en proposant des ateliers de 1h30 sur plusieurs thématiques : la communication, les financements, l'engagement des jeunes, les missions et outils du service des associations, le bénévolat.

Un des enjeux pour la Ville était de créer du lien avec le monde associatif, essentiel pour la co-construction d'actions répondant aux enjeux auxquelles les associations sont confrontées.

Cet événement constitue une 1^{ère} étape dans la concrétisation du partenariat avec HelloAsso et sera suivi d'autres actions tournées vers les associations du territoire aixois en collaboration avec la Ville.

Au regard du bilan positif de ces événements, la programmation sera reconduite en 2025. Je vous

demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce bilan des premiers temps forts de la Vie associative.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

M. CASANOVA : La 16.03, c'est une information au Conseil. C'est un peu le moment pour nous de vous faire un point sur les temps forts de la vie associative qui a déjà été annoncée lors du Conseil Municipal du 9 février dernier. La Ville, comme vous le savez, sous l'impulsion du maire, se positionne en effet comme un chef d'orchestre. Donc, on n'est pas uniquement financeur, mais on est là aussi pour jouer un rôle, pour permettre aux différents acteurs qui soient institutionnels ou privés de travailler ensemble et notamment de travailler avec le monde associatif.

Je voulais faire un point sur les deux derniers rendez-vous que nous avons eus : le forum

« Asso'ciez-vous ! » qui a eu lieu donc le mardi 9 avril, en soirée, à la Manufacture, qui était pour objectif d'échanger et de partager. Ça, c'était les rencontres pour 2023. L'objectif était donc du coup de travailler avec le monde associatif qui est confronté à un besoin croissant de bénévoles et le monde des entreprises – le monde d'entreprise que je connais très bien – et bien évidemment de travailler ensemble sur les enjeux de la RSE. Et la RSE, c'est la Responsabilité Sociale des Entreprises. Nous avons eu 90 personnes qui représentaient à peu près 66 associations, ce qui est déjà un très bon chiffre. Et ces échanges ont montré les intérêts largement partagés par les différents acteurs du territoire, et notamment les préoccupations communes qui laissent entrevoir des possibilités de coopération à court et moyen terme dont je prendrai le temps de vous présenter plus tard. L'objectif, il est évidemment d'imaginer les dispositifs qui pourraient être montés sur notre territoire pour faire connaître et développer le bénévolat, encore et toujours.

Merci.

Mme le Maire : Bravo ! Bravo, Pierre-Emmanuel, pour la concision magnifique dont je n'ai pas fait preuve.

M. CASANOVA : Je n'ai pas fini. Je n'ai pas fini, je termine sur le campus HelloAsso.

(Rires)

M. CASANOVA : Promis, ça sera plus court. Du coup, le campus HelloAsso qui a été fait le 1^{er} juin 2024, 60 participants représentant 54 assos. L'objectif, c'était de faire connaître des outils, de les mettre à disposition des associations, justement pour qu'elles continuent à grandir, main dans la main avec la Ville d'Aix-en-Provence. Et donc, l'un des enjeux de la Ville était de créer du lien avec ce monde associatif qui est essentiel pour la co-construction d'actions qui répondent aux enjeux auxquels les associations et toutes les associations sont confrontées. Merci, Madame le Maire.

(Applaudissements)

Mme le Maire : Bravo ! Bon. Oui, Fabienne.

Mme VINCENTI : Juste un mot pour l'uniforme, pour répondre à Madame HUBERT, ça sera pendant deux ans, pendant deux ans. Les parents ne payeront pas pendant deux ans et pas pendant un an. Voilà.

Mme le Maire : Voilà. Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : La loi de 2021, qui est une loi d'ailleurs que voulait abroger le Front populaire, a mis en place le contrat d'engagement républicain pour les associations pour s'assurer qu'elles respectent les valeurs de la République. C'est la meilleure façon de lutter contre le RN, de respecter les valeurs de la République. Et donc, je voulais savoir ce que vous avez, quels sont les retours que vous avez des signatures du contrat d'engagement républicain, parmi les associations que vous financez. Et est-ce que nous pourrions, à cette occasion, avoir – une prochaine fois peut-être – un point sur ce contrat d'engagement républicain ? Parce que les mots ne suffisent pas pour combattre le RN, il faut aussi des actions.

Mme le Maire : Bah, il y a une charte, non, hein ? Nous concernant, il y a une charte qui est signée par toutes les assos...

(Brouhaha)

Mme PETEL : Les résistants *inaudible*

(Brouhaha)

Mme le Maire : Non. En fait, toutes associations, si elles veulent une subvention, sont obligées de signer une charte qui correspond au même objet, voilà, et ça depuis quelques années.

Bon, je vous propose qu'on vote. Merci beaucoup, Pierre-Emmanuel.

Alors, 16.01, contre ? Abstentions ?

16.02, contre ? Abstentions ?

16.03, il n'y a pas de vote. Très bien.

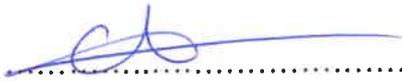
Écoutez, je vous souhaite des vacances magnifiques. Revenez en pleine forme les uns et les autres.

Merci.

(Applaudissements)

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2024.

Le Secrétaire de séance



.....

Le Président de séance



.....